

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

Séance du 29 mars 2017

(approuvé avec les modifications au CA du 27 juin 2017)

Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Membres représentés : 9

Quorum : 18

Collège A

Monsieur Jacques BAHl qui avait reçu procuration de Monsieur Antoine PERASSO

Madame Macha WORONOFF-LEMSI qui avait reçu procuration de Madame Viviane MAGNIN-FEYSOT (proviseur du lycée professionnel Pontarcher Vesoul)

Madame Dominique JACQUES-JOUVENOT

Monsieur Lionel THOMAS qui avait reçu procuration de Madame Océane CHARRET-GODARD (conseil régional de Bourgogne Franche-Comté)

Madame Marie-Cécile PERA

Monsieur Daniel GILBERT qui avait reçu procuration de Monsieur André MARIAGE

Collège B

Madame Anne-Laurence FERRARI qui avait reçu procuration de Madame Brigitte BACHELARD (Haute Ecole Arc Neuchâtel)

Monsieur Maxime JACQUOT qui avait reçu procuration de Monsieur Johann CUSSEY (Aurea Technology)

Madame Laurence ANDERHUEBER qui avait reçu procuration de Monsieur Philippe BARRAL

Madame Emmanuelle JACQUET

Monsieur Pascal GILLON

Madame Mina AIT'MBARK (SUD ÉDUCATION)

Monsieur Oussama BARAKAT

Personnels BIATSS

Monsieur Emmanuel LAURENT (SNPTES)

Madame Marie-Pascale BEHRA-LAINE (FERC-Sup CGT)

Madame Oumhanie LEGEARD (SGEN-CFDT)

Madame Christine QUILLET (UNSA ÉDUCATION)

Monsieur Christian VIERON-LEPOUTRE (SNASUB FSU)

Monsieur Thierry BACHETTI (SUD-ÉDUCATION)

Usagers

Monsieur Cyril BILLOD (liste Bouge ta fac avec la BAF) qui avait reçu la procuration de Monsieur Bastien LAMARQUE (liste Bouge ta fac avec la BAF)

Madame Inès HATIRA (liste Bouge ta fac avec la BAF)

Madame Cécile FOURGEUX (liste Bouge ta fac avec la BAF)

Monsieur Pablo BOUCARD (liste AMEB)

Monsieur Benjamin COUBLE (liste UNEF)

Personnalités extérieures

Monsieur Dominique SCHAUSS (communauté d'agglomération du Grand-Besançon) qui avait reçu procuration de Madame Elisabeth EYCHENNE (crédit agricole Besançon)

Membre de droit

Monsieur le recteur de l'Académie de Besançon jusqu'à son départ puis représenté par Monsieur Julien MARLOT

Le président ouvre la séance à 14 h 05. Il remercie le recteur pour sa présence.

1. Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration des 16 décembre 2016 et 27 février 2017

PV du 16 décembre 2016

Aucune correction n'étant demandée, le président soumet le PV au vote.

Vote : majorité : 17

33 pour

1 abstention

PV du 27 février 2017

Concernant le verbatim, Monsieur VIERON-LEPOUTRE demande à ce que le mot filiation dans son intervention page 8 soit remplacé par ampliation.

Cette correction est intégrée.

Le président soumet le PV au vote.

Vote : majorité : 17

33 pour

1 abstention

Benjamin COUBLE demande à ce qu'il soit mentionné systématiquement le détail des votes dans les comptes rendus.

2. Approbation du compte financier 2016 après présentation de leur rapport par l'ordonnateur, par l'agent comptable et par le commissaire aux comptes (annexes 1 à 5)

Le président indique qu'il y aura trois interventions : une au nom de l'ordonnateur, une de l'agent comptable et une du commissaire aux comptes. Il passe la parole au DGS pour la présentation de l'ordonnateur.

Le DGS précise qu'il s'agit du premier compte financier présenté au format GBCP, que de nombreuses difficultés ont été rencontrées pour y parvenir car l'exécution tout au long de l'année s'est faite sous un logiciel non adapté à la réforme.

Le DGS définit ensuite ce qu'est un compte financier, il rappelle les dates principales du budget 2016, il insiste sur l'évolution de "l'amende handicap" et du surcoût que cela représente. Il présente ensuite les taux d'exécution et explique le taux relativement faible en investissement. Il aborde ensuite d'autres notions : la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement et son niveau.

Le président et le recteur interviennent sur le niveau du fonds de roulement et sur ce qu'il contient.

Le DGS explicite alors le programme pluriannuel d'investissement voté lors du budget initial 2017. Il insiste ensuite sur le taux de rigidité des dépenses de masse salariale (84,9 % en 2016) et sur le GVT.

Christine QUILLET intervient sur ce sujet et sur les conséquences que cela peut produire.

Oumhanie LEGEARD demande des précisions sur l'impact du PPCR.

Christian VIERON-LEPOUTRE pose une question sur l'évolution du taux du CAS Pensions.

Le DGS répond et présente le résultat de fonctionnement négatif au niveau du budget agrégé et particulièrement du SAIC. Les explications sont doubles : augmentation de dépenses de fonctionnement et baisse des recettes.

Daniel GILBERT pense que la baisse d'activité constatée au niveau du SAIC peut s'expliquer par le temps de travail consacré pour la venue du HCERES.

Marie-Pascale BEHRA-LAINE souhaite savoir depuis quand le service de valorisation existe.

Maxime JACQUOT intervient en précisant que sur les UMR, il convient de regarder l'activité gérée au sein de toutes les tutelles.

Monsieur le recteur précise que les appels à projets I-SITE ont pu aussi représenter du temps de travail. Pour répondre à une intervention de Marie-Pascale BEHRA-LAINE, il précise que ce sont les financements sur appels à projets qui augmentent et continueront probablement à augmenter.

Dominique JACQUES-JOUVENOT trouve que les appels à projet de l'I-SITE sont fastidieux et nécessitent plus de temps de travail que ceux de l'ANR.

Christine QUILLET explicite des difficultés rencontrées avec l'ANR au niveau des bilans à établir.

Le DGS répond sur les dépenses de masse salariale puis sur les projets immobiliers aussi bien ceux réalisés que ceux en cours.

Macha WORONOFF-LEMSI demande des précisions sur la réévaluation du CPER.

Pablo BOUCARD intervient sur les travaux de la MSHE et la présence du crédit agricole dans une partie des locaux. Il fait un lien en cela avec la présence au sein du CA au titre des personnalités extérieures de la directrice du crédit agricole.

Il préférerait que les espaces servent de salles de cours.

Le président indique que l'université a répondu à une sollicitation de cette banque sur un projet mené dans différentes villes pour faire émerger des startups. Cette installation est provisoire en attendant une installation définitive peut-être sur le site de Saint-Jacques.

Le DGS précise que le crédit agricole occupe des m² non utilisés dans le projet MSHE et qu'au titre de cette occupation, il paye un loyer.

Le recteur ajoute qu'il faut replacer ce projet dans le contexte plus large du pôle prévu sur le site de Saint-Jacques qui permettra de renforcer l'enseignement supérieur à Besançon.

Dominique SCHAUSS abonde dans ce sens et précise que ce pôle renforcera la dimension Sciences Humaines à Besançon et particulièrement au centre-ville.

Christian VIERON-LEPOUTRE se dit en plein accord avec les deux intervenants précédents mais il souligne l'état du bâtiment de l'Arsenal.

Oumhanie LEGEARD voit la présence d'acteurs économiques comme une opportunité pour les étudiants qui veulent de plus en plus créer leur propre entreprise pour ne pas dépendre d'organisations économiques qu'ils subissent.

Le DGS reprend la présentation en présentant la répartition de masse salariale entre les destinations LOLF puis il passe à la dernière diapositive qui évoque les éléments de l'année 2017. Du fait du déficit constaté en 2016, il conviendra que le CA adopte un plan de retour à l'équilibre qui sera présenté auparavant au recteur.

Le président insiste sur la nécessité de ce plan car à défaut, ne serait-ce qu'avec le GVT, le déficit ne cesserait de croître d'année en année.

Le DGS termine par la politique d'investissement.

Le président passe la parole à l'agent comptable pour la deuxième présentation.

L'agent comptable explique la différence entre le résultat comptable et le résultat budgétaire. Il évoque ensuite les délais d'approbation du compte financier, le passage de l'outil informatique en mode GBCP de façon très imparfaite ce qui a nécessité beaucoup de retraitements. Il aborde l'analyse des résultats de l'exercice, le bilan, le fonds de roulement et la trésorerie, la capacité d'autofinancement, les soldes intermédiaires de gestions, la masse salariale, les provisions et opérations particulières, la certification des comptes. Pour chacun de ces aspects, il donne les chiffres principaux et évoque à nouveau le résultat de l'établissement et du SAIC.

Daniel GILBERT demande des précisions sur l'évolution du résultat depuis quelques années et en distinguant la partie SAIC de la partie établissement.

Puis une discussion s'engage sur le fonds de roulement, sa composition et le risque de prélèvement comme cela a été le cas pour certains établissements en 2015.

L'agent comptable reprend l'analyse de fonds de roulement, évoque l'impôt société, la CAF et les passifs sociaux, la créance due à la loi TEPA qui a baissé de 70 K€ car le ministère a remboursé cette partie, la TVA. Il conclut par la proposition d'affectation du résultat.

Au terme de cette présentation et des échanges, le président passe la parole au commissaire aux comptes.

Monsieur Godeau du cabinet Deloitte, précise l'objet de la mission d'un commissaire aux comptes. Il insiste sur la particularité de l'année 2016. Il présente les points d'attention classiques, le calendrier d'intervention. L'opinion du cabinet est une certification sans réserve comme le cabinet précédent et cela pour la 7^{ème} année consécutive. Il insiste sur une observation qui est due au nouveau référentiel comptable et qui est une difficulté pour comparer les chiffres avec ceux de l'année précédente.

Christian VIERON-LEPOUTRE demande une précision sur le sujet des droits à congés et des détails sur le compte autres charges de fonctionnement.

Oumhanie LEGEARD souhaite savoir si la GBCP pourrait permettre d'anticiper les déficits.

Au terme des questions et avant le vote, Marie-Pascale BEHRA-LAINE demande une suspension de séance et un vote à bulletins secrets qui est obtenu.

A la reprise, le président soumet le compte financier et l'affectation du résultat au vote.

Le DGS précise le nombre de votants à savoir 34 membres présents ou représentés.

Vote : majorité : 14

21 pour

7 abstentions ou nuls

6 contre

Le président remercie les équipes pour le travail réalisé.

3. Vote du volet UFC du contrat de site pour la période 2017-2022, après avis du comité technique du 20 mars 2017 (annexes 6)

Le président indique que le contrat de site concerne la région académique Bourgogne Franche-Comté. Dans le cadre de ce contrat, il y a le volet spécifique pour l'université pour la période 2017-2022 complété par des indicateurs et un positionnement par rapport à UBFC. Il présente ensuite les sujets principaux qui sont abordés dans le contrat parmi lesquels il cite l'I-SITE, la démarche qualité, les liens avec le monde socioéconomique, l'optimisation de la gestion, la mise en place d'une cellule franco-suisse.

Le DGS précise que le texte a été présenté et approuvé par le CT et qu'une modification y a été apportée à la première page. Il en donne lecture.

Daniel GILBERT intervient sur le sujet du franco-suisse pour que dès le début de la création de la cellule, un point soit fait avec la zone Atelier Arc Jurassien pour la développer.

Dominique SCHAUSS précise l'intérêt que représente pour lui le développement des relations franco-suisse.

Christian VIERON-LEPOUTRE estime que la place du SCD est trop réduite dans le contrat proposé.

Pascal GILLON intervient sur les CMI et leur financement à venir.

Marie-Pascale BEHRA-LAINE indique que la position de son syndicat a été développée lors du CT et cette position s'oppose à la mise en œuvre telle qu'elle est proposée dans la démarche qualité.

Le volet UFC du contrat de site pour la période 2017-2022 est soumis au vote.

Vote : majorité : 16

26 pour

3 abstentions

5 contre

Le président indique ensuite que le contrat de site pour la partie COMUE n'a été reçue que le matin même et qu'il a donc été envoyé aussitôt aux membres du CA, tout comme il a été distribué en séance. Ce texte a été approuvé la veille par le conseil des membres. Le CA doit donner un avis sur cette partie également.

Benjamin COUBLE indique qu'il lui semble impossible de se positionner sur un document qui a été transmis le jour même de la séance.

Une discussion s'engage afin de déterminer la meilleure façon d'agir.

Daniel GILBERT intervient sur le contrat COMUE concernant la smart spécialisation des régions et l'I-SITE car les trois axes présentés sont différents de ceux de l'I-SITE. Cette ambiguïté doit être levée.

Le président réagit en indiquant que pour lui, il faut distinguer l'I-SITE et la structuration de la COMUE qui ne se réduit pas à l'I-SITE. Il faut distinguer les trois axes de l'I-SITE qui sont des enjeux sociétaux et non des thématiques.

La discussion se poursuit sur le sujet de la structuration de la COMUE, des financements de la recherche, du positionnement des laboratoires, des axes et des pôles.

Marie-Pascale BEHRA-LAINE pense en écoutant les échanges qu'il faut prendre le temps d'analyser le texte.

Christian VIERON-LEPOUTRE insiste pour que les ambiguïtés que peut générer le document soient levées. Il a été contre la création de la COMUE mais dit devoir faire avec maintenant qu'elle existe. Il votera donc contre le texte qui contient trop d'ambiguïtés.

Oussama BARAKAT rejoint l'analyse faite par Daniel GILBERT sur les confusions générées par le texte.

Le président pense que le CA doit exprimer clairement sa position sur le problème des délais mais aussi sur la question des axes.

La discussion s'engage sur la façon de procéder pour pouvoir néanmoins peser sur le texte.

Macha WORONOFF-LEMSI propose la motion suivante :

"Le CA de l'UFC réuni en séance le 29 mars 2017, prenant acte de l'envoi tardif ce jour des documents relatifs au contrat de site, ne peut pas s'exprimer dans un délai aussi court".

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

Le président propose ensuite que tous ceux qui ont des remarques les fassent remonter au DGS qui les compilera pour les envoyer aux membres de l'UFC, membres du CA de la COMUE.

4. Affaires financières

4.1. Rapport annuel de performance 2016 (RAP) (annexe 7)

Macha WORONOFF-LEMSI rappelle que le RAP répond au PAP 2016 approuvé avec le projet de budget. Elle présente les points abordés dans ce document.

Après discussion, le rapport annuel de performance 2016 est soumis au vote.

Vote : majorité : 13
26 pour
7 abstentions

4.2. Information sur les décisions prises par le président en vertu des compétences déléguées par le CA (annexe 8)

Le DGS présente ce point et rappelle qu'il s'agit d'une information donnée dans le cadre de la délégation de compétences confiée au président par le CA.

4.3. Tarifs du service de Formation Continue (annexe 9)

Le DGS présente ce point concernant les tarifs et les conditions de remises et d'exonération.

Après discussion, les tarifs du service de Formation Continue sont soumis au vote.

Vote : majorité 16
26 pour
2 abstentions
5 contre

4.4. Tarifs du CLA (annexe 10)

Le DGS présente ce point qui concerne les tarifs des bulats.

Après discussion, les tarifs des bulats sont soumis au vote.

Vote : majorité : 16
26 pour
2 abstentions
5 contre

4.5. Tarif PassUBFC

Il s'agit de définir le tarif de la carte PassUBFC pour des personnes qui ne sont ni personnels ni étudiants et qui auraient besoin de disposer de la carte en dehors d'un partenariat intégrant un tarif. Il est proposé de retenir un montant de 10 €, prix déjà retenu en cas de perte.

Après discussion, ce tarif de 10 € pour les extérieurs est soumis au vote.

Vote : majorité : 16
26 pour
2 abstentions
5 contre

4.6. Vente d'un bien d'occasion (annexe 11)

Le DGS indique que l'UFC a l'opportunité de vendre un bien dont elle n'a plus l'usage (cf document) pour 18 000 €.

Il est demandé aux conseillers d'autoriser cette vente et son montant.

Vote : majorité : 15
29 pour
4 abstentions

5. Ressources humaines, après avis du comité technique du 14 février 2017

5.1. Mise en place du pôle de gestion mutualisé des retraites pour le compte des établissements membres de la COMUE (PETREL) (annexe 12)

Ce point a été validé par le comité technique. Il est proposé au CA d'approuver la création du pôle Pétrel dont l'UFC serait chef de file.

Vote : unanimité

5.2. Validation du plan de prévention concernant les RPS (annexe 13)

Ce point a été validé par le comité technique. Après le diagnostic, il convient d'approuver le plan de prévention concernant les RPS.

Vote : unanimité

5.3. Ajout d'un article au règlement intérieur de l'UFC (annexe 14)

Ce point a été validé par le CT. Il s'agit d'ajouter un article au règlement intérieur de l'UFC reconnaissant les modalités et le droit à la déconnexion pour les personnels de l'UFC.

Vote : unanimité

6. Santé sécurité au travail : rapport annuel 2016 et programme annuel 2017, après avis du comité technique du 14 février 2017 (annexe 15)

Ce point a été validé par le CT. Il s'agit d'approuver le rapport 2016 et le programme 2017 concernant la santé et la sécurité au travail.

Vote : unanimité

7. Affaires statutaires

7.1. Modification des statuts de l'UFR STGI (annexe 16)

Le DGS présente le texte modifié.

Marie-Cécile PERA souhaite que le texte soit amendé afin que les fonctions ne soient pas mises seulement au masculin.

Cette proposition est retenue.

Après discussion, le président soumet les nouveaux statuts de l'UFR STGI au vote.

Vote : majorité : 14
27 pour
6 abstentions

7.2. Approbation des statuts des collegium Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur (SFSPi) et Sciences de la nature, Environnement et Territoire (SNET) (annexes 17 et 18)

Olga KOUCHNARENKO présente les statuts des deux collegiums.

Marie-Cécile PERA souhaite que pour le collegium Sciences pour l'Ingénieur, les directeurs de laboratoire et de structure fédérative puissent se faire représenter.

Cette demande est retenue.

Daniel GILBERT regrette que l'UFR SMP ne soit pas présente dans le collegium Sciences de la nature, Environnement et Territoires.

Christian VIERON-LEPOUTRE explique son vote défavorable par la création d'une structure supplémentaire.

Après discussion, le président soumet les statuts des deux collegiums au vote.

Vote : majorité : 15

20 pour

9 contre

4 abstentions

8. Conventions et accords : accord de consortium Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC (annexe 19)

Le président indique que le conseil de gestion de l'ISIFC a approuvé cet accord qui permet donc à l'ISIFC d'intégrer ce pôle.

Christian VIERON-LEPOUTRE demande quelle est cette nouvelle structure ?

Le président précise que c'est la transformation du polytechnicum.

Frédéric MUYARD indique que le polytechnicum intervenait sur des sujets de communication et de développement de la culture de l'entrepreneuriat pour les écoles d'ingénieurs.

Daniel GILBERT s'étonne de l'absence des CMI dans ce pôle et peu importe si les bourguignons n'y sont pas favorables. Il propose de modifier le texte pour que les CMI intègrent de fait le pôle à partir du moment où ils délivrent le titre d'ingénieur.

Après la discussion, l'accord de consortium du pôle d'ingénierie et d'aménagement d'UBFC est soumis au vote.

Vote : majorité : 12

17 pour

9 abstentions

7 contre

9. Questions diverses

9.1. Demande d'autorisation de dons d'ouvrages désherbés par la BU Sciences et par le BU Lettres de Besançon à destination des usagers de l'UFC (annexes 20 et 21)

Le DGS précise l'étendue de la demande du SCD pour les BU Sciences et Lettres.

Après discussion, cette demande d'autorisation de dons d'ouvrages désherbés par la BU Sciences et la BU Lettres est soumise au vote.

Vote : unanimité

9.2. Présentation du projet SICLES en remplacement d'Apogée

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.3. Demande de remise gracieuse (annexe 22)

Le président passe la parole à Monsieur Gilles MOITON.

Monsieur MOITON se présente et présente son activité exercée à l'université comme agent comptable de 2005 à 2015. Les comptes jugés concernent les années 2007 à 2013.

La remise gracieuse sollicitée concerne six titres de recettes non recouverts sur la période pour un montant total d'environ 2 300 €.

Monsieur MOITON précise le contexte d'émission de ces titres et les raisons de non recouvrement notamment les coûts qu'il aurait été nécessaire d'engager pour aller plus loin dans les procédures.

Macha WORONOFF-LEMSI précise que les sommes évoquées ont été admises en non-valeur par le CA à l'époque.

Monsieur MOITON, au terme des échanges avec les conseillers quitte la séance.

Le président demande aux conseillers s'ils ont d'autres questions sur le sujet puis il met à l'approbation la demande de remise gracieuse.

Vote : unanimité

Au terme des débats, le président lève la séance à 19 h 05.

Le directeur général des services,



Christophe de CASTELJAU

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : (document envoyé aux conseillers par courriel)

- ◀ Compte financier 2016

Annexe 2 : (document envoyé aux conseillers par courriel)

- ◀ Compte financier 2016 : rapport de l'ordonnateur

Annexe 3 :

- ◀ Compte financier 2016 : rapport de l'ordonnateur : power point de présentation

Annexe 4 :

- ◀ Compte financier 2016 : rapport de l'agent comptable

Annexe 5 :

- ◀ Compte financier 2016 : audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Annexe 6 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Volet UFC du contrat de site pour la période 2017-2022

Annexe 7 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Rapport annuel de performance (RAP) 2016

Annexe 8 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Information sur les décisions prises par le président en vertu des compétences déléguées par le CA

Annexe 9 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Tarifs du service de Formation Continue

Annexe 10 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Tarifs du CLA

Annexe 11 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Vente d'un bien d'occasion

Annexe 12 : (documents envoyés aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Mise en place du pôle de gestion mutualisé des retraites pour le compte des établissements membres de la COMUE (PETREL)

Annexe 13 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Validation du plan de prévention concernant les RPS

Annexe 14 : (documents envoyés aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Ajout d'un article au règlement intérieur

Annexe 15 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Santé et sécurité au travail : rapport annuel 2016 et programme annuel 2017

Annexe 16 :

- ◀ Modification des statuts de l'UFR STGI

Annexe 17 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Statuts du collegium Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur (SFSPi)

Annexe 18 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Statut du collegium Sciences de la Nature, Environnement et Territoire (SNET)

Annexe 19 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Accord de consortium Pôle d'Ingénierie et de management d'UBFC

Annexe 20 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Demande d'autorisation de dons d'ouvrages désherbés par la BU Sciences à destination des usagers

Annexe 21 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Demande d'autorisation de dons d'ouvrages désherbés par la BU Lettres à destination des usagers

Annexe 22 : (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Demande de remise gracieuse

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Compte financier 2016 Conseil d'administration du 29 mars 2017

Conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté

Délibération n° 1 du 29 mars 2017 Compte financier 2016

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2166 ETPT sous plafond Etat et 279 ETPT sous plafond sur ressources propres
- 198 199 945 € d'autorisations d'engagement
- 194 593 628 € de crédits de paiement
- 194 366 435 € de prévisions de recettes
- 227 193 € de solde budgétaire négatif
- 1 628 660,99 € de variation positive de trésorerie
- 410 171,59 € de résultat patrimonial négatif
- 2 653 117,77 € de capacité d'autofinancement
- 1 342 327,59 € de variation positive de fonds de roulement

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat négatif à hauteur de 410 171,59 € sur les réserves de l'établissement à savoir 409 554,83 € pour le SAIC et 616,76 € pour l'établissement hors SAIC.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

Tableau 1
Tableau des emplois - Compte financier 2016

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)			
			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés sur ressources propres		Global	
			en ETPT		en ETPT		en ETPT	
Catégories d'emplois			Prévision*	Réalisé	Prévision*	Réalisé	Prévision*	Réalisé
Nature des emplois								
Enseignants Enseignants-chercheurs Chercheurs	Permanents	Titulaires	1073	1 066,16			1073	1 066,16
		CDI	2	2,00			5	5,00
	Non permanents	CDD	253	251,09	78	77,99	331	329,08
Sous-total EC			1328	1 319,25	81	80,99	1409	1 400,24
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0	0			0	0
BIATSS	Permanents	Titulaires	707	696,32			707	696,32
		CDI	43	37,93	39	33,50	82	71,43
	Non permanents	CDD	97	112,65	163	164,09	260	276,74
Sous-total BIATSS			847	846,90	202	197,59	1049	1 044,49
Total			2175	2 166,15 (1)	283	278,58	2458	2 444,73
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 293 (2)					

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (2)

Tableau 2 - Université de Franche-Comté
Autorisations budgétaires - Compte financier 2016

Agréé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montants BI+BR		Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	163 110 207	163 110 207	161 942 352	161 942 352
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	47 894 972	47 894 972	48 453 409	48 453 409
Fonctionnement et intervention	34 412 254	31 604 714	25 307 053	23 661 665
Investissement	14 501 056	14 675 019	10 950 540	8 989 611
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement				
	212 023 517	209 389 940	198 199 945	194 593 628
TOTAL DES DÉPENSES		209 389 940		194 593 628

Solde budgétaire (excédent)

Recettes		
Montants exécutés	Montants BI+BR	
176 065 815	185 345 387	Recettes globalisées
161 881 364	161 426 205	Subvention pour charges de service public
-	133 456	Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
134 007	1 810 463	Autres financements publics
14 050 444	21 975 263	Recettes propres
18 300 620	21 522 459	Recettes fléchées**
654 600	1 000 000	Financements de l'Etat fléchés
17 646 020	20 490 348	Autres financements publics fléchés
-	32 111	Recettes propres fléchées
194 366 435	206 867 846	
194 366 435	206 867 846	TOTAL DES RECETTES

Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 2 - Université de Franche-Comté
Autorisations budgétaires - Compte financier 2016

Etablissement (hors SAIC)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montants BI+BR		Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	158 243 207	158 243 207	158 231 455	158 231 455
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	47 894 972	47 894 972	48 453 409	48 453 409
Fonctionnement et intervention	29 474 976	26 667 436	22 168 949	20 546 061
Investissement	9 008 056	9 121 323	6 541 439	5 670 304
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement				
	196 726 239	194 031 966	186 941 844	184 447 821
TOTAL DES DÉPENSES		194 031 966		184 447 821
Solde budgétaire (excédent)				

Recettes		
Montants exécutés	Montants BI+BR	
172 796 164	180 371 465	Recettes globalisées
161 881 364	161 426 205	Subvention pour charges de service public
	133 456	Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
134 007	1 810 463	Autres financements publics
10 780 792,94	17 001 341,00	Recettes propres
10 518 190	12 072 459	Recettes fléchées **
654 600	1 000 000	Financements de l'Etat fléchés
9 863 590	11 040 348	Autres financements publics fléchés
	32 111	Recettes propres fléchées
183 314 354	192 443 924	
183 314 354	192 443 924	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (déficit)		
1 133 466	1 588 042	

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 2 - Université de Franche-Comté
Autorisations budgétaires - Compte financier 2016
 budget annexe (SAIC)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montants BI+BR		Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 867 000	4 867 000	3 710 896	3 710 896
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	0	0	39 912	39 912
Fonctionnement et intervention	4 937 278	4 937 278	3 138 104	3 115 604
Investissement	5 493 000	5 553 696	4 409 101	3 319 307
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement				
	15 297 278	15 357 974	11 298 013	10 185 719
TOTAL DES DÉPENSES		15 357 974	10 185 719	
Solde budgétaire (excédent)			866 362	

Recettes		
Montants exécutés	Montants BI+BR	
3 269 651	4 973 922	Recettes globalisées
	-	Subvention pour charges de service public
	-	Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
	-	Autres financements publics
3 269 651	4 973 922,00	Recettes propres
7 782 430	9 450 000	Recettes fléchées **
	-	Financements de l'Etat fléchés
7 782 430	9 450 000	Autres financements publics fléchés
	-	Recettes propres fléchées
11 052 081	14 423 922	
11 052 081	14 423 922	TOTAL DES RECETTES
	934 052	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 4 - Equilibre financier
Université de Franche-Comté - Compte financier 2016

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	227 193,01		Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>			<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>			<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	44 297,87	44 531,23	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 887 216,27	4 791 957,46	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	73 839,90	24 719,35	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	3 232 547,05	4 861 208,04	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	1 628 660,99	-	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	4 861 208	4 861 208	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau 5 - EPSCP
Université de Franche-Comté Opérations pour le compte de tiers
Compte financier 2016

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Opération 1	4671	Aide à la mobilité internationale (AMI) *	470 400 €	472 000 €
Opération 2	4678	Opération Cartes multiservices (subv Rectorat) **	49 415,00 €	- €
		Opération Ingénierie Projet I-SITE COMUE (subv Région)	31 695,91 €	31 695,91 €
		Opération CV 2016-0013 Fondation Volkswagen ***	25 500,00 €	43 000,00 €
		Opération Projet VIAMOS ****	- €	384 915,00 €
Opération 3	47311	Sécurité Sociale étudiante	1 245 421,34 €	1 245 421,34 €
Opération 4 *****	44562 + 44566 - 4452	TVA payée aux fournisseurs	1 062 782,02 €	
	44571	TVA collectée sur clients		568 603,21 €
	44583	Remboursement TVA demandé		2 046 322,00 €
	44551	TVA à décaisser	2 002,00 €	
TOTAL			2 887 216,27 €	4 791 957,46 €

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

* : Restait une BE de 5 600€

** : Reversement part UTBM (49 415€) effectué sur 2016. Reste à reverser sur réception des justificatifs part ENSMM et part CROUS (soit 48 571,95€)

*** : Reste 17 500€ à reverser fin 2016. Reversement effectué sur Janvier 2017

**** : Les reversements aux divers partenaires ont été effectués en Janvier 2017

***** 1,5 M€ ont été remboursés à l'UFC en 2016 au titre de crédits de TVA accumulés sur les exercices précédents

Attention : Sont ici indiqués les comptes du plan de comptes commun des organismes dépendant de l'Etat applicable au 1er janvier 2016 hors comptes « violets » spécifiques à certaines catégories d'organismes

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COMPTES	PRODUITS	COMPTES
Personnel	160 109 766,22	Subventions de l'Etat	163 931 433,58
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	48 493 320,25	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 873 806,93	Autres subventions	10 246 791,49
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	20 395 176,49
TOTAL DES CHARGES (1)	194 983 573,15	TOTAL DES PRODUITS (2)	194 573 401,56
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	410 171,59
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	194 983 573,15	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	194 983 573,15

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

x désignant les subdivisions associées à ce compte.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COMPTES
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-410 171,59
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 039 791,13
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-5 959 466,43
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	-17 035,34
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 653 117,77

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Attention : Ne doivent figurer dans ce tableau que les variations entraînant un flux financier. Les virements de compte à compte sont donc exclus.

Exemple d'exclusion : virements de poste à poste au sein des immobilisations, au sein des capitaux propres, ...

EMPLOIS	COMPTES	RESSOURCES	COMPTES
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	2 653 117,77
		débets 28 des sorties d'inventaire (non pris en compte par le 68 de la CAF)	-1 919 443,98
		crédits 1349 des sorties d'inventaire (non pris en compte par le 78 de la CAF)	230 355,72
Investissements	7 372 405,51	Financement de l'actif par l'État	744 854,10
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	6 967 466,12
		Autres ressources	43 597,87
Remboursement des dettes financières	5 539,00	Augmentation des dettes financières	324,50
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 377 944,51	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 720 272,10
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	1 342 327,59	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	

x désignant les subdivisions associées à ce compte.

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1 342 327,59
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 286 333,40
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 628 660,99
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	25 703 428,34
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 1 319 152,67
Niveau final de la TRESORERIE	27 022 581,01

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Attention : Sont ici indiqués les comptes du plan de comptes commun des organismes dépendant de l'Etat applicable au 1er janvier 2016 hors comptes « violets » spécifiques à certaines catégories d'organismes

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COMPTES	PRODUITS	COMPTES
Personnel	156 445 104,75	Subventions de l'Etat	162 729 002,96
dont charges de pensions civiles*	48 453 408,61	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	30 377 965,71	Autres subventions	7 245 447,03
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	16 848 003,71
TOTAL DES CHARGES (1)	186 823 070,46	TOTAL DES PRODUITS (2)	186 822 453,70
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	616,76
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	186 823 070,46	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	186 823 070,46

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

x désignant les subdivisions associées à ce compte.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COMPTES
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-616,76
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 700 764,41
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-5 388 163,25
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	-17 035,34
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 294 949,06

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Attention : Ne doivent figurer dans ce tableau que les variations entraînant un flux financier. Les virements de compte à compte sont donc exclus.

Exemple d'exclusion : virements de poste à poste au sein des immobilisations, au sein des capitaux propres, ...

EMPLOIS	COMPTES	RESSOURCES	COMPTES
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	2 294 949,06
		débets 28 des sorties d'inventaire (non pris en compte par le 68 de la CAF)	-1 859 689,46
		crédits 1349 des sorties d'inventaire (non pris en compte par le 78 de la CAF)	230 355,72
Investissements	3 210 628,16	Financement de l'actif par l'État	611 080,95
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	4 283 406,15
		Autres ressources	43 597,87
Remboursement des dettes financières	5 539,00	Augmentation des dettes financières	324,50
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 216 167,16	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 604 024,79
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	2 387 857,63	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	

x désignant les subdivisions associées à ce compte.

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 387 857,63
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	#REF!
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	#REF!
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	24 444 413,25
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Niveau du besoin en fonds de roulement N-1 +/- variation du besoin en fonds de roulement N
Niveau final de la TRESORERIE	Niveau de la trésorerie N-1 +/- variation de trésorerie N

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Attention : Sont ici indiqués les comptes du plan de comptes commun des organismes dépendant de l'Etat applicable au 1er janvier 2016 hors comptes « violets » spécifiques à certaines catégories d'organismes

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COMPTES	PRODUITS	COMPTES
Personnel	3 664 661,47	Subventions de l'Etat	1 202 430,62
dont charges de pensions civiles*	39 911,64	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 495 841,22	Autres subventions	3 001 344,46
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	3 547 172,78
TOTAL DES CHARGES (1)	8 160 502,69	TOTAL DES PRODUITS (2)	7 750 947,86
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	409 554,83
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 160 502,69	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 160 502,69

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

x désignant les subdivisions associées à ce compte.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COMPTES
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-409 554,83
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 339 026,72
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-571 303,18
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	358 168,71

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Attention : Ne doivent figurer dans ce tableau que les variations entraînant un flux financier. Les virements de compte à compte sont donc exclus.

Exemple d'exclusion : virements de poste à poste au sein des immobilisations, au sein des capitaux propres, ...

EMPLOIS	COMPTES	RESSOURCES	COMPTES
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	358 168,71
		débets 28 des sorties d'inventaire (non pris en compte par le 68 de la CAF)	-59 754,52
		crédits 1349 des sorties d'inventaire (non pris en compte par le 78 de la CAF)	0,00
Investissements	4 161 777,35	Financement de l'actif par l'État	133 773,15
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 684 059,97
		Autres ressources	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 161 777,35	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 116 247,31
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 045 530,04

x désignant les subdivisions associées à ce compte.

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 045 530,04
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	#REF!
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	#REF!
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 259 015,09
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Niveau du besoin en fonds de roulement N-1 +/- variation du besoin en fonds de roulement N
Niveau final de la TRESORERIE	Niveau de la trésorerie N-1 +/- variation de trésorerie N

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 9 - Université de Franche-Comté
Tableau des opérations pluriannuelles - Compte financier 2016

CA du 29 mars 2017 - Annexe 1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Total des CP consommés au cours de l'année	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)		(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Op. 1 MSHE	7 100 000	5 500 000	5 500 000		1 600 000	1 600 000	5 500 000	4 690 000		1 960 000	1 960 000	1 364 229	-	450 000
Op. 2 IUT BM Rés-CVC	1 000 000	750 000	500 000				750 000	500 000					500 000	-
Op. 3 IUT BM Pré études éco campus	100 000	-	-		100 000	100 000	-	-		100 000	100 000		-	-
Op. 4 IUT BM Eco campus, apport UFC	2 000 000	-	-				-	-		-	-		2 000 000	-
Op. 5 Bouloie après Temis	5 900 000	-	-		115 000	115 000	-	-		-	-	1 337	5 785 000	115 000
Autres opérations diverses	1 790 000	-	-		1 790 000	1 790 000	-	-		1 445 000	1 445 000	815 268	-	345 000
Total programmes pluriannuels d'investissement	17 890 000	6 250 000	6 000 000	-	3 605 000	3 605 000	6 250 000	5 190 000	-	3 505 000	3 505 000	2 180 834	8 285 000	910 000
Op. 1														
Op. 2														
Op. 3														
total contrats de formation continue														
Op. 1														
Op. 2														
Op. 3														
Total contrats d'enseignement														
Op. 1														
Op. 2														
Op. 3														
Total contrats de recherche	19 552 959				19 552 959	19 552 959				19 552 959	19 552 959			
Total	37 442 959	6 250 000	6 000 000	-	23 157 959	23 157 959	6 250 000	5 190 000	-	23 057 959	23 057 959		8 285 000	910 000
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :														
Ss total personnel					5 460 459	5 460 459				5 460 459	5 460 459			
Ss total fonctionnement et intervention					5 833 500	5 833 500				5 833 500	5 833 500			
Ss total investissement	16 100 000	6 250 000	6 000 000		10 074 000	10 074 000	6 250 000	5 190 000		10 319 000	10 319 000		8 285 000	565 000

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie, sur la durée de l'opération	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Op. 1 MSHE	7 100 000	1 000 000	6 100 000	3 980 000	2 000 000	120 000
Op. 2 IUT BM Rés-CVC	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-
Op. 3 IUT BM Pré études éco campus	100 000	-	75 000	-	75 000	-
Op. 4 IUT BM Eco campus, apport UFC	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
Op. 5 Bouloie après Temis	5 900 000	-	5 900 000	-	-	5 900 000
Autres opérations diverses	1 790 000	642 500	1 147 500	-	1 147 500	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	17 890 000	4 642 500	13 222 500	3 980 000	3 222 500	6 020 000
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
total contrats de formation continue						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
Total contrats d'enseignement						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
Total contrats de recherche	19 552 959		19 552 959			

Tableau 7 - Université de Franche-Comté Plan de trésorerie - suivi de l'exécuté 2016

CA du 29 mars 2017 - Annexe 1

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet et août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	25 394	92 310	37 902	25 138	51 260	36 869	25 616	55 022	43 211	54 718	40 691	
<i>dont placements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ENCAISSEMENTS												
A1. Recettes budgétaires globalisées	40 641	2 035	1 532	41 509	1 391	1 356	60 654	2 101	26 242	877	40 693	219 031
Subvention pour charges de service public	40 207	0	0	40 207	0	0	56 290	0	24 124	0		160 828
Autres financements de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		-
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		-
Autres financements publics	11	999	524	484	801	722	2 161	940	414	450	35 712	43 218
Recettes propres	423	1 036	1 008	818	590	634	2 203	1 161	1 704	427	4 981	14 985
A2 . Recettes budgétaires fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financements de l'Etat fléchés	0	0		0	0	0	0	0	0	0		-
Autres financements publics fléchés	0	0		0	0	0	0	0	0	0		-
Recettes propres fléchées	0	0		0	0	0	0	0	0	0		-
A3. Opérations non budgétaires	40 581	1 779	1 997	2 217	1 465	3 753	63 045	4 211	2 917	7 606	6 815	136 386
Nouveaux emprunts, remboursements de prêts, cautionnements	4	5	3	4	3	3	4	6	3	3	6	44
Op gérées en compte de 1/3 (encaissé de l'ex) hors TVA	0	155	12	32	331	5	25	0	0	0	1 617	2 177
TVA encaissée sur titres de recette		36	12	39	30	15	36	126	43	128	104	569
Crédits de TVA remboursés par l'Etat	0	0	0	0	0	1 549	281	216	0	0	0	2 046
Autres encaissements sur comptes de tiers	40 577	1 583	1 970	2 142	1 101	2 181	62 699	3 863	2 871	7 475	5 088	131 550
A. TOTAL	81 222	3 814	3 529	43 726	2 856	5 109	123 699	6 312	29 159	8 483	47 508	355 417
DECAISSEMENTS												
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	15 518	15 975	15 690	16 454	15 743	15 432	35 665	14 822	15 517	16 746	17 409	194 971
Personnel	14 008	13 216	13 208	13 228	13 174	12 995	29 964	12 266	13 479	13 261	13 112	161 911
Fonctionnement	1 193	2 484	2 102	1 869	2 048	1 955	3 682	2 029	1 615	2 617	2 731	24 325
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Investissement	317	275	380	1 357	521	482	2 019	527	423	868	1 566	8 735
B2. Dépenses sur recettes fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
B3. Opérations non budgétaires	35	41 131	577	1 431	1 307	1 322	60 748	1 945	2 071	5 903	42 178	158 650
Remboursements d'emprunts, nouveaux prêts, cautionnements	4	5	5	4	6	5	4	5	3	3	1	45
Opérations gérées en compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA	0	119	86	32	150	15	33	2	145	17	1 223	1 822
TVA décaissée sur achats	31	59	62	44	78	206	252	63	48	125	95	1 063
TVA versée à l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Autres décaissements sur comptes de tiers	0	40 948	424	1 351	1 073	1 096	60 459	1 875	1 875	5 758	40 859	155 718
B. TOTAL	15 553	57 106	16 267	17 885	17 050	16 754	96 413	16 767	17 588	22 649	59 587	353 621
(2) SOLDE RETRAITE DU MOIS = A - B	66 916	-54 408	-12 764	26 122	-14 391	-11 253	29 406	-11 811	11 507	-14 027	-13 668	1 629 *
SOLDE CUMULE (1) + (2)	92 310	37 902	25 138	51 260	36 869	25 616	55 022	43 211	54 718	40 691	27 023	27 023
									<i>dont trésorerie fléchée (A2 - B2)</i>			0
									<i>dont trésorerie sur op. non budgét (A3-B3)</i>			- 22 264

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)

ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2016	31/12/2015 *
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 562 446	2 788 352	774 094	949 723
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	3 562 446	2 788 352	774 094	949 723
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 230 068	67 309 899	168 920 169	168 404 686
Terrains, agencements et aménagements de terrain	31 077 605	24 649	31 052 956	30 958 244
Constructions et constructions sur sol d'autrui	127 212 085	22 371 010	104 841 075	104 021 268
Installations techniques, matériel et outillage	52 874 057	31 704 519	21 169 538	20 119 949
Collections	16 013		16 013	16 013
Autres immobilisations corporelles	16 911 846	13 209 721	3 702 125	3 716 260
Immobilisations corporelles en cours	4 857 739		4 857 739	7 906 523
Avances et acomptes sur commandes	3 280 723		3 280 723	1 666 429
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	34 883		34 883	41 581
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	10 372		10 372	14 123
Autres immobilisations financières	24 511		24 511	27 458
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	239 827 397	70 098 251	169 729 146	169 395 990
ACTIF CIRCULANT				
STOKS ET EN-COURS	212 641	145 620	67 021	70 545
CREANCES				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	20 922 674		20 922 674	11 742 816
Créances clients et comptes rattachés	6 284 117	180 369	6 103 748	3 069 837
Créances sur les redevables				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	99 615		99 615	186 587
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	168 138		168 138	151 095
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	27 687 184	325 989	27 361 195	15 220 880
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 022 581		27 024 583	25 394 429
TOTAL TRESORERIE	27 022 581		27 024 583	25 394 429
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	294 537 162	70 424 240	224 114 924	210 011 299

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015 *
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financements de l'actif - ETAT	122 121 528	124 924 430
Financement de l'actif par des tiers	22 758 650	17 710 864
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	49 584 277	47 314 292
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice(bénéfice ou perte)	-410 172	2 155 153
TOTAL DES FONDS PROPRES	194 054 283	192 104 739
PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES		
Provisions pour risques	11 450	45 370
Provisions pour charges	1 039 544	1 378 472
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 050 994	1 423 842
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	1 307	6 522
Cautionnements		
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	1 307	6 522
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 327 730	1 642 783
Dettes fiscales et sociales	3 598 303	3 181 291
Avances et acomptes reçus	19 365 612	8 059 814
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	1 382 054	1 074 970
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 332 639	2 516 829
TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES	29 006 338	16 475 687
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	2 002	509
TOTAL TRESORERIE	2 002	509
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	224 114 924	210 011 299

* compte-tenu de l'application de nouvelles normes, l'exercice 2015 a été retraité afin d'être comparable à 2016

CHARGES	Exercice 2016	Exercice 2015 *	PRODUITS	Exercice 2016	Exercice 2015 *
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	74 855	75 801	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	174 571 409	177 022 400
Consommation de marchandises et approvisionnement, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	21 597 272	24 771 146	Subvention pour charge de service public	161 899 215	161 887 788
Charges de personnel	160 109 766	159 587 124	Subvention de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	12 269 890	14 431 417
Salaires traitement et rémunérations diverses	93 646 212	93 395 652	Subventions spécialement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges sociales	66 169 874	65 939 031	Dons et legs	9 120	6 431
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée	393 184	696 764
Autres charges de personnel	293 680	252 441	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	14 041 853	18 085 409
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	4 150 132	4 834 497	Vente de biens ou prestations de services	13 596 714	17 319 785
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	9 039 791	9 274 595	Produits de cessions d'éléments d'actif	17 035	
			Autres produits de gestion	408 786	578 617
			Production stockée et immobilisée	19 318	187 007
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
			Autres produits	5 959 467	5 664 253
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	376 506	0
			Reprises du financement rattaché à un actif	5 582 961	5 664 253
			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (fondations)		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	194 971 816	198 543 163	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	194 572 729	200 772 062
CHARGES D'INTERVENTION					
Dispositif d'intervention pour compte propre					
Transfers aux ménages					
Transferts aux entreprises					
Transferts aux collectivités territoriales					
Transferts aux autres collectivités					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0	0			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (fondations)					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	194 971 816	198 543 163			
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêts			Produits des participations et des prêts		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Pertes de change	1 401	2 766	Intérêts sur créances non immobilisées		
Autres charges financières			Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
			Gains de change	672	349
			Autres produits financiers		
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 401	2 766	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	672	349
Impôt sur les sociétés	10 356	71 329			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		2 155 153	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	410 172	
TOTAL CHARGES	194 983 573	200 772 411	TOTAL PRODUITS	194 983 573	200 772 411

* compte-tenu de l'application de nouvelles normes, l'exercice 2015 a été retraité afin d'être comparable à 2016

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS EXERCICE 2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 224 113 K€, et au compte résultat de l'exercice dégageant une perte de 410 K€.

L'exercice d'une durée de douze mois est clos au 31 décembre 2016.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'Agent Comptable et le Président.

I. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

1) Faits caractéristiques

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) et de l'instruction commune de la DGFIP du 22 décembre 2016.

En application de l'article 4 de l'arrêté du 1er juillet 2015 et de la note de clôture de la DGFIP du 6 décembre 2016, le tableau présentant l'articulation entre les résultats de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire, ainsi que le tableau des flux de trésorerie, dont les formats sont précisés par la norme 1 « Etats financiers » du RNCEP, ne sont pas fournis dans l'annexe.

2) Comparabilité des comptes - changement de méthode comptable – corrections d'erreurs et régularisations

L'exercice 2016 constitue la première année d'application du recueil des normes comptables.

Comme indiqué en partie 1, l'UFC applique le nouveau référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), l'instruction commune et le plan de comptes commun (passage de la M9-3 à la M9)

Les états financiers sont présentés selon le format requis par la norme 1 du RNCEP, avec le retraitement au nouveau format de la colonne relative à l'exercice 2015, conformément à la note de clôture de la DGFIP.

La principale différence de présentation est relative aux opérations de charges et produits exceptionnels qui ont été reclassées, à des fins de comparabilité. Voir point IV .

Abandon en 2016 des facturations internes entre composantes. Désormais les cas de dettes et créances réciproques entre composantes sont traités par des virements de crédits dont le support est une facture dite « proforma ».

Respect du principe de crédit du 412 (Droits d'inscription des étudiants) en fonction des encaissements réellement reçus.

Respect de la ventilation du titrage de la taxe d'apprentissage en investissement et fonctionnement.

3) Principes comptables et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions)

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect de la réglementation en vigueur et du principe de prudence. Elles s'inscrivent dans le cadre des hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (à l'exception des changements de méthodes éventuellement mentionnés ci-dessus).

Elles sont conformes aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge.

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service.

Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- A leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux (y compris les frais accessoires),
- A leur coût de production pour les biens produits par l'établissement,
- A leur valeur vénale, après estimation, pour les biens acquis à titre gratuit ou reçus en dotation ou en affectation.

Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge.

Concernant le patrimoine immobilier, l'approche par composant est appliquée (y compris pour le patrimoine évalué par France Domaine).

Chaque année une opération dite « d'inventaire tournant » est réalisée. Elle permet d'effectuer par tranches un contrôle de la présence physique des biens inscrits à l'actif. Si le bien est absent, une écriture de sortie de l'actif est alors réalisée.

3.3) Immobilisations financières

Les immobilisations sont composées principalement de prêts accordés, de dépôts et cautionnements versés. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsqu'un risque de non-recouvrement est décelé.

3.4) Amortissements des immobilisations

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée normale d'utilisation. Les taux d'amortissement généralement retenus par l'Université sont les suivants :

- Coût de développement de projets 10 ans
- Logiciels : 3 ans

• Brevets autres concessions et droits similaires	5 ans
• Matériel scientifique	10 ans
• Matériel d'enseignement	10 ans
• Installations techniques et outillage :	10 ans
• Collections littéraires, scientifiques, artistiques	non amorties
• Matériel de transport :	5 ans
• Matériel de bureau et mobilier :	10 ans
• Matériel informatique :	4 ans
• Matériel divers :	10 ans

Par ailleurs, les cadences d'amortissement des composants ont été fixées par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

• Structure :	50 ans
• Menuiserie extérieure :	25 ans
• Chauffage collectif :	25 ans
• Etanchéité :	15 ans
• Ravalement avec amélioration :	15 ans
• Electricité :	25 ans
• Plomberie sanitaire :	25 ans
• Ascenseurs :	15 ans

Les actifs reçus en dotation, n'ayant pas vocation à être renouvelés en tant que tel par l'Université de Franche-Comté, sont traités selon le régime dit « de la neutralisation » : les dotations aux amortissements comptabilisées au compte de résultat sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation.

3.5) Stocks

Les stocks de livres et ouvrages sont valorisés à leur coût d'acquisition.

La méthode de dépréciation des stocks repose sur un délai d'écoulement théorique par année d'achat, tel que :

Année d'acquisition	Taux de dépréciation
N	0%
N-1	30%
N-2	50%
N-3	70%
N-4	80%
N-5	90%
> ou + N-6	100%

Un inventaire permet de déterminer le stock réel à la clôture. La dépréciation à constater est basée sur le stock réel et le prix de revient unitaire, auquel on applique une dépréciation basée sur les taux du tableau ci-dessus.

3.6) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les créances clients sont provisionnées selon les règles suivantes :
La provision s'applique au montant HT des RAR (Restes A Recouvrer). Les RAR s'entendent par client et non par titre.

Taux de provisionnements retenus :

Clients publics :

- Pour les RAR supérieurs à 2000 € et de + de 2 ans :
 - 100 % de la créance HT (si pièces justificatives manquantes, contestation, prescription...),
 - 50 % de la créance HT (dans les autres cas).

Clients privés :

- Pour les RAR supérieurs à 2000 € et de + de 1 an :
 - 50 % de la créance HT,
- Pour les RAR supérieurs à 2000 € de + de 2 ans
 - 100 % de la créance HT,
- Cas particuliers :

100% des RAR quel que soit le montant et l'année en cas de LJ,

75% des RAR quel que soit le montant et l'année en cas de RJ,

100 % des RAR pour les créances qu'il est prévu de passer en ANV sur N+1.

50% ou 100% des RAR pour les créances de l'année reconnues immédiatement comme « à problème ».

3.7) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque le cours de clôture d'une valeur mobilière de placement est inférieur à sa valeur comptable.

L'UFC ne détient actuellement aucune VMP.

3.8) Fonds propres

Les fonds propres sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital. Le traitement dit « de la neutralisation » concernant les dotations aux amortissements des actifs reçus en dotation par l'Etat n'impacte pas le résultat mais les fonds propres.

3.9) Financements externes de l'actif

Les financements externes de l'actif (anciennement dénommés subventions d'investissement) sont comptabilisées à concurrence des dépenses engagées, leur octroi étant subordonné à la réalisation de travaux spécifiques. Elles sont comptabilisées dans les fonds propres dans des postes distincts selon :

- la source des financements externes de l'actif afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État,
- le rattachement ou non à un actif déterminé

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation.

3.10) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions relatives aux litiges ont été évaluées par le responsable du service juridique. Au 31/12/2016, 8 dossiers sont susceptibles de générer des coûts futurs pour l'établissement. Pour chaque dossier, une estimation « à dire d'expert » a été effectuée sur le coût probable pour l'Université (différent du montant demandé par la partie adverse lorsque la jurisprudence fait ressortir que ce montant est éloigné de ce qui se pratique habituellement pour des dossiers similaires). A ce montant est appliqué un taux correspondant au risque de perte lorsque le dossier sera jugé.

3.11) Emprunts et dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

3.12) Produits et charges constatées d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués de droits universitaires. La formation continue et les droits d'inscription au concours d'orthophonie sont également à l'origine du passage d'écritures de PCA.

Les charges constatées d'avance sont principalement relatives à des abonnements et des coûts de maintenance de logiciels.

3.13) Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- Aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice dont la prestation a été réalisée mais pas encore payée car la facture n'a pas été reçue à la clôture,
- Aux charges de personnel à payer en 2017 au titre des droits et rémunérations acquis en 2016,
- Aux Comptes Epargne Temps constitués dès le 1^{er} jour constaté (partie monétisable) évalués à la clôture.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux subventions à recevoir (opérations pluriannuelles),
- Aux produits de formation continue et du CLA pour la part relative à l'exercice en cours
- Aux créances sur le CFA-SUP

3.14) Provisions des droits à congés des enseignants

Les enseignants perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

3.15) Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de l'inscription pour les droits universitaires (à hauteur de 4/10^{ème} sur N et à hauteur de 6/10^{ème} pour N+1 via une écriture de produit constaté d'avance),
- Lors de l'inscription pour les droits CTU (à hauteur de 3/10^{ème} sur N et à hauteur de 7/10^{ème} pour N+1 via une écriture de produit constaté d'avance),
- A l'issue de la formation pour la formation continue,
- A l'avancement des dépenses de formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées conformément à l'instruction du 20 novembre 2013 (relative au BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013) :
 - A hauteur des dépenses engagées pour les subventions dont l'octroi est subordonné à la réalisation de conditions spécifiques,
 - Intégralement dès réception de la notification pour les subventions forfaitaires sans condition.

- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

II. Notes relatives aux postes de bilan

1) Actif immobilisé

Tableau de variation de l'actif immobilisé

2016 en k€	Valeurs brutes cumulées au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Transfert	Sorties de l'exercice	Valeurs brutes cumulées à la fin de l'exercice
Logiciels et brevets	2 882	109		184	2 807
Autres immobilisations incorporelles	717	9		-	726
Total immobilisations incorporelles	3 599	118	-	184	3 533
Aménagements Terrains	30 972	106			31 078
Constructions	122 993	4 219			127 212
Installations techniques	48 514	5 117		757	52 874
Collections	16				16
Autres immobilisations corporelles	16 708	1 213		1 009	16 912
Total immobilisations corporelles	219 203	10 655	-	1 766	228 092
Immobilisations en cours	7 963	1 606	4 682		4 887
Avances versées sur acquisitions d'immobilisations	1 676	3 094	1 489		3 281
Total immobilisations en cours	9 639	4 700	6 171	-	8 168
Totaux	232 441	15 473	6 171	1 950	239 793

Tableau de variation des amortissements

2016 en k€	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels et brevets	2 458	184	183	2 459
Autres immobilisations incorporelles	257	73		330
Total immobilisations incorporelles	2 715	257	183	2 789
Aménagements Terrains	13	11		24
Constructions	18 972	3 399		22 371
Installations techniques	28 394	4 066	756	31 704
Autres immobilisations corporelles	12 992	1 225	1 007	13 210
Total immobilisations corporelles	60 371	8 701	1 763	67 309
Totaux	63 086	8 958	1 946	70 098

2) Créances d'exploitation

En K€	31/12/2015	31/12/2016
Clients	1 661	2 698
Factures à établir	1 506	3 585
Provisions clients douteux	-97	-180
Sous total créances clients	3 070	6 103
Créances Etat	1 252	1 023
Créances Régions	1 778	960
Créances Départements	0	0
Créances Communes	286	25
Créances Union Européenne	847	290
Créances autres origines	6 002	18 518
Créances de TVA	1 549	0
Créances de TVA sur opérations d'inventaire	28	273
Créance Impôt Société	0	82
Recettes à classer	130	2
Divers	57	97
Sous total autres créances	11 929	21 270
Total	14 999	27 373

3) Fonds propres

2016 en K€	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Affectation du résultat	Correction d'erreur	31/12/2016
Dotation et complément de dotation	-					-
Financement externe de l'actif par l'Etat (yc 134)	124 924	2 643	- 5 446			122 121
Réserves	47 429			2 155		49 584
Report à nouveau	-					-
Résultat de l'exercice	2 155		- 410	- 2 155		410
Financement externe de l'actif autre que l'Etat (yc 134)	17 597	7 428	- 2 266			22 759
Fonds propres	192 105	10 071	- 8 122			194 054

Le résultat 2015 a été affecté en réserves, conformément à la décision du conseil d'administration du 29 février 2016.

4) Financements externes de l'actif (FEA)

Variation du financement externe de l'actif brut :

2016 en K€	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Biens mis à disposition Etat	139 806			139 806
Équipement MESR	28 644	693		29 337
Équipement autres ministères	131	52		183
Sous-total financement par l'Etat	168 581	745	-	169 326
Équipements Régions	24 451	4 891	216	29 126
Équipement Départements	804			804
Équipements Communes	2 997		10	2 987
Équipements Autres	11 036	2 306	5	13 337
Sous-total financement par des tiers autres que l'Etat	39 288	7 197	231	46 254
Financement externe de l'actif brut	207 869	7 942	231	215 580

Variation des quotes-parts de reprises sur financement externe de l'actif :

2016 en K€	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
QP Biens mis à disposition Etat	17 299	3 063	219	20 143
QP Équipement MESR	26 291	693		26 984
QP Équipement autres ministères	66	11		77
Sous-total financement par l'Etat	43 656	3 767	219	47 204
QP Équipements Régions	16 018	1 412	216	17 214
QP Équipement Départements	775	15		790
QP Équipements Communes	551	61	10	602
QP Équipements Autres	4 348	547	5	4 890
Sous-total financement par des tiers autres que l'Etat	21 692	2 035	231	23 496
QP reprises sur financement externe de l'actif	65 348	5 802	450	70 700

5) Provisions

Rubriques	A	B	C		D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice Utilisée	Diminutions Reprises de l'exercice Non utilisée	Provisions à la fin de l'exercice
Dépréciation clients (cpte 4911)	97	83	0	0	180
Provisions pour risques (cpte 151.)	45	0	34	0	11
Provisions pour charges (cpte 158.)	1379	3	275	67	1040
* CET	625	3	0	0	628
* Congés payés	687	0	275	0	412
* ARE	67	0	0	67	0
TOTAL	1521	86	309	67	1231

Sur l'exercice 2016, le montant des provisions pour risques et charges a diminué de 290 K€.

La provision pour congés payés explique l'essentiel de la variation. Son caractère est toutefois estimatif puisque l'UFC ne suit pas les congés des personnels sur un outil centralisé.

La provision ARE a été intégralement reprise compte tenu des sommes très faibles (moins de 1000 €) payées sur les 2 dernières années.

6) Tableau des créances

2016 - Créances en K€	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:	35	20	15
- Créances rattachées à des participations	-		
- Prêts	10	7	3
- Autres créances immobilisées	25	13	12
Créances de l'actif circulant:	27 476	26 843	633
- Créances sur des entités publiques, des org internationaux et la commission européenne	20 816	20 183	633
- Créances clients et comptes rattachés	6 286	6286	
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-		
- Avances et acomptes versés sur commandes	-		
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-		
- Créances sur les autres débiteurs	206	206	
- Charges constatées d'avances	168	168	
Total	27 511	26 863	648

7) Tableau des dettes

2016 - Dettes en K€	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances de un an à cinq ans	Échéances à plus de cinq ans
Dettes financières	1	1	-	-
- Emprunts obligataires	-			
- Emprunts souscrits auprès d'étab financiers	-			
- Dettes financières et autres emprunts	1	1		
Dettes non financières	29 007	29 007	-	-
- Dettes fournisseurs et cptes rattachés	2 328	2 328		
- Avances et acomptes encaissés	19 366	19 366		
- Dettes fiscales et sociales	3 598	3 598		
- Dettes correspondant à des op pour cpte de tiers (disp d'intervention)	-			
- autres dettes non financières	1 382	1 382		
- Produits constatés d'avance	2 333	2 333		
Total	29 008	29 008	0	0

8) Charges et produits constatés d'avance

En K€	31/12/2015	31/12/2016
Charges constatées d'avance	151	168
Total charges constatées d'avance	151	168
Produits constatés d'avance	2 517	2 333
Total produits constatés d'avance	2 517	2 333

9) Charges à payer et produits à recevoir

En K€	31/12/2015	31/12/2016
Factures non parvenues	1 405	1 529
Charges à payer liées au personnel (1)	3 181	3 398
Total Charges à payer	4 586	4 927
Produits à recevoir - privé	1 506	3 585
Produits à recevoir - public	5 364	18 206
Total Produits à recevoir	6 870	21 791

- (1) Les charges à payer liées au personnel au 31 décembre 2016 concernent :
- les heures complémentaires des enseignants titulaires et vacataires pour 2339 K€,
 - les primes et rappels divers de rémunération pour 1029 K€,
 - la part monétisable des comptes épargne temps pour 30 K€.

III. Notes relatives aux postes du compte de résultat

1) Recettes et subventions d'exploitation

Nature en K€	31/12/2015	31/12/2016
Droits de scolarité	3 290	3 652
Subventions d'exploitation	177 022	174 571
Formation continue	1 933	1 968
Prestations de recherche	1 465	1 048
Autres prestations de services	8 978	5 406
Mise à disposition de personnel	433	431
Mesures et expertises	718	585
Autres	504	507
Total	194 343	188 168

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

Nature en K€	31/12/2015	31/12/2016
Subventions de fonctionnement MESR	161 888	161 899
Région	4 245	4 089
Union Européenne et organismes internationaux	2 233	1 530
Taxe d'apprentissage	698	393
Communes	591	419
Autres collectivités	916	2 176
Départements	183	123
Autres Ministères	595	525
Autres subventions	5 673	3 417
Total	177 022	174 571

IV. Retraitement des anciens comptes 67 et 77 - passage de la M93 à la M9

Le retraitement du résultat exceptionnel a conduit à effectuer les reclassements suivants :

Rubrique	31/12/2015 Version M93	Rubrique	31/12/2015 Version RNCEP
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	46 688		
Produits de cession d'éléments d'actif	12 960	Autres produits d'exploitation	94 500
Autres produits exceptionnels	34 852		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion de l'exercice	- 117 242	Autres charges	- 139 363
Autres charges exceptionnelles	- 22 122		
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	- 9 700	Dotations aux amortissements	- 9 700

V. Autres informations

1) Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

2) Engagements hors bilan

Engagements donnés :

L'U.F.C. est membre fondateur depuis 2013 de la Fondation Partenariale Franche-Comté'Innov (FC'INNOV) et à ce titre, elle s'est engagée à verser globalement 200 K€ en 5 ans (reste 40 K€ au 31/12/2016).

Engagements reçus :

Néant.

3) Effectifs

Catégories	Equivalent temps plein travaillé Exercice 2015	Equivalent temps plein travaillé Exercice 2016
Enseignants	1 408	1 400
- Titulaires	1 069	1 066
- Non titulaires	339	334
BIATOSS	1 063	1 044
- Titulaires	710	696
- Non titulaires	353	348
Total	2 471	2 444

CADRE 6

BALANCE DES COMPTES DE VALEURS INACTIVES

Numéro et intitulé du compte		DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Débiteurs	Créditeurs
861	Comptes de position : Titres et Valeurs en portefeuille chez l'Agent Comptable	0,00	36 046,80	36 046,80	0,00	36 046,80	36 046,80	0,00	0,00
862	Comptes de position: Titres et Valeurs chez les régisseurs	116 186,70	36 046,80	152 233,50	0,00	66 075,45	66 075,45	86 158,05	0,00
863	Compte de prise en charge	0,00	66 075,45	66 075,45	116 186,70	36 046,80	152 233,50	0,00	86 158,05
Total classe 8		116 186,70	138 169,05	254 355,75	116 186,70	138 169,05	254 355,75	86 158,05	86 158,05

 UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

2016

COMPTE-FINANCIER
Rapport de l'ordonnateur


UNIVERSITÉ
DE FRANCHE-COMTÉ



COMPTE-FINANCIER 2016, RAPPORT DE L'ORDONNATEUR

Cette note explicative du compte financier 2016 débute par ce paragraphe atypique. Il semble en effet nécessaire de signaler les difficultés rencontrées pour établir un certain nombre de documents composant ce compte financier en mode GBCP. En effet, si le budget initial 2016 a bien été présenté au format GBCP, il n'en a pas été de même pour son exécution au quotidien. En effet le logiciel financier et comptable a dû être réécrit en grande partie pour répondre aux exigences de la GBCP et il n'a été livré dans cette forme que fin décembre 2016. Ainsi toutes les opérations de l'année 2016 (plus de 30 000 factures et plus de 6000 titres) n'ont pas été directement traitées sous format GBCP. Dans ces conditions, établir les tableaux récapitulatifs s'est révélé particulièrement compliqué et parfois impossible et le travail réalisé l'a été en grande partie « à la main ». C'est le cas particulièrement des opérations ayant débutées il y a plusieurs années et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice ; et qui pour certaines se poursuivent encore au-delà. Le temps de travail que cela représente est démesuré et s'est fait au détriment des analyses. Il faut accepter que pour ces opérations notamment le rendu soit imparfait ou incomplet. Mais je tiens à souligner l'investissement de ceux qui ont dû et doivent encore porter cette réforme. Qu'ils en soient remerciés ici, dès à présent.

Le compte financier est un point définitif sur l'exercice comptable et budgétaire précédent qui s'exécute par année civile. Sa présentation, qui éclaire le vote sur l'affectation des résultats, comprend les éléments suivants :

- Les documents comptables et budgétaires réglementaires, dont certains modifiés en application de la nouvelle norme comptable au 1^{er} janvier 2016 :
 - Le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'annexe aux comptes annuels,
 - Les états budgétaires,
 - ↳ Tableaux pour vote :
 - Tableau 1 : tableau des autorisations d'emplois
 - Tableaux 2 : tableaux des autorisations budgétaires (autorisations d'engagement, crédits de paiement et recettes).
 - Tableau 4 : tableau d'équilibre financier.
 - Tableaux 6 : tableaux de situation patrimoniale.
 - Tableau 9 : tableau (partiel) des opérations pluriannuelles.
 - ↳ Tableaux pour information :
 - Tableau 5 : tableau des opérations pour comptes de tiers.
 - Tableau 7 : tableau présentant le plan de trésorerie.
 - Tableau 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles par nature budgétaire et programmation (non disponible).
- Le rapport de l'ordonnateur qui présente l'exécution du budget en recettes et en dépenses par rapport au budget initial et rectificatif, et par rapport à certains éléments du compte financier 2015, ainsi que les éléments de contexte.
- Le rapport de l'agent comptable qui synthétise les données comptables ainsi que les ratios financiers.
- Le rapport des commissaires aux comptes qui certifie la sincérité des comptes de l'établissement.

- Le rapport annuel de performance qui expose la réalisation des objectifs présentés dans le projet annuel de performance au moment du vote du budget prévisionnel le 15 décembre 2015. Ce document est présenté dans les autres questions financières proposées au vote lors de cette même séance du conseil d'administration.

La délibération soumise au conseil d'administration porte à la fois sur les tableaux pour vote et sur l'affectation du résultat qu'il s'agisse de l'établissement et du SAIC.

D'un point de vue technique, le budget 2016 a été présenté, pour la première fois, sous un nouveau format consécutif à la mise en application des dispositions du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. La présentation du rapport de l'ordonnateur pour l'exercice 2016 accompagne donc cette évolution en s'appuyant essentiellement sur une analyse des écarts entre le budget initial et rectificatif et le résultat constaté.

Pour rappel, **les crédits budgétaires** présentés sont répartis en **2 catégories**, conformément à la réglementation nouvellement en vigueur :

- **Les autorisations d'engagement (AE)** (limite des dépenses pouvant être engagées avec des paiements potentiellement ultérieurs à 2016)
- **Les crédits de paiement (CP)** (limite des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées en 2016)

Chaque catégorie, AE et CP, est elle-même répartie en **3 enveloppes limitatives** :

- L'enveloppe de fonctionnement
- L'enveloppe d'investissement
- L'enveloppe de masse salariale ou de personnel

Seule l'enveloppe de personnel fonctionne obligatoirement en AE = CP.

Les recettes budgétaires correspondent à des encaissements en 2016 à rapprocher de titres réalisés en 2016 ou émis antérieurement à 2016.

La notion de budget évolue pour ne prendre en considération que **les dépenses décaissées** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 ainsi que **les recettes encaissées** au cours de cette même période. Les prestations internes et les refacturations entre entités n'apparaissent plus comme des opérations budgétaires. Elles donnent lieu à des virements périodiques d'AE et CP entre composantes sur la base de factures pro-forma. Les opérations non décaissables en dépenses (dotation aux amortissements, variation de stocks...) et les opérations non encaissables en recettes (reprise sur amortissement, provision) complètent le compte de résultat.

Certaines opérations décaissables ou encaissables ne sont plus budgétaires et figurent dans le tableau d'équilibre financier et dans le tableau de financement : il s'agit des prêts, des cautions et de leurs remboursements. La TVA collectée et la TVA déduite figurent dans les opérations pour comptes de tiers.

Enfin, comme les années précédentes, des éléments sont intervenus en cours d'exercice et ont eu des incidences importantes :

- La réserve de précaution a été maintenue au niveau de celle de l'année 2016 à savoir 862 450 € (notification définitive du 09/12/2016). Il n'y a eu aucun dégel au titre de 2016.

- La pénalité handicap, calculée sur l'ensemble des personnels, contractuels mais aussi titulaires, a conduit à payer une amende de 335 673,39 €. Elle s'élevait à 117 032,44 € en 2015. L'université compte en effet un taux de personnels reconnus en situation de handicap plus faible, à savoir proche de 3%, que la cible fixée à 6%.
- En dépenses, les évolutions de la masse salariale (hausse du point d'indice, mise en place du plan de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations – PPCR, compensation du GVT) génèrent des contraintes fortes qui ont un impact sur le taux de rigidité des dépenses de masse salariale¹ (84,9 %). La hausse du point d'indice et le PPCR ont été compensés par l'Etat pour les personnels titulaires. Par contre aucune compensation n'est venue cette année réduire l'impact du GVT dont les effets financiers continuent à se cumuler depuis 2010.

Ce rapport est organisé en deux parties : la principale concerne l'exécution du budget agrégé (établissement + SAIC), la deuxième présente un focus sur l'exécution du budget du SAIC.

I L'EXÉCUTION DU BUDGET AGRÉGÉ

La présentation concerne d'abord le budget par nature qui retrace les types de flux financiers puis le budget de gestion qui reflète les activités de l'établissement.

I.1- Le budget par nature

Le budget par nature comprend les sections de fonctionnement et d'investissement².

Section de fonctionnement :

La comparaison entre le tableau de la situation patrimoniale du budget initial + budget rectificatif 2016 et celui du compte financier (tableau 6) montre que le résultat prévisionnel³ annoncé à - 770 742 € s'élève en exécuté à - 410 172 €. Ainsi, l'établissement qui avait en prévision un résultat positif de 59 614 € enregistre en définitif une perte de 617 €, alors que le SAIC qui avait une prévision de perte de 830 356 € connaît un déficit réduit à 409 555 €. En lui-même, cet indicateur est défavorable.

Mais pour le SAIC il convient de préciser que son budget est principalement constitué de recettes et donc de dépenses fléchées et qu'il a dégagé depuis plusieurs années des résultats positifs. Dans ce déficit plus de 300 000 € concernent des dépenses faites courant 2016 pour des titres de recette faits les années antérieures. De plus la charge d'amortissement du SAIC pèse de façon croissante pour atteindre plus d'1,3M€ en 2016. La CAF reste positive à 358 168 €.

Le déficit de fonctionnement de l'établissement de 617 € est à rapprocher d'une section de fonctionnement qui s'élève à plus de 186,8M€ avec une dotation aux amortissements de plus de 7,7M€ et une CAF positive de plus de 2,294M€.

¹ Taux de « rigidité » des dépenses de masse salariale : poids des dépenses de la masse salariale sur les produits encaissables (82,8% en 2015, 81,8% en 2014)

² Les dépenses supérieures à 800 € HT sont classées en investissement.

³ Le résultat résulte de la comparaison des recettes et des dépenses en fonctionnement.

L'analyse de ce déficit apporte les éléments suivants :

- Le maintien d'un bon taux d'exécution des dépenses et des recettes (supérieur à 97 %) montre que l'exécution budgétaire a été satisfaisante. Le budget peut donc être déclaré sincère.
- La baisse significative des recettes, dont l'interprétation est délicate, a joué un rôle non négligeable. Il conviendra dans les mois qui viennent de pouvoir mieux en cerner les raisons précises. Elle peut correspondre en particulier pour le SAIC à des cycles de gestion de contrats de recherches (décalage entre les recettes sur des années antérieures et les dépenses sur 2016).
- La part de la masse salariale dans le budget ne cesse d'augmenter. Malgré un suivi rigoureux et une gestion attentive, cela interroge sur les capacités de l'établissement à dégager globalement des marges de manœuvre et doit maintenant nous alerter pour apporter des réponses efficaces sans amoindrir les possibilités d'action.

En recettes, la comparaison des **recettes** pour les exercices 2015 et 2016 permet de relever quelques contrastes⁴ :

Nature en K€	31/12/2015	31/12/2016
Droits de scolarité	3 290	3 652
Subventions d'exploitation	177 022	174 571
Formation continue	1 933	1 968
Prestations de recherche	1 465	1 048
Autres prestations de services	8 978	5 406
Mise à disposition de personnel	433	431
Mesures et expertises	718	585
Autres	504	507
Total	194 343	188 168

- Les droits d'inscription et les recettes de formation continue progressent légèrement.
- En recherche, les recettes liées aux prestations de recherche, aux mesures et expertises sont en baisse.
- Les recettes intitulées « autres prestations de services » diminuent. Elles se répartissent entre formation et recherche : on retrouve l'essentiel de l'activité du CLA et des recettes au SAIC, l'autre moitié de ces prestations étant répartie entre les différentes autres composantes.

⁴ Source : annexe

L'écart porte principalement sur les subventions d'exploitation qui se répartissent comme suit :

Nature en K€	31/12/2015	31/12/2016
Subventions de fonctionnement MESR	161 888	161 899
Région	4 245	4 089
Union Européenne et organismes internationaux	2 233	1 530
Taxe d'apprentissage	698	393
Communes	591	419
Autres collectivités	916	2 176
Départements	183	123
Autres Ministères	595	525
ANR	2 201	1 507
Autres subventions	3 472	1 910
Total	177 022	174 571

Le montant de la taxe d'apprentissage collectée en 2016 s'élève à 741 026,57 € Elle était de 696 763,67 € en 2015, soit une augmentation de 44 262,90 €

Le changement de méthode de comptabilisation (affectation d'une partie en investissement) fait apparaître une diminution dans le tableau ci-dessus. En effet en 2015 elle était comptabilisée en totalité en fonctionnement et en 2016 elle est comptabilisée en recettes de fonctionnement pour 393 k€ et en recettes d'investissement pour 348 k€

En dépenses, la section de fonctionnement se décompose en masse salariale et en autres dépenses de fonctionnement. La part « fonctionnement autre que les charges de personnel⁵ » passe de 40 594 214 € au budget initial + budget rectificatif à 32 982 198 € en réalisé. Par ailleurs, la part des dépenses de personnel passe de 163 110 207 € lors du budget initial + budget rectificatif à 161 942 352 € en réalisé. La différence d'à peine plus d'un million d'euros ne représente pas une économie mobilisable pour d'autres dépenses mais représente des crédits de paiement non utilisés en raison de recettes non réalisées également. Il est impossible d'avoir un taux d'exécution plus élevé. Il convient de noter que la partie établissement est stable avec une prévision de 158 243 207 € pour un réalisé de 158 231 455 € Le taux d'exécution pourrait même être là jugé comme « trop bon ».

Un focus doit être effectué sur la masse salariale 2016 :

La masse salariale (uniquement en chaîne paye) s'élève à 161 912 032 € en 2016. Quelques dépenses sont faites hors chaîne paye, la différence de 30K€ nous amène au total. On constate donc une augmentation d'à peine 0,12 % (189 568 €) par rapport à l'année précédente (161 722 464 € en 2015).

⁵ Tableau 6

Les charges à payer 2016 s'élèvent à 3 398 029,56 € un montant proche des charges à payer 2015 (3 181 290,48 €).

La masse salariale des titulaires atteint 133 542 888 € en 2016 soit une hausse de 766 529 € (+ 0,58 %). Elle représente 82,4% de la masse salariale globale.

Cette hausse de 766 529 € est donc imputable d'une part à la hausse de la valeur du point d'indice de 0,6% au 1er juillet 2016, d'autre part à un GVT (glissement vieillesse technicité) encore et toujours positif. On peut estimer le surcoût du GVT entre 600 000 € et 1,2 millions d'euros selon la méthode retenue.

A titre d'exemple, l'indice moyen est passé de 644 en 2015 à 652 en 2016 (+1,36 %). Cette tendance est pour une faible part due au transfert prime-points appliqué aux agents de catégories B au 1er janvier 2016 (pour environ 62 500 €), mais surtout à la somme des évolutions de carrière individuelles.

La masse salariale des agents non-titulaires s'élève à 28 369 144 € en 2016. Elle diminue donc de 576 958 € (-2 %) par rapport à 2015 et sa part dans la MS globale passe de 17,9 % à 17,5 %.

Cette évolution est imputable à une baisse d'une dizaine d'ETPT d'agents non titulaires sur ressources propres (682 en 2016 et 692 en 2015, soit -1,4%). Le million de crédits de paiement de masse salariale restant disponible en fin d'année est directement lié à cette baisse. Il faut signaler le niveau élevé de recrutement de personnels contractuels sur plafond 2 atteint en 2015 par l'établissement et particulièrement le SAIC.

Le montant des cours complémentaires et vacances est stable depuis trois ans à environ 6 millions d'euros (6 002 315 € en 2016 contre 6 006 964 € en 2015 et 6 040 330 € en 2013).

✓ Voir tableau 1 (pour vote) : tableau des emplois

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ⁶s'élèvent en 2016 à 7 372 406 € pour une prévision de 14 719 026 €. L'exécution du budget d'investissement représente 50,1 % des crédits prévisionnels (51,4% en 2015 et 53% en 2014). Le décalage entre l'exécution et les prévisions résulte en partie des dossiers de travaux mais aussi des contrats de recherche pour lesquels la prévision d'exécution est complexe. En effet, cette constatation provenant de la durée des études, des marchés et de la réalisation des travaux immobiliers et de recherche, perdure. Le niveau d'exécution reste plus faible. Le phénomène est récurrent et, sauf à envisager un nombre plus important de BR, restera à un taux réduit. La lecture du tableau 9 (qui reste incomplet) précise les taux de réalisation des opérations immobilières principales. Par rapport à la version du BI et du BR une ligne y a été ajoutée cumulant les autres opérations de travaux du PPI.

⁶ Voir tableau 6

Il est à noter qu'un inventaire tournant est réalisé chaque année sur une partie des biens mobiliers dans le cadre du contrôle interne comptable et financier afin de fiabiliser en permanence les données patrimoniales. Ces données se retrouvent en valeur dans les tableaux.

La capacité d'autofinancement, calculée à partir du résultat, des éléments positifs (dotation aux amortissements) et des éléments négatifs (reprise sur provision et produits issus de la neutralisation des amortissements) est d'un montant réalisé de 2 653 118 € contre 5 752 535 € en 2015. Comme indiqué précédemment elle se réduit donc du fait du résultat négatif.

Au final, on constate les éléments suivants⁷ :

La variation du fonds de roulement est de + 1 342 328 €

Le fonds de roulement s'élevait à 24 361 101 € au 31 décembre 2015.

Il s'élève désormais à 25 703 428 € au 31 décembre 2016.

Le ratio prudentiel relatif au niveau du fond de roulement donne les éléments suivants.

Charges de fonctionnement décaissables⁸ : 186 025 K€

Décaissement potentiel quotidien : 517 K€

FDR équivalent jours de fonctionnement : 50 jours

Néanmoins il convient de rappeler qu'une partie du FDR est pré affectée, qu'il s'agisse de contrats de recherche (voir situation 2016 du SAIC) ou des AE votées pour des opérations immobilières à venir (12 375 000 € au BI 2017 dans le PPI qui prévoient 5 826 000 € de financement par le FDR).

⁷ Voir tableau 6

⁸ Charges de fonctionnement décaissables : Les charges décaissables sont calculées ainsi : total chapitres 60 à 67, hors PI, exceptés les comptes 603 et 675.

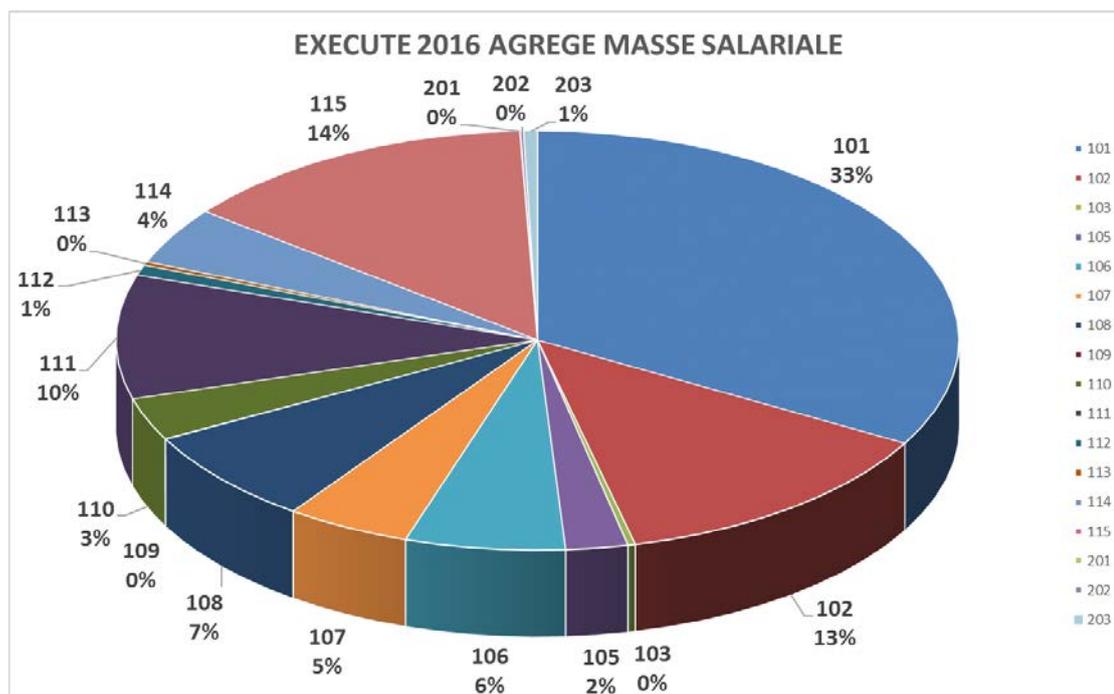
I.2 Le budget de gestion

Le budget de gestion permet d'apprécier la part relative de chaque mission de notre Université :

On peut d'abord présenter les données relatives à la masse salariale d'une part parce que cette ventilation reflète les activités de l'établissement avec ses opérations spécifiques (activité d'enseignement, activité immobilière, activité de recherche, activité pilotage et support...) et d'autre part parce que dans ce domaine les autorisations d'engagement (AE) correspondent aux crédits de paiement (CP).

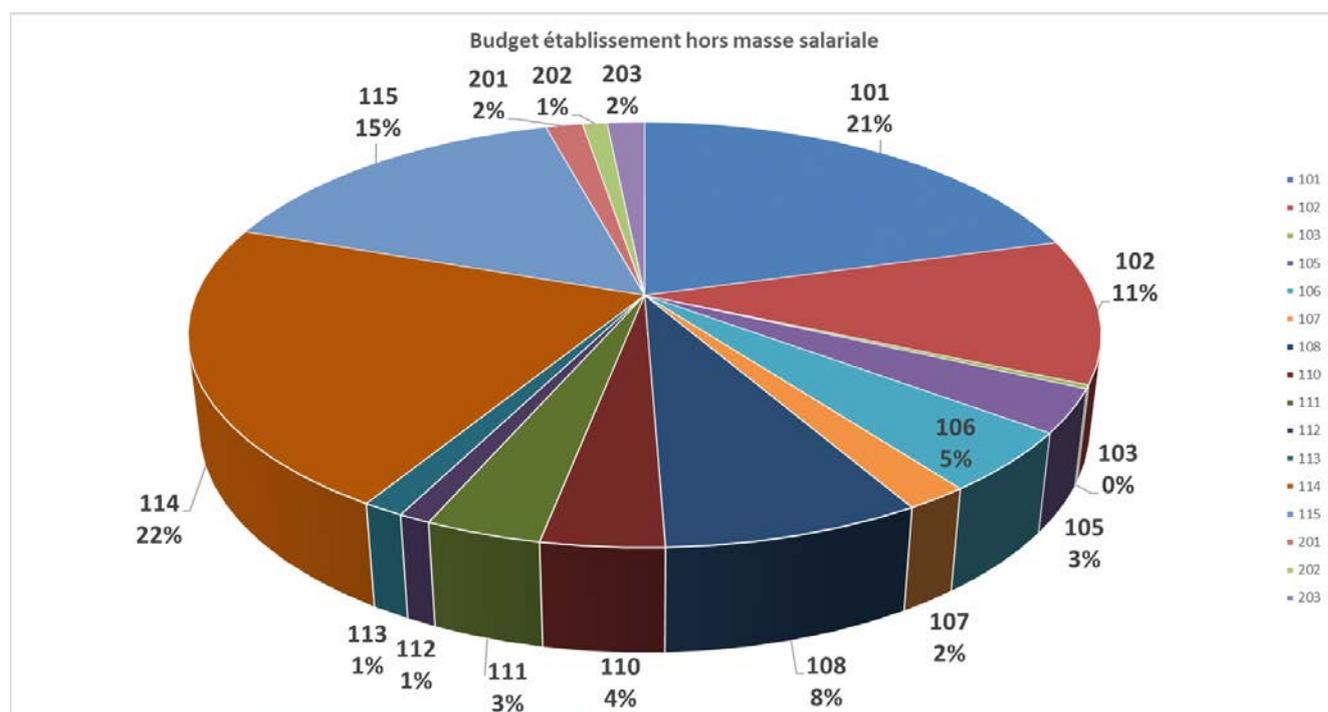
LOLF_CODE	Intitulé	Total
101	Formation niveau licence	53 744 380
102	Formation niveau master	21 198 448
103	Formation niveau doctorat	462 542
105	Bibliothèques et documentation	3 846 078
106	Recherche en sciences de la vie biotechnologies et santé	9 915 485
107	Recherche en mathématiques, STIC micro et nanotechnologies	7 726 294
108	Recherche en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	11 864 915
109	Recherche en physique nucléaire	67 148
110	Recherche en science de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 300 988
111	Recherche en sciences de l'homme et de la société	15 467 613
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 292 237
113	Diffusion des savoirs et musées	455 903
114	Immobilier	7 157 192
115	Pilotage et support	22 352 658
201	Vie étudiante Aides directes	31 567
202	Vie étudiante Aides indirectes	200 495
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	858 409
Total général		161 942 352

Les codes LOLF 101 à 103 concernent la formation, ceux de 106 à 112 la recherche, les autres se répartissent en fonction soutien (105, 113, 201 à 203) ou fonction support (114 et 115).



Le budget hors masse salariale et SAIC se caractérise par le poids de la fonction immobilière lié aux investissements. Il est plus délicat à analyser en raison de la réforme récente car dans ce domaine le montant total des liquidations budgétaires ne correspond pas forcément à la totalité des crédits de paiement.

LOLF_CODE	Intitulé	Total
101	Formation niveau licence	8 234 736
102	Formation niveau master	4 368 029
103	Formation niveau doctorat	112 574
105	Bibliothèques et documentation	1 304 730
106	Recherche en sciences de la vie biotechnologies et santé	1 835 693
107	Recherche en mathématiques, STIC micro et nanotechnologies	751 002
108	Recherche en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 077 894
110	Recherche en science de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 461 894
111	Recherche en sciences de l'homme et de la société	1 383 360
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	381 089
113	Diffusion des savoirs et musées	494 622
114	Immobilier	8 604 174
115	Pilotage et support	6 172 967
201	Aides directes	622 607
202	Aides indirectes	412 545
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	632 097
Total général		39 850 012



En ce qui concerne **les travaux** réalisés lors de l'année 2016, ils sont mentionnés dans le rapport annuel de performance 2016 de l'UFC et sont rappelés ci-après :

- Concernant le CPER 2015-2020, à l'exception de l'achèvement de la MSHE l'année 2016 étant la première année pleine du contrat, celle-ci a majoritairement été consacrée à la réalisation d'études et de travaux préalables à l'exécution des projets nouvellement inscrits dans ce contrat (éco-campus, après Témis). Cependant, d'autres opérations patrimoniales de plus ou moins grande envergure ont été menées parallèlement.

➤ Campus de la Boucle du Doubs

- Les travaux de construction et d'aménagement des nouveaux locaux de la MSHE se sont poursuivis sur 2016. La livraison a été opérée fin décembre 2016 – début janvier 2017, achevant ainsi une opération débutée lors du CPER précédent. Seuls les aménagements du parvis resteront à réaliser début 2017.

- L'opération de rénovation du bâtiment N de l'Arsenal, inscrite au CPER, est une opération complexe visant à rénover un gigantesque bâtiment (environ 10 000 m²) et à redéfinir son utilisation, sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat. Ainsi, des phases d'études préparatoires ont été achevées : remembrement immobilier et foncier entre le CHRU et l'UFC, changement total de l'ascenseur du bâtiment N de l'Arsenal (financement ministériel, crédits accessibilité) et poursuite des réflexions et des démarches pour la création à moyen terme d'une « Grande bibliothèque » avec la ville de Besançon, la CAGB et d'autres partenaires.

➤ Campus Bouloie-Temis

- La réalisation des travaux ont permis de démarrer la permutation de locaux entre UTINAM (physiciens) et CRI+DSI. La DSI intègrera ces nouveaux locaux courant avril 2017.

- Le projet CPER « Après-Temis », pour lequel l'UFC est maître d'ouvrage, prévoit une restructuration complète des plateaux Métrologie B-1 (libéré par Femto-ST) et Propédeutique L0. La procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2016 et devrait aboutir lors du premier semestre 2017. Les seules dépenses relatives à cette opération sont celles relatives à l'indemnisation de quelques membres extérieurs de ce jury. Parallèlement, une étude sur la mise en place d'un contrôle d'accès pour 2017 compatible avec la carte multi-services a été réalisée.

- Les BU font actuellement face à une fréquentation accrue d'utilisateurs avec des usages multiples et variés. Pour répondre à cet enjeu, un projet de learning center commun UFC-ENSMM, implanté sur le site de la Bouloie, est inscrit au CPER.

- L'IUT Besançon-Vesoul a bénéficié de la création d'un ascenseur dans le bâtiment tertiaire, rendant ainsi ce bâtiment totalement accessible pour les personnes à mobilité réduite et permettant d'avancer dans l'Ad'AP voté courant 2016. Le financement a été assuré par des crédits ministériels spécifiques.

- Les études préalables (plomb, amiante) à la démolition de la maison Mallen ont été menées.

➤ Campus Temis-santé

Le laboratoire P3 a fait l'objet de travaux de mise en conformité pour plus de 100K€ Il est enfin maintenant aux normes requises.

➤ Pôle Universitaire du Nord Franche-Comté

- Le campus de Montbéliard a vu avancer les discussions entre l'UFC, l'UTBM et l'IFMS nord Franche-Comté en vue de la mutualisation de l'actuelle BU.

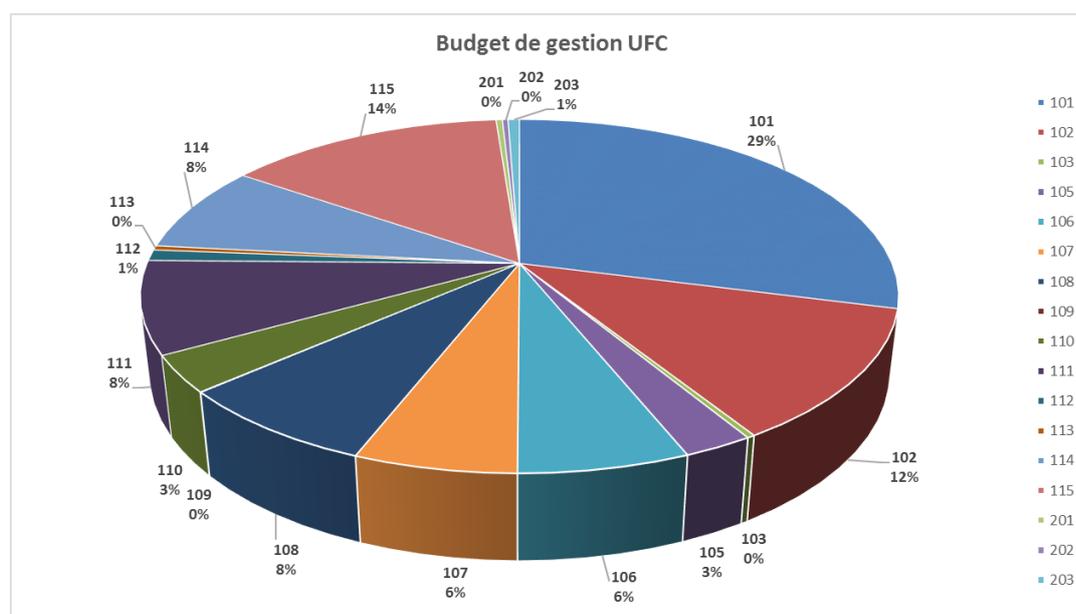
- A Belfort, l'avenir du site est structuré par le projet Eco-campus. Ce vaste projet ambitionne de créer sur Belfort un pôle d'excellence sur l'énergie et de restructurer à cette fin les installations universitaires belfortaines, tant en formation qu'en recherche. Cette restructuration passera par des opérations de rénovation et de démolition-construction. L'année 2016 a donc été consacrée au lancement des études. Pour cela, un bureau d'étude (la SCET) a été recruté afin d'alimenter le comité technique. Les dépenses ont été engagées (AE et CP) mais non réglées (pas d'utilisation de CP).

➤ Système d'information patrimonial

Au cours du dernier trimestre 2016, l'université s'est dotée d'un logiciel de gestion patrimoniale (Nemetschek). Ce progiciel de gestion patrimoniale apporte un gain certain en termes de fiabilisation des données, de gestion des historiques. Il offre de plus la possibilité de connaître et gérer les contrats de maintenance, et de lier les bases de données chiffrées aux plans supports. Cet outil doit permettre d'améliorer la performance du pilotage de la stratégie immobilière de l'Université.

Le budget agrégé (établissement + SAIC) montre la part importante de **la formation**, en particulier du niveau licence dans les activités de l'établissement ainsi que de certains domaines de **la recherche**.

Code LOLF	Intitulé	UFC
101	Formation niveau licence	56 530 861,62
102	Formation niveau master	23 418 494,16
103	Formation niveau doctorat	544 921,12
105	Bibliothèques et documentation	4 915 384,98
106	Recherche en sciences de la vie biotechnologies et santé	11 967 492,09
107	Recherche en mathématiques, STIC micro et nanotechnologies	11 390 973,34
108	Recherche en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	14 691 719,37
109	Recherche en physique nucléaire	77 968,47
110	Recherche en science de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 463 741,75
111	Recherche en sciences de l'homme et de la société	16 402 515,81
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 941 108,16
113	Diffusion des savoirs et musées	780 571,45
114	Immobilier	15 517 125,80
115	Pilotage et support	27 525 433,97
201	Aides directes	622 606,76
202	Aides indirectes	561 815,23
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 133 262,50
Total général		194 485 996,58



II- L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SAIC

II.1 Le budget par nature

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement autre que les charges de personnel évoluent de 6 317 278 € en budget prévisionnel à 4 495 841 € en réalisé soit 71,2 %.

La masse salariale passe de 4 867 000 € en prévisionnel à 3 664 661 € en réalisé soit 75,3%. Il s'agit de l'écart d'un million évoqué en début de note dans la partie d'analyse de la masse salariale.

Parallèlement, on retrouve également une variation pour les recettes de fonctionnement : elles s'élevaient à 10 353 922 € en prévision. Elles atteignent 7 750 948 € soit 74,9 %.

Le résultat de la première section, contraction des recettes et des dépenses de fonctionnement, est pour l'année 2016, de - 409 555 €. La capacité d'autofinancement reste positive à 358 169 €

Par l'activité même du SAIC les taux d'exécution sont plus faibles. En effet le niveau d'activité est moins prévisible tout comme sa cadence d'exécution. De plus des règles de tirage de recettes restent variables selon l'origine des recettes ce qui maintiendra des difficultés d'interprétation des résultats.

Section d'investissement :

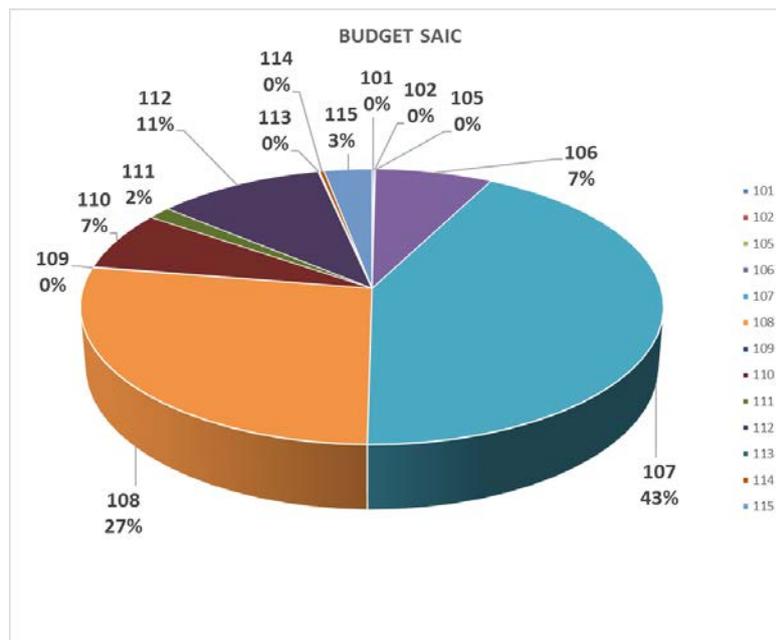
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 161 777 € en 2016 pour une prévision de 5 553 69 € soit 74,9 %. On constate une fluctuation importante dans les taux d'exécution de la section d'investissement. Ces écarts sont dus pour l'essentiel aux dates de réception des notifications de financement auxquelles s'ajoutent des délais à respecter en termes de marchés publics, mais également des temps variables d'exécution des contrats de recherche.

Les recettes d'investissement s'établissent à 2 817 833 € en 2016 pour une prévision de 4 700 000 € soit 59,9%. Les financeurs principaux sont le Conseil régional, l'ANR, l'Etat et l'Union Européenne.

II.2 Le budget de gestion du SAIC

Deux domaines représentent près de la moitié des dépenses :

LOLF_CODE	Intitulé	Total
101	Formation niveau licence	10 850
102	Formation niveau master	9 725
105	Bibliothèques et documentation	331
106	Recherche en sciences de la vie biotechnologies et santé	751 718
107	Recherche en mathématiques, STIC micro et nanotechnologies	4 323 044
108	Recherche en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 765 027
109	Recherche en physique nucléaire	10 821
110	Recherche en science de la terre, de l'univers et de l'environnement	707 850
111	Recherche en sciences de l'homme et de la société	148 248
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 073 781
113	Diffusion des savoirs et musées	8 840
114	Immobilier	29 562
115	Pilotage et support	305 645
Total général		10 145 441



Il convient de tirer quelques conclusions de ces commentaires et de ces chiffres. Des recettes sont en diminution en raison d'une baisse d'activité dans divers domaines alors même que les dépenses globales ne baissent pas dans les mêmes proportions. Cela explique le résultat négatif qui s'il reste mesuré au regard du volume du budget doit néanmoins nous interpeller. Un plan de retour à l'équilibre devra être présenté au Recteur puis adopté avant l'été concernant le budget 2017, comme le prévoit l'article R 719-104 du Code de l'éducation.

D'autres indicateurs financiers sont par contre positifs. Il s'agit par exemple de la trésorerie qui augmente, de bons taux d'exécution et d'un fond de roulement suffisant. Il permet une politique d'investissement qu'il convient de poursuivre d'autant plus que l'on constate souvent une certaine inertie dans ces opérations. Mais cette inertie doit aussi être prise en compte pour ne pas se retrouver sur un plus long terme en difficulté, c'est l'intérêt des AE et des CP.

Compte financier 2016

Rapport de l'ordonnateur



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 MARS 2017**

Contexte



- **Débat d'orientation budgétaire le 20 octobre 2015**
- **Vote du budget prévisionnel le 15 décembre 2015**
- **Notification budgétaire Etat le 6 janvier 2016**
- **Budget rectificatif le 28 juin 2016 : augmentation de crédits du fait de recettes nouvelles et pour travaux, virements, reports à hauteur de 245 k€**
- **Impact financier de la hausse de la pénalité handicap et des règles de gestion de la taxe d'apprentissage**
- **Application de la réforme GBCP au 1^{er} janvier 2016 et évolution du système d'information au 1^{er} janvier 2017, fin des prestations internes**

Points forts



- Une mise en œuvre de la GBCP dans des conditions difficiles
- Des taux d'exécution bons en fonctionnement, à améliorer en investissement
- Des comptes certifiés sans réserve. (7^{ème} année)
- Une capacité d'auto-financement (CAF) préservée avec un montant de 2 653 118 € pour l'année 2016
- Une politique d'investissement rendue possible par une CAF à un bon niveau, un fonds de roulement en augmentation et une trésorerie en hausse

Points de vigilance



- Forte dépendance vis-à-vis de l'Etat
- Un taux de rigidité de dépenses de masse salariale élevé avec un poids de la masse salariale dans les produits encaissables à 84,9 % en 2016, 82,8% en 2015 et 81,8% en 2014
- Un résultat de fonctionnement agrégé (établissement + SAIC) de – 410 172 €
- Une baisse des recettes dont les ressources propres
- Le maintien de besoins d'investissements très importants, notamment dans le domaine immobilier

Focus sur la masse salariale



- **Hausse de la masse salariale des titulaires :**
 - Augmentation du point d'indice : + 0,6 % (compensé),
 - Glissement vieillesse technicité positif : surcoût de 600 k€ (non compensé)
- **Un taux de rigidité de dépenses de masse salariale élevé**
- **Cours complémentaires et vacations constants soit 6 000 k€**

FOCUS sur le patrimoine

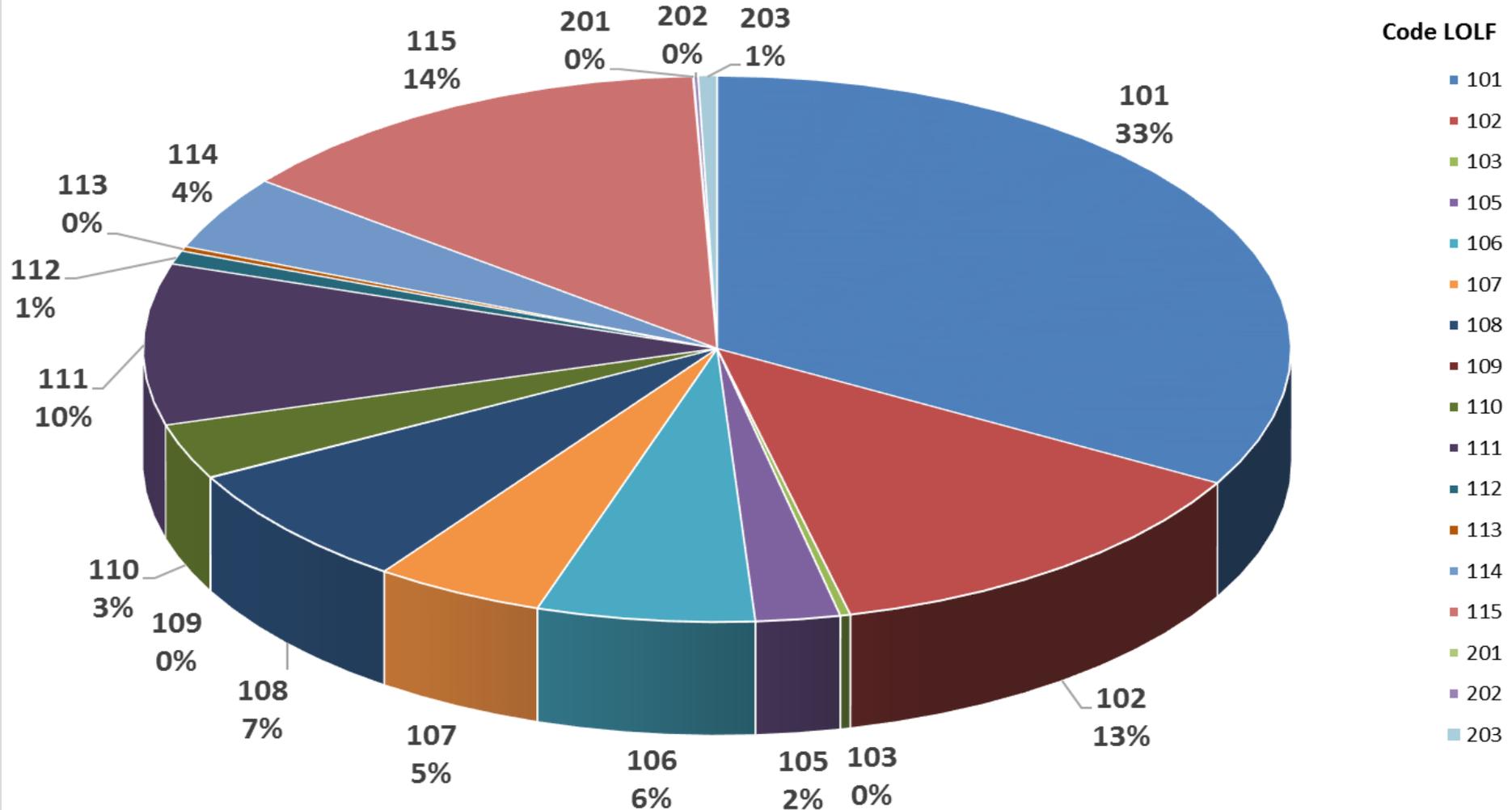


- **Fin des travaux de la MSHE**
- **Déménagement du laboratoire UTINAM**
- **Début des études pour le projet CPER « Après-Temis » dont l'UFC assume la maîtrise d'ouvrage**
- **Mise en conformité de la salle L3 du laboratoire API**
- **Lancement des études du projet Eco-campus**
- **Préparation du départ de la place Leclerc**
- **Acquisition d'un logiciel de gestion patrimoniale**

FOCUS sur le budget de gestion



EXECUTE 2016 AGREGÉ MASSE SALARIALE



Perspectives 2017



- Application de la GBCP à poursuivre avec le renforcement du suivi des opérations pluri-annuelles et les évolutions du système d'information
- Attention à porter à la masse salariale (taux de rigidité à réduire) et au niveau des recettes
- Délibération sur un plan de retour à l'équilibre suite au résultat en déficit (article R 719-104 du Code de l'Education)
- Niveau de la politique d'investissement à maintenir
- Mise en œuvre du nouveau contrat d'établissement et de la nouvelle carte des formations



RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT COMPTABLE

relatif à l'arrêté des comptes 2016

Rapport présenté au Conseil d'Administration
du 29 mars 2017

Observations préalables

Ce compte financier est le premier réalisé dans le cadre de l'application de l'instruction comptable commune.

Le décret GBCP 2012-1246 du 7 novembre 2012 prévoyait la présentation des comptes à l'organe délibérant au plus tard fin février pour les exercices clos au 31 décembre.

Le décret du 2017-61 du 23 janvier 2017 a modifié cette disposition en permettant de présenter les comptes jusqu'au 15 mars.

Observations préalables

L'exercice 2016 a été réalisé sur un outil informatique non adapté aux nouvelles règles comptables, ce qui a rendu les conditions de travail très compliquées.

Les changements de méthode comptable et notamment l'adoption du RNCEP (Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics) font de cet exercice un exercice atypique. Toute comparabilité avec les exercices précédents doit donc être abordée avec prudence même si des retraitements ont dans la mesure du possible été effectués.

Points à aborder

CA du 29 mars 2017 - Annexe 4

- Analyse du résultat de l'exercice 2016
- Analyse bilan, FR, BFR, trésorerie
- CAF et soldes intermédiaires de gestion
- Masse salariale
- Provisions et opérations particulières
- Certification des comptes
- Vote du compte financier - affectation du résultat 2016

Analyse du résultat de l'exercice 2016



Charges en M€

CA du 29 mars 2017 - Annexe 4

**Masse salariale =
salaires titulaires
contractuels
Primes
cours
complémentaires
cotisations
sécurité sociale**

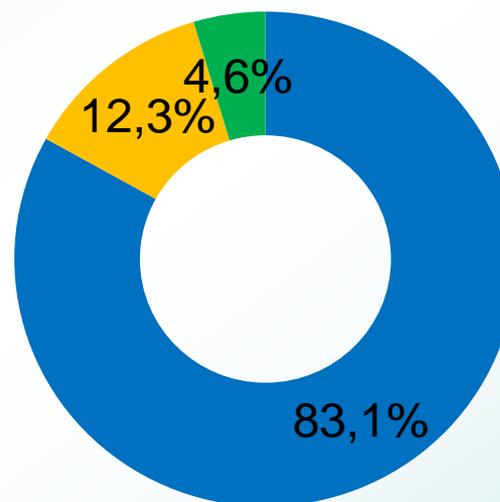
162,0

Autres charges

**décaissables = 24,0
(fluides, entretien
bâtiments, bourses etc...)**

**Charges non décaissables =
9,0
(amortissements
provisions)**

195,0



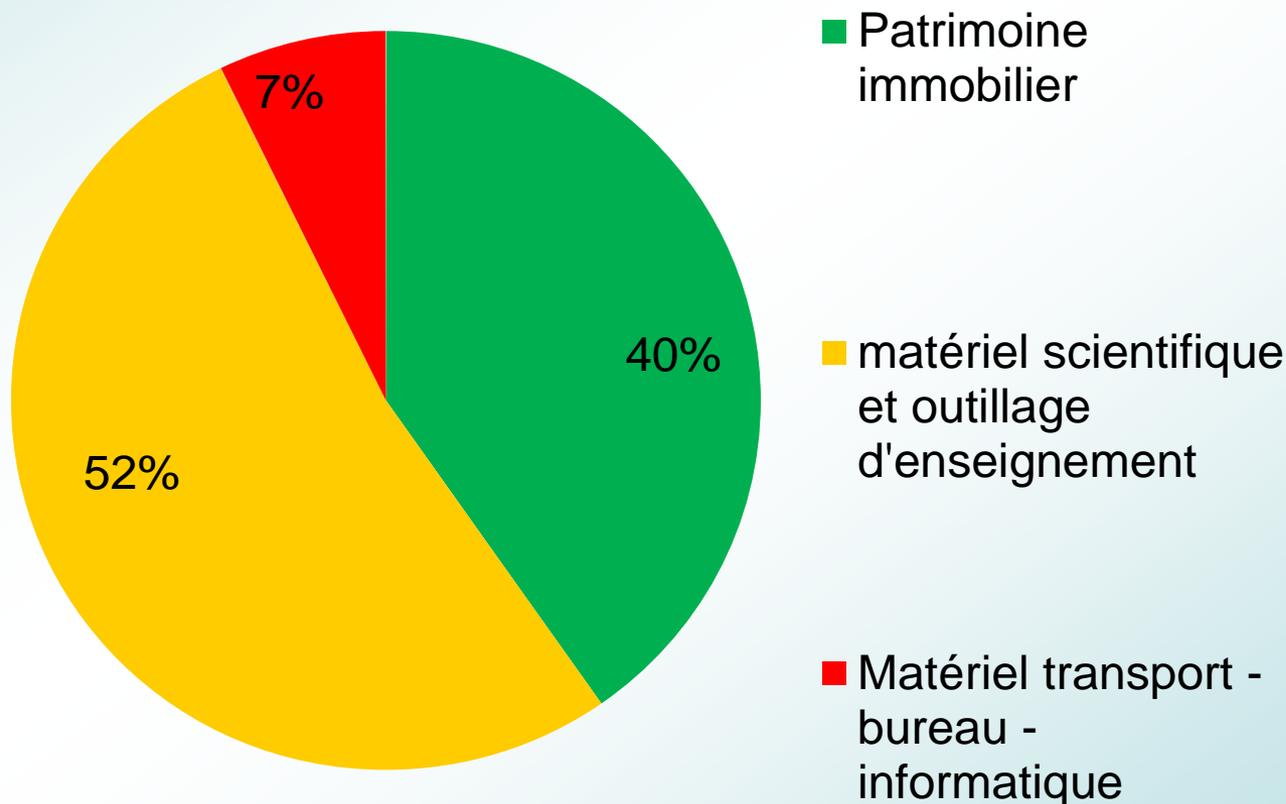
■ masse salariale

■ autres charges décaissables

■ charges non décaissables

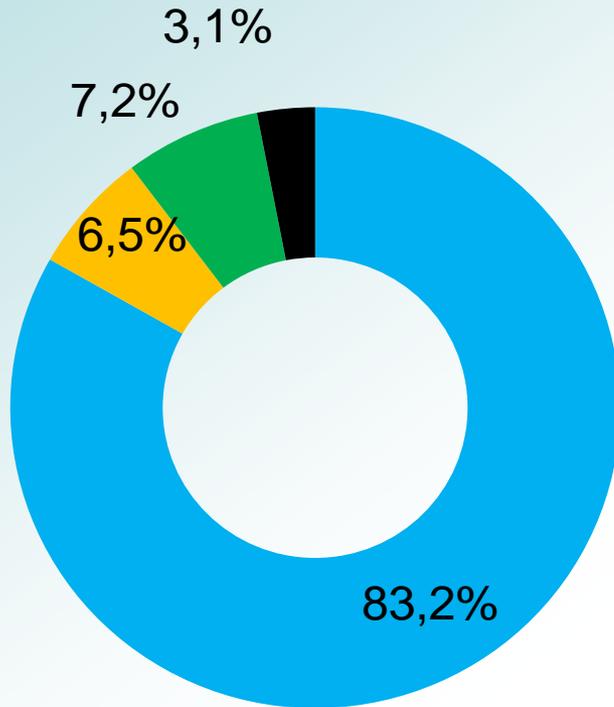
Répartition des investissements bruts

16,8 M€



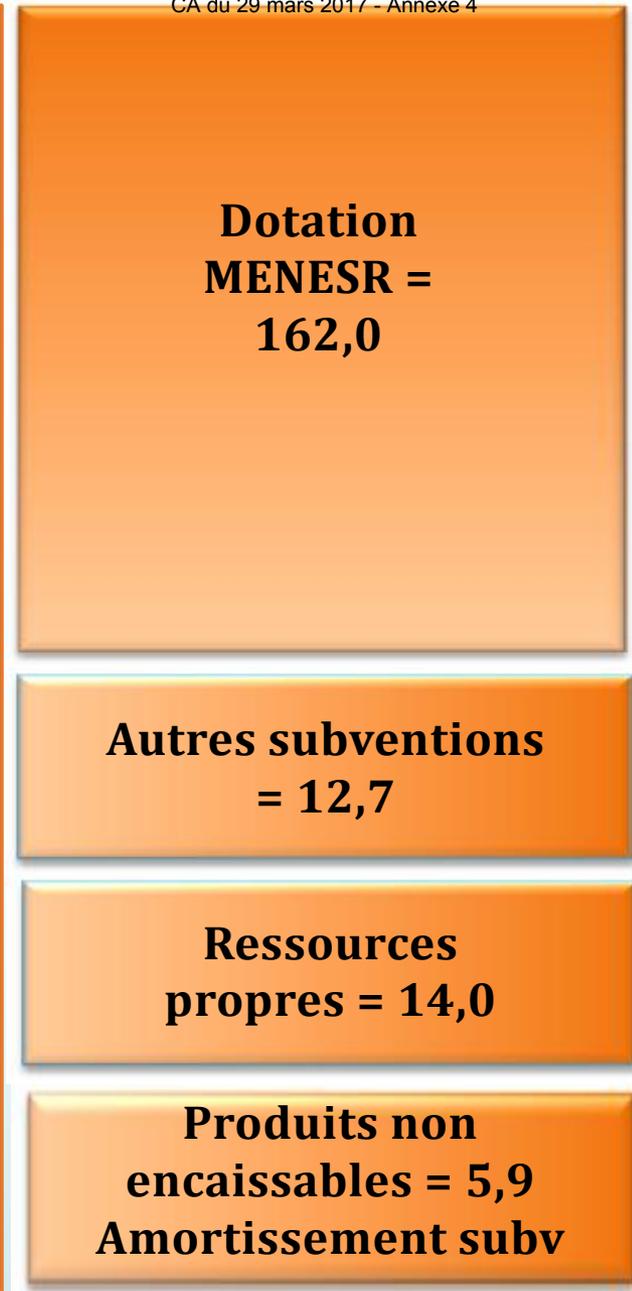
Produits en M€

CA du 29 mars 2017 - Annexe 4



- Dotation MENESR SCSP
- Subventions autres financeurs
- Recettes propres
- Produits non encaissables

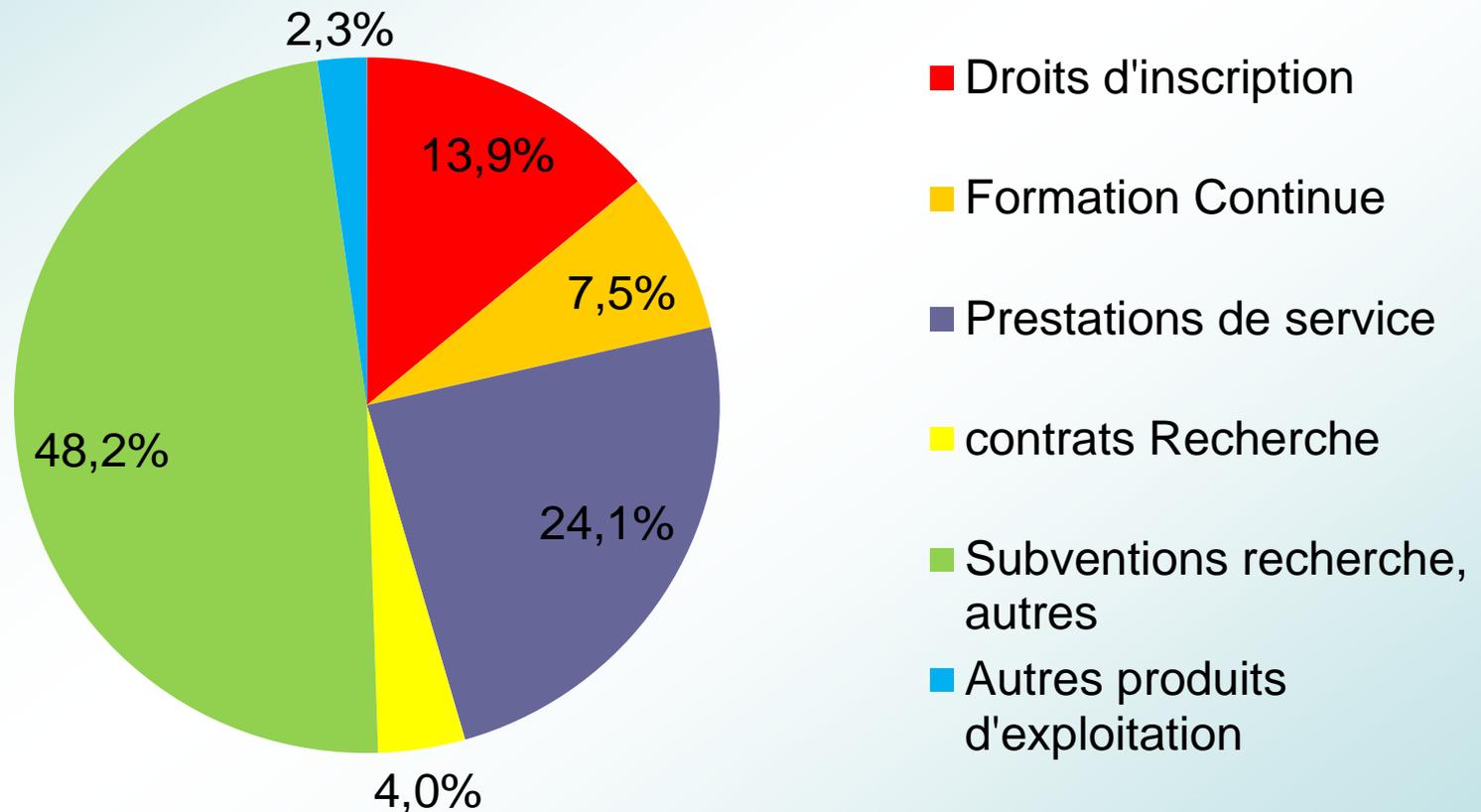
194,6



Répartition des comptes

CA du 19 mars 2017 - Annexe 4

70 (produits fabriqués et prestations de service) et 74 (subventions hors SCSP)



Pour un total de 26,3 M€

DEPENSES en M€

Masse salariale =
162,0

Autres charges
décaissables = 24,0

Charges non
décaissables = 9,0

195,0

Compte de résultat

194,6

RECETTES en M€

CA du 29 mars 2017 - Annexe 4

Subvention
MESR =
162,0

Autres subventions
= 12,7

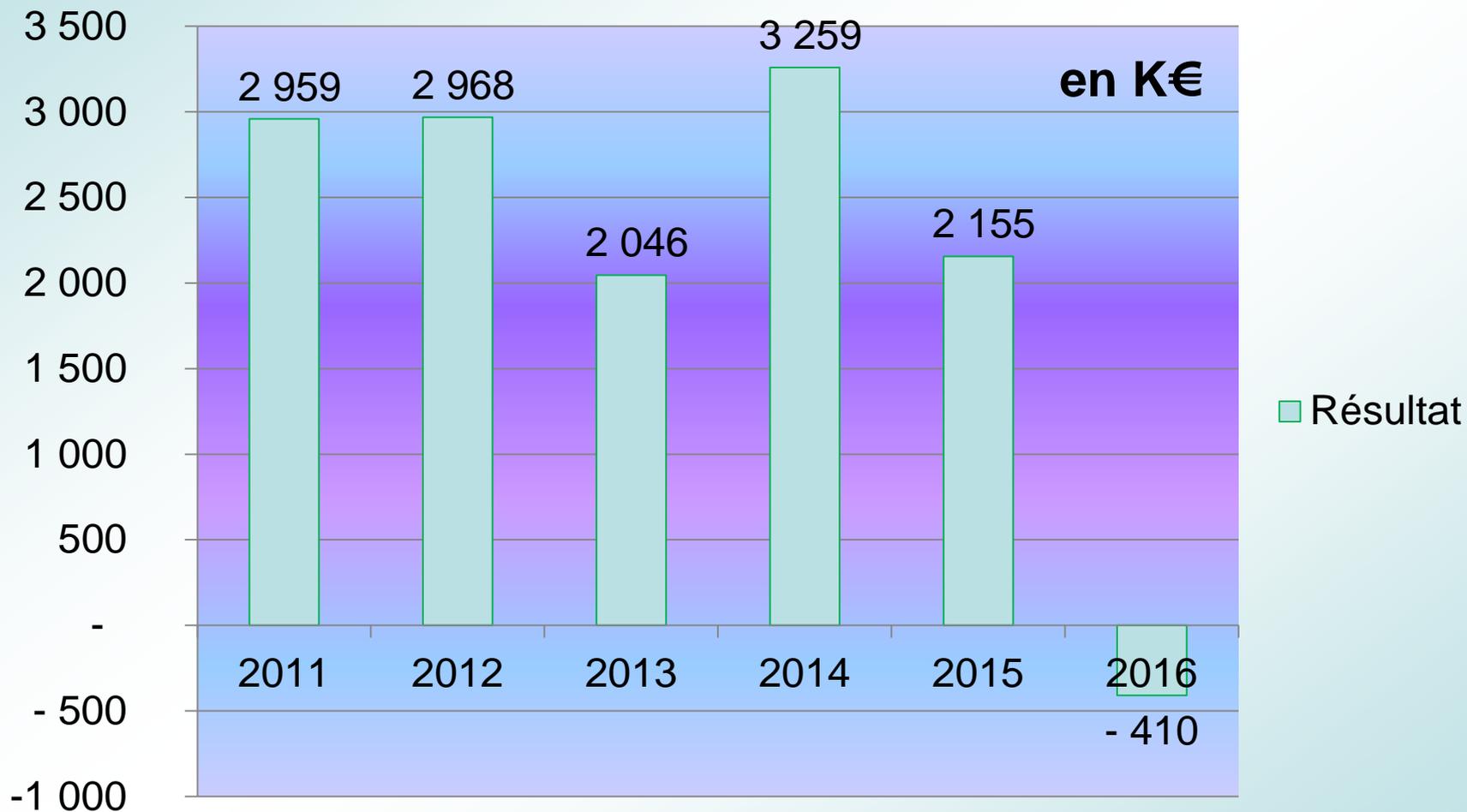
Ressources
propres = 14,0

Produits non
encaissables = 5,9
Amortissement subv



Résultat = déficit de 0,4 M€

Evolution du résultat sur 6 ans



Ventilation du résultat entre l'établissement et le SAIC

Etablissement hors SAIC : - 617 €

SAIC : - 409 555 €

Etablissement y compris SAIC : - 410 172 €

Résultats du S.A.I.C.

CA du 29 mars 2017 - Annexe 4

Résultat 2013 : + 414 326 €

Résultat 2014 : + 160 705 €

Résultat 2015 : + 229 747 €

Résultat 2016 : - 409 555 €

Produits 2016 : 7 750 948 €

Charges 2016 : 8 160 503 €

Le déficit représente 5,3 % des produits

Il s'explique principalement par l'utilisation d'excédents antérieurs et une augmentation des dotations aux amortissements et provisions.

Bilan

$$FR - BFR = T$$



ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2016	31/12/2015 *
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 562 446	2 788 352	774 094	949 723
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	3 562 446	2 788 352	774 094	949 723
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 230 068	67 309 899	168 920 169	168 404 686
Terrains, agencements et aménagements de terrain	31 077 605	24 649	31 052 956	30 958 244
Constructions et constructions sur sol d'autrui	127 212 085	22 371 010	104 841 075	104 021 268
Installations techniques, matériel et outillage	52 874 057	31 704 519	21 169 538	20 119 949
Collections	16 013		16 013	16 013
Autres immobilisations corporelles	16 911 846	13 209 721	3 702 125	3 716 260
Immobilisations corporelles en cours	4 857 739		4 857 739	7 906 523
Avances et acomptes sur commandes	3 280 723		3 280 723	1 666 429
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	34 883		34 883	41 581
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	10 372		10 372	14 123
Autres immobilisations financières	24 511		24 511	27 458
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	239 827 397	70 098 251	169 729 146	169 395 990
ACTIF CIRCULANT				
STOKS ET EN-COURS	212 641	145 620	67 021	70 545
CREANCES				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	20 922 674		20 922 674	11 742 816
Créances clients et comptes rattachés	6 284 117	180 369	6 103 748	3 069 837
Créances sur les redevables				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	99 615		99 615	186 587
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	168 138		168 138	151 095
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	27 687 184	325 989	27 361 195	15 220 880
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 022 581		27 024 583	25 394 429
TOTAL TRESORERIE	27 022 581		27 024 583	25 394 429
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	294 537 162	70 424 240	224 114 924	210 011 299

PASSIF	CA du 29 mars 2017 - Annexe 4	31/12/2016	31/12/2015 *
FONDS PROPRES			
Financements reçus			
Financements de l'actif - ETAT		122 121 528	124 924 430
Financement de l'actif par des tiers		22 758 650	17 710 864
Fonds propres des fondations			
Ecart de réévaluation			
Réserves		49 584 277	47 314 292
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice(bénéfice ou perte)		-410 172	2 155 153
TOTAL DES FONDS PROPRES		194 054 283	192 104 739
PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES			
Provisions pour risques		11 450	45 370
Provisions pour charges		1 039 544	1 378 472
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 050 994	1 423 842
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Dettes financières et autres emprunts		1 307	6 522
Cautionnements			
TOTAL DES DETTES FINANCIERES		1 307	6 522
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 327 730	1 642 783
Dettes fiscales et sociales		3 598 303	3 181 291
Avances et acomptes reçus		19 365 612	8 059 814
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Autres dettes non financières		1 382 054	1 074 970
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		2 332 639	2 516 829
TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES		29 006 338	16 475 687
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		2 002	509
TOTAL TRESORERIE		2 002	509
Comptes de régularisation			
Ecart de conversion Passif			
TOTAL GENERAL		224 114 924	210 011 299

$$FR - BFR = T - \text{cas } BFR > 0$$

BILAN

Emploi des ressources financières		Origine des ressources financières	
Actif		Passif	
Immobilisations		Capitaux propres	
corporelles		réserves	
incorporelles		financements reçus	
financières		dettes à LT	
		résultat	
FR	Trésorerie		BFR
Actif circulant		Passif circulant	
stocks		dettes fournisseurs	
créances clients		fiscales et sociales	

TRESORERIE = FR - BFR

FR = passif LT - actif LT

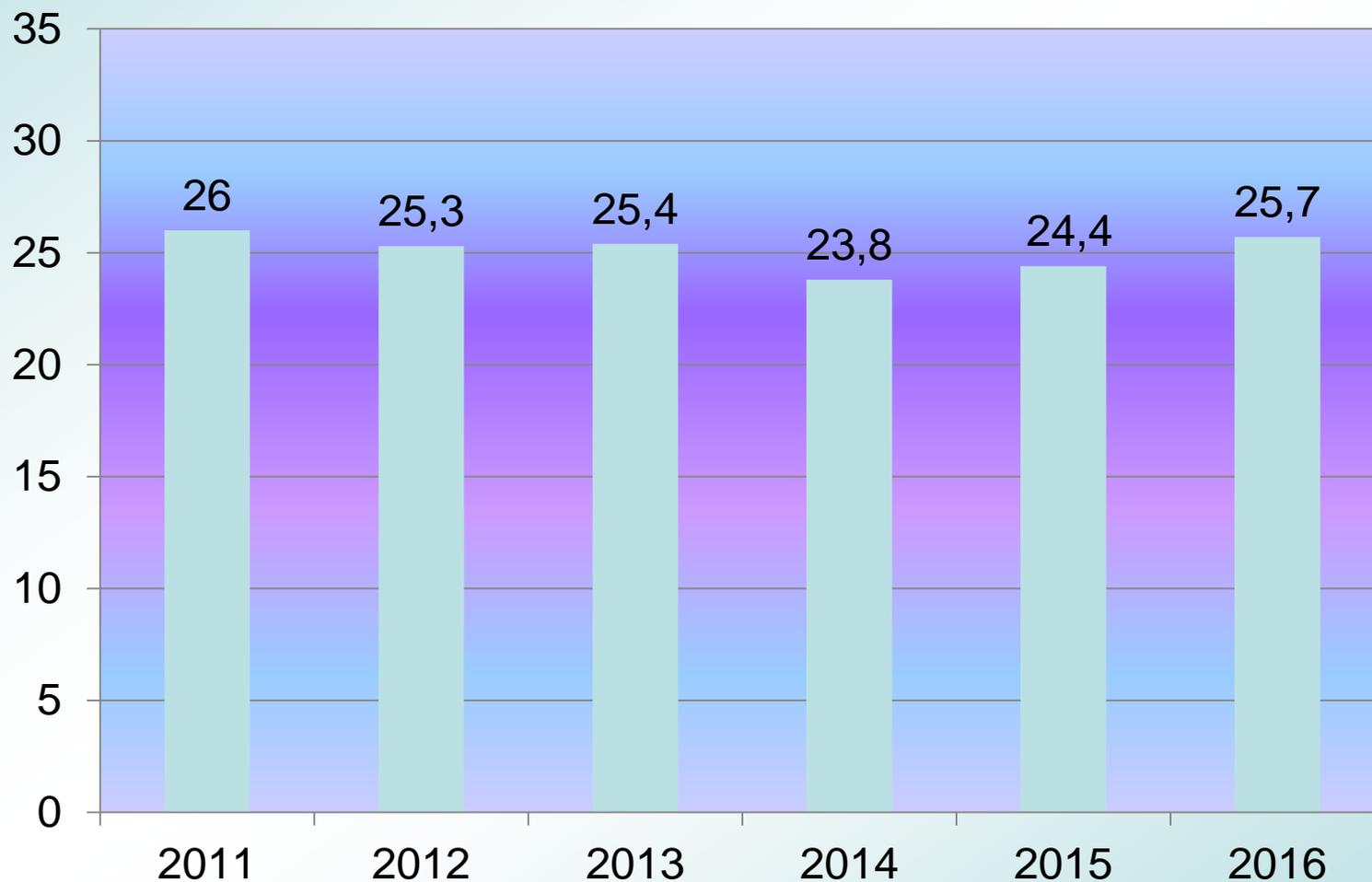
BFR = actif circulant - passif circulant

Comparaison 2016 / 2015

FR-BFR=T	FR	BFR	Trésorerie
2015	24 361	-1 033	25 394
2016	25 703	-1 319	27 022
2016/2015	1 342	-286	1 628

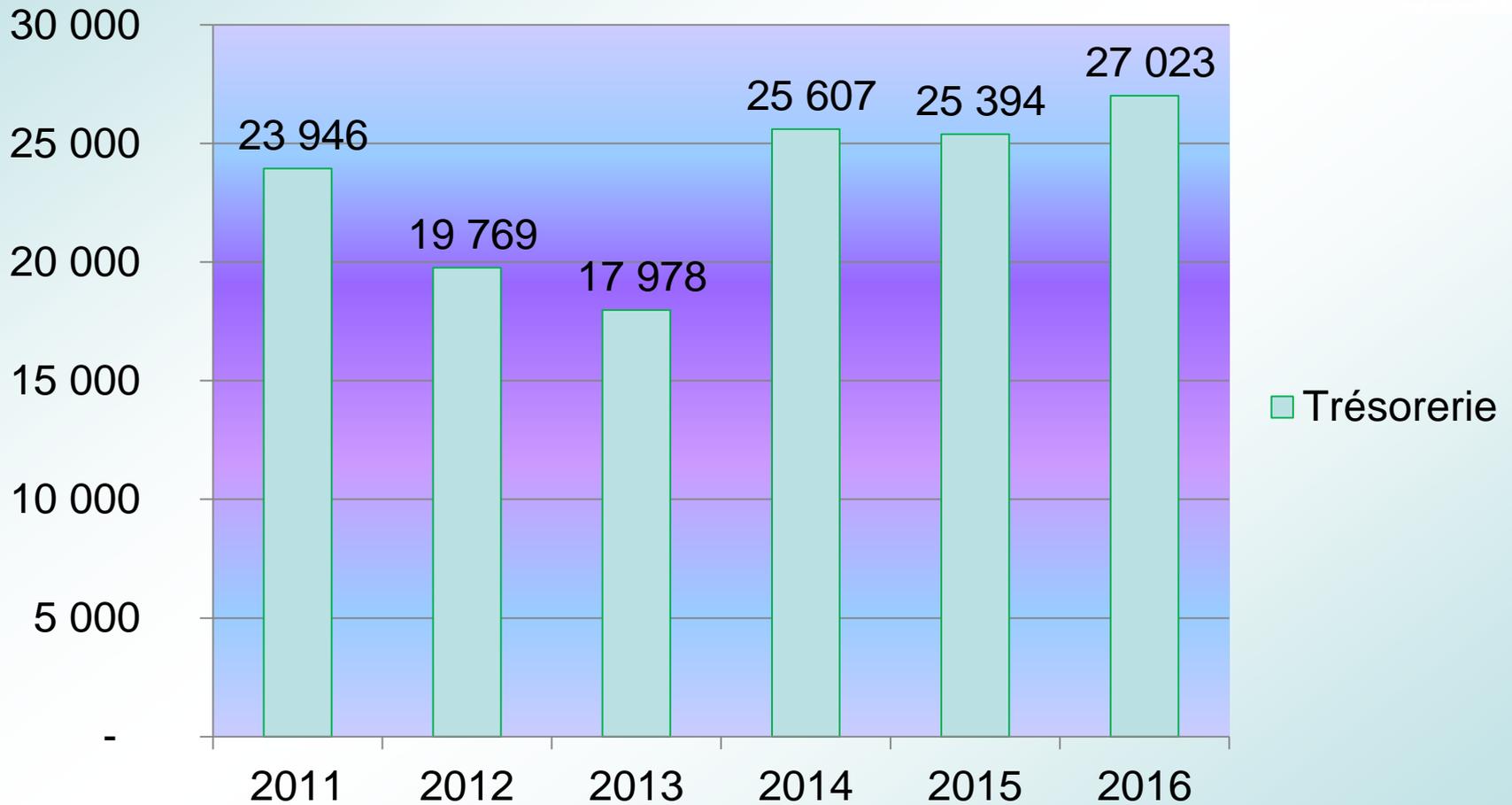
Evolution du Fonds de Roulement

En M€



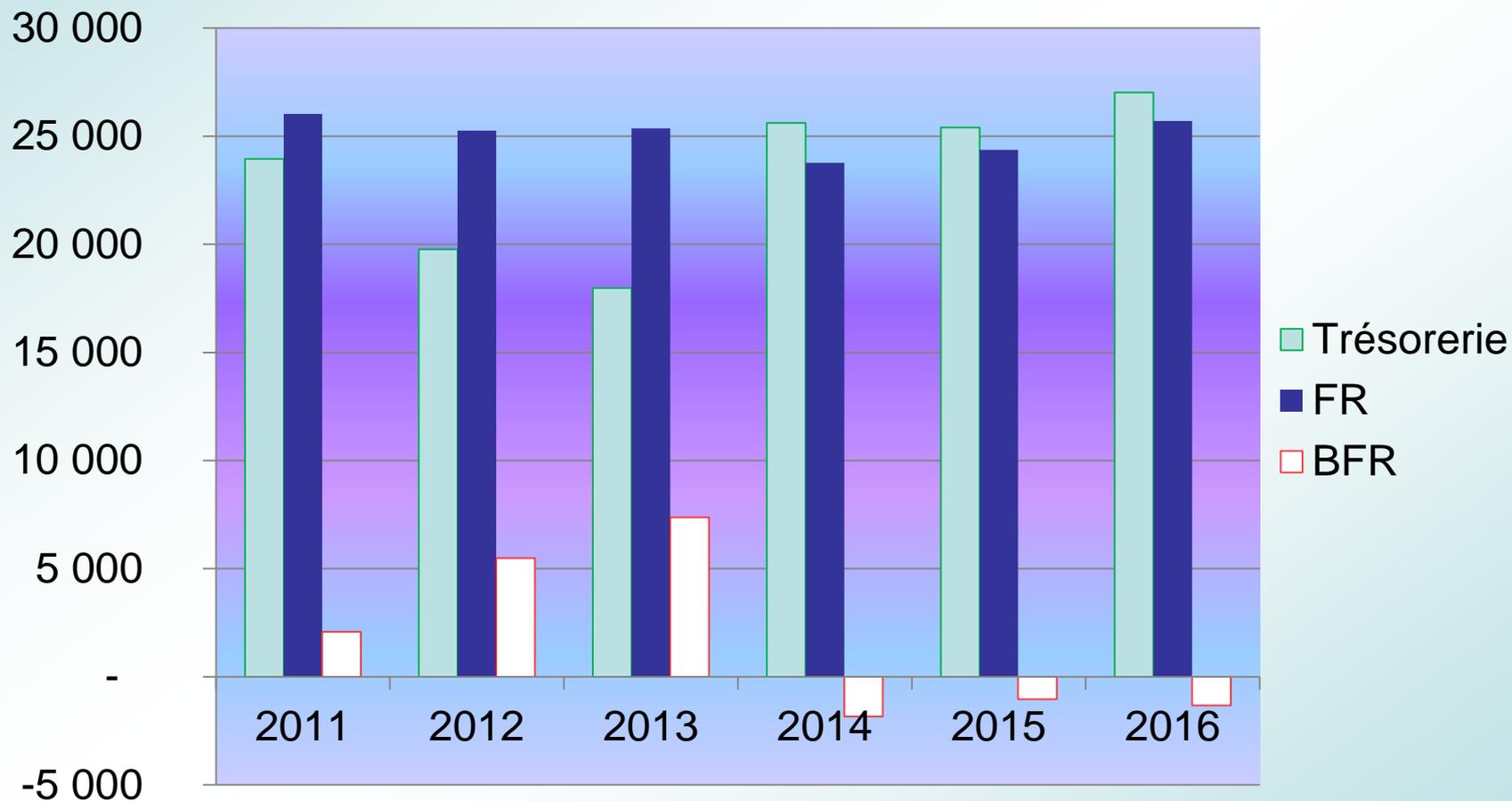
Evolution de la Trésorerie

en K€



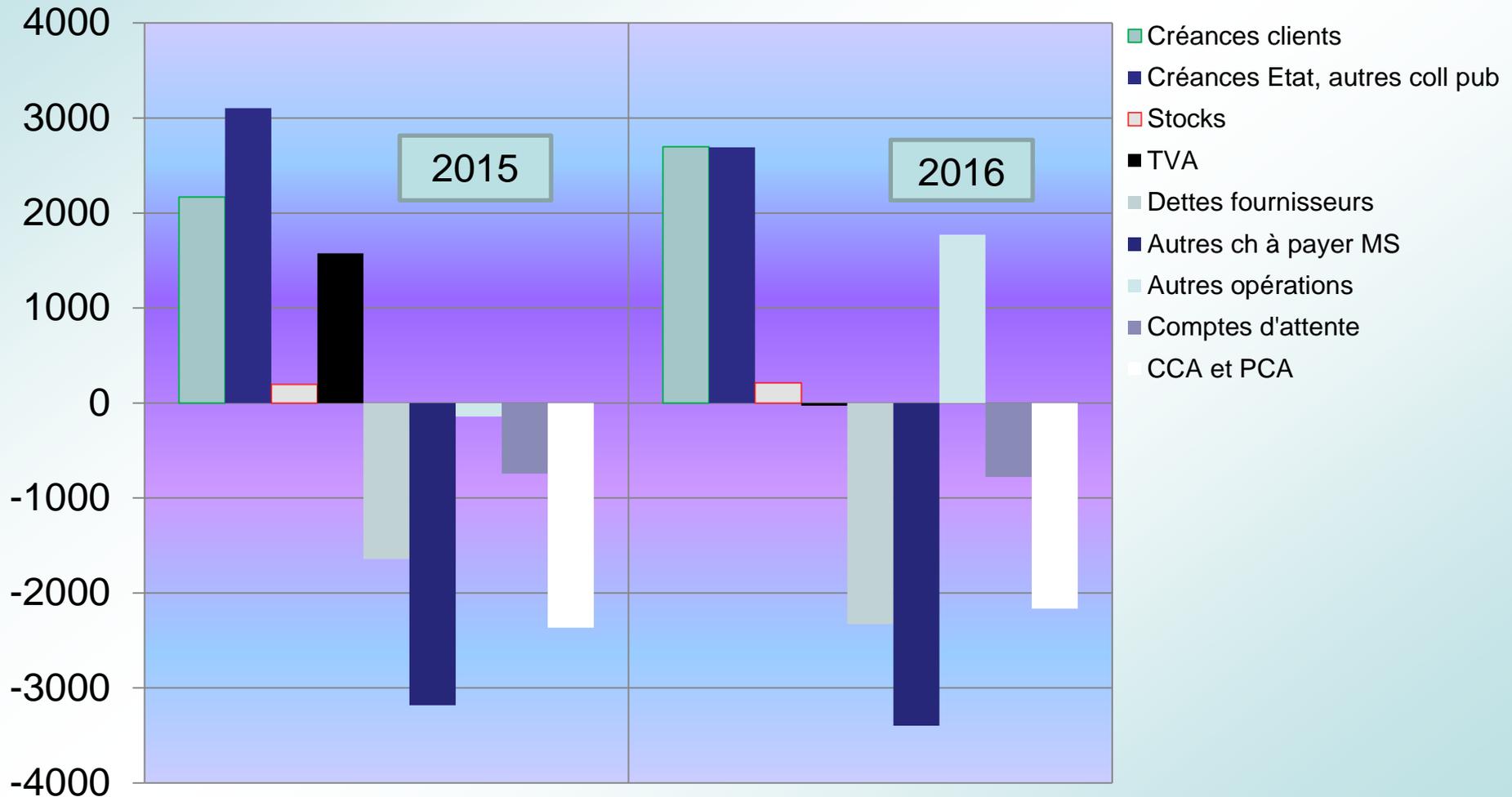
FR – BFR = Tie

en K€

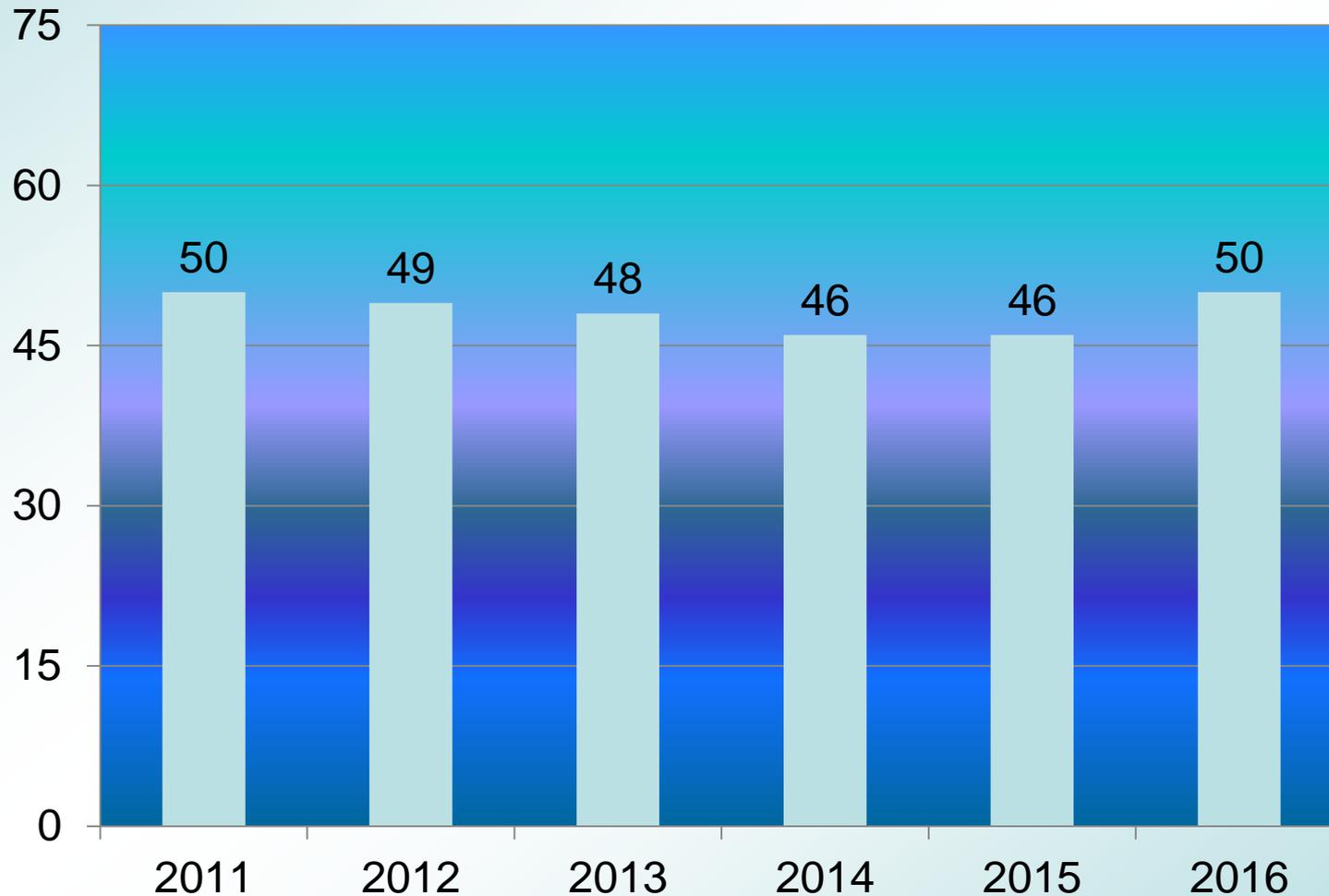


Analyse variation BFR 2016 / 2015

en K€



Fonds de Roulement en jours de dépenses de fonctionnement décaissables

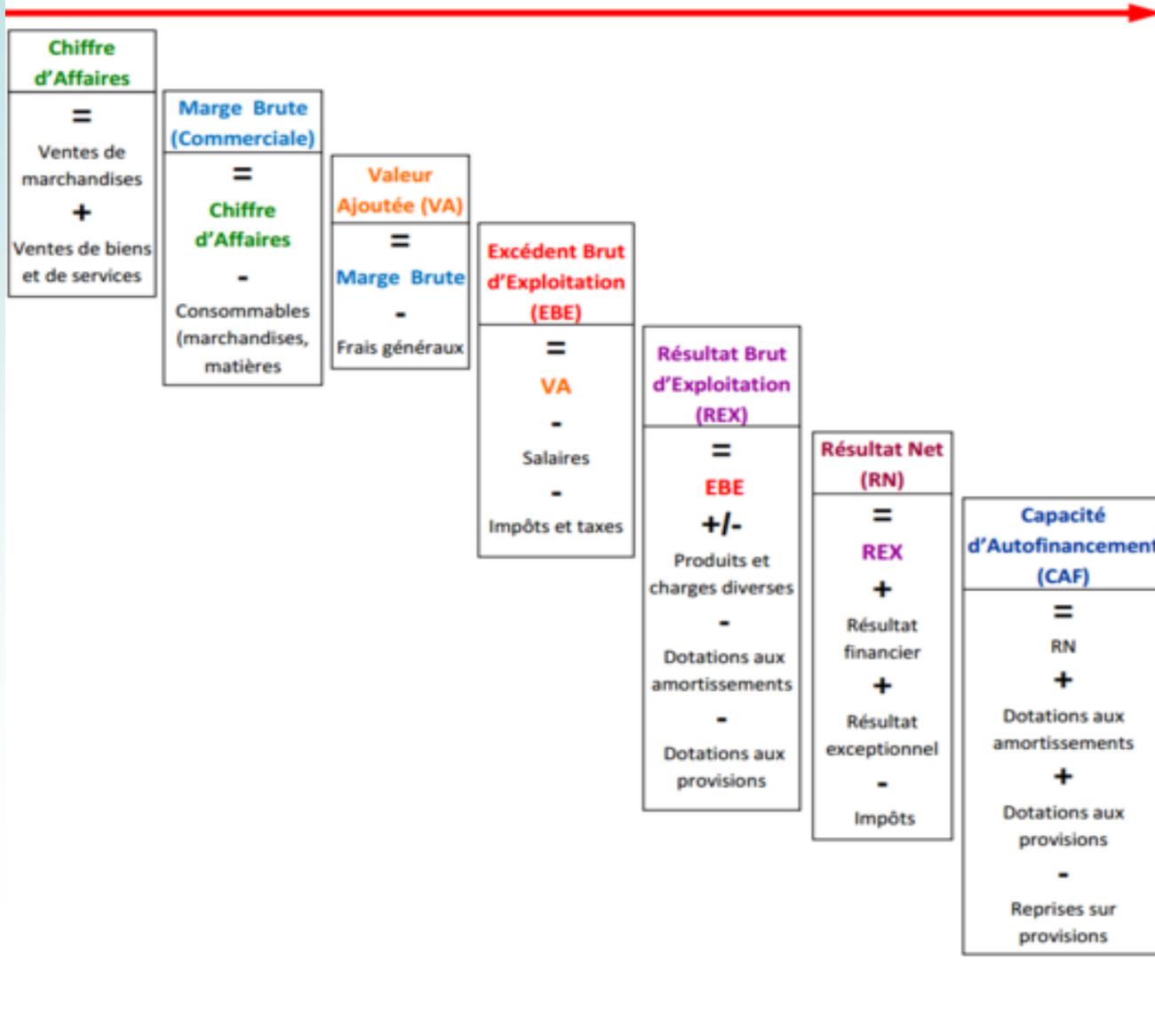


Soldes intermédiaires de gestion et Capacité d'autofinancement

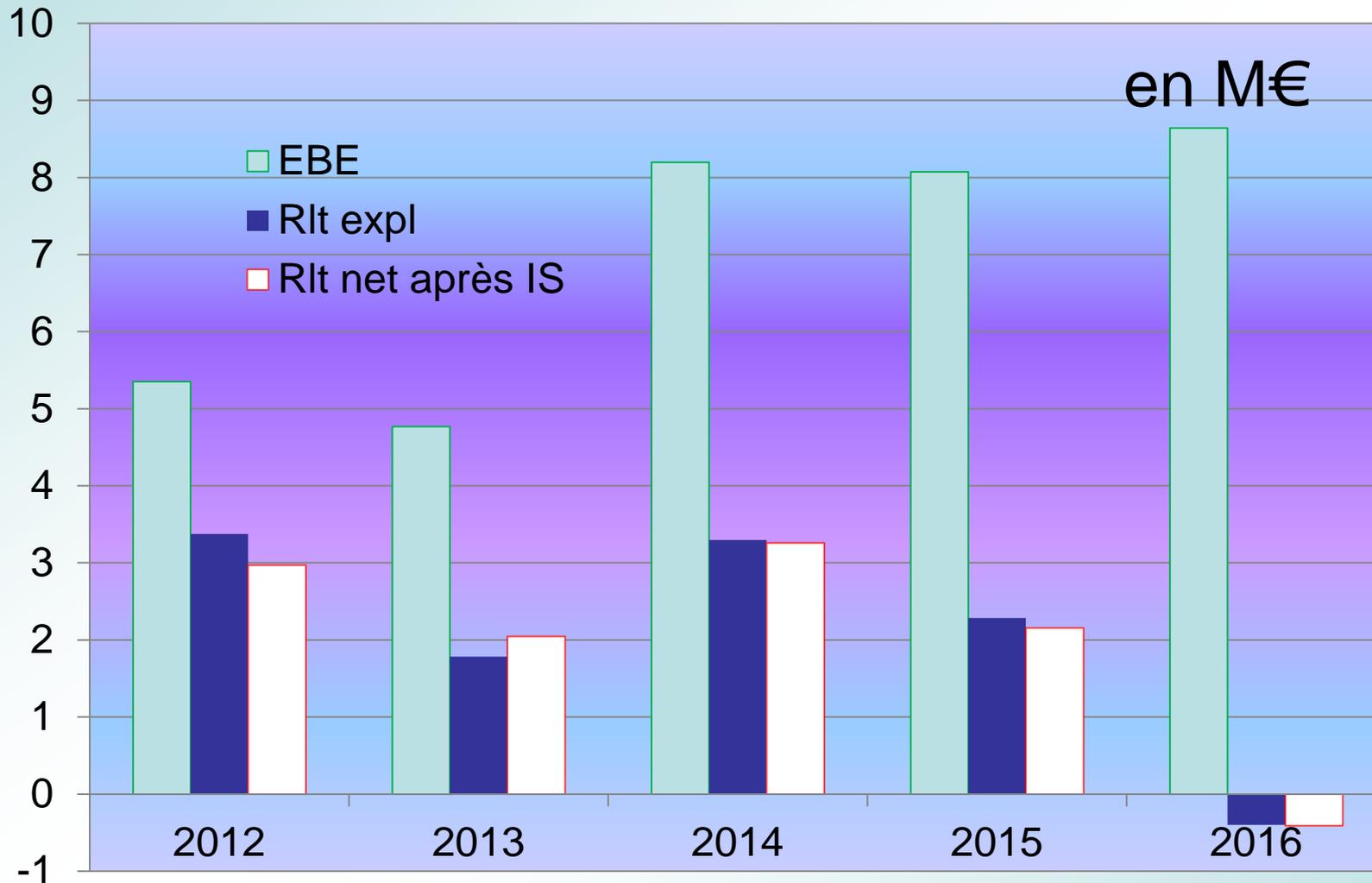


Présentation des soldes Intermédiaires de gestion (SIG)

CA du 29 mars 2017 - Annexe 4



Historique des SIG sur 5 ans

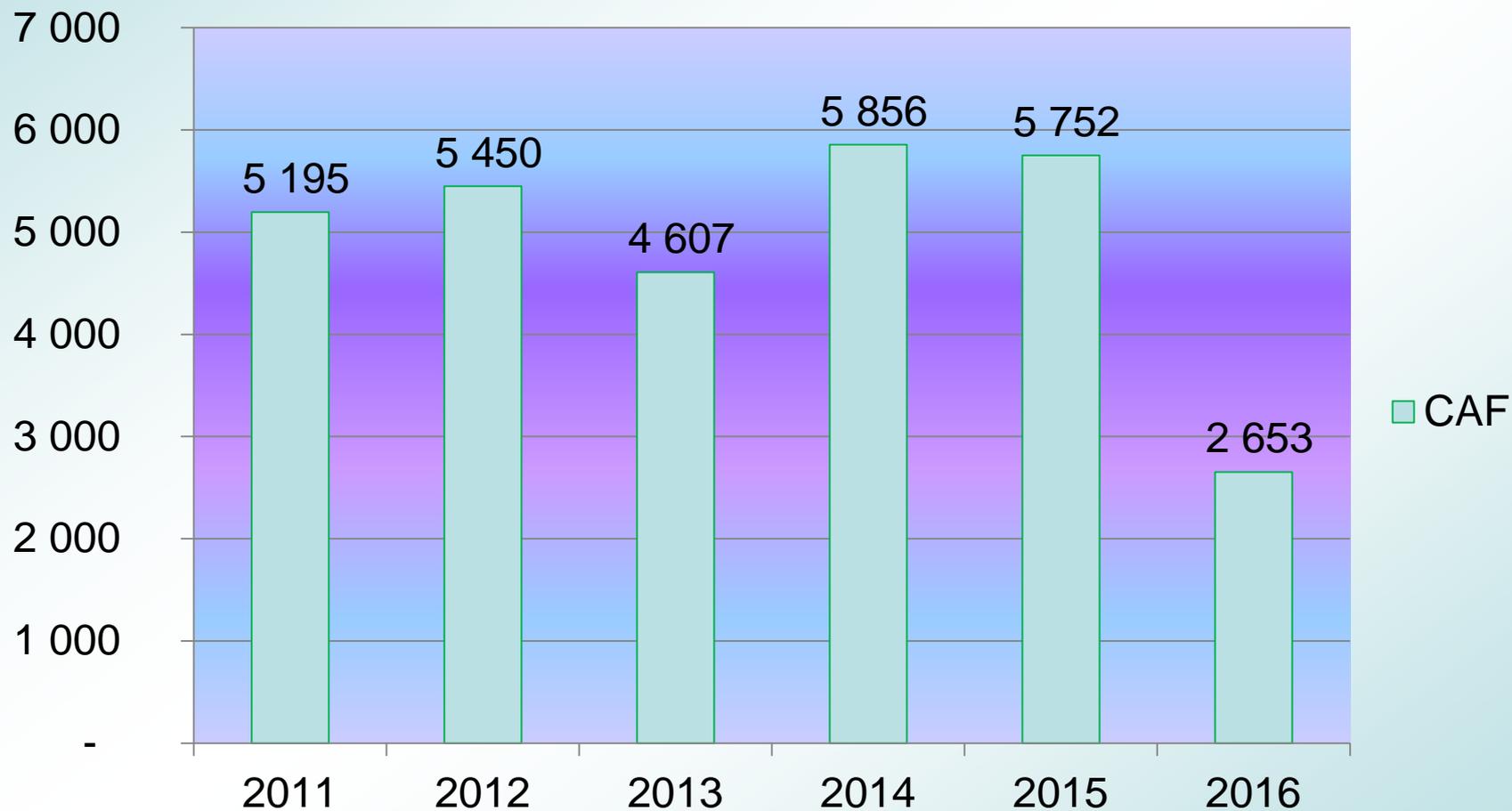


Capacité d'autofinancement

Résultat Net (RN)	
+	Dotations nettes aux amortissements et provisions
-	Reprise sur provisions et amortissements
-	Neutralisation des amortissements
+	Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
-	Produits des cessions d'éléments d'actifs
-	Quote-part des subventions d'investissements
=	Capacité d'autofinancement de l'exercice

Capacité d'autofinancement

en K€

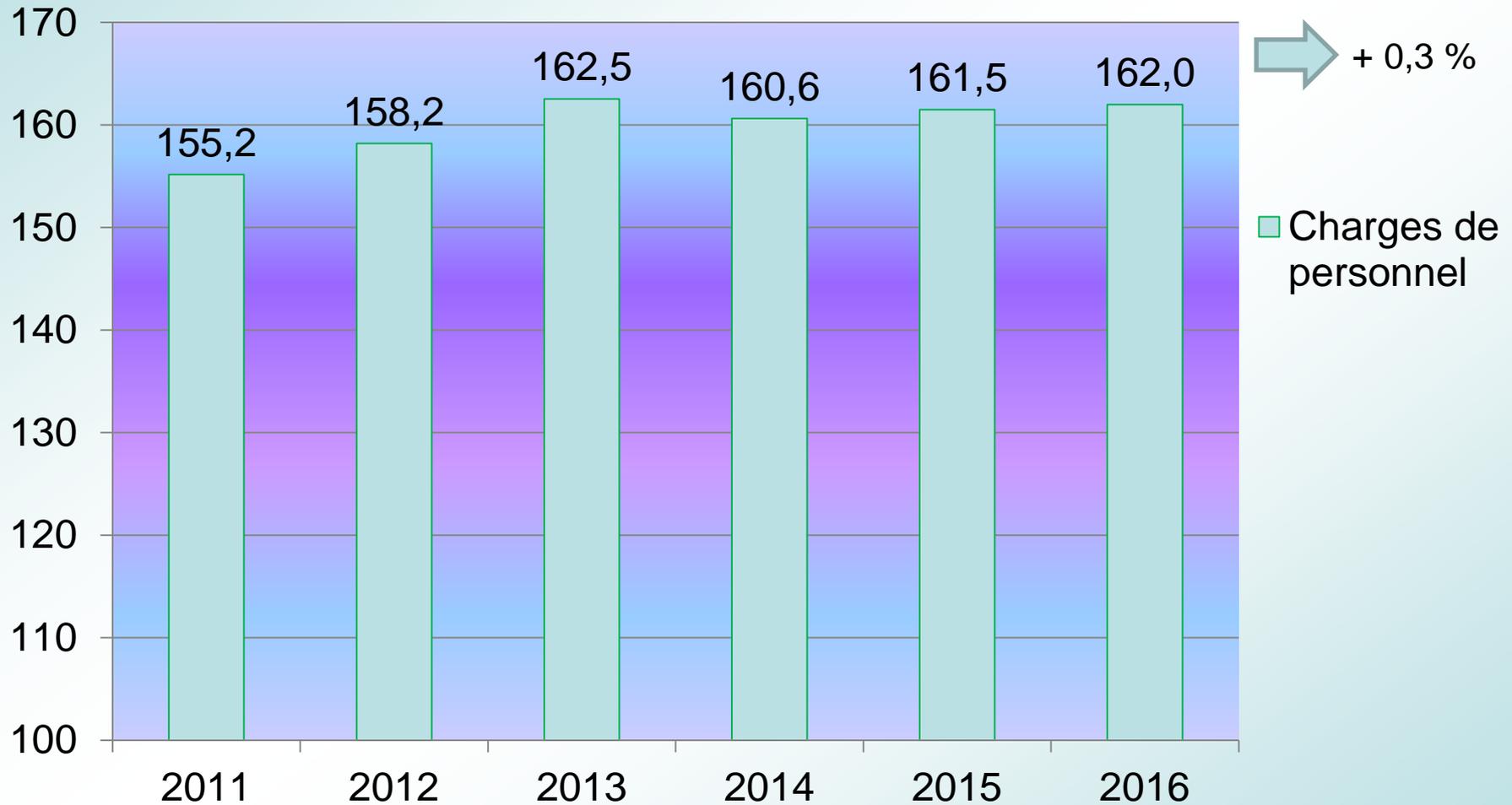


Masse salariale

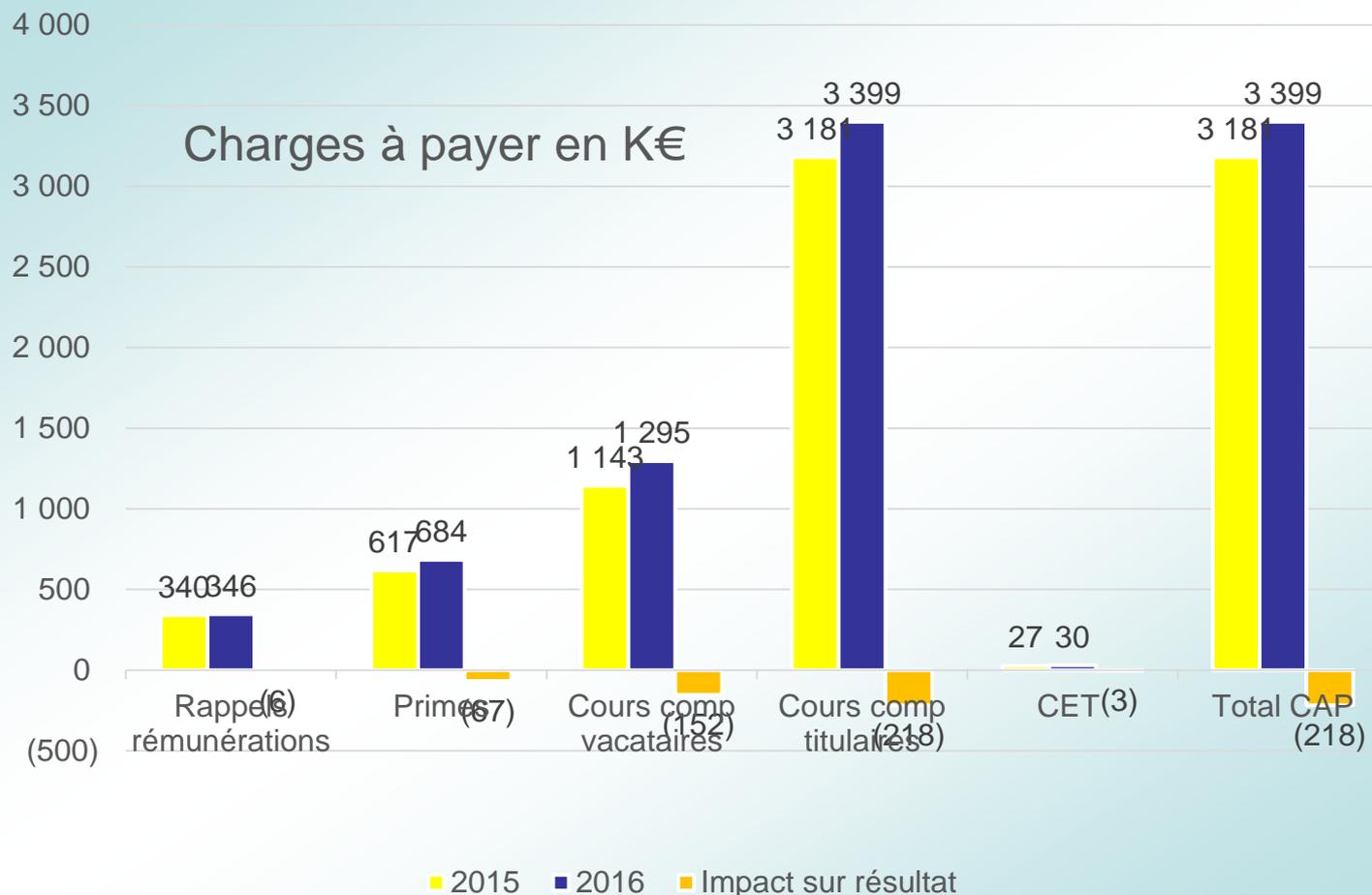


Charges de personnel

en M€

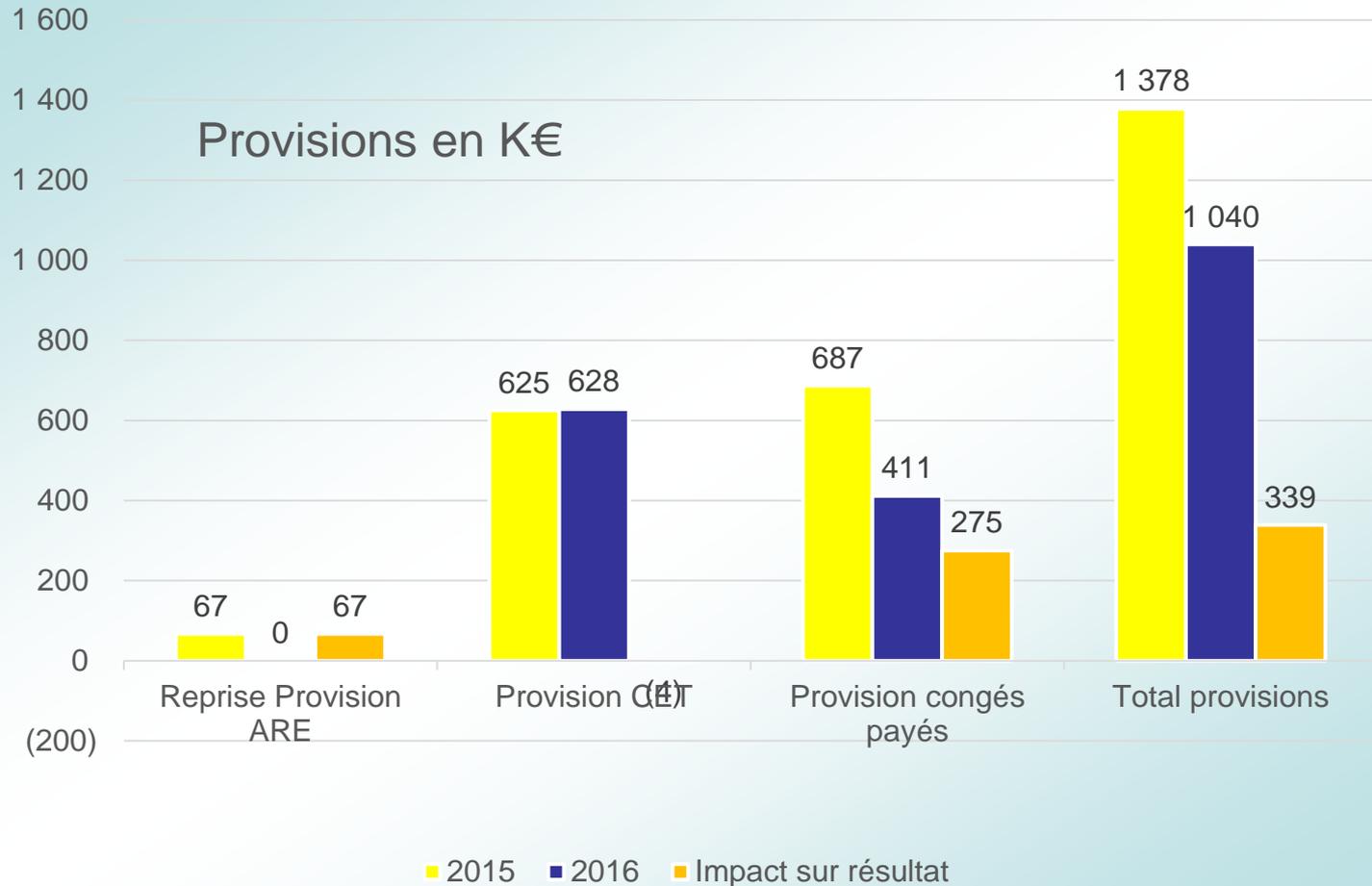


Synthèse des passifs sociaux



Les écritures d'inventaire relatives aux CAP de masse salariale ont pesé sur le résultat de l'exercice à hauteur de 218 K€

Synthèse des passifs sociaux



Les écritures d'inventaire liées aux provisions de masse salariale ont « amélioré » le résultat de l'exercice à hauteur de 339 K€

Provisions et opérations particulières



Créance sur Etat liée à la loi TEPA

- Créance de 633 K€ figurant au bilan
Fin 2015 elle s'élevait à 703 K€
70 K€ ont été reçus fin 2016
- Origine du reste à recouvrer de la créance :
331 K€ au titre de 2012
302 K€ au titre de 2011
- Créance non provisionnée

TVA

- Le montant total des crédits de TVA de l'exercice 2016 s'élève à 2 046 K€
- Dont 497 K€ au titre de l'exercice 2016
- Dont 1 549 K€ au titre des exercices antérieurs
- Les demandes de remboursement des crédits de TVA sont effectués au fil de l'eau dès que le montant cumulé excède 300 K€ et quel que soit le montant au moment de la clôture le 31 décembre.

Impôt Société

- Une déclaration d'impôt société est effectuée chaque année au titre des activités dites « lucratives » du SAIC.
- 2011 : 2 024 €
- 2012 : 19 588 €
- 2013 : 5 851 €
- 2014 : 42 712 €
- 2015 : 81 685 €
- 2016 : 0 €

Impôt Société

- Une meilleure prise en compte des charges pesant sur les activités lucratives a permis de fortement réduire l'assiette de calcul de l'IS et de générer un déficit reportable sur les exercices suivants
- Les 4 acomptes versés courant 2016 sur la base de l'IS 2015 pour un total de 82 K€ seront remboursés en 2017

Imputation exceptionnelle au compte 10682

Aucune opération exceptionnelle n'a été imputée directement sur le compte des réserves durant l'exercice. Le résultat de l'exercice est donc le reflet de l'intégralité des charges et recettes constatées en comptabilité patrimoniale.

Analyse des provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Dépréciation clients (cpte 4911)	97	83	0	0	180
Provisions pour risques (cpte 151.)	45	0	34	0	11
Provisions pour charges (cpte 158.)	1379	3	275	67	1040
* CET	625	3	0	0	628
* Congés payés	687	0	275	0	412
* ARE	67	0	0	67	0
TOTAL	1521	86	309	67	1231

- Soit une diminution du montant des provisions de 290 K€

SYNTHESE DES RESULTATS 2016

Un résultat déficitaire de 410 K€

Une capacité d'autofinancement en très net retrait par rapport à 2015 pour cause de résultat déficitaire

Un fonds de roulement solide malgré le résultat déficitaire de l'exercice, en légère hausse de 5,5 % par rapport à N-1

Une trésorerie de bon niveau permettant de fonctionner dans des conditions sereines

Certification des comptes

The Deloitte logo is centered within a white rectangular box. It consists of the word "Deloitte" in a bold, blue, sans-serif font, followed by a small green dot.

Deloitte.

Certification des comptes

Les comptes de l'UFC sont certifiés sans réserve pour la septième année consécutive

Cette certification atteste que les comptes publiés sont sincères et reflètent parfaitement la santé financière de notre établissement

Délibération d'adoption du compte financier et d'affectation du résultat



Vote du conseil d'administration

Le compte financier est soumis au vote de l'organe délibérant pour :

Bilan

Compte de résultat (dont affectation du résultat)

Annexe

Tableau des autorisations d'emploi

Tableau des autorisations budgétaires

Tableau d'équilibre financier

Tableau de la situation patrimoniale

Tableau des opérations pluriannuelles

Affectation du résultat 2016

L'UFC affiche pour 2016 un résultat déficitaire de 410 171,59 €

Proposition de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration l'imputation de cette perte sur les réserves de l'établissement (compte 10682) :

- à hauteur de 616,76 € pour l'établissement (hors SAIC)
- à hauteur de 409 554,83 € pour le SAIC

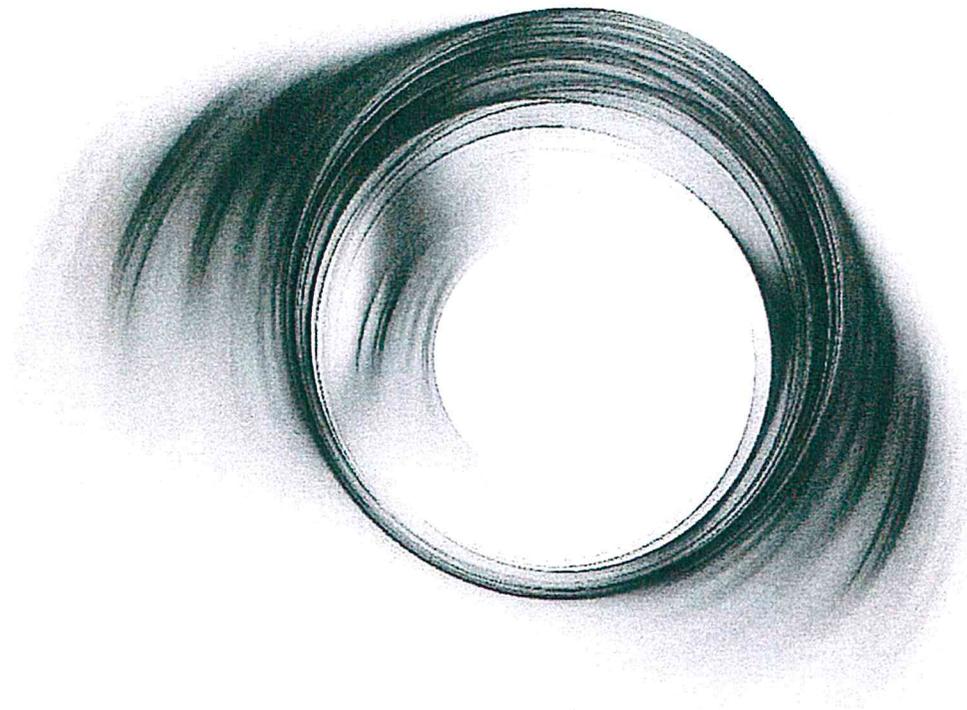
FIN



Deloitte.

Annexe 5

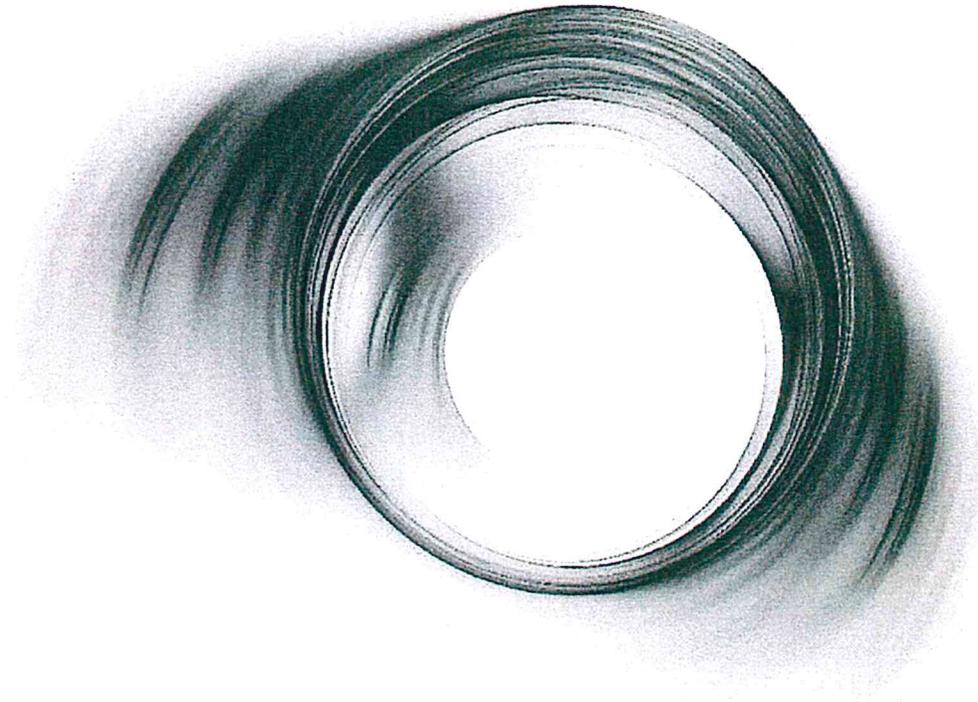
'U FC
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Conseil d'administration du 29 mars 2017



1
| Environnement et contexte



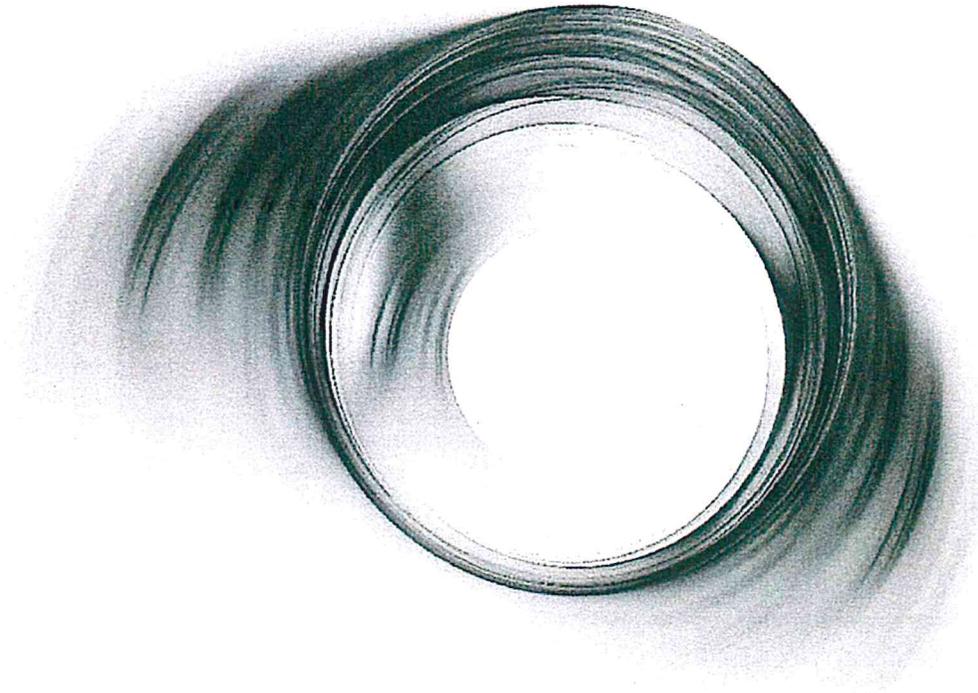
① Environnement et contexte

Les points d'attention revus

 Éléments de contexte ayant un impact sur notre audit	 Zones de jugement et d'estimations significatives	 Risques d'audit significatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Bascule GBCP au 1^{er} janvier 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> • Passifs sociaux (heures complémentaires, droits à congés, rappels de paie...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des revenus (formation continue, conventions pluriannuelles, ...).
<ul style="list-style-type: none"> • Changement de commissaire aux comptes (1^{ère} année de certification du cabinet Deloitte) 	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation des charges à payer 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du principe de séparation des exercices (cut-off).
	<ul style="list-style-type: none"> • Provision pour risques et charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des recettes à classer et comptes d'attente.
		<ul style="list-style-type: none"> • Risque de fraude.

1 2 3

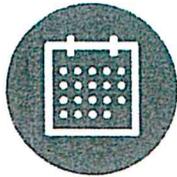
Déroulement de notre intervention



② Déroulement de notre intervention

1 2 3

Déroulement de notre intervention



31.03.2016

Semaine du 13
juin 2016

Semaine du 28
novembre 2016

Semaine du 6 février
2017

RÉUNION DE LANCEMENT

- Compréhension et planification
- Réunion de travail avec la Direction, l'Agence comptable et la direction financière
- Préparation et validation du plan d'audit
- Point sur l'actualité financière, fiscale, sociale, évolution réglementaire et revue des options de clôture
- Présentation du calendrier de clôture

**REVUE DU
CONTRÔLE
INTERNE**

- Revue des processus et recensement des risques portant sur les conventions pluriannuelles
- Identification des contrôles mis en place par l'établissement
- Evaluation et tests des contrôles identifiés
- Revue des contrôles généraux informatiques
- Réunion de synthèse présentant l'ensemble des conclusions sur la revue du contrôle interne

PRÉFINAL

- Travaux sur des comptes intermédiaires afin d'anticiper de potentiels risques sur les états financiers
- Revue analytique préalable
- Sélection et envoi des confirmations des tiers
- Revue des options de clôture
- Travaux spécifiques dans le cadre de la fraude

FINAL

- Travaux sur les comptes annuels
- Mise à jour des travaux réalisés au pré-final
- Focus spécifiques sur toutes les zones de risques identifiées

1 2 3

Déroulement de notre intervention



➤ Semaines du 13 et du 20
février 2017

➤ 29 mars 2017

TRAVAUX DE FINALISATION

- Revue des travaux d'audit
- Validation de l'annexe des comptes annuels et éléments juridiques
- Réunion de synthèse le mardi 28 mars présentant l'ensemble de nos conclusions d'audit

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Participation au conseil d'administration examinant les comptes annuels
- Emission du rapport de certification sur les comptes annuels



Opinion et points à suivre



③ Opinion et points à suivre en 2017



Opinion



Rappel de l'opinion 2015

- *Certification sans réserve*
- *Observation*
- Changement de méthode comptable relatif au retraitement des opérations comptabilisées en ressources affectées en opération pour comptes de tiers ou en opération pour compte propre
- Comparabilité des comptes, corrections à l'ouverture



Opinion 2016

- *Certification sans réserve*
- *Observation*
- Conséquences sur les comptes de l'exercice 2016 de la mise en œuvre du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP)



Commentaires

- Néant.



Points à suivre en 2017

➤ Passifs sociaux: prise en compte des éventuels reliquats dans l'estimation de la provision pour droits à congés acquis

➤ Mise en place d'un suivi exhaustif centralisé des immobilisations en cours et de leur financement

➤ Traitement des sorties de l'actif des composants ou des quotes-parts de composants en fonction des travaux de rénovation effectués

➤ Suivi de l'impact comptable des conventions pluriannuelles antérieures à 2014 (charges non neutralisées par des produits)

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du financial advisory, à ses clients des secteurs public ou privé, de toutes tailles et de toutes activités. Fort d'un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues, afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 225 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les entreprises moyennes. Fort de l'expertise de ses 9 400 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit et risk services, consulting, financial advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.

© 2017 Deloitte SAS, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

PARTENAIRE
OFFICIEL



Deloitte.

**VOLET SPECIFIQUE
2017 – 2021
UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE**

SOMMAIRE

TRAJECTOIRE DE L'UNIVERSITE

RECAPITULATIF DES JALONS

ANNEXE FINANCIERE

INDICATEURS

ANNEXE RECHERCHE ET FORMATIONS

Trajectoire de l'Université

I.	Participer activement à la construction de la trajectoire commune de la ComUE Bourgogne Franche-Comté.....	1
1.	Assurer la réussite du projet I-SITE	1
2.	Porter à l'échelle de la ComUE les relations internationales et la mobilité étudiante et enseignante	1
3.	Partager des fonctions support au sein de la ComUE	2
4.	S'inscrire pleinement dans la politique de la ComUE en matière de valorisation	2
5.	Conforter le développement du Pôle du Nord Franche-Comté (Pôle universitaire de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard)	3
II.	Déployer en lien avec la ComUE une politique qualité de l'offre de formation et de la vie étudiante.....	3
1.	Conforter l'approche qualitative de l'offre de formation pour la réussite des étudiants	3
2.	S'affirmer comme un acteur majeur en matière de professionnalisation et de FTLV par le développement des formations en alternance et en apprentissage.....	5
3.	Renforcer la qualité de vie étudiante et le lien Bac-3/ Bac+3.....	5
III.	Etre un acteur actif de la mise en œuvre de la politique scientifique du site en lien avec l'environnement socio-économique.....	6
1.	Renforcer le lien formation-recherche-valorisation, notamment par le biais des collegiums	6
2.	Améliorer le pilotage de la recherche et de la valorisation, notamment pour assurer la réussite du projet I-SITE	7
3.	Renforcer le lien avec l'entreprise, accompagner les doctorants et jeunes chercheurs dans la valorisation de leurs travaux en encourageant l'innovation	7
IV.	Optimiser la gestion de l'Université	8
1.	Poursuivre la modernisation et la professionnalisation des fonctions support dans une démarche qualité.....	8
2.	Asseoir le modèle économique sur des outils de prévision fiables	8
3.	Renforcer les outils de la politique de GRH	8
4.	Conforter la stratégie immobilière	9
5.	Développer les systèmes d'information de l'université sur la base de priorités en cohérence avec les autres partenaires du site et avec la ComUE, fiabiliser l'ensemble des données	9

I. Participer activement à la construction de la trajectoire commune de la ComUE Bourgogne Franche-Comté

1. Assurer la réussite du projet I-SITE

Le projet I-SITE porté par la ComUE UBFC doit apporter au regroupement visibilité et attractivité en impulsant une dynamique d'excellence, des ambitions et en apportant des moyens pour les réaliser. Le projet I-SITE-BFC prévoit de nombreuses actions dans le domaine de la recherche, de la formation et de l'innovation.

Les trois domaines de recherche sur lesquels l'accent est mis dans l'I-SITE sont « matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents », « territoires, environnement et aliments pour une qualité de vie durable » et « santé et soins individualisés intégrés », secteurs dans lesquels les laboratoires de Franche-Comté ont déjà fait la preuve de leur expertise.

En transférant à UBFC les éléments identitaires et une partie importante des outils de pilotage de la recherche (délivrance du doctorat et de l'HDR, coordination des stratégies des unités de recherche par l'attribution des crédits récurrents de fonctionnement, signature scientifique commune, portage des projets PIA et pilotage de l'I-SITE), l'UFC entend porter à l'échelle de la ComUE l'ambition d'une université de rang international qui participe au développement régional et national par son rayonnement scientifique, économique et social, intellectuel et culturel.

L'UFC compte également contribuer à la réussite de l'I-SITE par sa capacité de transfert et de valorisation de ses activités de recherche ; elle est ainsi partenaire de la fondation FC'INNOV qu'elle a créée pour le transfert technologique et elle est membre fondateur de la SATT Grand Est. L'ambition de l'UFC est de contribuer à travers le projet I-SITE à créer au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté en lien avec la ComUE un environnement international stimulant pour attirer les étudiants et les chercheurs talentueux de tous horizons et de développer l'économie en accompagnant les entreprises locales vers la haute technologie.

2. Porter à l'échelle de la ComUE les relations internationales et la mobilité étudiante et enseignante

La stratégie à l'international de l'UFC a pour ambition, en lien avec les priorités d'UBFC, de favoriser la mobilité qualifiante sous toutes ses formes, et d'inciter à la création de partenariats académiques et de collaborations scientifiques autour de deux enjeux structurants :

- ⇒ la contribution de l'internationalisation des formations et de la mobilité internationale à la réussite du parcours universitaire et citoyen des étudiants en les préparant à s'insérer efficacement et à évoluer professionnellement dans des environnements et des organisations de plus en plus globalisés ;
- ⇒ l'accroissement de la notoriété de l'UFC dans le paysage universitaire étranger, afin d'attirer, d'accompagner et de former les étudiants, les enseignants et enseignants – chercheurs engagés dans un projet de mobilité internationale.

La mise en œuvre de ces deux axes stratégiques s'articule autour de trois orientations thématiques qui guident l'action de l'UFC, en lien avec la ComUE, dans des zones géographiques prioritaires ciblées et hiérarchisées :

- ⇒ la promotion et la diffusion de la francophonie basées sur l'expertise, la réputation et les réseaux que le Centre de linguistique appliquée (CLA) de l'UFC, labellisé Qualité FLE a consolidé depuis plusieurs années, sur les cinq continents, ainsi que le développement de la coopération transfrontalière (Suisse et Allemagne) inhérente à la spécificité géographique de la région ;
- ⇒ le développement d'une offre de formation en partenariat international, dans le cadre de cursus en langues étrangères, de conventions et programmes pédagogiques conjoints avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers attractifs, en prenant notamment appui sur le plan d'actions de formations internationales initié par le projet I-SITE UBFC ;

- ⇒ l'optimisation, de l'expérience d'études à l'UFC pour les étudiants entrants et à l'étranger pour les étudiants sortants grâce à une démarche qualité appliquée à la mobilité internationale et des dispositifs spécifiques et personnalisés d'accueil et de préparation au départ. La création et l'animation d'un réseau d'alumni internationaux.

Pour conforter sa stratégie et valoriser son rayonnement à l'international, l'UFC souhaite conserver son label d'Excellence HRS4R pour l'accueil des chercheurs étrangers. Cela nécessitera une veille et un développement continu autour de ce label. L'UFC compte également développer la mobilité sortante de ses enseignants-chercheurs et étudiants et mettra en œuvre, dans ce cadre, un suivi et des indicateurs de mesures de sa politique en faveur de la mobilité sortante.

Enfin l'UFC fait de ses relations avec la Suisse et de sa situation géographique un axe de développement à l'international, et une fenêtre essentielle pour les relations avec d'autres pays du monde autour de thématiques de recherche et de formation cohérentes avec celles déjà menées avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne dans le cadre du collegium franco-Suisse SMYLE, l'Université de Neuchâtel et la Haute Ecole Arc dans le cadre de la communauté du savoir. Ces solides coopérations entre l'UFC et les établissements suisses offrent une opportunité pour le développement à l'international de la ComUE.

L'UFC souhaite renforcer sa cellule Europe émergente. Elle entend ainsi stimuler les partenariats, permettre l'élaboration conjointe de stratégies de développement et renforcer la capacité des chercheurs à répondre aux appels à projets européens, assurant non seulement une information actualisée mais aussi une assistance efficace au montage et à la rédaction des projets.

Dans la droite ligne de cet axe de développement et de l'action de la ComUE UBFC et pour atteindre ses objectifs, elle souhaite créer spécifiquement une cellule transfrontalière franco-suisse localisée à Besançon. Au service des établissements universitaires intéressés, cette cellule transfrontalière serait dédiée au développement des partenariats franco-suisse en vue de nouveaux échanges et d'un développement pérenne. Elle permettrait une vision globale et précise des projets menés dans ce cadre et l'impulsion d'une politique d'incitation globale entre les deux pays.

Jalon 1 : Bilan sur les actions de la cellule transfrontalière franco-suisse

IS 2 – Relations internationales

IS 6 – Suivi des plans d'actions HRS4R

3. Partager des fonctions support au sein de la ComUE

Depuis la création de la ComUE UBFC, l'Université de Franche-Comté prend en charge des fonctions supports au sein de la ComUE. On peut citer, par exemple, l'organisation des concours, la mise en place du réseau informatique, le déploiement d'applications comme celui de la gestion financière et de la comptabilité, la passation de marchés publics (assistance à maîtrise d'ouvrage PIA3), l'assistance juridique. L'université de Franche-Comté poursuivra dans cette voie avec ses partenaires et continuera à intervenir sur une partie du périmètre de l'informatique, des ressources humaines (concours, pôle Petrel...), sur une partie des marchés publics, sur l'accompagnement de la politique des relations internationales. Au sein de la ComUE UBFC, le partage des compétences se construit collectivement et suivra deux axes dynamiques complémentaires. Il s'agit tout d'abord et principalement d'accompagner la ComUE en lui apportant de l'expertise et en assurant des mises en œuvre opérationnelles qui lui sont nécessaires pour son fonctionnement. Le deuxième axe dynamique consiste à assurer une mission au niveau de l'Université de Franche-Comté pour la ComUE UBFC et l'ensemble de ses membres. Cela sera, par exemple, le cas, dès septembre 2017, avec la mise en œuvre du pôle PETREL, plateforme de gestion des dossiers de retraite de l'ensemble des personnels des établissements de la ComUE dont l'université de Franche-Comté sera le chef de file.

Jalon 2 : Point sur les mutualisations des fonctions support au niveau du site

4. S'inscrire pleinement dans la politique de la ComUE en matière de valorisation

L'UFC s'inscrit pleinement dans la politique de la ComUE en matière de valorisation des résultats de la recherche par la mobilisation et la coordination au niveau de l'établissement des réponses au 1^{er} appel à projets I-SITE de la ComUE. En effet, parmi les quatre lauréats de cet appel dans le volet industriel, 2 projets sont portés par l'UFC et, dans un autre, l'université de Franche-Comté intervient en tant que partenaire. L'harmonisation, la cohérence et la mise en synergie des nombreux outils de valorisation présents en Bourgogne Franche-Comté seront à cette fin recherchées.

5. Conforter le développement du Pôle du Nord Franche-Comté (Pôle universitaire de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard)

Il s'agira de constituer un pôle d'excellence autour de l'énergie, du transport et de la mobilité, cohérent, à la limite du territoire franc-comtois au sud de l'Alsace, impliquant une complète réorganisation spatiale des activités de formation et de recherche.

Ce projet transformant et structurant visera à renforcer l'identité de l'établissement dans le Nord Franche-Comté à travers quatre objectifs :

- ⇒ réhabiliter, dans un souci d'exemplarité en matière de développement durable, les bâtiments du campus de l'IUT en faisant du site de Belfort Techn'hom un chantier école pour les formations et une vitrine technologique et scientifique pour les entreprises et les chercheurs ;
- ⇒ donner une plus grande lisibilité aux formations de l'IUT et de l'UFR STGI (Sciences et Techniques de gestion Industrielle), en particulier aux formations du secteur industriel ;
- ⇒ répondre, par la formation et la recherche, aux grands enjeux liés à l'énergie et aux mobilités ;
- ⇒ mobiliser la communauté universitaire, les collectivités et les entreprises autour d'un projet fédérateur.

Ce projet repose sur des partenariats structurants entre l'IUT, l'UFR STGI et l'UMR 6174 (FEMTO-ST) et l'UTBM qui doivent permettre, outre la mutualisation de ressources patrimoniales, techniques et humaines, la création de plateaux technique et scientifiques et le développement concerté de l'offre de formation universitaire dans le Nord Franche-Comté.

II. Déployer en lien avec la ComUE une politique qualité de l'offre de formation et de la vie étudiante

1. Conforter l'approche qualitative de l'offre de formation pour la réussite des étudiants

L'université de Franche-Comté, au sein du site Bourgogne Franche-Comté (BFC), a saisi l'opportunité de la nouvelle procédure d'accréditation des établissements pour mettre en place une politique volontariste d'élaboration et de maîtrise de son offre de formation. Elle poursuivra la mise en place d'outils de pilotage performants, afin de mettre en adéquation son offre avec ses potentialités humaines et financières. Son objectif est, en tenant compte de ses ressources, de conjuguer l'enjeu sociétal de former massivement des étudiants et des professionnels déjà qualifiés avec l'excellence de sa recherche, en lien avec le tissu socio-économique local et national.

Au-delà des nombreuses actions remarquables déjà engagées, qui seront approfondies (cursus de masters en ingénierie, fiches RNCP, supplément au diplôme, ...), les grands axes de sa politique de formation sont les suivants :

- ⇒ dimensionner son offre de formation et affirmer ses spécificités et complémentarités avec les autres établissements dans le cadre de la coordination par la ComUE Université Bourgogne Franche-Comté ;
- ⇒ garantir la qualité de ses formations et l'insertion professionnelle des diplômés ; l'élément central concerne la mise en place d'une démarche ambitieuse d'assurance qualité et d'amélioration continue des programmes de formation.
- ⇒ participer aux mutations de la pédagogie universitaire qui accompagnent les démarches compétences et d'alignement pédagogique dans les formations ;
- ⇒ s'affirmer comme un acteur majeur de la professionnalisation et de la formation tout au long de la vie ; par le développement de l'alternance, de la modularisation, de formations courtes en lien avec les spécificités recherche de l'établissement... ;
- ⇒ promouvoir l'engagement étudiant et dynamiser la vie étudiante, en s'appuyant sur la structuration des acteurs de site (CROUS, académie, collectivités ...) sur le tissu d'entreprises (étudiants entrepreneurs) en particulier au nord Franche-Comté où un développement important reste à conduire.

- déployer la démarche d'assurance-qualité des formations

L'UFC a développé, en collaboration avec l'université catholique de Louvain et FA2L scrl (Formation à l'apprentissage actif de Louvain), un référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation qui lui

est propre et qui intègre notamment l'approche compétences des formations par l'alignement pédagogique et s'appuie sur les conseils de perfectionnement comme organes centraux d'amélioration continue.

Depuis décembre 2015, l'UFC a mis en place un service d'appui, le Dispositif d'Appui à la Qualité (DAQ), qui accompagne les équipes pédagogiques dans la démarche durable d'amélioration continue de leurs programmes de formation.

Actuellement dans une phase expérimentale, ce dispositif prévoit 3 types d'activités en direction des équipes pédagogiques : une formation à la démarche d'assurance qualité, une formation à la pédagogie centrée sur l'alignement et le suivi du plan d'action en vue d'une amélioration continue de la qualité des formations. Ce dispositif prévoit également une mise en synergie des activités des services de l'Université en appui à la formation afin de créer un environnement favorable en cohérence avec la démarche.

Dans une première phase pilote, ce sont les équipes pédagogiques de 6 mentions de licence (22 parcours) et 6 mentions de master (14 parcours ou spécialités) qui sont accompagnées, dans le cadre de ce processus exigeant. Ce dispositif sera déployé à partir de 2017, à l'échelle de l'Université.

Cette démarche est extrêmement structurante pour l'établissement. Deux niveaux sont visés : le premier est un niveau d'exigence socle à atteindre par la formation justifiant son ouverture. Le second est un niveau d'exigence supérieur délivré aux formations les plus engagées dans la démarche, validé par des experts externes et concrétisé par un label UFC.

Les objectifs visés sont :

- fin 2017, avoir engagé 50 % des formations dans la démarche ;
- fin 2017 : 1 formation labellisée UFC ;
- fin 2018, avoir engagé 80 % des formations L, LP et M dans la démarche ;
- fin 2020 : toutes les formations justifient du niveau socle UFC.

Jalon 3 : Point sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants

Jalon 4 : Point sur la mise en œuvre de la démarche d'assurance-qualité des formations

- déployer le nouveau dispositif sur l'évaluation des enseignements

L'évaluation des formations est bien entrée dans les pratiques de toutes les formations, l'évaluation des enseignements est un véritable engagement des équipes pédagogiques et prend toute sa dimension dans la démarche d'assurance qualité des formations mise en place à l'UFC.

L'objectif, à partir de septembre 2017, est que chaque année d'étude soit évaluée tous les 2 ans et qu'un quart des formations soit évalué annuellement pour les enseignants et que les résultats permettent une amélioration continue de l'enseignement.

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

- développer l'attractivité notamment par le développement des CMI et leur labellisation

En matière de formation, l'université de Franche-Comté est membre du réseau FIGURE (Formation à l'ingénierie par des universités de recherche), groupe d'universités habilitées à délivrer le label CMI « Cours master en ingénierie ».

Les 8 CMI¹ proposés par l'UFC sont structurés en collège CMI et sont plus avancés dans la démarche d'assurance-qualité que la plupart des autres formations, comme, par exemple, dans la mise en place de l'approche programme, de l'alignement pédagogique, de l'apprentissage par problème et par projet, de l'évaluation des compétences ou de l'évaluation participative des étudiants.

Tous ces aspects sont autant de points forts pour prétendre, au-delà du label qualité UFC, à des labels européens comme le label EURACE, véritable reconnaissance des formations en ingénierie. Les premiers diplômés de CMI de l'Université de Franche-Comté sortiront en 2017. Le dernier CMI mis en place produira, quant à lui, ses premiers diplômés en 2020.

Ces formations d'excellence, appuyées sur le continuum licence-master, sont dotées à l'université de Franche-Comté, depuis 2013, d'une structuration unique en France qui permet notamment de formaliser et de

¹ « Géologie appliquée », « Mécanique-électronique-automatique : structures et systèmes intelligents », « Physique-électronique : photonique, micro et nanotechnologies, temps-Fréquence, PICS » « Environnement-territoire », « Informatique : logiciels sûrs, systèmes distribués, réseaux mobiles », « Hydrogène-énergie et efficacité énergétique », « Géographie et Aménagement, spécialité Sciences de l'Information Géographique pour l'Innovation Territoriale », « Information-communication ».

renforcer le lien formation-recherche-valorisation, dans une logique de projets, d'expérimentations et de reconnaissance de nouvelles pratiques pédagogiques. Ces parcours constituent pour l'université de Franche-Comté un véritable moteur dans les champs concernés, mais aussi un laboratoire pilote pour la diffusion de nouvelles pratiques.

IS 3 – Coursus Master en Ingénierie (CMI)

2. S'affirmer comme un acteur majeur en matière de professionnalisation et de FTLV par le développement des formations en alternance et en apprentissage

L'UFC affirme sa volonté de mettre l'accent sur la valorisation de la licence universitaire. Si la licence conserve pour finalité première celle d'assurer la poursuite d'études, elle doit également permettre une insertion professionnelle directe.

Dans cette conception, l'université de Franche-Comté mettra un accent particulier sur :

- ⇒ la qualité de l'orientation en amont, dans le cadre du lien bac-3/bac+3, en concertation étroite avec les services académiques, les lycées, les conseillers d'orientation psychologues et les professeurs principaux.
- ⇒ la mise en place de passerelles, pour faciliter les réorientations, entre les parcours et les mentions en développant les portails en L1, en proposant des licences bidisciplinaires, voire des bi-licences pour les étudiants les plus motivés et les plus aptes.
- ⇒ la construction de parcours différenciés, mais cohérents et maîtrisés, en fonction des activités professionnelles envisagées (en cas d'insertion directe comme en cas de poursuite en master), y compris vers les « masters MEEF ».
- ⇒ la garantie de cohérence des parcours entre les diplômes universitaires de technologie, les licences générales et les licences professionnelles.
- ⇒ la généralisation des mises en situation en milieu professionnel.
- ⇒ le lien avec la recherche, qui doit être effectif très tôt afin de développer chez l'étudiant non seulement l'envie d'apprendre et l'esprit d'analyse mais aussi le sens critique, le goût de la découverte et celui de la créativité.

Une réflexion permettant d'intégrer un socle de disciplines d'ouverture socio-économique en licence sera par ailleurs menée au sein des collegiums.

L'université de Franche-Comté via l'appui de son service de formation continue, certifié ISO 9001, souhaite s'inscrire dans une politique volontariste de formation tout au long de la vie en favorisant l'acquisition de compétences modulables et progressives.

Les moyens envisagés sont, en complément des actions déjà entreprises (alternance, formations courtes professionnalisante, développement professionnel continu, démarche qualité) :

- ⇒ le développement de la formation ouverte à distance,
- ⇒ le développement des formations hybrides,
- ⇒ le développement de la modularisation avec capitalisation,
- ⇒ la valorisation des blocs de compétences.

IC 7 – Développement de la formation continue

3. Renforcer la qualité de vie étudiante et le lien Bac-3/ Bac+3

L'université de Franche-Comté a permis, au cours des dernières années, la reconnaissance de l'engagement étudiant et des compétences développées dans ce cadre et contribue ainsi à développer la vie de campus et la qualité de vie étudiante.

La mise en place du supplément au diplôme en est l'élément déterminant, mais on peut citer d'autres actions comme :

- ⇒ la restructuration du bureau de la vie étudiante, - la rénovation de la charte FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), la nouvelle charte des régimes spéciaux pour les étudiants en situation particulière (étudiants handicapés, étudiants salariés, athlètes ou artistes de haut niveau, chargés de famille, ...),
- ⇒ le statut de l'écu étudiant,
- ⇒ le déploiement d'unités d'enseignement libres (ex : unité d'enseignement « engagement étudiant »)

la signature de contrats emplois étudiants, pour le tutorat ou le soutien.

Le CROUS de Franche-Comté fait partie des six lauréats de l'appel à projet CNOUS, l'université de Franche-Comté étant motrice sur ce projet intitulé « L'étudiant, un(e) citoyen(ne) engagé(e) » ; bon nombre des actions retenues (Inclusion sociale par le sport, Bienvenue aux étudiants, Implication sociale dans la cité et sur le campus, Propulseur de projets étudiants, Supplément au diplôme, BAM ! (SSAC, intervention d'artistes sur le campus), L'arbre à palabres (SUMPPS, groupes de paroles entre étudiants) pour les quatre années à venir sont portées par l'UFC. Profitant de ces conditions favorables, l'établissement mettra l'accent sur la dynamique de l'initiative étudiante, de projets et d'engagement associatif, par des actions de communication, de formations et en créant des espaces de travail collaboratif dédiés. Un accent particulier sera mis sur l'implication sociale des étudiants sur le campus, et dans la cité. Le développement du lien étudiant - habitant permettra d'élaborer des projets communs de création artistique ou de rencontres intergénérationnelles, en lien avec les maisons de quartier ou le tissu associatif.

Concernant le développement du lien Lycée/université, un important travail avec le Rectorat, mais aussi avec la Région, a été engagé pour faciliter et fluidifier les liens bac-3 / bac+3. Pour compléter les nombreuses actions déjà mises en place par l'UFC, au cours du prochain contrat d'établissement, un observatoire conjoint des parcours étudiants entre le rectorat (SAIO) et l'établissement sera élaboré et dédié au suivi, à l'orientation et au devenir des élèves et des étudiants dès 2017. Il permettra, en croisant les bases de données académiques et universitaires, d'avoir une vision fine de certaines cohortes choisies, du lycée à l'université, et permettra d'ajuster ou d'intensifier certaines actions.

Jalon 5 : Mise en place d'un observatoire des parcours étudiants commun UFC/Rectorat

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Réussite en Master en 2 ans

IC 5 – Insertion professionnelle

IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

IS 1 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

III. Etre un acteur actif de la mise en œuvre de la politique scientifique du site en lien avec l'environnement socio-économique

1. Renforcer le lien formation-recherche-valorisation, notamment par le biais des collegiums

Afin de permettre une plus grande cohérence des politiques de recherche, de formation et de transfert, l'UFC a choisi de se structurer en cinq collegiums : Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la nature, environnement et territoires ; Sciences juridiques, économiques et de gestion ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la santé et du sport.

Les collegiums permettront de renforcer le lien formation-recherche-valorisation et de simplifier le dialogue entre l'UFC et la ComUE fédérale pluridisciplinaire.

Les collegiums adresseront des avis et des propositions aux conseils centraux de l'université dans la double logique du projet stratégique de l'établissement et des spécificités des domaines disciplinaires concernés. Ces avis et propositions porteront notamment sur l'offre de formation, les projets de recherche, la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs, des ingénieurs et techniciens affectés à la recherche et à la formation et des hospitalo-universitaires.

Les statuts génériques des collegiums de l'UFC ont été adoptés par délibération en décembre 2015. Courant 2016, les groupes de travail au sein de chaque collegium ont précisé leur périmètre respectif, leurs missions et la composition du conseil. Les collegiums Sciences juridiques, économiques et de gestion ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la santé et du sport ont élaboré leur statut qui ont d'ores et déjà été adoptés par délibération du CA le 16 décembre 2016.

Par leur périmètre, trois des cinq collegiums correspondent aux trois axes scientifiques du projet I-SITE porté par l'UBFC, l'ensemble est de surcroît en parfaite cohérence avec le projet de structuration de la ComUE UBFC en « divisions » ce qui permet d'assurer la cohérence du projet à l'échelle de l'établissement et d'en simplifier

le pilotage. Lors du prochain contrat, les collegiums seront mis opérationnellement en place, les Présidents de collegiums fourniront un rapport d'activité annuel dès leur mise en place. Les collegiums devront montrer leur contribution à la définition de la stratégie de l'UFC en matière de recherche, de formation et de valorisation. Les collegiums UFC seront en lien avec les collèges académiques de la Comue pour les sujets concernant l'ESR en région Bourgogne Franche-Comté.

Jalon 6 : Point sur le déploiement des collegiums au sein de l'établissement
IS 4 – Collégiums

2. Améliorer le pilotage de la recherche et de la valorisation, notamment pour assurer la réussite du projet I-SITE

Dans un contexte international marqué par l'entrée des pays développés dans une économie de la connaissance, dont l'effet est l'intensification de la compétition – et des collaborations – entre les systèmes de recherche et de formation supérieure, et un contexte national fortement évolutif, marqué localement par la création de la ComUE UBFC, l'Université de Franche-Comté a fait le choix de repenser l'articulation entre la recherche, la formation et la valorisation.

C'est en cela que l'université de Franche-Comté :

- ⇒ se structure en collegiums ;
- ⇒ réorganise ses unités de recherche dans les domaines de la santé et des SHS ;
- ⇒ participe au développement de la ComUE Université Bourgogne Franche-Comté ;
- ⇒ contribue au développement du système d'innovation territorial ;
- ⇒ renforce ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur suisses.

Par ailleurs, un nouveau référentiel Recherche a été communiqué par l'HCERES en novembre 2016 et les services de la recherche et de la valorisation de l'UFC intégreront des actions spécifiques liées à ce référentiel dans leur plan d'actions et leur fonctionnement. En phase avec ce référentiel, les collegiums UFC vont définir leurs indicateurs spécifiques aux domaines, pour permettre une définition de stratégie et un pilotage de la recherche et de la valorisation sur la base de ces indicateurs.

L'ensemble de ces démarches visent à améliorer le pilotage de la recherche et de la valorisation et à participer intrinsèquement à la réussite du projet I-SITE.

Dans la continuité des actions de pilotage propres à l'établissement, un travail est engagé pour agréger et consolider les données recherche et valorisation au sein d'un même système d'informations partagé par les services concernés. Cette réflexion alimente, par ailleurs, les retours de l'établissement pour définir et alimenter une base ou banque des données Recherche au niveau de la ComUE UBFC qui porte le projet I-SITE.

3. Renforcer le lien avec l'entreprise, accompagner les doctorants et jeunes chercheurs dans la valorisation de leurs travaux en encourageant l'innovation

L'UFC renforcera l'accompagnement des étudiants et poursuivra le développement d'un environnement de travail propice à leur réussite, à leur épanouissement et à leur insertion professionnelle en encourageant l'innovation notamment à travers les collegiums. Ils travailleront à renforcer le leadership du territoire dans le domaine des technologies génériques clés pour la compétitivité en Europe (matériaux avancés, photonique, nanotechnologies, systèmes avancés de fabrication) et à répondre aux enjeux.

Pour accompagner les doctorants et les jeunes chercheurs dans leur démarche de valorisation en encourageant l'innovation, en partenariat avec la Région, l'UFC a mis en place et reconduit pour la 3^{ème} fois le dispositif « Docteurs Entrepreneurs ». L'objectif global de ce programme est d'inciter des étudiants dès leur année de M2 à faire une thèse en vue de la création d'entreprises de haute technologie. Dans ce cadre, 6 stages de M2, deux contrats doctoraux et une bourse de post-doctorat sont proposés sur des sujets particulièrement aptes à la valorisation, et il s'agit de sélectionner des candidats à ces allocations qui seraient motivés par la création d'entreprises. L'objectif est que ces étudiants :

- acquièrent une solide formation technique dans le domaine d'activité de la future entreprise ;
- se préparent dès le début de la thèse à une création d'entreprise fondée sur leur activité de recherche.

Ces démarches pourraient être étendues et développées par la ComUE UBFC.

IC 4 – Réussite en doctorat

IV. Optimiser la gestion de l'Université

1. Poursuivre la modernisation et la professionnalisation des fonctions support dans une démarche qualité

Pour atteindre ses ambitions, l'université de Franche-Comté accompagne sa politique par le développement d'outils de pilotage nécessaires à une gouvernance éclairée fondée sur la qualité, sur des indicateurs clairs et au service de la population. Elle a ainsi :

- obtenu le label européen HRS4R ;
- développé un outil de pilotage nommé Qlickview lui permettant de connaître **les coûts complets de ses formations** ;
- développé son **propre référentiel qualité des formations** qui lui permet de s'inscrire dans l'obtention de labels européens de formation;
- obtenu la certification AFNOR de son service de formation continue.

Après le développement d'outils de maîtrise des coûts complets des formations, l'université compte au cours de ce contrat de site développer des outils (Enquête : fonction partagée avec toutes les composantes et calcul de ratio par métier pour pouvoir affecter au mieux les moyens en RH) permettant d'avoir la vision la plus précise de ses fonctions supports afin d'assurer un pilotage efficace de ses ressources humaines ; l'objectif étant de répondre efficacement aux besoins des laboratoires et des départements d'enseignement.

Jalon 11 : Point sur la consolidation du processus démarche qualité

IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IS 5 – Référentiel Qualité

2. Asseoir le modèle économique sur des outils de prévision fiables

La démarche ambitieuse mise en place s'articulera autour d'outils de prévision fiables et aura pour conséquence une meilleure maîtrise de la masse salariale qui dépasse aujourd'hui 80 % du budget de l'établissement. Ces outils seront basés sur l'analyse des enquêtes effectuées depuis 2013. Cette perspective s'accompagne de la poursuite de la rationalisation de la politique immobilière et d'une politique centralisée des achats et marchés. Par ailleurs, la diversification et l'accroissement des ressources propres devra passer non seulement par le développement de la formation professionnelle, qui génère de la taxe d'apprentissage, mais aussi par un prélèvement accru des contrats de recherche – ce qui suppose que l'établissement soit en mesure de justifier ces coûts environnés. L'ouverture de l'établissement au monde socio-économique, et la dynamique de sa recherche fondamentale et technologique, doivent lui permettre d'élaborer des accords stratégiques avec des acteurs économiques majeurs et d'initier une politique de levée de fonds.

Jalon 7 : Point d'étape sur la consolidation du modèle économique

IC 11 – Pilotage financier

3. Renforcer les outils de la politique de GRH

La démarche HRS4R est pour l'établissement un véritable levier pour engager parallèlement le service des personnels BIATSS dans une « démarche qualité » destinée à professionnaliser les équipes et à documenter l'ensemble des processus de recrutement et de gestion. La mise en place du plan d'action se déploiera sur toute la durée du contrat.

La phase de généralisation d'outils communs aux composantes, tels que le suivi des emplois du temps ou le déversement des heures dans les logiciels de paie, est aujourd'hui achevée. Doté d'outils de pilotage performants, l'établissement poursuit sa démarche de déconcentration de certains d'entre eux en direction des composantes de manière à renforcer la qualité des échanges lors des dialogues de gestion et des campagnes d'emploi. À cet égard, la mise en place au cours du prochain contrat d'un nouveau système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) devra permettre de gagner encore en efficacité. Le renforcement de l'ensemble de la politique RH de l'établissement privilégie, à chaque étape de sa construction, le dialogue social.

Jalon 13 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 14 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

4. Conforter la stratégie immobilière

La stratégie de l'UFC consiste à structurer thématiquement ses sites en cohérence avec le bassin d'implantation autour d'une politique culturelle, scientifique & patrimoniale. La « gestion du patrimoine », consistant à fournir des mètres carrés de bâtiments au prorata du nombre d'étudiants ou de personnels, doit poursuivre sa transformation en véritable « politique patrimoniale » au service de la formation, de la recherche et du rayonnement de l'université, avec pour particularité une temporalité longue imposée par la nature des programmes immobiliers.

Les chantiers importants engagés dans le cadre du CPER (Eco campus du nord Franche-Comté, boucle du Doubs, Bouloie-Temis, ...) permettront non seulement de rénover et d'offrir des bâtiments modernes, plus confortables et moins énergivores, mais aussi d'engager la transition des campus vers de nouveaux espaces d'apprentissage et de recherche, prenant en particulier en compte l'avènement du numérique. Les infrastructures offriront, également, le socle technique et les aménagements permettant de repenser les usages du numérique que ce soit pour servir de support à la recherche, pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques, ou pour « connecter » des sites distants, permettant, par exemple, la mise en réseau des learning center, ou la formation à distance.

Sur le plan des instruments mobilisés, on pourra notamment citer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) très complet et largement diffusé, d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) conçu comme un véritable outil de pilotage, ou encore d'un plan pluri-annuel d'investissement immobilier.

L'immobilier est également un levier stratégique pour le développement de la politique culturelle et la transmission de la culture scientifique de l'UFC, en coordination avec UBFC. L'université de Franche-Comté a ainsi pour objectif stratégique :

- ⇒ d'accompagner la politique de site, en participant à l'identification par la population des thématiques spécifiques des campus francs-comtois au sein d'UBFC. Les dispositifs existants seront renforcés par la création :
 - du **Jardin de la découverte et des savoirs** à la Bouloie-Temis pour que la recherche de l'université, dans les domaines des sciences et techniques, soit accessible, intégrée dans les enjeux sociétaux, appropriée par la cité dont les scolaires. Ce projet vise à une meilleure connexion de l'université avec son territoire et répond à des problématiques d'orientation et d'augmentation des ambitions pour les plus jeunes. Il doit également être le support de projets pédagogiques innovants pour les étudiants ;
 - de la **Grande bibliothèque**² au centre-ville de Besançon : lieu de découverte et de dialogue autour des sciences humaines et sociales et des recherches en art ;
 - par l'accompagnement culturel de **l'éco campus** à Belfort-Montbéliard.
- ⇒ de favoriser les liens, pour une société de la connaissance, grâce à une politique coordonnée entre la Région BFC, l'UBFC et les établissements, notamment en matière de culture scientifique (compétence régionale). Cela se traduit notamment, par un rôle majeur dans la construction d'événements arts/sciences déployés sur le territoire BFC.

L'Université pour mener ces projets culturels et patrimoniaux doit faire face à des problèmes réglementaires et sanitaires à cause d'un patrimoine ancien révélant sur de nombreux sites la présence d'amiante, le coût du désamiantage constitue un obstacle financier important aux projets de développement.

Jalon 10 : Actualisation du schéma directeur immobilier

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

5. Développer les systèmes d'information de l'université sur la base de priorités en cohérence avec les autres partenaires du site et avec la ComUE, fiabiliser l'ensemble des données

La volonté de l'Université de Franche-Comté est de placer la question du Numérique au niveau stratégique de l'UFC dans le contexte de transformation numérique de l'enseignement supérieur. Lors de ce contrat, le rapprochement géographique et fonctionnel des services (CRI et DSI) sera opéré afin de mettre en œuvre la politique définie par l'Université dans le domaine du traitement informatisé ou numérique, de l'information

² Ce projet n'est pas aujourd'hui financé et devrait l'être dans le prochain CPER seulement, donc non achevé en 2022.

relative à ses activités (enseignement, recherche, gestion, etc.). Un travail de clarification du processus décisionnel du numérique est actuellement en cours au sein de l'Université de Franche-Comté. A ce jour, le COSTI (Comité d'Orientation Stratégique des Techniques d'Information) est l'instance unique de stratégie et d'orientation du numérique. Cependant, son positionnement institutionnel, tout comme son périmètre seront revus et clarifiés pour lui permettre de mener à bien ses missions. Son positionnement stratégique et son lien avec les instances décisionnelles de l'Université seront renforcés. Il sera en outre appuyé par un comité technique permettant d'éclairer ses décisions. Concernant la SDSI, l'objectif dans ce contrat est de co-construire le Schéma Directeur Numérique (SDN) à l'aune du nouveau paysage universitaire, c'est à dire en lien avec le SDN d'UBFC qui doit lui-même être en cohérence avec ceux des membres fondateurs.

Jalon 8 : Point sur la réorganisation de la fonction SI

Jalon 9 : Elaboration d'un SDSI en lien avec la ComUE

IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

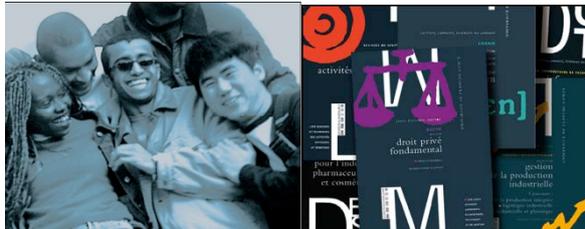
Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Université de Franche-Comté

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Politique de site						
1. Bilan sur les actions de la cellule transfrontalière franco-suisse						
2. Point sur les mutualisations des fonctions support au niveau du site (SI, gestion de la recherche, gestion des marchés publics, fonctions financières)						
Formation						
3. Point sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants						
4. Point sur la mise en œuvre de la démarche d'assurance-qualité des formations						
5. Mise en place d'un observatoire des parcours étudiants commun UFC/Rectorat						
Recherche/Valorisation						
6. Point sur le déploiement des collegiums au sein de l'établissement						
Gouvernance/Pilotage						
7. Point d'étape sur la consolidation du modèle économique						
8. Point sur la réorganisation de la fonction SI						
9. Elaboration d'un SDSI en lien avec la ComUE						
10. Actualisation du schéma directeur immobilier						
11. Point sur la consolidation du processus démarche qualité						
12. Réalisation de projets structurants : Eco campus, Jardin de la découverte et de savoirs, Grande bibliothèque (BUBM)						
13. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
14. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						

UN
IVE
RSI
TE
DE
FR
AN
CH
E-
CO
MT
E

*RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE*

RAP 2016



Le RAP 2016 est le quatrième et dernier de la mandature précédente. Au-delà de l'exercice formel que représente la rédaction de ce document, il permet d'évaluer, au regard des axes prioritaires fixés dans le PAP 2016 les actions menées. Il s'inscrit également dans la réalisation du contrat d'établissement, document de référence pour l'université. Les orientations retenues pour le budget 2016 se sont inscrites tout à la fois dans les spécificités du contrat 2012-2016, placé sous l'angle de la responsabilité sociale, mais aussi dans les axes du projet d'établissement 2017-2022 (contrat prolongé d'un an en vue de l'intégration de tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire bourguigno-franc-comtois dans la vague C). Le compte financier qui l'accompagne répond aux mêmes caractéristiques.

L'ensemble des six axes abordés dans ce RAP démontre le dynamisme de l'établissement et de ses personnels qui ont eu, pour certains d'entre eux, à faire face à des évolutions importantes de leurs métiers et outils (GBCP, scolarité, ...).

2016 a vu **l'évaluation de l'université par le HCERES** qui a relevé les points forts et faibles suivants :

- Les points forts :
 - une politique de professionnalisation des formations et le développement d'un processus d'assurance qualité prenant en compte le modèle européen par compétences ;
 - une stratégie recherche qui s'appuie sur des partenariats forts associée à une politique de valorisation dynamique ;
 - une implication forte de l'Université de Franche-Comté dans la dynamique régionale qui a contribué à la mise en place de la Comue et au succès de la réponse à l'appel à projets I-SITE ;
 - un climat général dans l'établissement qui favorise les discussions et les décisions sur les évolutions internes et externes en cours ;
 - des outils de pilotage performants s'appuyant sur un large ensemble de données ;
 - des projets en partenariat local ou national qui soutiennent la vie étudiante et favorisent une activité culturelle et une communication scientifique de qualité.

- Les points faibles :
 - une offre de formation encore trop large malgré des efforts visant à la maîtriser ;
 - une attractivité européenne et internationale insuffisamment développée compte tenu d'une situation frontalière favorable à une dynamique partenariale ;
 - une organisation actuelle des services qui s'accompagne d'une dispersion des missions et ne permet pas d'optimiser les compétences disponibles dans l'établissement ;
 - un patrimoine bâti vieillissant, qui nécessite des travaux importants pour améliorer la qualité d'accueil des étudiants et des personnels et respecter l'environnement.

L'UFC, opérateur de l'Etat, inscrit également son budget autour des objectifs locaux et nationaux pour répondre aux besoins de qualification supérieure et d'amélioration des conditions d'exercice et de qualité de la recherche. Préserver les emplois pour assurer les missions d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche et permettre ainsi des conditions de travail satisfaisantes aux étudiants comme aux personnels demeure une priorité, et s'est traduit par le vote de la campagne d'emplois (111 postes publiés) lors de la séance du CA du 22 novembre 2016.

L'année 2016 fut la première année complète de fonctionnement d'UBFC, de la rédaction de son premier projet d'établissement et de la première évaluation par le HCERES.

La mise en place de la gouvernance et de l'ensemble des instances au sein d'UBFC a permis de développer une politique fédérale ambitieuse entre tous les établissements membres d'UBFC.

L'Université de Franche-Comté, qui a toujours été en première ligne dans la création de ce nouvel établissement public, continue de prendre toute sa part dans son développement, en particulier sur les axes suivants :

- conforter la collaboration entre les établissements du site pour construire une UBFC de rang international /mondial,
- intensifier l'excellence et l'internationalisation et la valorisation de la recherche,
- développer l'attractivité pour les étudiants, les enseignants et les enseignants-chercheurs,
- développer la vie étudiante et la vie de campus sur l'ensemble des sites composant UBFC.

L'université de Franche-Comté a par ailleurs pris en charge l'organisation des concours des postes COMUE, le support informatique et réseau, participé grandement à la mise en œuvre de la politique de communication, etc.

Enfin, et malgré une création très récente, 2016 a été marquée par le **succès à l'appel à projet I-SITE BFC** à travers trois domaines d'excellence stratégique :

- matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents,
- territoires, environnement, aliments,
- soins individualisés intégrés.

Au-delà de cette priorité pour l'emploi et de ces avancées majeures d'UBFC, le RAP 2016 présente les réalisations de 2016 dans un format proche de celui de 2015 dans un souci de continuité :

I. Répondre davantage encore aux besoins de qualification supérieure des étudiants

Objectif 1 : Finaliser l'accréditation des formations 2017-2022

Objectif 2 : Mettre en place la démarche « Assurance qualité des programmes de formation »

Objectif 3 : Développer l'innovation pédagogique avec l'aide du SUN-IP

Objectif 4 : Poursuivre le développement de la professionnalisation des études

4.1. Piloter, en partenariat avec l'APEC, une démarche de traduction des objectifs du diplôme en termes de compétences

4.2. S'affirmer comme un acteur de la formation tout au long de la vie (FTLV)

II. Rendre l'UFC plus attractive à travers une politique de vie étudiante proche des besoins des étudiants

Objectif 1 : Promouvoir l'engagement étudiant

1.1 Mettre en œuvre l'Unité d'Enseignement Libre « Engagement Etudiant »

1.2 Aménager un espace de *co-working* « projets étudiants »

1.3 Dynamiser la vie étudiante sur le pôle Belfort-Montbéliard

Objectif 2 : Poursuivre des objectifs d'égalité, de mixité, d'inclusion sociale par le sport

Objectif 3 : Ajouter des services à la carte multi-services

III. Pour une recherche visible et attractive

Objectif 1 : Structurer l'établissement en collegiums

Objectif 2 : Faire évoluer les domaines de la santé et des sciences humaines et sociales

Objectif 3 : Renforcer le partenariat franco-suisse

Objectif 4 : Participer au développement souhaité d'UBFC

IV. Pour une internationalisation renforcée de l'Université

Objectif 1 : Renforcer et développer la stratégie internationale

Objectif 2 : Poursuivre les synergies entre les différents acteurs de l'international de l'UFC

Objectif 3 : Développer l'attractivité de l'UFC à l'international

Objectif 4 : Augmenter quantitativement et qualitativement les mobilités internationales

V. Pour une politique culturelle d'établissement concertée

Objectif 1 : Reconstruire un projet concerté du Jardin de la découverte

Objectif 2 : Déployer des partenariats et actions culturelles au profit des étudiants

Objectif 3 : Déployer des partenariats au profit de la Cité

VI. Pour une gouvernance stratégique

Objectif 1 : Conforter la capacité stratégique du conseil d'administration

Objectif 2 : Participer à la vie de la COMUE

Objectif 3 : Avancer vers une démarche qualité pour la direction des ressources humaines

Objectif 4 : Avancer sur la mission égalité

Objectif 5 : Poursuivre la mise en œuvre de la politique immobilière et d'aménagement

I. Répondre davantage encore aux besoins de qualification supérieure des étudiants

Objectif 1 : Finaliser l'accréditation des formations 2017-2022

La mise à disposition de l'application « KOFR », développée en interne par la direction des services informatiques, a été effective en janvier 2016. Elle constitue l'outil de pilotage des formations de l'établissement. Les responsables de formation ont ainsi pu saisir les maquettes au cours du printemps et des échanges ont eu lieu avec les composantes pour réaliser des ajustements. L'architecture de la carte de formation a été arrêtée en Conseil académique le 17 juin 2016. Les formations de DEUST, Licence, Licence professionnelle, Master et les formations médicales et paramédicales ont ainsi été réparties dans 5 champs de formation :

- sciences de l'homme et humanités ;
- sciences de la nature, environnement et territoire ;
- sciences de la santé et du sport ;
- sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur ;
- sciences juridiques, économiques et de gestion.

Cette application a également permis l'édition des fiches de l'Architecture de l'Offre de Formation (AOF) relatives aux diplômes nationaux de DEUST, licence, licence professionnelle (LP) et master de notre établissement.

Le dossier d'accréditation, et notamment le volet 3 (architecture de l'offre de formation) a ainsi pu être déposé le 19 juillet 2016, sur l'application PELICAN du ministère. Il comprenait :

- les 5 schémas de répartition des formations dans les champs précités
- les fiches AOF (2 DEUST, 1 regroupant les DUT, 8 pour les formations de santé, 23 relatives aux licences, 40 aux LP et 29 aux masters).

Objectif 2 : Mettre en place la démarche « Assurance qualité des programmes de formation »

L'UFC a mis en place en janvier 2016 le Dispositif d'Appui à la Qualité (DAQ) en vue d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des principes de l'amélioration continue dans le cadre spécifique de la pédagogie. Constitué de 3 personnels (2,2 ETP), le DAQ est en charge de la conception, de l'expérimentation et de la conduite de cette démarche pour les 5 années à venir. Ce dispositif a concerné dans sa phase expérimentale les Coursus Master en Ingénierie (CMI) ainsi que les formations associées, sur la base des travaux suivants :

- *La rencontre des responsables des formations pilotes en vue de présenter la démarche (27 enseignants-chercheurs [EC] - 13 réunions - 10 groupes) : ces échanges ont permis de sensibiliser les équipes pédagogiques et de définir le périmètre des groupes.*
- *La formation des équipes pédagogiques à la démarche sur la base de deux demi-journées (73 EC – 8 mentions de Licence – 7 mentions de Masters, 2 mentions de LP). 10 groupes ont bénéficié de ces formations :*
 - **Energie** - 9 EC (1 mention de Licence, 1 mention de Master - 6 Parcours/Spécialités)
 - **Géographie** - 6 EC (1 mention de Licence, 1 mention de LP, 1 mention de Master - 6 Parcours/Spécialités)
 - **Chimie** - 10 EC (1 mention de Licence, 1 mention de Master - 6 Parcours/Spécialités)
 - **Physique** - 7 EC (1 mention de Licence, 1 mention de Master - 5 Parcours/Spécialités)
 - **Biologie** -14 EC (1 mention de Licence - 3 Parcours/Spécialités-)
 - **CMI Scube Mécanique + Scube EA** - 13 EC (1 mention de Licence, 1 mention de Master - 6 Parcours/Spécialités)
 - **Géologie** - 5 EC (1 mention de Licence, 1 mention de Master 2 Parcours/Spécialités)

- **Informatique** - 9 EC (1 mention de Licence, 1 mention de LP, 1 mention de Master 5 Parcours/Spécialités).

Le contenu du travail réalisé avec les groupes a porté sur les attentes des équipes pédagogiques en matière d'accompagnement, la conception d'un programme de formation global et cohérent, la méthodologie de l'alignement, les domaines du référentiel et le lien avec les missions des EC, les outils mis à disposition des équipes pédagogiques et la programmation d'une séance de travail portant sur l'alignement.

- *La formation à l'alignement, méthode pédagogique préconisée par le référentiel de l'UFC (45 EC – 5 Groupes) : Groupe Géographie (5 EC), Groupe Energie (12 EC), Groupe Physique (7 EC), Groupe Chimie (7 EC), Groupe Biologie (14 EC).*
- *La rencontre avec les principaux services d'appui qui seront amenés à contribuer à la démarche :*

6 services, 11 personnels, ont été concernés à cette étape dans le cadre du Dispositif d'Appui à la Qualité en vue d'organiser leur contribution au processus d'amélioration continue de la qualité des formations : Observatoire de la Formation et de la Vie Etudiante (OFVE), service Orientation Stage Emploi (sOSE), Service universitaire numérique et Innovation Pédagogique (SUN-IP), service Communication (COM), service Formation Continue (sFC), Direction des systèmes d'Information (DSI). Plusieurs séances de travail ont permis la présentation de la démarche, l'analyse des besoins et d'évoquer les difficultés des équipes pédagogiques. 3 personnels ont suivi les formations demi-journées et/ou Alignement.

Objectif 3 : Développer l'innovation pédagogique avec l'aide du SUN-IP

Dans le cadre de la mise en place de la démarche d'assurance qualité (DAQ) des programmes de formation, le SUN-IP participe à la démarche, a inscrit ses compétences dans le tableau des services disponibles à l'UFC, pour les équipes pédagogiques. Il participe à la définition du référentiel (des acquis d'apprentissage visés), pour ensuite accompagner les équipes dans la déclinaison de leur programme de formation en vue d'aligner les éléments de la maquette avec les acquis d'apprentissage visés.

Au cours de l'année 2016, le SUN-IP a organisé :

- 28 [parenthèses numériques](#) (thèmes différents concernant un geste technique en pédagogie) organisées et déployées sur 7 lieux différents (5 à Besançon, 1 à Montbéliard et 1 à Belfort), résultant en 70 séances ayant rencontré 139 participants au total.
- 11 ateliers de partage de pratiques pédagogiques innovantes ([APPPI'hours](#)), ayant compté 60 participants au total.
- 4 journées de formation dans le cadre de la formation permanente ayant touché 12 personnels (enseignants ou non) de l'UFC.
- Une séance information-formation spécifique en direction de 15 chefs de clinique (SMP-CHRU) ayant permis de présenter les missions du SUN-IP et les outils à disposition des enseignants.
- Un module de 6h de formation à destination des doctorants intitulé « collaborer avec ses collègues enseignants ».
- Un nouveau module (3h) sur « enseigner avec le numérique à l'Université » a également été proposé au catalogue de la formation permanente (et qui s'est déroulé pour la première fois le 8 février 2017).

Le SUN-IP a aussi accompagné individuellement 8 enseignants sur l'utilisation d'outils tels que Quizzbox, Plickers, Moodle et la scénarisation pédagogique de modules à distance ou hybrides.

Le SUN-IP est également impliqué dans les projets suivants :

- montage de projets de MOOC : 4 équipes ont été accompagnées pour opérer les choix dans la construction de leur projet de MOOC. 2 d'entre-elle ont effectivement monté leur projet (I-Site : Micro-fabrication, FunMOOC : Tennis) ;

- montage de projet et participation à la conception d'un *serious game* en anatomopathologie (Pr. Valmary Degano) ;
- participation aux projets Interreg (PILE, Sereine) pour la captation et le montage de vidéos.

Objectif 4 : Poursuivre le développement de la professionnalisation des études

4.1. Piloter, en partenariat avec l'APEC, une démarche de traduction des objectifs du diplôme en termes de compétences

Le projet de traduction des diplômes en compétences, piloté par le service orientation stage emploi (OSE) de l'Université en partenariat avec l'association pour l'emploi des cadres (APEC), s'intègre dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité des formations et dans un objectif d'accompagnement des étudiants à leur insertion professionnelle.

La démarche permet d'identifier les compétences effectivement obtenues à l'issue de la licence et d'y associer les situations pédagogiques qui attestent de la mise en action de ces compétences.

En juin 2016, nous avons édité un rapport présentant la synthèse de l'expérimentation, la méthodologie développée, une proposition de 7 fiches compétences et les axes d'amélioration.

Cette édition marque une première étape de la démarche de traduction des diplômes en compétences engagée avec 5 licences (7 parcours) pilotes à l'Université.

La synthèse des entretiens menés auprès des enseignants (25) et des étudiants (28), corrélée aux différents outils (fiches RNCP nationales et locales, maquette des formations et référentiels de compétences des mentions de licences du MESR) dresse un état de l'art cohérent qui permet de mettre en avant les compétences clés des diplômes.

Cette étude menée par le service OSE a conduit à l'élaboration de 7 fiches spécifiques qui établissent le profil d'un diplômé de licence. Le profil est composé des acquis d'apprentissages visés par le diplôme et des principales compétences mises en œuvre pendant la licence. Les principales compétences sont regroupées en deux parties, un bloc de compétences techniques et un bloc de compétences transversales

Il est complété par des exemples de situations pédagogiques qui illustrent les stratégies d'enseignement qui permettront la validation des compétences attendues. L'analyse des entretiens montre aussi que les compétences clés, à faire valoir à l'issue du diplôme sur un marché de l'emploi et généralement en phase avec les contenus des fiches RNCP, sont parfois sur ou sous-évaluées, et ne sont pas toujours en phase avec la réalité du marché.

Globalement, le profil établi correspond à l'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales qui constituent des ressources pour créer la compétence. Les compétences acquises à l'issue d'une licence s'avèrent essentiellement applicatives.

Les entretiens restant à mener auprès des entreprises viendront confirmer la reconnaissance de ces compétences sur le marché.

4.2. S'affirmer comme un acteur de la formation tout au long de la vie (FTLV)

Afin de s'affirmer comme un acteur majeur de la formation tout au long de la vie, l'UFC par le soutien du service formation continue a développé différentes actions qui visent à développer la formation professionnelle continue à l'université :

- Développement de l'alternance

Les actions :

- Mise en alternance de nouvelles formations : 3 nouvelles formations ont été accompagnées pour la mise en alternance et ont pu accueillir des alternants ;
- Organisation de davantage d'ateliers méthodologiques d'aide à la recherche de contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) ; l'objectif est d'accompagner les futurs alternants à la signature d'un contrat ;
- Organisation de « rencontres alternance » par le CFA-SUP FC en partenariat avec le service formation continue ; ces rencontres ont permis des échanges entre responsables pédagogiques, alternants, financeurs et entreprises ;
- Participation conjointe du CFA-Sup FC et du service formation continue a de nombreux évènements, salons et tables rondes sur l'alternance.

Ces actions ont permis de dépasser l'objectif fixé de 540 alternants : 628 alternants en 2016-2017 (574 en 2015-2016) dont 474 apprentis (436 en 2015-2016) et 154 contrats de professionnalisation (124 en 2015-2016).

- Modularisation des formations

Même si les blocs de compétences n'ont pas pu être mis en place sur la carte des formations actuelle, un travail mené dans le cadre de la nouvelle carte des formations 2017-2022 est initié, un groupe de travail est constitué et les équipes pédagogiques sont sensibilisées.

De plus, suite à l'Appel à manifestation d'intérêt diffusé le 20 octobre 2016, les établissements de la COMUE UBFC ont été retenus pour mettre en place un modèle de Formation Tout au Long de la Vie permettant la linéarité des parcours dans les établissements d'enseignement supérieur. L'UFC coordonne et pilote opérationnellement une des orientations du projet sur la *mise en place d'un modèle d'accès aux diplômes par capitalisation de compétences dans les domaines Matériaux avancés, ondes et systèmes (axe 1 de l'I-site) - Définition de parcours de formation pluriannuels articulés autour de blocs de compétences et de la VAE conduisant à terme à un diplôme.*

L'UFC a, dans le cadre du développement d'actions courtes à destination du monde socio-économique mis en place et proposé davantage de formations ou modules de formations. En 2016, le nombre de stagiaires ayant suivi ce type de formation est de 121 (il était à titre comparatif de 102 en 2015 et 54 en 2013).

- Qualité

Le service formation continue (sFC) est certifié ISO9001:v2008 depuis juin 2015. Il a obtenu le renouvellement de cette certification en juillet 2016.

Le sFC a poursuivi le travail lié à la qualité de service (dans le cadre de la certification ISO9001), afin de répondre aux critères qualité définis dans le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue (loi du 5 mars 2014).

A ce jour, l'UFC est en mesure de répondre aux 6 critères définis dans le décret et aux 21 indicateurs définis par les organismes financeurs.

Le service formation continue de l'UFC est en cours d'inscription au Data Dock dans ce cadre.

II. Rendre l'UFC plus attractive à travers une politique de vie étudiante proche des besoins étudiants

Objectif 1 : Promouvoir l'engagement étudiant

1.1 Mettre en œuvre l'Unité d'Enseignement Libre « Engagement Etudiant »

Lors de l'année 2016, un travail de structuration et de maquettage de l'Unité d'Enseignement Libre « Engagement Etudiant » (U3E) a été fait. A ce jour, il reste quelques intervenants à retenir pour enfin pouvoir mettre en place cette UE. Celle-ci sera ouverte aux étudiants à la rentrée 2017.

1.2 Aménager un espace de *co-working* « projets étudiants »

L'espace de *co-working* voit une avancée conséquente. Une phase de concertation, avec des personnels, et des associations étudiantes, a eu lieu afin de déterminer les besoins réels de ces derniers. Ceci a permis de rédiger un cahier des charges.

Actuellement, nous sommes en attente de retours techniques quant à la mise en œuvre du projet dans sa forme finale. Une première version, moins ambitieuse, sera mise en place au cours du mois de mars, concordant avec le recrutement d'un contrat emploi étudiant pour permettre l'ouverture continue de la Maison des Etudiants la journée. Cet espace de *co-working*, en partenariat avec le CROUS de Besançon, sera inclus dans une offre de trois espaces de *co-working* sur le site de la Bouloie.

Parallèlement, un projet de réaménagement complet de la Maison des Etudiants a été étudié et validé par le conseil de la MDE. A ce jour, les voies de circulation ont été automatisées, et les éclairages qui ne seront pas déplacés sont équipés en LED.

1.3 Dynamiser la vie étudiante sur le pôle Belfort-Montbéliard

Le pôle Nord Franche Comté est le second pôle universitaire de l'Université. Afin de le redynamiser, nous avons installé une permanence hebdomadaire ou bimensuelle, selon les périodes de l'année, au sein des composantes de ce site. Des rendez-vous ont été proposés aux étudiants ayant le souhait de s'engager et de porter un projet.

Pour l'année 2016, sept dossiers FSDIE provenant du Nord Franche Comté ont été déposés, contre deux en 2015.

La structuration de la vie étudiante est également en cours, avec l'objectif de créer une synergie entre tous les acteurs de ce site.

Objectif 2 : Poursuivre des objectifs d'égalité, de mixité, d'inclusion sociale par le sport

Egalité, Mixité et Inclusion par le Sport s'est déroulé en avril 2016. L'événement s'est déroulé dans de bonnes conditions, et l'édition de supports de travail a été réalisée. Des documents scientifiques, des fiches techniques de mise en place d'ateliers sportifs ont également été réalisés. Ces documents sont disponibles à l'adresse http://cellule-video.univ-fcomte.fr/wordpress/?page_id=2321 .

Des reprises presse ont été faites et l'événement a été présenté lors des 30 ans d'Erasmus+ à Paris.

Objectif 3 : Ajouter des services à la carte multi-services

Au cours de l'année 2016, plusieurs nouveaux services ont été ajoutés à la carte multi-services. Tout d'abord, l'accès aux activités sportives a été mis en place à la rentrée. Un portail d'inscription viendra compléter le dispositif (pour les étudiants et les personnels) à la rentrée 2017.

Un module "trombinoscope" est également à la disposition des composantes.

L'usage de la CMS pour le contrôle d'accès est en cours, avec deux expérimentations (à la MDU, sur un point d'accès et à la MSHE sur plus d'une trentaine de points d'accès). Un projet, plus conséquent et plus sécurisé est à l'étude, et sera mis en place courant 2017 sur l'UFR Sciences et techniques (plus d'une centaine de points d'accès).

Enfin, le CROUS étudie actuellement un service de paiement par la carte UBFC aux distributeurs de boissons-friandises.

III. Pour une recherche visible et attractive

Objectif 1 : Structurer l'établissement en collegiums

Afin de permettre une plus grande cohérence des politiques de recherche, de formation et de transfert, l'UFC a choisi de se structurer en cinq collegiums : Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la nature, environnement et territoires ; Sciences juridiques, économiques et de gestion ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la santé et du sport.

Les collegiums sont composés d'unités de formation et de recherche, d'instituts ou d'écoles qui partagent des modèles d'évaluation équivalents. Ils adresseront des avis et des propositions aux conseils centraux de l'université dans la double logique du projet stratégique de l'établissement et des spécificités des domaines concernés. Ces avis et propositions porteront notamment sur l'offre de formation, les projets de recherche, la campagne d'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs, des ingénieurs et techniciens affectés à la recherche et à la formation et des hospitalo-universitaires.

Les statuts génériques des collegiums de l'UFC ont été adoptés par délibération du CA le 15 décembre 2015. Courant 2016, les groupes de travail au sein de chaque futur collegium ont précisé leur périmètre respectif, les missions et la composition du conseil. Les collegiums Sciences juridiques, économiques et de gestion ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la santé et du sport ont travaillé à la préparation de leur statut qui ont d'ores et déjà été adoptés par délibération du CA le 16 décembre 2016.

Objectif 2 : Faire évoluer les domaines de la santé et des sciences humaines et sociales

L'un des axes de la politique de l'établissement en matière de recherche est d'opérer un resserrement thématique, en vue de se positionner par rapport aux compétiteurs nationaux et internationaux. Les restructurations le cas échéant, et les regroupements d'équipes visent à réduire la dispersion des ressources et la fragilité des plus petites équipes. Depuis 2015, cette politique a été principalement concentrée sur deux domaines : la santé et les SHS, incluant droit-économie-gestion (DEG).

Pour la santé, la recherche se restructure par des groupements justifiés par la cohérence et le renforcement thématique ainsi que par le développement d'une recherche translationnelle. Les disparitions concernent d'une part I4S (EA 4268) dont les membres rejoignent Nanomédecine (EA 4662) et Neurosciences (EA 481), et d'autre part Estrogène (EA 3922) dont les membres rejoignent Hôte-greffon (UMR 1098) et Neurosciences (EA 481). D'autres regroupements sont d'ores et déjà envisagés par les équipes elles-mêmes au cours du prochain contrat.

Dans le domaine de la santé, la synergie formation-recherche-valorisation a été renforcée par la création en 2016 d'une cellule (*business unit*) Santé dans la fondation FC'INNOV.

En SHS, incluant les domaines DEG, la recherche se restructure également. On peut noter la disparition en 2016 du CLT (EA 2283) dont les membres rejoignent le CRIT (EA 3224). Un premier travail a été amorcé, d'une part, sur la restructuration des EA comme à ELLIADD (EA 4661) et au LSH (EA 2273) et, d'autre part, sur le resserrement thématique. Dans le cadre de la préparation et de l'évaluation HCERES en 2016, la grande majorité des équipes de SHS ont travaillé à redéfinir leurs thèmes identitaires. L'essentiel des équipes de SHS est organisé

désormais en thèmes dont beaucoup sont transdisciplinaires. Pour accentuer cette dynamique, la MSHE a bénéficié en 2016 d'une dotation de 10k€ destinée à des AAP structurants. Au sein du site, les équipes de SHS développent en commun une spécificité autour de la transmission, du travail et du pouvoir.

Objectif 3 : Renforcer le partenariat franco-suisse

Depuis 2014, l'UFC co-préside, pour la partie française, le Comité stratégique et le Comité de pilotage de la Communauté du savoir. A ce titre, elle a orienté les objectifs de cette communauté vers le développement stratégique des systèmes territoriaux d'innovation de la zone de coopération. Cette orientation, qui associe l'ensemble des domaines scientifiques de l'UFC et de ses partenaires, positionne les établissements d'enseignement supérieur comme acteurs et partenaires du développement territorial aux côtés des collectivités et des acteurs socio-économiques. Pour supporter cette dynamique, des groupes de travail et des ateliers thématiques ont été mis en place en 2016, et un colloque à l'attention de tous les acteurs et partenaires de la Communauté du savoir a été organisé à Belfort en décembre 2016. Ce projet sera détaillé dans la partie IV consacrée à l'internationalisation.

Objectif 4 : Participer au développement souhaité d'UBFC

En janvier 2016 le projet I-SITE Bourgogne Franche-Comté a été retenu pour le financement dans le cadre des programmes PIA IDEX/I-SITE. Ce projet structurant pour le site fédère, en plus de la COMUE UBFC, une quinzaine de partenaires autour de trois axes scientifiques. Il est porté et coordonné par UBFC. Suite au 1^{er} appel à projets I-SITE, les équipes de recherche de l'UFC se sont mobilisées courant 2016 pour préparer et soumettre des projets très compétitifs réunissant des partenaires académiques et industriels du site.

Par leur périmètre, trois des cinq collegiums UFC correspondent directement aux trois axes scientifiques du projet I-SITE ; les deux autres collegiums contribuent par la dimension pluridisciplinaire et SHS voulue par le projet I-SITE. L'ensemble est de surcroît en parfaite cohérence avec le projet de structuration de la COMUE UBFC en Collèges académiques, qui vise le suivi du projet à l'échelle de l'établissement et un pilotage simplifié.

Par ailleurs, une feuille de route « Recherche » a été adoptée par les membres de la COMUE UBFC pour 2016/2017, en vue de définir les actions coordonnées de la recherche sur le site BFC à court et moyen termes. Cette feuille de route présentée devant les instances de l'UFC en 2016, est activement mise en œuvre par l'UFC depuis l'automne 2016.

IV. Pour une internationalisation renforcée de l'Université

Le positionnement international de l'Université de Franche-Comté s'est consolidé, au cours de l'année écoulée, en cohérence avec les orientations fixées au titre du projet annuel de performance, sur trois domaines prioritaires mais non exclusifs d'autres avancées intéressantes.

Objectif 1 : Renforcer et développer la stratégie internationale

- Obtention de financements pour la mise en place de projets européens

Les **dispositifs de mobilité et de partenariats internationaux** au service des étudiants et des personnels ont été optimisés durant l'année de référence, notamment par le dépôt, dans le cadre du programme **Erasmus+**, de deux *Masters conjoints* et d'un dossier *Mobilité internationale de crédits* (MIC). Le projet conduit en partenariat avec une université d'état en Russie a été sélectionné par la Commission Européenne qui a attribué à l'UFC une subvention d'aide à la mobilité étudiante et enseignante de 55 000 euros pour 2016 – 2017, venant s'ajouter à la subvention de 396 000 euros allouée pour la mise en place des mobilités Erasmus.

La participation active de l'UFC au programme *Erasmus +* s'est par ailleurs vérifiée à travers le projet « *EMIS* »

(Egalité, Mixité et Intégration par le Sport), déjà cité dans l'objectif 2 de la partie II. Coordonné par l'UPFR Sports, il s'agit de l'un des trois projets retenus en 2015 par la Commission Européenne. Ce projet, unique en France, a été opérationnalisé au cours de l'année 2016, notamment dans le cadre d'une ambitieuse manifestation à laquelle ont participé au printemps, près de 300 représentants des onze universités européennes partenaires de l'UFC.

➤ Forte augmentation de l'attractivité des bourses d'excellence Victor Hugo

On constate également une forte augmentation de l'attractivité qu'exerce sur les étudiants latino-américains, le programme de **bourses d'excellence Victor Hugo**, dont la 6^{ème} édition lancée en 2016, a suscité plus de 600 candidatures pour 17 boursiers sélectionnés en 2016 – 2017. Pour mémoire, 16 boursiers avaient participé à ce programme d'étude au cours de l'année universitaire précédente. Le portage financier du programme Victor Hugo a continué d'être assuré en 2016 par l'UFC (62 000 euros de budget propre) et par ses partenaires institutionnels engagés dans ce programme depuis sa création en 2010, à savoir, la CAGB (2 bourses pour un montant équivalent à 13 784 euros) et le Conseil régional de Franche – Comté (6 bourses correspondant à un apport total de 41 820 euros).

➤ Renforcement et développement des actions de coopération transfrontalière avec la Suisse

Une attention particulière a été accordée, durant l'année écoulée, à la **coopération transfrontalière**. Conformément à ses objectifs, l'Université de Franche-Comté a déposé un nouveau projet INTERREG V France-Suisse de près d'1,8 million d'euros sur trois années, afin de continuer le travail amorcé dans le cadre de la Communauté du savoir (CdS) depuis 2014. Cette dernière permet de mettre en réseau un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur dans l'arc jurassien franco-suisse. Par le biais de son financement européen, la CdS favorise les échanges de connaissances et la mobilité de part et d'autre de la frontière. Elle a mis en place des fonds pour encourager cette mobilité (bourse de stage pour les étudiants (84 000€), mobilité pour les personnels des structures (72 000€), fonds pour des journées thématiques (30 000€) ou encore des séminaires communs (45 000€). Elle accompagne également la mise en réseau des bibliothèques, mais aussi des structures créatives comme les FabLabs par exemple. Enfin, elle a engagé un travail de réflexion général pour apporter des solutions et/ou de nouveaux projets sur des thématiques comme les cotuelles de thèses ou la formation continue. Le nouveau projet de la Communauté du savoir bénéficiera d'un financement jusqu'en août 2018. Le Centre des Congrès de l'ATRIA à Belfort a accueilli le troisième colloque franco-suisse de la Communauté du savoir le 1er décembre 2016. Cet événement a consacré, par la signature d'un accord-cadre entre les sept membres académiques, la forte dynamique transfrontalière créée dans l'arc jurassien en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Objectif 2 : Poursuivre les synergies entre les différents acteurs de l'international de l'UFC

➤ Rapprochement avec les services de la Recherche et de la Valorisation

Durant l'année 2016 la DRIF a poursuivi son effort de **rapprochement fonctionnel et stratégique avec le service de la Recherche et celui de la Valorisation**. Le travail collaboratif engagé a pris la forme d'une réflexion conjointe portant sur divers aspects pour l'optimisation de la gestion de l'information relative à la recherche à l'international (projets et mobilités scientifiques, appels à projet recherche en contexte international, veille conjointe, harmonisation des listes de diffusion DRIF/ Valorisation, présentation de la DRIF dans la lettre de liaison de la Cellule Europe de la Valorisation). La collaboration DRIF / Recherche s'est également traduite par l'accueil et l'accompagnement logistique en synergie de 72 chercheurs étrangers dont certains pris en charge par *Euraxess*, par des rencontres communes avec des porteurs de projet H2020, des réunions de concertation, d'information et de formation. Enfin la DRIF a élaboré un répertoire expérimental de suivi des indicateurs d'activité des laboratoires à l'international, et travaille conjointement avec le service Recherche, le service Valorisation et la DRH, à la formalisation d'une procédure pour les mobilités internationales sortantes des personnels via le logiciel *Mobili-*

ty *Online*, dans le cadre du label HRS4R.

Au cours du dernier trimestre 2016, l'UFC a mis en place un **dispositif de solidarité académique** en lançant un programme de bourses d'études (formation FLE au CLA ou parcours universitaire en UFR) destiné aux **étudiants migrants**, toutes nationalités confondues. A l'issue de l'appel à candidature diffusé par l'UFC, 65 dossiers ont été analysés par la commission. 13 candidats ont bénéficié de la gratuité de la formation linguistique au CLA rétroactivement pour le premier semestre et 30 pour le second semestre. Cette bourse a vocation à permettre aux étudiants migrants d'atteindre, en deux semestres d'apprentissage intensifs, le niveau de français qui les autorisera à s'inscrire en licence ou master à la rentrée de septembre 2017. La DRIF a fourni aux étudiants non sélectionnés une licence gratuite d'apprentissage du français sur la plateforme *Online Linguistic Support (OLS)* créée par la Commission Européenne.

- Poursuite de la synergie établie entre la DRIF et la CLA et inclusion du DEFLET dans cette démarche

Le **rayonnement du CLA** en tant que **centre universitaire expert en langues** et **acteur de coopération internationale** représente un atout considérable au service de l'internationalisation de l'UFC. La synergie établie entre la DRIF et le CLA a été poursuivie et s'est notamment traduite par la promotion de parcours intégrés CLA/UFR de type « passerelle vers l'université » (plus de la moitié des AIU conclus en 2016 en font état) ainsi que par des missions conjointes de communication, de promotion de l'UFC et de prospection de partenariats et d'étudiants à l'étranger, sans oublier l'accueil conjoint de délégations internationales à de nombreuses reprises. La mise en place d'un programme de solidarité à l'attention des étudiants migrants au dernier trimestre 2016 est un autre exemple de la complémentarité DRIF/CLA. Il s'agit d'un programme de bourses d'études spécifique à l'UFC (formation FLE au CLA ou parcours universitaire en UFR) destiné aux **étudiants migrants**, toutes nationalités confondues. A l'issue de l'appel à candidature, 65 dossiers ont été analysés par la commission. 35 candidats ont bénéficié de la gratuité de la formation linguistique au CLA avec pour objectif d'atteindre le niveau de français B2 requis pour l'intégration d'une formation en UFR à la rentrée de septembre 2017. La DRIF a fourni gratuitement aux étudiants non sélectionnés une licence gratuite d'apprentissage du français sur la plateforme *Online Linguistic Support (OLS)* créée par la Commission Européenne.

La direction du nouveau département de FLE trans-composantes (DEFLET) est désormais pleinement associée à l'effort de concertation, de mutualisation et de mise en cohérence des actions internationales dans le domaine de la Francophonie et de la didactique des langues.

Objectif 3 : Développer l'attractivité de l'UFC à l'international

- Amélioration de l'offre et de la lisibilité des formations adaptées aux étudiants internationaux

Le **renforcement et le développement de l'attractivité de l'UFC** ont fait partie des priorités de la DRIF en 2016. A cet effet, diverses initiatives ont été promues afin d'amorcer l'inscription, à moyen terme, d'une **offre de formation en langue étrangère et en partenariat international** dans le catalogue des formations de l'UFC : mise en place de deux co-diplomations avec une université allemande et une université américaine (niveau licence, UFR SLHS) et une université colombienne (niveau Master – UPFR Sports), réunions d'information et de sensibilisation à l'utilité de l'enseignement en anglais à l'attention des correspondants « relations internationales » au sein des composantes, formation à l'anglais scientifique organisés par le CLA à l'attention des enseignants chercheurs souhaitant enseigner en anglais ou amenés à présenter leurs travaux de recherche dans cette langue, création, avec un support budgétaire de 8 000 euros pour 9 candidats prévus en 2017, d'un dispositif spécifique de formation et de capitalisation de bonnes pratiques à l'étranger, destiné aux enseignants désireux de mettre en place une formation en anglais à l'UFC.

- Amélioration et promotion des prestations d'accueil et d'accompagnement offertes aux internationaux

La **qualité de l'accueil des étudiants internationaux**, dans le souci du positionnement favorable de l'UFC comme destination d'études, constitue année après année une autre prérogative de la DRIF. A cet effet, des ac-

tions spécifiques leur sont proposées dès leur arrivée : journée d'accueil associant l'ensemble des personnes et organismes encadrant le séjour des étudiants concernés (enseignants référents dans les UFR, CROUS, SUMPPS, mutuelles étudiantes, Association ESN), aide dans les démarches d'inscription universitaire dans le cadre de modules de tutorat dédiés, recrutement de deux étudiantes sous contrat emploi-étudiant (43 heures par contrat) chargées de faciliter l'immersion des étudiants internationaux dans l'environnement universitaire et administratif. Cet effort sur la qualité de l'accueil est valorisé auprès des partenaires et en direction de certains publics cibles en particulier (les étudiants américains par exemple).

Objectif 4 : Augmenter quantitativement et qualitativement les mobilités internationales

➤ Acquisition d'un outil de gestion des coopérations et des mobilités à l'international

Le paramétrage, la création et la traduction de formulaires de candidatures aux divers programmes d'échange (Erasmus+, ISEP, BCI, AIU, BVH) et la prise en main progressive au cours de l'année écoulée de l'**application « Mobility Online »** ont contribué indéniablement à l'**amélioration de la gestion des étudiants internationaux** entrants via les programmes institutionnels d'échange, en leur permettant notamment de faire acte de candidature directement à travers le logiciel « *Mobility Online* ». Les personnels candidats à une mobilité de formation à l'étranger peuvent désormais déposer leur candidature à l'un des quatre programmes proposés, directement dans l'application « *Mobility Online* ». Enfin le logiciel est encore en cours de paramétrage pour les étudiants sortants et les bourses de stages. Un déploiement pour les mobilités "recherche" est également prévu une fois que le logiciel sera opérationnel pour les mobilités étudiantes. Cette application sera particulièrement utile au pilotage et à l'évaluation de l'activité internationale de l'UFC, en facilitant notamment la collecte et l'exploitation d'un spectre plus large d'indicateurs tout en offrant une cartographie actualisée des coopérations internationales conduites par l'université.

➤ Ciblage des coopérations effectives

Dans le cadre de la démarche qualité appliquée à la gestion des coopérations internationales, un état des lieux du niveau d'activité de l'ensemble des accords de coopération engagés par l'UFC avec des universités étrangères (AIU et Accord Erasmus+, soit au total 296 accords) a été réalisé de manière à recentrer l'activité internationale sur les coopérations actives et dynamiques (résiliation ou non-reconduction des accords inactifs, rédaction de fiches projet et bilan,...)

Pour mémoire, l'UFC accueille chaque année environ **6 000 étudiants et stagiaires internationaux**, soit **23%** de la population globale (VS une moyenne nationale de 14%).

Evolution de la mobilité étudiante sur la période du RAP 2016

○ **Entrants :**

232 étudiants en 2015-2016 ; 201 en 2016-2017 (*chiffre non définitif*)

+ 5% à la rentrée 2015 (*essentiellement dus aux mobilités dans le cadre des accords interuniversitaires/AIU: +12%*)

- 13% à la rentrée 2016 : *point de vigilance, baisse observée partout en France en raison de la dégradation du contexte sécuritaire > efforts particuliers à prévoir au cours de la prochaine année afin de renforcer l'attractivité de l'UFC dans ce contexte national difficile (internationalisation de l'offre de formation, valorisation de la qualité de l'accueil et développement de supports de communication multilingues) et d'élargir et de consolider qualitativement, par des accords-cadres actifs et structurants, son périmètre partenarial (pour mémoire 34 AIU signés en 2016, tous porteurs de coopérations effectives, pour la plupart offrant parcours intégrés CLA+ UFR ou stages en labos).*

○ **Sortants**

296 étudiants en 2015-2016 ; 291 en 2016-2017 (*chiffre non définitif*)

+15,6% à la rentrée 2015. Stabilisation à la rentrée 2016

Objectif : poursuivre l'incitation, l'accompagnement et la valorisation de la mobilité internationale

V. Pour une politique culturelle d'établissement concertée

Objectif 1 : Reconstruire un projet concerté du Jardin de la découverte.

L'université a sollicité au cours de l'été 2016 la ville de Besançon pour redimensionner le Jardin de la découverte et des savoirs. Sur la base d'un travail préalable de concertation effectué au dernier semestre 2016, une étude de programmation doit être lancée début 2017, pour un montant total du programme de 3M€

Le projet de Jardin de la découverte et des savoirs se construit également sur des actions plus revendiquées envers les étudiants. Il propose de les engager dans des actions de médiation, ainsi que de leur offrir des zones atelier type jardin partagé ; enfin de servir de plateforme pédagogique pour enseigner la botanique et certaines problématiques liées aux milieux naturels.

En parallèle, le Jardin botanique s'engage dans des opérations de conservation *ex situ*, notamment avec le conservatoire botanique de FC. Ainsi, un contrat avec la DREAL a été signé en 2016 pour une mise en culture d'une saxifrage endogène de notre région. Un autre a permis la réintroduction de la gentiane avec le conservatoire régional des espaces naturels et le laboratoire Chrono-Environnement. Des mises en culture ont été faites pour le LCE.

Nombre de visiteurs, scolaires : 6 097 et grand public : 7 312. Nombre d'actions venant en soutien de la recherche et du transfert : 4.

Objectif 2 : Déployer des partenariats et actions culturelles au profit des étudiants

L'année 2016 a vu se formaliser une convention cadre de partenariat avec la DRAC. L'appel à projet artistique mené en commun a permis le déploiement de 9 réalisations, toutes faisant intervenir des artistes dans les cursus et donnant lieu à une restitution pour le public. Certaines ont également établi des partenariats avec des structures culturelles régionales (FRAC, Conservatoire régional de musique...).

Le projet BAM a permis une résidence de 3 graphistes sur le campus de la Bouloie. Suite à une interpellation des étudiants sous la forme d'ateliers graphiques, elles ont proposé une carte sensible, interprétation des artistes sur la vie au campus. Un collectif d'architectes propose une suite en 2017-18 avec des créations de meuble en chantier collectif. 2 projets tuteurés sont mobilisés.

Les UE transversales n'ont pas pu être mises en place faute de porteur enseignant.

La programmation des lieux culturels gérés par l'université laisse également la place aux étudiants.

Indicateurs : nombre d'actions vers les étudiants : 14 + programmation des JACES (20 événements), nombre d'étudiants participants (impliqués dans la construction des projets) : 200.

Objectif 3 : Déployer des partenariats au profit de la Cité

Dans le cadre des PIA, notamment le réseau des *experimentariums*, l'UFC s'est impliquée fortement dans le festival national des *experimentariums*, qui s'est tenu à Dole en partenariat avec Terres de Pasteur. 40 doctorants venus de Besançon, Marseille, Rouen et Dijon ont rencontré pendant 4 jours 3500 personnes. L'*experimentarium* est également l'occasion de rencontres dans les médiathèques de la ville. Une journée « les chercheurs à la ferme » a permis à 300 personnes de rencontrer, dans une ferme de Haute-Saône, 11 chercheurs travaillant sur le monde agricole.

Avec la Saline Royale et la ZAAJ Jura, un projet arts.sciences est en cours visant à équiper la Saline d'une parcelle expliquant les spécificités du Jura (plateaux, tourbières, formation du sel). Elle fera l'objet d'un traitement paysager par Luc Schuitten, illustrateur, paysagiste et architecte. Elle sera l'occasion d'aborder les recherches de l'université par les médiateurs de la Saline Royale (170 000 visiteurs/an).

De nombreuses autres actions ont eu lieu dans la cité (festival, médiathèque, maisons de quartiers...). L'année 2016 a également vu le démarrage de 3 parcours d'éducation artistique et culturelle avec 12 écoles de la ville de Besançon.

L'Université Ouverte continue à développer ces conférences à la carte pour intervenir dans les villes qui n'ont pas d'antennes de l'UO.

Indicateurs : nombre d'actions partenariales au profit de la Cité, hors les murs de l'université : 20.

VI. Pour une gouvernance stratégique

Objectif 1 : Conforter la capacité stratégique du conseil d'administration

L'année du conseil d'administration n'a pas pu être véritablement programmée en raison des élections. Le 8 mars 2016 s'est déroulé le renouvellement intégral du conseil d'administration ; le 5 avril le président de l'université a été réélu et le 28 avril la nouvelle vice-présidente du CA et les vice-présidents délégués ont été élus.

Parmi les dossiers les plus stratégiques traités en cours d'année, il faut citer particulièrement le contrat d'établissement pour 2017-2022, positionnant la nouvelle carte des formations de l'établissement et la nouvelle structuration de la recherche pour cette période.

Objectif 2 : Participer à la vie de la COMUE

La communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » a été officiellement créée par le décret n° 2015-280 du 11 mars 2015. Après une période provisoire d'environ un an, le premier semestre 2016 a été marqué par les élections générales, dans les six établissements membres. Notre établissement a contribué, par la mise à disposition de personnels et de locaux, à ce processus démocratique, qui a vu la mobilisation des électeurs. Cette mobilisation s'est aussi concrétisée par une présence importante des personnels de l'UFC sur les différentes listes candidates aux instances.

Par ailleurs, la COMUE présidée et administrée par des instances élues, a pu effectuer l'ensemble des transferts, prévus par les statuts, de compétences et de services. En particulier, les écoles doctorales ont intégré la COMUE au 1^{er} septembre 2016.

Deux agents recrutés par l'université de Franche-Comté, sur les deux postes en création proposés par l'État au titre de la politique de site, ont été mis à disposition d'UBFC pour les écoles doctorales portant ainsi à 4 les agents mis à disposition de la COMUE pour assurer cette mission.

2016 a marqué aussi pour la COMUE le début de la négociation du contrat avec l'Etat, exercice à réaliser dans le cadre de la loi ESR de 2013.

Objectif 3 : Avancer vers une démarche qualité pour la direction des ressources humaines

Cet objectif est la contrepartie logique de la priorité donnée à la préservation maximale de l'emploi tout en continuant le travail engagé pour un pilotage toujours plus efficient. La phase de généralisation d'outils communs aux composantes, tels que le suivi des emplois du temps, les services prévisionnels et réalisés, est aujourd'hui bien engagée. Doté d'outils de pilotage performants, l'établissement poursuit sa démarche de déconcentration de certains d'entre eux en direction des composantes (Qlikview, harpège) de manière à renforcer la qualité des échanges lors des dialogues de gestion et des campagnes d'emploi. Afin de préparer l'acquisition d'un nouveau système de gestion des ressources humaines (SIRH), nous avons mis en place une phase importante concernant la fiabilisation des bases de données. Ce travail est actuellement mené. Il impose de repérer les erreurs et d'écrire les procédures pour maintenir le niveau des bases lorsqu'elles seront stabilisées.

Le label « *HR Excellence in Research* » obtenu, le comité de pilotage est constitué et s'est mis en œuvre pour poursuivre la démarche engagée pour la qualité du recrutement des enseignants chercheurs, leur mobilité et l'environnement de la recherche. De même, une réflexion est en cours concernant le rôle et les missions des correspondants RH dans les composantes de l'université afin de coordonner et rendre plus efficient la complémentarité entre le niveau central et les services de proximité.

Après son élaboration le plan de prévention contre les risques psycho-sociaux a été voté par le CHSCT et le CT. Un comité de suivi de ce plan d'action va être mis en place afin de s'assurer de sa mise en œuvre effective et mesurer les effets attendus.

Les procédures de mutations internes ont été mises en place. Elles permettent d'améliorer la mobilité des personnels aussi bien du point de vue des personnels BIATSS qu'enseignants. Plusieurs collègues ont profité de ce dispositif au cours de l'année.

Le RIFSEEP a été mis en œuvre pour les catégories de personnels pour lesquels les textes nécessaires étaient sortis. Le groupe de travail constitué dès avril 2015 a permis la préparation des délibérations nécessaires. Il sera à nouveau réuni en 2017 pour les personnels ITRF et de bibliothèque.

Objectif 4 : Avancer sur la mission égalité

Un séminaire sur la thématique « Intelligence collective et mixité » a eu lieu en juillet 2016, invitant de nombreux partenaires internationaux, nationaux et régionaux comme l'université de Genève, l'UBFC, la préfecture, le Conseil régional, le CNRS, la DRDFE... les acteurs de la convention interministérielle signée avec l'UFC et les enseignants chercheurs.

Trois conférencières ont été invitées pour sensibiliser à l'égalité, à la mixité, et à la situation de la femme dans le milieu de la recherche scientifique.

Des actions de formations, sous forme d'ateliers 12-14h ont été préparées fin 2016 en groupe de travail avec l'UNIGE, pour sensibiliser à la thématique de l'égalité. Ce format a été mis en place en janvier 2017 par l'université de Genève et le sera courant 2017 par l'UFC.

Concernant la mise en place d'enseignements transversaux un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir sur les contenus d'enseignement à l'ESPE.

Concernant le développement de la recherche sur le genre, une stagiaire a été recrutée avec pour mission principale, le regroupement et la valorisation de tous les travaux faits au sein de l'UFC dans le cadre de l'égalité et la mixité.

En mars 2016, une balade sonore documentaire de 52 mn sur des témoignages de femmes victimes de violence a été organisée par Radio Campus. Cette balade sonore a été suivie d'une émission avec interview de professeur.e.s de l'UFR SLHS sur la thématique de violences sexuelles et psychiques à l'encontre de femmes.

Concernant le partenariat avec l'Université de Genève, le projet PILE, projet Interrégional Laboratoire de l'Egalité a été attribué à l'UFC et l'UNIGE, pour une période de quatre ans.

Ce projet est composé de trois grands volets :

- le premier volet correspond à la sensibilisation du management à l'Egalité,
- le second concerne l'orientation et la mixité des filières et des métiers
- le troisième, la sensibilisation aux stéréotypes et à l'égalité professionnelle

La collaboration étroite avec l'université de Genève engendre une responsabilité tant pour l'UFC que pour l'UNIGE dans la réalisation de ces tâches.

Dans le cadre de ce projet, une doctorante du laboratoire LASA à l'UFR SLHS a également été recrutée afin d'expérimenter un dispositif de formation à l'ESPE ainsi que la mise en place d'une communauté d'enquêteurs.

Une formation hybride (MOOC) est en cours d'élaboration afin de sensibiliser les enseignant.e.s chercheur.e.s et étudiant.e.s à l'égalité professionnelle et stéréotypes de genre.

Les travaux de cette recherche ont été lancés, le livrable est attendu en 2018.

De nombreuses autres actions sont en cours parmi lesquelles il faut citer :

- la réalisation d'une charte sur l'Égalité à l'UFC,
- la création d'une vidéo pour sensibiliser les jurys de recrutements des futurs enseignants chercheurs et étudiants,
- la mise en place sur le campus, de murs d'expression sur le sexisme,
- la création d'une exposition innovante et itinérante sur des portraits de femmes et d'hommes dans des métiers atypiques...

Objectif 5 : Poursuivre la mise en œuvre de la politique immobilière et d'aménagement

Concernant le CPER 2015-2020, l'année 2016 étant la première année pleine du contrat, celle-ci a majoritairement été consacrée à la réalisation d'études et de travaux préalables à l'exécution des projets nouvellement inscrits dans ce contrat. Cependant, d'autres opérations patrimoniales de plus ou moins grande envergure ont été menées parallèlement. Les opérations les plus importantes sont les suivantes. Cette énumération n'a cependant pas pour vocation d'être exhaustive.

Systeme d'information patrimonial

- Au cours du dernier trimestre 2016, l'université s'est dotée d'un logiciel de gestion patrimoniale (Nemetschek) en remplacement de la base patrimoniale Excel. Bien que celle-ci était jugée exhaustive et suffisamment performante pour répondre aux diverses requêtes du Ministère, Rectorat, France Domaine, HCERES, ce progiciel de gestion patrimoniale apporte un gain certain en terme de fiabilisation des données, de gestion des historiques. Il offre de plus la possibilité de connaître et gérer les contrats de maintenance, et de lier les bases de données chiffrées aux plans supports. Cet outil doit permettre d'améliorer la performance du pilotage de la stratégie immobilière de l'Université.

Campus de la Boucle du Doubs

- Les travaux de construction et d'aménagement des nouveaux locaux de la MSHE se sont poursuivis sur 2016. Bien que la livraison était prévue au printemps, divers aléas ont induits des retards importants. Cependant, la livraison a finalement pu être opérée fin décembre 2016 – début janvier 2017, achevant ainsi une opération débutée lors du CPER précédent. Seuls les aménagements du parvis resteront à réaliser début 2017.
- L'opération de rénovation du bâtiment N de l'Arsenal, inscrite au CPER, est une opération complexe visant à rénover un gigantesque bâtiment (environ 10 000 m²) et à redéfinir son utilisation, sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat. Si le lancement de la double étude de besoin et de faisabilité n'a pas été effectif en 2016, des phases préparatoires ont été achevées :
- Le remembrement immobilier et foncier entre le CHRU et l'UFC, qui faisait l'objet de discussions depuis plusieurs années, a été finalisé.
- Le changement total de l'ascenseur du bâtiment N de l'Arsenal (auparavant désaffecté car hors norme) a été réalisé, garantissant l'accessibilité du bâtiment utilisé.

- Poursuite des réflexions et des démarches pour la création à moyen terme d'une « Grande bibliothèque » avec la ville de Besançon, la CAGB et d'autres partenaires. En particulier, un rapport rédigé par l'Inspection Générale des Bibliothèques fin 2016, après rencontre des différents partenaires, donne des recommandations précises quant au statut et à l'organisation humaine pouvant régir la future grande bibliothèque universitaire et municipale. Dès lors, cette avancée a offert la capacité d'avancer sur les aspects immobiliers de ce projet, devant prendre place au sein du vaste projet de Cité de la connaissance, des savoirs et de l'innovation « Saint Jacques ». Un COPIL devant aborder les aspects immobiliers est programmé pour début 2017.

Campus Bouloie-Temis

La réalisation des travaux ont permis de démarrer la permutation de locaux entre UTINAM (physiciens) et CRI+DSI. Cependant, fin 2016, les travaux permettant de regrouper le CRI et la DSI ne sont pas totalement terminés. Le déménagement de cette dernière de la MDU à la Bouloie n'a donc pas été effectif en cours d'année comme prévu, mais le retard devrait être contenu puisque l'échéance est planifiée pour le premier trimestre 2017.

- Le projet CPER « Après-Temis », pour lequel l'UFC a obtenu la maîtrise d'ouvrage, prévoit une restructuration complète des plateaux Métrologie B-1 (libéré par Femto-ST) et Propédeutique L0. Comme il avait été décidé en 2015, l'Université a réalisé le dossier d'expertise ainsi que des fiches techniques détaillées, salle par salle, avec plans à l'échelle. Ce dossier d'expertise a été validé en février par le conseil d'administration, puis au mois d'août par madame la Préfète de région, déléguant ainsi officiellement la maîtrise d'ouvrage et autorisant à poursuivre le projet sur la base de cette expertise. Le comité de pilotage ayant donné son aval, la procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2016 et devrait aboutir lors du premier semestre 2017. Parallèlement, une étude sur la mise en place d'un contrôle d'accès compatible avec la carte multi-services a été réalisée. Un marché spécifique sera lancé afin que le contrôle d'accès soit rendu opérationnel au cours de l'année 2017.
- Les BU font actuellement face à une fréquentation accrue d'usagers qui n'ont plus comme besoin la seule pratique de la lecture universitaire traditionnelle, mais évoluent vers des usages multiples et variés : ressources en ligne, outils collaboratifs, places et salles de travail modulables... Pour répondre à cet enjeu, un projet de *learning center* commun UFC-ENSMM, implanté sur le site de la Bouloie, est inscrit au CPER. Durant cette année, un groupe de travail réunissant tous les acteurs de l'E-éducation de l'enseignement supérieur et des collectivités territoriales et locales a été constitué. Les travaux menés par ce groupe de travail ont permis d'élaborer un document spécifiant les contours du projet en termes de missions et services, et d'infrastructures. La mise en réseau de ce *learning center* avec d'autres sites dans le périmètre d'UBFC est fondamentale. D'un point de vue immobilier, le groupe de travail préconise de s'orienter vers la réutilisation du bâtiment de la BU Sciences-Sports Claude Oytana. Si ce choix était confirmé, il conviendra de mener en 2017 des études complémentaires afin de préciser la nature des travaux à envisager.
- Toujours sur ce campus, l'IUT Besançon-Vesoul a bénéficié de la création d'un ascenseur dans le bâtiment tertiaire, rendant ainsi ce bâtiment totalement accessible pour les PMR.
- Les études préalables (plomb, amiante) à la démolition de la maison Mallen ont été menées. La démolition pourra s'opérer dès 2017, en fonction de l'avancement et de l'adéquation avec le projet d'épicerie solidaire.
- Sous l'égide de la préfecture, des discussions ont été menées avec Francéclat (ex-CETEHOR) et France Domaines, concernant le devenir de la parcelle sur laquelle Francéclat est actuellement installé. Cette parcelle fait actuellement l'objet d'un bail emphytéotique devant prendre fin en 2024. Les discussions montrent un accord de l'ensemble des parties pour un prolongement du bail emphytéotique, en contrepartie d'un redécoupage de la parcelle afin de laisser libre usage à l'Université de la zone située à

l'arrière des bâtiments. Sur cette zone, pourrait venir judicieusement s'implanter l'entrée du projet de jardin des savoirs et de la découverte, pour lequel des discussions ont repris entre la ville et l'Université.

Sur le campus Temis-santé Laboratoire P3

Ce campus plus récent explique une ampleur moindre des travaux. Néanmoins une opération s'est enfin achevée concernant la mise aux normes de la zone P3 au bénéfice du laboratoire API. Des défauts étaient en effet constatés depuis la création de cette zone et le déménagement de cette équipe des locaux du CHU du site de l'Arsenal rendait d'autant plus urgente cette intervention. Les investissements conjoints de l'UFR, de l'équipe de recherche et du budget travaux ont permis d'aboutir sur ce projet cohérent et répondant aux exigences réglementaires.

Pôle Universitaire du Nord Franche-Comté

- Concernant le nord Franche-Comté, le campus de Montbéliard a vu avancer les discussions entre l'UFC, l'UTBM et l'IFMS nord Franche-Comté en vue de la mutualisation de l'actuelle BU. En effet, en septembre 2018, 2 000 étudiants de ces 3 établissements seront accueillis sur le campus de Montbéliard. Le but de ce projet est d'adapter la BU actuelle de l'UFC afin d'offrir un centre de documentation modernisé et disposant d'espaces de travail adaptés à tous les étudiants et personnels par le biais d'une mutualisation des locaux. Ce projet pourrait voir le jour dès 2017 via une collaboration UFC-UTBM, qui serait complétée par la suite avec l'arrivée de l'IFMS.
- A Belfort, l'avenir du site est structuré par le **projet Eco-campus**. Ce vaste projet ambitionne de créer sur Belfort un pôle d'excellence sur l'énergie et de restructurer à cette fin les installations universitaires belfortaines, tant en formation qu'en recherche. Cette restructuration passera par des opérations de rénovation et de démolition-construction. Le projet n'ayant primitivement reçu qu'un soutien financier limité dans le cadre du CPER, l'essentiel de l'année 2015 a été consacré à son repositionnement auprès des partenaires potentiels, à la recherche de financements additionnels et à la signature d'un protocole d'accord avec l'UTBM. Début 2016, un comité de pilotage a acté un nouvel accord financier et validé la construction d'un bâtiment dit « amiral » consacré aux plateaux techniques de recherche et de formation, partiellement mutualisé avec l'UTBM. L'année 2016 a donc été consacrée au lancement des études en ce sens. Pour cela, un bureau d'étude (la SCET) a été recruté afin d'alimenter les réflexions du comité technique. Ce comité technique s'est réuni à plusieurs reprises. Des entretiens auprès de tous les acteurs (universitaires, institutionnels, partenaires, monde économique...) ont été réalisés, afin de spécifier les besoins et proposer des scénarios de réalisation de ce projet (bâtiment énergie, rénovation des bâtiments existants, déménagements...). Il est apparu que l'enveloppe qui pouvait être consacrée à la construction du bâtiment dit « énergie » était encore insuffisante pour répondre de manière effective aux besoins exprimés et aux ambitions données au projet. Fin 2016, il est acté qu'un comité de pilotage se réunira au moins de janvier 2017 afin de valider un nouveau budget complété par 4 millions d'euros supplémentaires, rendant possible la construction d'un bâtiment énergie répondant efficacement aux besoins exprimés.

Pôle Universitaire de Vesoul

Concernant le site de Vesoul, les réunions de définition des travaux dits de la 3^e tranche sur le pôle universitaire de Vesoul avaient été mises en pause durant les élections départementales. L'année 2016 a vu la reprise de ces travaux. Deux réunions techniques se sont tenues, amenant à finaliser le programme des travaux décrivant un nouvel ouvrage de 1500 m². Ce bâtiment est destiné à recevoir un espace étudiant, l'Atelier Canopé, la bibliothèque universitaire, le CIO, le CIJ, la MILO et le LETMI. Ce programme travaux est en attente de validation par le conseil départemental 70.

Même si par certains aspects l'année 2016 pourrait être vue comme une année de transition, la lecture de ces nombreuses réalisations prouve, s'il en était besoin, qu'elle ne l'a pas été. L'université a continué sa mue, dans un monde en continuelle évolution et au gré des réformes.

Les axes repris dans ce rapport annuel de performances pour 2016 sont aussi divers que les années passées. Ils n'ont pu être menés à bien qu'avec la participation du plus grand nombre, la conviction de ceux qui les portent et au profit des missions que la loi a confié à notre établissement public.

Contrats de travail et avenants signés en 2016

Contrats concernant des enseignants et des doctorants : 239

Contrats concernant des BIATSS : 464

Contrats concernant des étudiants : 205 étudiants et 50 soutiens aux lycées

Contrats de vacation des BIATSS : 91

Contrats de vacances d'enseignements :

- 2015-2016 : 27 565,50 HTD
- 2016-2017 : 42 767 HTD

Convention de partenariat entre établissements (essentiellement pour "échanges" d'heures d'enseignement) : 10

Compétences du CA déléguées au président**Subventions**

Composante	Objet	Montant financier	Date conseil de gestion et vote
IUT Belfort-Montbéliard	Association sportive de l'IUT Association des Assemblées de chefs de Département (ACD) Subventions aux projets étudiants ASSODIUT (base de calcul : 1 664 étudiants : - participation au fonctionnement (1.20 €X nbre d'étudiants) - participation à la campagne de communication (0.99 €X nbre d'étudiants) - participation IUT en ligne (1.01 €X nbre d'étudiants) Récompense major de promotion. 50 €pour chaque premier de promotion sous forme de bons d'achats	1 500 € 1 000 € 5 000 € 1 997 € 1 647 € 1 681 € 1 400 €	26 /11/2015 unanimité
UFR ST	Subvention au bénéfice de l'association SAPI2A	500 €	6/06/ 2016 unanimité
UFR SJEPG	Don à la corpo	2 242.62 €	23/09/2016 18 pour et 2 abs
UFR STGI	Subvention AJE (ex UNIVAL)	150 €	27/09/2016 unanimité
ISIFC	Subventions aux associations : ADEISIFC ASSOCIATION GALA HUMABIO ISIFACE	400 € 1 000 € 900 € 150 €	

Objet	Partenaire principal	Durée: Nombre de mois	Montant global HT
Projet de recherche	IRSN/DAFCJ	19	10 263,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	18	30 000,00
Projet de recherche	HARDEX	30	9 660,00
Subvention pour soutien maturation	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	24	150 000,00
Projet de recherche	LISEA SAS	27	21 176,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	55	255 784,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	55	271 680,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	49	171 912,00
Subvention pour soutien recherche	COMMUNAUTE AGGLOMERATION BELFORTAINE CAB	24	33 900,00
Projet européen	COMMISSION EUROPEENNE	49	441 132,30
Projet européen	COMMISSION EUROPEENNE	49	63 000,00
Subvention projet recherche Ministère	MINISTERE ECONOMIE FINANCES	41	207 956,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	18	30 000,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	55	70 720,00
Projet de recherche	VOLKSWAGEN STIFTUNG	37	307 800,00
Projet de recherche	ELECTROPOLI CENTER	40	52 920,00
Subvention projet recherche Ministère	MINISTERE DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	21	336 665,00
Projet de recherche	FONDATION MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME FMSH	14	8 150,00
Sous traitance PIA	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS	24	26 562,00
Projet de recherche	ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES	30	40 000,00
Projet de recherche	VILLE DE BESANCON	12	3 000,00
Sous traitance PIA	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS	10	83 588,00
Sous traitance PIA	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS	21	30 455,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	54	92 560,00
Projet européen	COMMISSION EUROPEENNE	36	378 062,50
Sous traitance PIA	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS	12	52 000,00
CNRS Co-financement d'un investissement	CNRS DELEGATION CENTRE EST NANCY	12	100 000,00
Projet de recherche	GREENFIELD SAS	19	6 048,00

Projet de recherche clinique	INVECTYS PARIS BIOTECH SANTE	92	1 528 660,00
Subvention projet recherche Ministère	MINISTERE ECONOMIE FINANCES	31	121 668,16
Projet de recherche	CNES CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES	18	22 560,00
Financement INTERREG	REGION DE FRANCHE-COMTE	40	464 551,31
Sous traitance PIA	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS	12	52 000,00
Sous traitance PIA	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS	18	26 000,00
Sous traitance PIA	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS	12	0,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	30 000,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	120 000,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE	36	17 309,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	13 400,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	50 000,00
REGION BFC 2016 - ACCOMPAGNEMENT PR	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE	36	10 000,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	22 000,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	5 000,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	8 000,00
FINANCEMENT REGION 2016 PIA	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	54 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	20 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	8 350,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	229 200,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	11 950,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	115 700,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	24 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	20 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	61 560,00
Projet européen	COMMISSION EUROPEENNE	16	37 000,00
Financement INTERREG	ENSMM	42	63 151,62
Projet de recherche	THALES	37	54 000,00
RÉGION 2016 - SOUTIEN A LA CRÉATION D'I	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	49	244 000,00
Projet de recherche	LES AMIS DE LA RESERVE NATURELLE DU LAC DE REMORAY	15	22 870,00
Conseil régional - Valorisation des projets issus d	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	24	150 000,00

Financement INTERREG	REGION DE FRANCHE-COMTE	19	148 003,19
Financement INTERREG	REGION DE FRANCHE-COMTE	24	184 284,97
Projet de recherche	FREC N SYS SAS	37	18 000,00
Financement subvention FUI	BPIFRANCE FINANCEMENT (OSEO)	54	232 800,00
Projet de recherche	SHINE RESEARCH SAS	37	15 000,00
Projet de recherche	SAFRAN AIRCRAFT ENGINES	7	24 920,00
Projet de recherche	AGENCE DE L'EAU RMC DELEGATION REGIONALE DE BESANCON	49	27 192,00
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	49	223 800,00
Projet de recherche	ALSTOM TRANSPORT SA ORNANS	4	14 000,00
Financement ADEME	ADEME AGENCE ENVIRONNEMENT ET MAITRISE E	37	54 006,25
Financement Cancéropôle Grand Est	CANCEROPOLE GRAND EST CGE	12	14 000,00
REGION 2016 - LABEX ACTION -	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	50 000,00
REGION 2016 - LABEX ACTION -	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	50 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	135 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	118 962,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	40 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	65 500,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	110 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	80 000,00
RECHERCHE D'EXCELLENCE - REGION 2016	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	320 000,00
Projet de recherche	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAONE	35	8 725,03
Projet de recherche	IPEV INSTITUT POLAIRE FRANCAIS	12	25 416,67
Financement INTERREG	REGION AUTONOME DE LA VALLEE AOSTE	34	60 648,50
Financement ANR	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ANR	61	154 656,00
Financement ANR	UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE	61	234 208,00
Financement ANR	AGENCE REGIONALE DE SANTE	13	47 597,50
Projet de recherche	METALOR	13	9 046,00
Projet de recherche	STEMCIS	13	70 000,00
Projet de recherche	INSTITUT ROCHE	13	30 000,00
Projet de recherche	NOVARTIS PHARMA SAS	13	30 000,00
Projet de recherche	F F DE CYCLISME	19	10 000,00

CNRS - Co-financement thèse	CNRS DELEGATION ILE DE FRANCE OUEST & NORD	18	50 000,00
REGION BFC 2016 - Subvention projet PROJET	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	99 000,00
Financement INTERREG	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	43	268 217,67
Financement INTERREG	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	14 692,91
Financement INTERREG	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	36	238 521,44
Financement INTERREG	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	44	470 117,18
Financement INTERREG	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	30	102 000,00
Financement ANR	ANR	49	150 984,00
Projet de recherche	ALSTOM LE CREUSOT	6	28 000,00
Projet de recherche	SAFRAN	5	42 000,00
Financement ANR	ANR	55	175 000,00
Financement ANR	ANR	49	24 344,00
Financement ANR	ANR	61	49 452,00
REGION BFC - Subvention fonctionnement	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	24	9 800,00
			11 219 819,20

Compétences du CA déléguées au président

<u>Contrats d'entretien et de maintenance divers</u>		
Composantes	Nombres	Montants financiers
UFR SJEPG	2	1 680 € et 154,19 €
UFR SMP	6	14 194 € HT/an avec Beckman Coulter, Olympus, Life technologies, Delavote 2062,72 € HT/5ans avec Linde Montants variables en fonctions des copieurs
IUT Besançon-Vesoul	4	3973,24 HT avec APAVE, SIEMENS, CEGID, AFC
SCD	10	Renaissance DECOR, EPS, Gamesystème, TOP, Orchestral services, Cofely Service, Assoc Chamois-Environnement-Recyclage, SAS BBS étanchéité
UFR STGI	3	2 340 € SOCOTEC de Belfort
	2	1 375,20 € EIMI d'Etupes
	1	HBC QUALITY Hôtel de Belfort/tarif selon prestation du jour
<u>Location de locaux et équipements</u>		
UFR SLHS	15	Titre gracieux
UFR SLHS	3	3 100 €
UFR SJEPG	3	Titre gracieux
UFR SJEPG	1	10 000 €
UFR ST	7	Titre gracieux
ESPE	1	8 000 €/an
ESPE (site de Lons)	1	46 290 €/an (ESPE) 3 710 €/an (ST) avec conseil départemental
ESPE (site de Belfort)	1	19,75 % des charges avec Canopé
ESPE (site de Lons foyer de l'Enfance)	1	5 000 €
Bureau Vie Etudiante	9	Titre gracieux
IUT Besançon-Vesoul	2	2 254,24 €
SCD	2	
UFR STGI	7	Titre gracieux
	6	10 264,60 €
<u>Conventions de reversement</u>		
OSU THETA	1	18 000 € reversés par l'UB en soutien à l'OSU
	1	10 000 € reversés par l'ENSMM en soutien à l'OSU

UFR SJEPG	1	Convention délivrance master éco gestion UFC et univ du littoral Côte d'OPPAL - Reversement à l'UFC de 15 % par contrat d'alternance
<u>Conventions de stage</u> : toutes les composantes		

Autres partenariats divers

Composantes	Nombres	Thèmes
UFR SJEPG	2	Avenant à la convention de partenariat pour le master 2 chargé d'affaires pro par apprentissage UFC/CFPB/CFASupFC et convention pour une étude confiée au labo CRESE
UFR ST	1	Convention accueil et hébergement CROUS étudiants étrangers
	16	Convention de partenariat 1 classe 1 chercheur établissements second degré
ESPE	1	Convention gestion piscine de Lons
	1	Adhésion groupement de commandes pour denrées alimentaires avec lycée Pergaud
DRIF	31	Accord-cadre de coopération + conventions pays étrangers + AUF
	7	Région BFC + CROUS + Erasmus et France Education + ADIUT + SFERE
OSE	4	APEC, CGPME, Club FACE, Région BFC
UPFR des Sports	1	Soutien financier de la ville de Besançon pour travaux éclairage du terrain de Rugby à l'UPFR
	5	Accueil étudiants et personnels aux activités sportives IRTS, CAES du CNRS, Lycées Ledoux, Pergaud et J Haag Besançon,
IUT Belfort-Montbéliard	3	ADIUT
	1	IUT Marne la Vallée
	1	CAF de Belfort
	1	IRTS
	1	Consulat Général de France à Quebec
	1	Société française d'Exportation des ressources Educatives
UFR SMP	2	ARS Bourgogne Franche-Comté: déplacement étudiants stage orthophonie et poste maître de stage en médecine générale
SUMPPS	9	CPAM Hte Saône, Association nationale de Prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) 90, ANPAA 25, CNRS, ISBA, Centre régional d'Enseignement et d'Education spécialisés pour Déficients Visuels, ESTA, ENSMM, CROUS
Bureau de la vie étudiante	7	Récidev, Culture Action, Crédit Mutuel, CROUS
IUT Besançon-Vesoul	8	PAGES JAUNES, ASSODIUT, ENSMM/AIP PRIMECA, les 2 scènes, scène internationale de Besançon, INOVYN, conseil régional de l'ordre des experts-comptables Bourgogne Franche-Comté, Mairie de Noidans les Vesoul, SOLVAY

Formation Continue	2	Avenant convention licence pro Banque et master chargée d'affaires professionnelles UFC/CFPB
	1	Convention co-habilitation master hybride ITVL Univ d'Angers/UFC
	1	Convention de partenariat et d'adhésion à l'applicatif Kairos UFC/Pôle emploi
	2	Convention de prestations de services – formation courte centre de simulation Medsim
	1	Appel d'offres CRFC
Formation Continue	Nombreuses	Conventions et contrats de formation professionnelle continue
SCD	14	Convention UFC conservateur des bib/UFR STGI ; Avenant convention UFC/EPA Montpellier ; Convention E biblio Couperin de Cyberlibris ; conventions abonnement ABES Montpellier convention réseau CANOPE ; Contrat abonnement ELSEVIER BV ; convention LPO ; Avenant convention SEDECO ; contrat abonnement CEDROM ; convention E library ELSEVIER-Masson ; convention Mairie de Besançon Police municipale
Mésocentre	3	Conventions mutualisation ENSMM et UTBM

MARCHÉS 2016

Appel d'offre ouvert (AOO) et marché à procédure adaptée (MAPA) : 131 marchés formalisés

Préambule

Ce tarif décrit l'ensemble des prix réglés au service Formation Continue, applicables aux :

- Formations préparatoires aux concours et aux Diplômes Nationaux pour les inscrits sous statut formation continue,
- Demandes de validation de diplôme par VAE
- Certifications

Il détermine également les principes de calcul des prix des :

- Diplômes Universitaires et Diplômes Inter Universitaires – DU/DIU
- Formations courtes

Au prix s'ajoute, le cas échéant, le paiement de droits de scolarité (réglés aux services de scolarités avant l'entrée en formation).

Le tarif est applicable à compter de la date de vote en CA de l'UFC

Formations préparatoires aux concours et aux Diplômes Nationaux (DN)

- 1 Les prix ci-dessous concernent les inscrits sous statut formation continue intégrés dans les groupes existants des formations préparatoires aux concours ou aux diplômes nationaux (DN) en présentiel ou en FOAD¹ qui visent l'obtention de la certification.

Formation intégrée aux groupes existants des DN et visant l'obtention de la certification :	Stagiaire pris en charge (Salariés, travailleurs indépendants, bénéficiaires de contrat de professionnalisation, ...)* Formation présentielle	Stagiaire bénéficiant d'aide publique (demandeur d'emploi) Formation présentielle	Tout stagiaire Formation Ouvertes et A Distance prix par crédits ECTS ²
DUT, DEUST	10,00 €/h	2,00 €/h	40,00 €/ECTS
Licence	12,00 €/h	2,40 €/h	40,00 €/ECTS
Licence professionnelle	14,00 €/h	2,80 €/h	44,00 €/ECTS
Master	17,00 €/h	3,60 €/h	60,00 €/ECTS
Master International Ingénierie biomédicale - ISIFC	12000,00 € / an	-	-
Diplôme d'ingénieur	18,00 €/h	3,80 €/h	72,00 €/ECTS
DAEU Financé	300,00 €/matière		
DAEU « individuel »	150,00 € / matière et 500,00 € pour 4 matières		
DAEU : Remise à niveau - FGS	80,00 €/matière ou unité d'enseignement		
C2i1	120,00 € (le prix comprend le positionnement (1h), un cours (10h Moodle) et l'évaluation des connaissances (45 min), des compétences (2h) et la certification)		
UE stage ou mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme	600,00 €		
Formation hybride	Calcul au nombre d'ECTS pour la partie FOAD et taux horaire pour la partie en présentielle		
Examen (CTU)	Forfait 200 € (cout administratif)		

Formations intégrées aux groupes existants des préparations aux concours et toutes autres formations intégrées aux groupes existants (préparations aux agrégations, concours des fonctions publiques, Capacité d'Orthophonie, années des cycles des études médicales, pharmaceutiques...)

10,00 €/heure

* Si le contrat est signé après le début de la formation, une majoration du taux horaire sera appliquée

■ Prix de vente sur convention

Pour les formations faisant l'objet d'une convention de partenariat, le tarif est celui figurant dans la convention.

■ Exonération de plein droit sur recherches de financement totalement ou partiellement infructueuses²

Le Conseiller formation continue indique au futur inscrit toutes les solutions de financement qui s'offrent à lui. Si le coût pédagogique n'est pas totalement pris en charge par les organismes auxquels il doit s'adresser ou si l'inscrit fournit les preuves des démarches qu'il a effectuées et qui se sont révélées infructueuses, l'Université participe au financement du coût de sa formation. Sauf exigence contraire du financeur, l'inscrit doit s'acquitter du solde restant plafonné à **600,00 € par année universitaire pour la formation présentielle, et à 10,00 €/ECTS pour la FOAD**, de façon à couvrir les dépenses liées au traitement administratif de son contrat (information, suivi de présence, bilans et enquêtes).

■ Exonération sur proposition du Conseiller et dépôt d'un dossier de demande par l'inscrit (hors FOAD)

L'inscrit rédige un courrier de demande d'exonération étayé de justificatifs que le service Formation Continue transmet au Directeur de la composante pour décision avec l'avis du Directeur du service Formation Continue. Dans ce cas, l'inscrit doit s'acquitter d'une **redevance minimale de 354,00 € forfaitaires par année universitaire**. La **décision écrite du Directeur de la composante** doit être jointe au titre de recette pour justifier de cette exonération.

■ Prix de vente négociés

Le **Président de l'Université est compétent** pour valider les **prix de vente négociés** par le Directeur du service Formation Continue dans le cadre de réponses aux **appels d'offres**, demandes de subventions, aides et financements publics, conventions et conventions de partenariat avec le secteur privé.

¹ La FOAD est imputable aux dépenses de formation professionnelle des entreprises sur preuve d'une « assistance pédagogique » de l'enseignant vis-à-vis de l'inscrit, élément central du descriptif puis de l'appréciation de la réalité de la formation.

² Sauf master Ingénierie biomédicale - ISIFC

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et prescription

Les prix (cf. tableau ci-dessous) concernent les demandes d'obtention de certification par validation des acquis

Forfait comprenant :

- la **Recevabilité de la démarche** (conseil à l'élaboration du dossier, relances pour incomplétude, étude de la recevabilité administrative, étude de la faisabilité pédagogique, décision et explication, suivi administratif),
- 10 h d'**Accompagnement à l'élaboration du livret 2 et à la préparation de l'entretien devant jury** sous forme d'entretiens individuels en présentiel et à distance et d'entretiens collectifs en présentiel, suivi administratif
- la **Session de validation** : lecture du livret 2, organisation, préparation et tenue du jury (entretien, délibération, décision, procès-verbal, notification), suivi administratif

1900,00 €, si, et seulement si, le demandeur poursuit la démarche à l'issue de l'étude de la recevabilité- Règlement à la signature du contrat

Heure supplémentaire d'Accompagnement à l'élaboration du livret 2 et à la préparation de l'entretien devant jury

80,00 € /heure
Règlement à l'issue de la session

2

Au prix de la session de validation s'ajoute le paiement des droits de scolarité du diplôme (inscription avant passage devant le jury).

En cas de validation partielle, le coût de la prescription de formation sera calculé au tarif horaire des heures prescrites, sur la base du coût du diplôme préparé (hors tarifs spécifiques demandeurs d'emploi). En cas de prescriptions autres, un devis spécifique sera établi selon la nature de la prescription.

Diplômes Universitaires (DU) ou Inter Universitaires (DIU)

Les DU et DIU sont élaborés et gérés en autonomie locale, c'est-à-dire hors de la dotation du ministère. Ils doivent s'autofinancer. **Leur prix de vente ne doit pas être inférieur à leur coût de revient.** Les prix des DU et DIU sont donc alignés sur ceux du secteur privé.

Le chiffrage du **coût de revient** est réalisé, lors de la création du diplôme, par la composante assistée du service Formation Continue. Le **prix** déterminé doit inclure le coût de traitement spécifique à la formation continue et être visé par le Directeur du service FC avant d'être soumis pour approbation au Conseil d'Administration. Les modifications de tarif des DU-DIU (liste de l'ensemble des prix) sont votées par le Conseil d'Administration, chaque année à l'issue de la campagne d'habilitation des DU-DIU, pour la rentrée universitaire suivante.

Le montant à acquitter pour suivre un DU ou DIU est **le prix approuvé par le Conseil d'Administration au moment de l'habilitation du diplôme, ou un montant revalorisé qui a été approuvé par un Conseil ultérieur** (si un prix différent de celui approuvé était pratiqué, une décision écrite du Directeur de la composante -certificat administratif- devra être adressée au service Formation Continue et jointe au titre de recette pour justifier cette différence).

Au prix du DU ou du DIU s'ajoute le paiement des droits de scolarité du diplôme (inscription avant l'entrée en formation).

NB : les DU-DIU ne sont pas accessibles aux auditeurs libres.

Formations Courtes

Les formations courtes ou Formations Universitaires Professionnalisantes (FUP) sont élaborées pour répondre aux demandes de professionnalisation des actifs (par opposition aux demandes de certification).

Le programme :

Conçu et rédigé par un Enseignant, suivant un modèle de descriptif fourni par le service FC, il est constitué de **séquences pédagogiques élaborées spécifiquement** (Formations ad hoc) et/ou de cours issus des **diplômes ou formations mis en œuvre dans la composante** (Formations modulaires). Il doit satisfaire aux conditions prévues par l'article L. 6353-1 du code du travail³. *Le programme des séquences élaborées spécifiquement est validé par le Directeur de la composante.*

La proposition (devis, programme, calendrier) est faite au commanditaire par le conseiller formation continue. Un bilan annuel des Formations courtes/colloques réalisés est présenté au CFVU, à l'issue de chaque année universitaire.

Le prix :

- Le prix de vente de la **formation élaborée spécifiquement** ne doit pas être inférieur à son coût de revient (230,00€/heure groupe minimum). Le Conseiller formation continue détermine le prix de vente à partir des éléments de chiffrage du coût de revient transmis par l'Enseignant. *Le devis est validé par le Directeur du service Formation Continue.* **En l'absence de financement** du coût pédagogique de ces formations, elles ne peuvent avoir lieu. Aucune exonération n'est possible.
- Le prix de vente d'un colloque/congrès est fixé par l'organisateur en concertation avec le service Formation Continue.
- Le prix de vente de la **formation intégrée aux groupes des inscrits aux diplômes ou formations** est calculé au moyen des montants par heure ou par crédits qui figurent dans le tableau page 1 ou prorata horaire pour les DU-DIU. **En l'absence de prise en charge du coût pédagogique des heures intégrées aux diplômes**, l'inscrit sous statut formation continue pourra suivre ces heures **dans les mêmes conditions d'exonération que celles prévues pour les préparations aux diplômes nationaux et concours.**

Aucun droit de scolarité n'est acquitté pour les formations courtes. Une évaluation est possible. Aucun crédit ECTS n'est attribué.

³ « Les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 6313-1 doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats».



Conseil d'administration

Tarifs CLA

Tarifs des certifications 2017	
Type de certification	Tarifs
BULATS *(Business Language Testing Service)	
Stagiaires CLA	65 €
Hors stagiaires CLA	85 €

*A partir d'avril 2017, le Bulats allemand devient le Goethe-test PRO

FICHE DE PROCEDURE

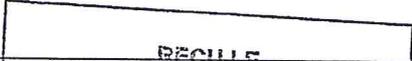
CESSION AMIABLE ou VENTE DE BIENS D'OCCASION

Université de Franche-Comté 1 rue Goudimel 25 000 Besançon

UFR → Visa obligatoire par l'INGENIEUR HYGIENE ET SECURITE → Service des marchés

MENTIONS OBLIGATOIRES A RENSEIGNER PAR LA COMPOSANTE QUI SOUHAITE VENDRE UN BIEN	ACTIONS
<p>1) OBJET DE LA CESSION (description précise du bien – photos – marque, numéro de modèle, numéro de série, année d'acquisition, état général etc...)</p> <p>VOIR documents joints</p>	<p>LE SERVICE DES MARCHES PUBLIE SUR LE SITE DE L'UFC <u>UNE ANNONCE DE VENTE</u></p> <p>La composante peut publier l'annonce en complément sur des sites spécialisés afin d'optimiser les chances de vendre les biens.</p>
<p>2) ADRESSE DE LA COMPOSANTE (lieu où se situe le bien à vendre)</p>	<p>SFR IBCI Bâtiment IBCI Zone Françoise Dolto 25000 Besançon</p>
<p>3) PERSONNE A CONTACTER pour tout renseignement technique sur les biens à vendre (nom, n° téléphone, email)</p>	<p>Sophie Launay 0381 66 90 74 sophie.launay@univ-fcomte.fr</p>
<p>4) MONTANT ESTIMATIF DE LA VENTE : il faut fixer un prix minimum (toute offre de prix inférieure au prix minimum sera refusée).</p>	<p>15 000 € HT (Voir proposition ci-jointe)</p>
<p>Le montant estimé de la vente est-il supérieur à 10 000 € ?</p> <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'affirmative, la vente devra au préalable être soumise à approbation du CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'Université - Si montant inférieur à 10 000 €, la vente pourra avoir lieu après accord du Président de l'Université et signature d'un certificat administratif daté et signé du Président. <p> IMPORTANT : la vente ne doit pas être conclue sans l'une de ces deux autorisations.</p>	

MENTIONS OBLIGATOIRES A RENSEIGNER PAR LA COMPOSANTE	ACTIONS
<p>5)  IMPORTANT : le CERTIFICAT DE CONFORMITE DU BIEN doit être fourni (à défaut de ce document, on ne peut pas vendre, ni céder le bien sauf si il on fait vérifier sa conformité par un organisme agréé) en cas de vente d'un bien non conforme, la responsabilité de l'ufc pourrait être engagée en cas d'accident.</p>	<p>CONTACTER OBLIGATOIREMENT L'INGENIEUR HYGIENE ET SECURITE Me Sonia RACOIS ☎ 03.81.66.61.17 – ✉ : sonia.racois@univ-fcomte.fr</p>
<p>6) DELAI DE CONSULTATION (entre date d'envoi de la publication de l'annonce sur le site UFC et date de remise des offres de prix)</p>	
<p>7) FICHE NEPTUNE DU BIEN (fiche inventaire)</p>	
<p>8) FACTURATION ET T.V.A</p>	<p>Avant de conclure la vente, il est impératif de prévenir l'acheteur qu'il devra payer (ou non) en sus du prix, la TVA.</p> <p>Si la TVA a été déduite lors de l'achat, il convient de facturer une TVA lors de cette cession.</p> <p>Si la TVA n'a pas été récupérée au moment de l'achat du bien, la vente est facturée sans TVA.</p> <p>Comment vérifier cela ? Astuce : prendre la fiche Neptune, si le HTR est < au montant TTC, la TVA a été déduite et il convient donc de la réclamer à l'acheteur.</p> <p>La facture pour la vente portera obligatoirement la mention suivante :</p> <p><i>"L'acquéreur prend le matériel cédé dans l'état où il se trouve. Il déclare avoir vérifié son bon état de fonctionnement et connaître les modalités d'utilisation dudit matériel. Il s'engage expressément, tant pour son compte que celui de ces ayants cause, à n'exercer aucun recours en garantie et/ou en responsabilité contre le vendeur, notamment en cas de dysfonctionnement, vice, défaut de comportement ou de structure que pourraient comporter le matériel, et/ou en cas de dommages de toutes natures causés par un dysfonctionnement, vice, défaut de comportement ou de structure du matériel."</i></p>
<p>9) TITRE DE RECETTE</p>	<p>La composante transmet à Mme RODELLA (service financier) la facture et 3 copies pour établissement du titre de recettes.</p>

10) ENCAISSEMENT DU PRIX DE LA VENTE	Recette au compte 115 de la composante	
11) PROCES VERBAL DE SORTIE D'INVENTAIRE DU BIEN	Le PV de sortie n'est plus nécessaire si la fiche Neptune est dûment complétée et adressée à l'agence comptable.	
Observations diverses , le cas échéant		
Pour le Président de l'UFC		
et par délégation Date, Signature du Directeur de l'UFR  Services Administratifs Florence PRETOT	Date, Signature du service ou du laboratoire , le cas échéant le 17/01/17 	
Date, signature de l'Ingénieur Hygiène et Sécurité 06/02/17 		
Date de réception par le service des marchés 	Date, Signature du Directeur du Service Financier 	

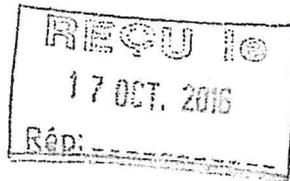
RECU LE

23 FEV. 2017

AU SERVICE DES MARCHES PUBLICS
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

DAF

BD Biosciences
11, rue Aristide Bergès
ZI des Iles - BP 4
38801 Le Pont de Claix Cedex
Tél : 04.76.68.36.36
Fax : 04.76.68.35.44
www.bd.com/france



Université de Franche Comté
Mr le Président de l'Université – Jacques BAHJ
1, rue Claude Goudimel
25030 BESANCON

Nos réf. : C17.10.038MC/CL

Le Pont de Claix, le 10 octobre 2016

Monsieur Le Président,

L'Université de Franche-Comté a fait l'acquisition d'un trieur BD FACSARIA™ 2 lasers en juillet 2007 (n° de configuration 32160) dans le cadre du marché 07.013.904.

A ce jour, ce trieur n'est plus utilisé par les équipes de l'IBCT.

Aussi, après discussion avec Madame Sophie Launay, nous souhaiterions vous faire une proposition de rachat de cet équipement en l'état pour un montant de 18 000 euros T.T.C. (15 000 euros H.T.)

Ce rachat s'effectuera par l'émission d'un avoir de ce montant en votre faveur.
Pour le paiement de cet avoir, nous vous remercions de nous envoyer un RIB et une demande écrite nous demandant le remboursement de celui-ci.

Le cout de la reprise et de la manutention sera intégralement pris en charge par BD et ne pourra donner lieu à aucune autre contrepartie financière de part et d'autre.

Nous restons à votre disposition pour discuter de cette proposition plus en détail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Marion CORBEL
Spécialiste Immunocytométrie
BD Life Sciences - Biosciences

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marion Corbel', written over the printed name.



CONVENTION ETABLIE ENTRE

L'Université de Bourgogne – Esplanade Erasme BP 27877, 21078 DIJON CEDEX
Représentée par son président, Alain BONNIN

Et

L'Université de Franche-Comté – 1 rue Claude Goudimel, 25030 BESANCON CEDEX
Représentée par son président, Jacques BAHY

Et

L'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, 26 rue de l'Épitaphe CS 51813 –
25030 BESANCON CEDEX
Représentée par son directeur, Bernard CRETIN

Et

L'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard – 90010 BELFORT CEDEX
Représentée par son directeur, Ghislain MONTAVON

Et

Agrosup Dijon – 26 boulevard Docteur Petitjean BP 87999 – 21079 DIJON CEDEX
Représentée par son directeur, François ROCHE-BRUYN

Et

LA COMUE UBFC, 32, Avenue de l'Observatoire 25 000 BESANCON
représentée par son Président, Monsieur Nicolas CHAILLET

Dans le cadre de la réforme de la gestion des dossiers de pension, la présente convention doit permettre aux établissements cosignataires de se conformer aux instructions ministérielles afin d'accroître l'efficacité de la liquidation des pensions et de mettre en place l'automatisation de celle-ci. L'objectif étant d'assurer aux agents des établissements concernés un service de qualité.

Article 1 – Objet de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de la création d'un service universitaire mutualisé de gestion des pensions (pôle PETREL) pour les établissements d'enseignement supérieur suivants : Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, Agrosup Dijon et la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté.

Ce service est rattaché à la direction des ressources humaines de l'Université de Franche-Comté.

Article 2 – missions du pôle PETREL

Les missions du pôle PETREL sont :

- informer et former les gestionnaires RH des établissements sur la réglementation et son évolution en matière de pension pour permettre une information locale des usagers,
- constituer les dossiers d' « Estimation Indicative Globale » (EIG) dans le logiciel PENSION par intégration des données des SIRH ou par saisie de celles-ci,
- enregistrer les données liées à la retraite dans le logiciel « PENSION » puis à terme de vérifier les informations accessibles dans le portail PETREL, au moment de la demande de départ en retraite, et de réaliser des simulations financières permettant l'aide à la décision des agents,
- instruire les demandes de pension et constituer les dossiers de pension,
- être le correspondant unique du Service de Retraites de l'Etat (SRE) en tant qu'interface entre le SRE et les services de gestion RH des établissements cosignataires notamment en matière de complètement des Comptes Individuels Retraite (CIR), de demande des pièces justificatives et de qualité des données saisies dans les SIRH,
- participer à la mise en place et à la coordination du contrôle interne relatif à la qualité des données retraite.

Les agents concernés sont les agents fonctionnaires de l'Etat affectés dans les établissements cosignataires.

Article 3 – fonctionnement du pôle PETREL

Préalablement à la mise en service du pôle PETREL, les établissements cosignataires auront déterminé en commun les règles de fonctionnement entre leurs services de ressources humaines et le pôle PETREL et un calendrier de transfert de l'activité, en accord avec les services rectoraux.

Article 4 – durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans. A l'issue de la période de trois ans, une nouvelle convention devra être signée.

A la demande d'un des établissements cosignataires, la présente convention peut être modifiée par avenant ou faire l'objet d'une demande de résiliation en le signifiant trois mois avant la date d'expiration souhaitée. Toute demande de résiliation ne pourra être formulée qu'après la première période de trois ans.

Article 5 – engagements respectifs des cosignataires

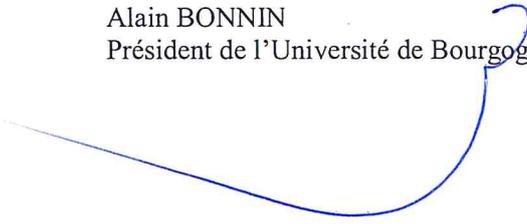
Toute défaillance de l'une des parties ou tout manquement à l'une des obligations de la présente convention entraînera résiliation de plein droit par accord de l'ensemble des autres parties actives. Cette résiliation ne deviendra effective que deux mois après l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la résiliation à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

Article 6 – règlement des éventuels différends

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Besançon sera compétent.

Fait à Besançon, le

Alain BONNIN
Président de l'Université de Bourgogne



Jacques BAHY
Président de l'Université de Franche-Comté

Bernard CRETIN
Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure
De Mécanique et des Microtechniques

Ghislain MONTAVON
Directeur de l'Université de Technologie
de Belfort-Montbéliard

François ROCHE-BRUYN
Directeur d'Agrosup Dijon

Nicolas CHAILLET
Président de la COMUE Université de
Bourgogne Franche-Comté

Madame, monsieur, chère, cher collègue,

À la suite de l'enquête sur les conditions de travail et les risques psychosociaux menée à l'UFC cette année, j'ai le plaisir de vous adresser la synthèse des résultats obtenus.

Certaines données préoccupantes nous alertent et renforcent notre volonté de mettre en œuvre un plan d'action concret pour améliorer les conditions de travail de chacun. Un programme d'actions élaboré par le comité de pilotage en charge du projet et validé par les différentes instances (CHSCT et CT) vous sera prochainement communiqué.

J'attire votre attention sur le fait que l'ensemble des composantes, des laboratoires et des services sont concernés, aussi, je compte sur l'engagement de chacun, à tout niveau, pour s'impliquer dans une nécessaire démarche d'amélioration de nos conditions de travail. Je vous remercie pour votre mobilisation.

Jacques Bahi,
Président de l'Université de Franche-Comté

	Nombre de personnel UFC	Nombre de participants	% par catégorie (% par participant)
Total	2487	828	33 % (100 %)
Par poste			
BIATSS	1151	484	42% (59 %)
ITRF	766	249	33% (30 %)
AENES	280	166	59% (20 %)
Bibliothécaires	83	56	67% (7%)
Personnel sanitaire et social (SAN)	22	13	59% (2 %)
Enseignants	570	128	22% (15%)
Enseignants-chercheurs	766	216	28% (26%)
Par statut			
Titulaires	1807	646	36% (78 %)
Contractuels	680	182	27% (22 %)
Par âge			
Moins de 30 ans	308	80	26% (10 %)
Entre 30 et 50 ans	1363	513	38% (62 %)
Plus de 50 ans	816	235	29% (28 %)
Par quotité			
Temps plein	2348	736	31% (89 %)
Temps partiel	139	92	66% (11 %)

LES POINTS POSITIFS

- 74 % des participants estiment avoir un matériel suffisant et adapté.
- 80 % des participants ont des horaires correspondant à leurs attentes. Ils ont la possibilité de les moduler et ils connaissent leurs horaires du mois prochain. Ce résultat s'explique aussi par le fait que les agents disposent d'un choix parmi cinq plages horaires.

LE STRESS PROFESSIONNEL

Le stress professionnel est mesuré par deux concepts :

- une situation de tension au travail caractérisée par une forte demande psychologique (quantité, rapidité, intensité, morcellement et prévisibilité) et une faible latitude décisionnelle (marge de manœuvre, utilisation actuelle et développement des compétences). Le risque d'avoir des répercussions négatives sur la santé est fort : 26 % soit 214 personnes de l'échantillon se déclarent être dans cette situation.

- un état de tension au travail aggravé par un faible soutien social (soutien émotionnel et professionnel, des collègues et du supérieur hiérarchique) :

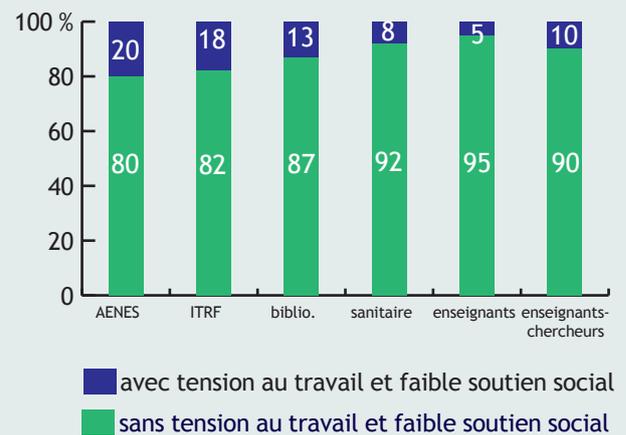
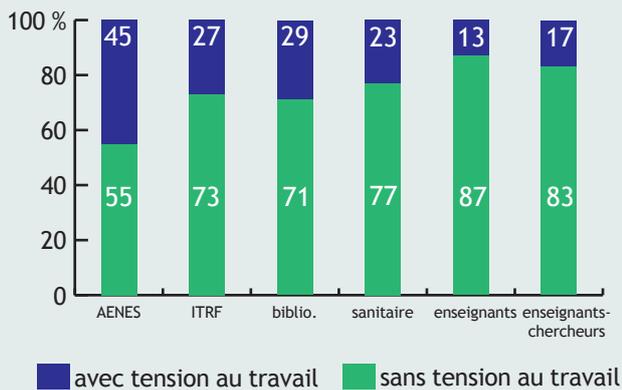
14 % soit 117 personnes de l'échantillon se déclarent être dans cette situation.

PERSONNES SE DÉCLARANT EN SITUATION DE TENSION AU TRAVAIL (FORTE DEMANDE PSYCHOLOGIQUE + FAIBLE LATITUDE DÉCISIONNELLE)

AENES	75
ITRF	67
bibliothécaires	16
sanitaire / sociale	3
enseignants	16
enseignants-chercheurs	37

PERSONNES SE DÉCLARANT EN SITUATION DE TENSION AU TRAVAIL AJOUTÉE À UN FAIBLE SOUTIEN SOCIAL

AENES	34
ITRF	46
bibliothécaires	7
sanitaire / sociale	1
enseignants	7
enseignants-chercheurs	22

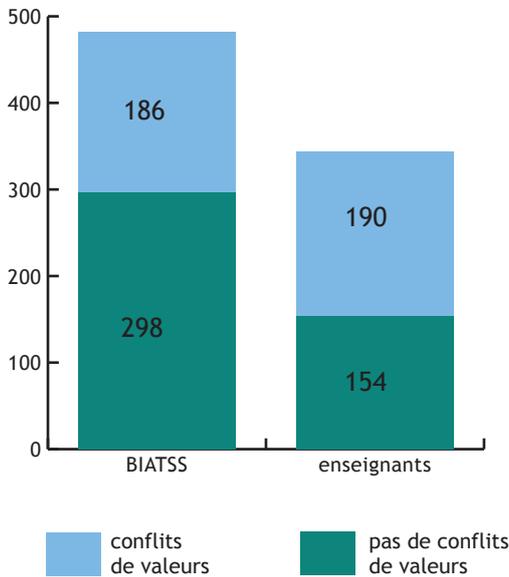


Il convient donc de s'interroger plus précisément sur les raisons du stress professionnel.

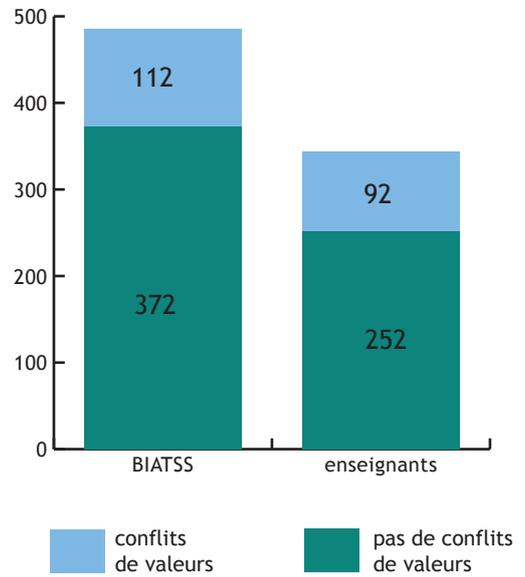
LES FACTEURS DE STRESS RELEVÉS À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Les conflits de valeurs

• 45 % des participants constatent des décisions et des pratiques allant à l'encontre de leurs valeurs personnelles



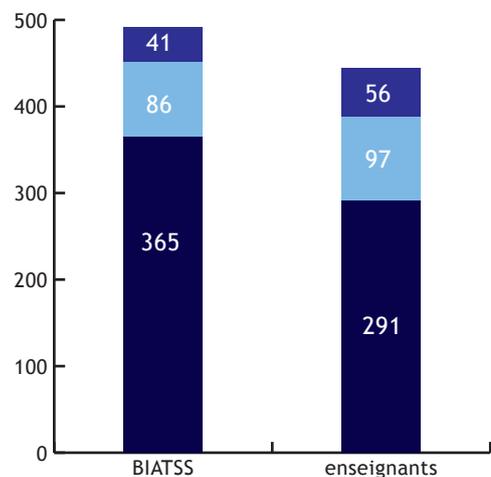
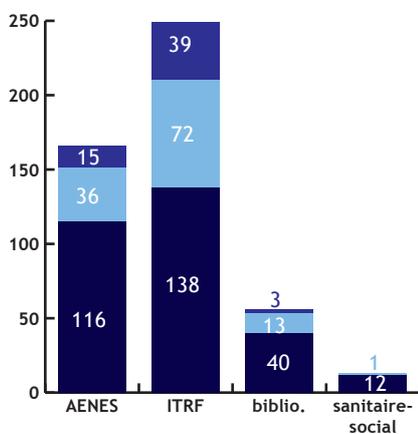
• 25 % des participants déclarent accomplir, dans le cadre de leur travail, des choses qu'ils ne partagent pas d'un point de vue éthique



Les conflits de valeur peuvent provoquer colère, anxiété, frustration et culpabilité qui, sans espace d'échanges, peuvent déboucher sur de l'absentéisme, de la démotivation, des relations interpersonnelles difficiles, un état de stress, un épuisement professionnel, des troubles anxieux, une dépression et divers maux liés à la santé physique.

Les aspects relationnels

• 1/5 des personnels BIATSS estime ne pas recevoir le respect qu'il mérite de leur supérieur hiérarchique

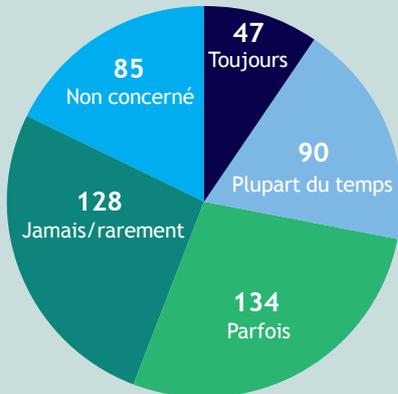


■ ne reçoivent pas de respect et sont perturbés
 ■ ne reçoivent pas de respect ou ne sont pas ou peu perturbés
 ■ reçoivent le respect de leur supérieur

■ ne reçoivent pas de respect et sont perturbés
 ■ ne reçoivent pas de respect ou ne sont pas ou peu perturbés
 ■ reçoivent le respect de leur supérieur

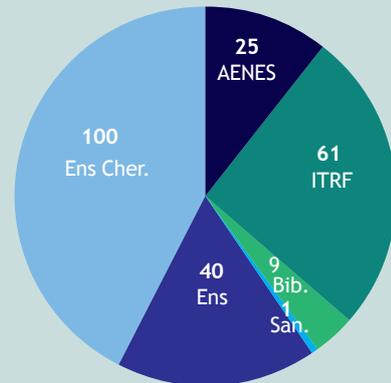
- 1/3 des participants a le sentiment « d'être exploité ».

RÉPARTITION DU TRAVAIL ÉQUITABLE



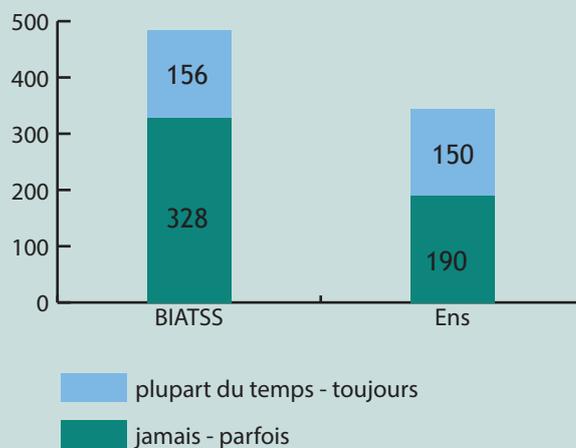
La moitié des participants BIATSS trouve que le travail n'est pas réparti équitablement au sein de l'équipe.

DÉSÉQUILIBRE EFFORTS / RÉCOMPENSES



1/3 des personnes vit un déséquilibre efforts/récompenses (récompenses = traitement juste, sécurité de l'emploi, promotion, respect, soutien, perspectives de carrière, rémunération).

- 1/3 considère que le supérieur hiérarchique ne se comporte pas équitablement avec l'ensemble de l'équipe.



Plus d'un tiers cache ses émotions ou fait semblant d'être de bonne humeur.

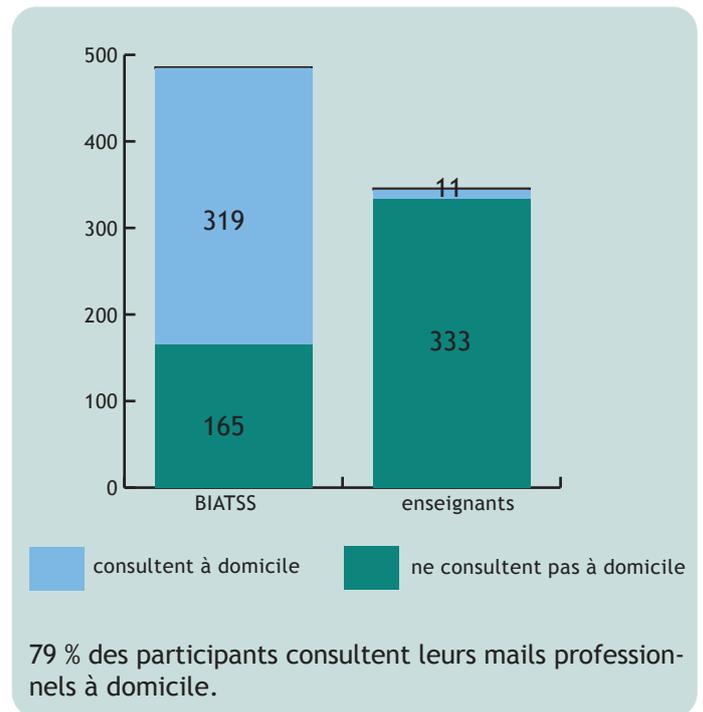
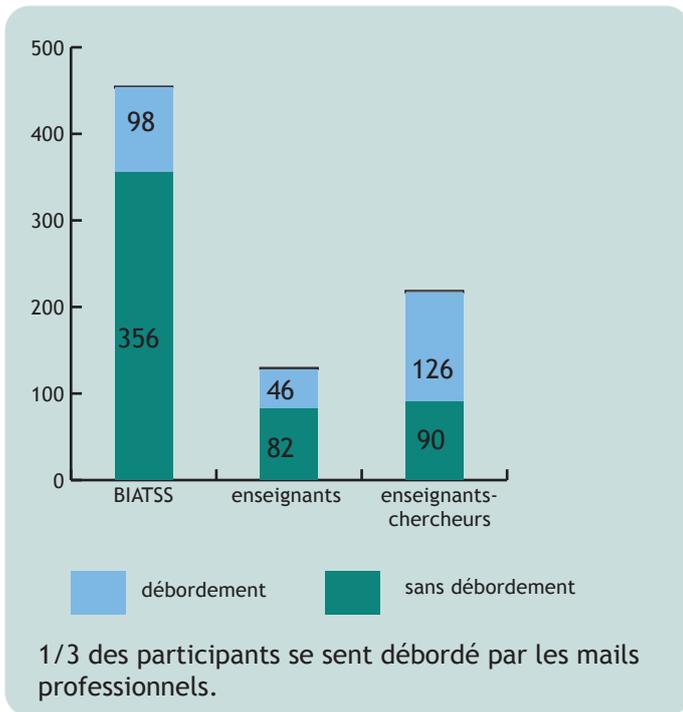
Les aspects organisationnels

- 1/3 des participants trouve qu'on ne lui explique pas clairement ce qu'il a à faire
- 82 % des enseignants exercent des charges administratives et parmi ces derniers, 45 % les trouvent pesantes
- 40 % des BIATSS estiment que leurs perspectives de promotion sont faibles
- 16 % des BIATSS et 9 % des enseignants déclarent s'ennuyer au travail ; 17 % des BIATSS et 9 % des enseignants effectuent des tâches qu'ils estiment inintéressantes

Les moyens disponibles :

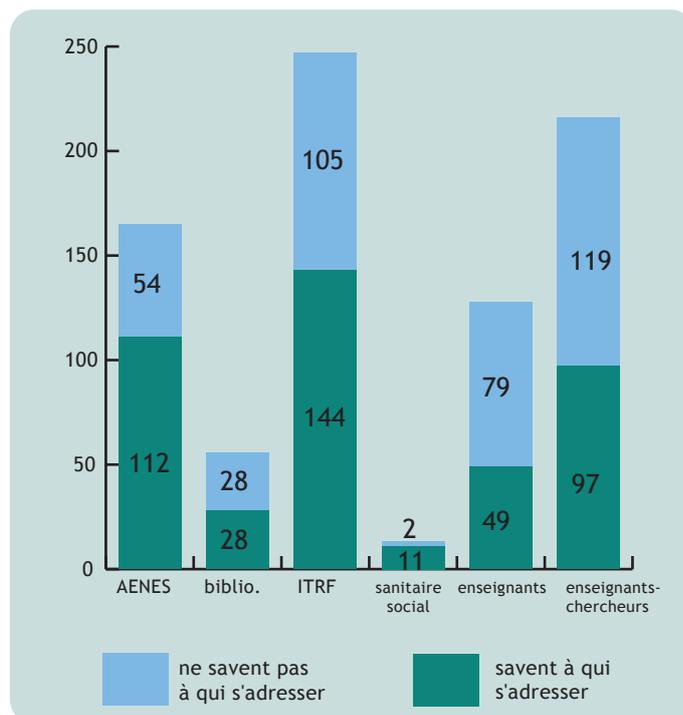
- > nombre de collaborateurs : 1/4 des BIATSS et la moitié des enseignants l'estiment insuffisant
- > informations : 1/4 des BIATSS et 1/3 des enseignants les trouvent peu claires et insuffisantes
- > logiciels et programmes informatiques : 1/4 des BIATSS et 1/3 des enseignants les estiment inadaptés
- > matériels : 1/5 des BIATSS et 1/3 des enseignants les considèrent insuffisants et inadaptés

Le poids des mails



La transmission des informations

- 27 % des participants estiment ne pas recevoir les informations leur permettant de savoir ce qui se passe à l'UFC
- 32 % des participants sont insatisfaits de la communication « hygiène et sécurité »



47 % disent ne pas savoir à qui s'adresser à l'UFC selon les difficultés rencontrées.

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES À LA SYNTHÈSE

Il convient de prendre en compte également les données suivantes :

- Indicateurs médicaux :

- > 79 visites à la demande de l'agent dont 28 visites (22 agents) pour des difficultés liées au travail (conflit entre collègues, incompréhensions avec la hiérarchie, problèmes d'adaptation au poste).
- > 41 dossiers instruits pour un passage au comité médical ; 9 en commission de réforme et 1 mise à la retraite pour invalidité.

Absentéisme en 2015			
	Type de congé	Nombre d'agents	Nombre de jours
BIATSS Titulaires	Congé maladie ordinaire	353	7852
	Congé longue maladie	16	3620
	Congé longue durée	14	3973
	Congé maternité	13	1306
	Congé paternité	6	78
Enseignants titulaires	Congé maladie ordinaire	147	2525
	Congé longue maladie	7	1432
	Congé longue durée	1	92
	Congé maternité	21	2582
	Congé paternité	12	139

- Indicateurs juridiques :

- > 23 plaintes déposées par des agents de l'université et 17 par des usagers de l'établissement.
- > 5 incidents préoccupants relatés dans le registre SST.

- Indicateurs de carrière :

- > Le taux de renouvellement des effectifs est de 4,8 % à l'UFC, pour les titulaires (BIATSS et Enseignants). Il prend en compte le nombre d'entrées et de sorties de personnels sur l'effectif total.
- > Possibilités de progression de carrière :

50 % d'agents promouvables déposent un dossier de liste d'aptitude avec moins de 10 % de chance de promotion.

Les tableaux d'avancement mobilisent davantage le personnel (en moyenne 100 % pour les bibliothécaires, 67 % pour les ITRF) mais aboutissent seulement dans 14,5 % des cas.

- Indicateurs de formation des encadrants aux risques psychosociaux :

intitulé des formations de 2015 portant sur les risques psychosociaux	nombre d'encadrants présents sur les 42 RSA et chefs de service de l'UFC
expression orale	4
communication / RH niveau 1	7
communication / RH niveau 2	6
communication / RH niveau 3	0
s'affirmer prise de parole	0
corps, voix et communication orale	0
accueil public / gestion situations difficiles	1
encadrer les équipes	7
fondamentaux du management	19
gestion du temps	15
animer une réunion	13
conduite de projet et négociation	13
conduite entretien professionnel	7
anticiper et gérer efficacement les conflits	15
gérer stress et émotions	6
RPS prévention	12
reconnaissance au travail	16

Plusieurs axes de travail vont être abordés par le comité de pilotage et porteront, notamment sur les améliorations à apporter dans l'organisation du travail, le soutien social, l'environnement du travail et la transmission des informations.

Des préconisations adaptées seront ensuite diffusées à l'ensemble des acteurs de l'UFC sous la forme d'un plan de prévention.

contact : drh@univ-fcomte.fr

Séance du 29 mars 2017, annexe 14 : ajout d'un article au règlement intérieur de l'UFC

Le comité technique a approuvé lors de sa séance du 14 février 2017 l'ajout d'un article au règlement intérieur de l'UFC concernant le droit à la déconnexion.

Il est proposé au CA de suivre cette proposition et d'ajouter un article 4 au règlement intérieur. Cet article serait le suivant :

Article 4 :

Il est reconnu à l'ensemble des agents un droit à la déconnexion des TIC utilisées comme outil de travail. Ce droit à la déconnexion s'exercera en dehors des plages horaires habituelles de travail de l'agent.

Si cet ajout est approuvé, les articles 4 à 30 actuels du règlement intérieur seront renumérotés 5 à 31.



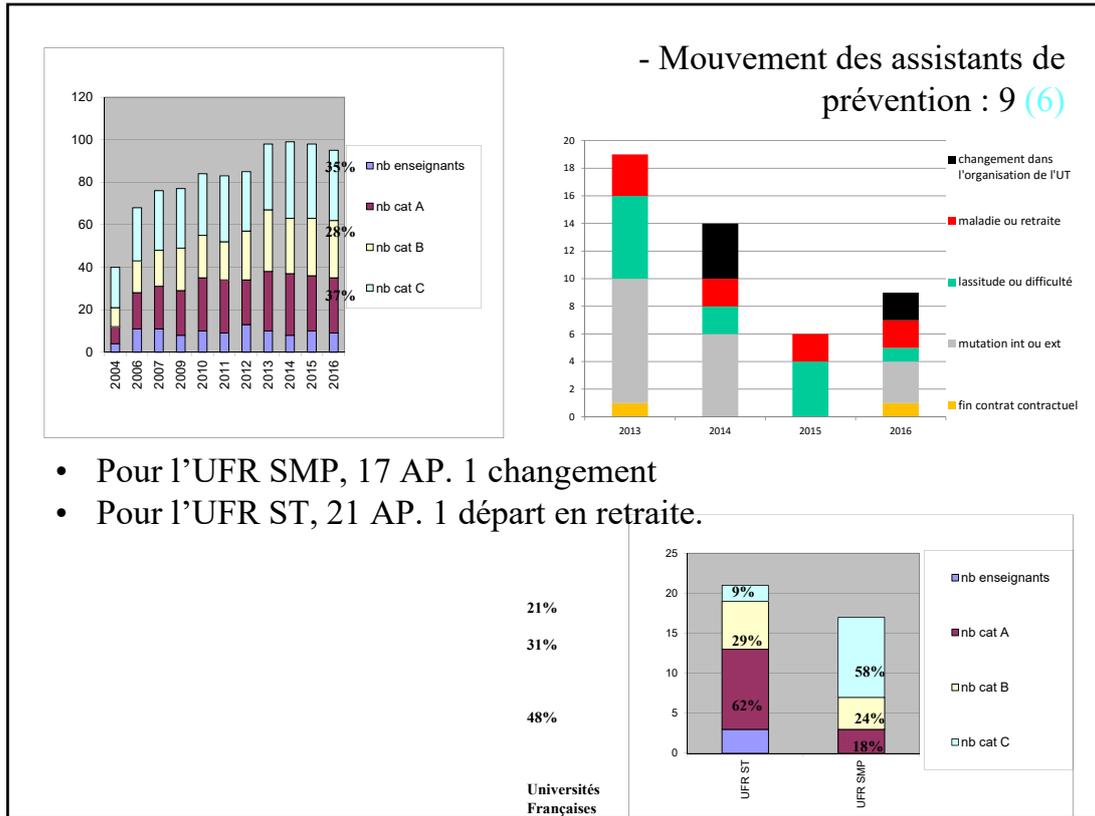
Bilan 2016 sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions des travail à l'UFC

L'organisation Hygiène et Sécurité à l'UFC en 2016

- 1 ingénieur HS (IGR) rattaché au Directeur Général de Services
- 1 ingénieur HS (IGE) à l'UFR SMP rattaché au directeur de cette Composante
- 1 contractuel ASI HS à l'UFR ST rattaché au directeur de cette Composante et fonctionnellement à l'ingénieur HS – jusqu'au 15 nov
- 95 (98) assistants de prévention avec une lettre de mission signée par le responsable du service ou laboratoire, 1 ENSMM (1) et 8 (8) CNRS avec une lettre de mission signée par l'UFC et le CNRS

Ils se répartissent en 9 (10) enseignants, 26 (26) catégorie A, 27 (27) catégorie B et 33 (35) catégorie C. Temps alloué total = 5 ETP (6)

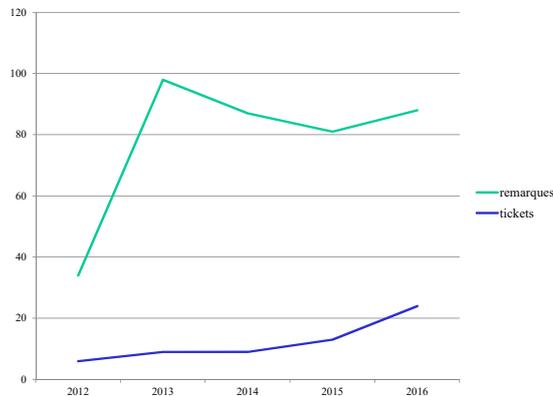
() chiffres 2015



- 2 réunions d'information des assistants de prévention : 28/01/16 (CHSCT) et 11/10/16 (rapport inspection)
- 1 journée de formation des assistants de prévention : 10/10/16
 - Pour ST : néant (envoi de 4 mails : pour commission de sécurité, formations HS, plan de prévention, nouvelles consignes d'évacuation incendie)
 - Pour SMP : 1 réunion le 08/11/16
- Envoi de mails sur sujets ciblés (rayonnements optiques artificiels, procédure manifestations, info sur la refonte du site intranet, procédures travaux / amiante / fourniture des EPI, lettres H&S, annonce du plan de formation)
- Envoi d'un courrier pour renouvellement ou changement des AP qui arrivent à leur 4 années de mission.

- 102 (103) registres SST – Tickets HS sur l'ENT – Tickets « services techniques »

Toujours la même difficulté à obtenir l'état des registres, les réponses aux remarques et à suivre la levée des remarques



- 13 (13) registres de danger grave et imminent – 0 annotation

() chiffres 2015

Effectifs de l'UFC en 2016:

2549 personnes au 31/12/15 (2580 en 2015)

1799 (1807) titulaires : 723 (733) BIATSS, 1076 (1074) enseignants et enseignants-chercheurs
 750 (681) contractuels (dont les CDI) : 381 (398) BIATSS dont 81 (74) CDI, 283 (283) enseignants
 86 (92) doctorants avec enseignement

=> pour 2382,8 (2405) Equivalent Temps Plein

Et 97 (79) doctorants sans enseignement

Répartition Homme / Femme :

taux de féminisation = 48,8 % (48%)

xx (58) congés maternité au cours de l'année

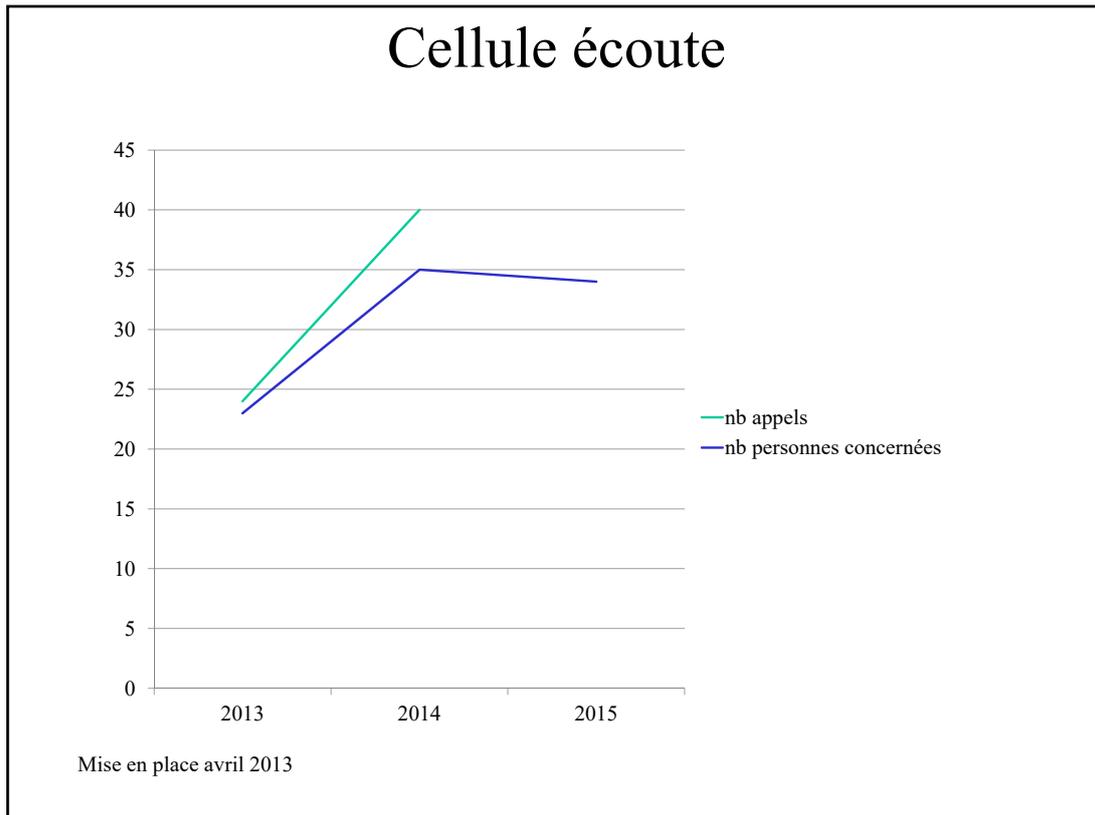
23131 étudiants (22358)
 sur 19 sites

() chiffres 2015

Le CHSCT

- Le CHSCT s'est réuni 5 (4) fois en réunion plénière
 - le 28 janvier, le 10 mars, le 30 juin, le 11 octobre, le 24 novembre
 - 2 fois en CHSCT élargi : le 28 /01 et 11/10
 - Les thèmes traités en CHSCT ont été les suivants :
 - Organisation du CHSCT (règlement intérieur, visite, formation, CSST)
 - DU
 - Suivi médical des agents
 - Bilan des travaux sécurité réalisé
 - Action de formation
 - AT et MP
 - Travaux d'aménagements de construction
 - Bilan du programme annuel de prévention
 - Registre SST
 - Incendie (accès des secours, consigne PMR, identification des chargés d'évacuation)
 - RPS
 - Rapport ISST
 - Aménagement des postes de travail / Hygiène des locaux / aération ventilation
- Le CHSCT a visité à l'issue des réunions tenues sur site ...
 - CLA le 10/03/16

- Réunions des groupes de travail
 - Accident : 3 (9) réunions : 11/02/16, 30/09/16, 29/11/16 – reçoit l'ensemble des accidents une fois anonymé par le conseiller de prévention.
 - => rendu d'une conclusion sur l'étude d'un accident (FLE) – vote en CHSCT le 28/01/16
 - => 1 enquête en cours
 - Étude de plans : 1 (0) réunion le 17/03/16 – 17 envois de projet (1)
 - => remarques faites à 3 composantes sur les 4 projets étudiés lors de la réunion
 - => autres projets sans remarques
 - 2 (10) Visites de postes d'agents d'entretien : 05/07/16
 - Hiérarchisation des documents uniques : 0 réunion (0)
 - Formation : 0 réunion (1)
 - Groupe de travail commun avec CT sur RPS – avec l'aide d'Elodie Vemian, psychologue du travail en charge de son animation, de l'enquête et de la construction du plan d'action : 9 réunions (11/01, 11/05, 01/06, 16/06, 13/07, 14/10, 03/11, 29/11, 12/12)
 - => enquête diffusée (25 février – 4 avril 2016) - retour sur la participation le 30 mai 2016 (bulletin)
 - => Synthèse de l'enquête faite (1^{er} passage en CHSCT le 30/06/16) ...
 - => Plan d'action élaboré (reste à le voter)



- 3 (2) modifications de la constitution du CHSCT du fait de changement de membres ou secrétariat
 - Rapport annuel 2015 présenté en CT (04/02/16) et en CA (29/02/16)
 - Suivi de toutes les remarques des registres SST et actions décidées en CHSCT
 - Envois de mails ou courriers suite aux conclusions du CHSCT
 - 08/03/16 courriers aux directeurs des laboratoires pour création de CSST
 - 18/07/16 demande conseil départemental de Haute Saône pour démantèlement des détecteurs ioniques => réponse de prise en compte pour 2017
 - 19/10/16 demande de mesures d'ondes électromagnétiques (antenne Free Mobile) => mesures faites
 - 21/10/16 demande de passage à la police pour respect des règles de circulations => 7 passages / 5 heures de présence / 59 verbalisations
 - 1,5 jours de formation des membres du CHSCT
 - 1 jour : RPS
 - ½ journée : visite de site
- ...

- Vote de 3 (6) procédures

- ERP 1 : déclarer une manifestation exceptionnelle
- ERP 2 : déclarer des travaux dans un ERP
- TRAV 2 : agir en cas de canicule

⇒ Mise en ligne de ces procédures sur l'intranet H&S

⇒ Formaliser au maximum les actions

⇒ Les faire connaître

- ERP 1 : manifestation ⇒ reçu 43 fiches
- ERP 2 : travaux ⇒ reçu 8 fiches
- EQUIP 1 : fournir les EPI ⇒ reçu 51 (8) attestations de remise des EPI

Inspection SST

* Elle a eu lieu du 15 au 17 septembre 2015.

* La restitution au CHSCT, assistant de prévention, directeurs de composantes, RSA s'est tenue le 11/10/16.

* Rapport complet mis en ligne sur l'intranet

...

Formations sécurité

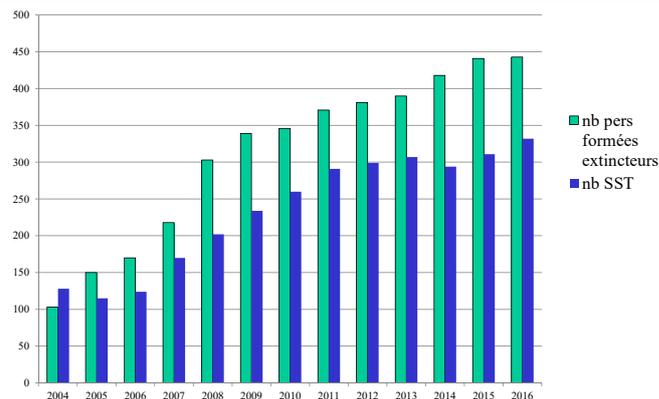


Formations organisées / personnes présentes / personnes formées

Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	<i>Nbr total de pers formées</i>	<i>Nbr de pers connues restant à formées</i>
Formation de base	14/03/16	10	9	56	332	?
Sauveteur	03/03/16	10	10			
Secouriste du Travail	10/03/16	10	7			
	23/03/16	10	8			
	25/03/16	10	8			
	31/03/16	10	8			
Recyclage SST	3 groupes	30	27	175		
Formateurs SST	29/01/16	9	9	5	7	

Plusieurs réunions avec les formateurs pour organiser le fonctionnement : échange sur les pratiques, nouvelle salle, volonté de répartir les dates sur l'année

Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	Nbr total de pers formées	Nbr de pers connues restant à formées
Maniement des extincteurs 1 à Vesoul	23/05/16	10	8	43	443	2000
	23/05/16	10	7			
	26/05/16	10	7			
	24/05/16	8	6			



Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	Nbr total de pers formées	Nbr de pers connues restant à formées
Habilitation électrique BS-BE	11/10/16	6	4	40 (tous niveaux habilitations confondus)	Total 174	?
	06/12/16	6	6			
Habilitation électrique B0	14/12/16	8	6		Compris	?
Habilitation électrique recyclages	BR 22/01/16	13	7	0 (tous niveaux recyclage confondus)	Compris	?
	BS-BE 05/02/16	4	4			
	BS-BE 29/02/16	10	8			
	BR HC 03/03/16	10	10			
	HC 15/03/16	3	3			
Habilitation électrique – BR				0	Compris	0
Habilitation électrique – HC-BC				0	Compris	0

Préalable des demandes d'aptitudes médicales au médecin de prévention pour les formations qui le nécessite : habilitation électrique, conduite d'autoclave, travail en hauteur, conduite de palan, chariot.

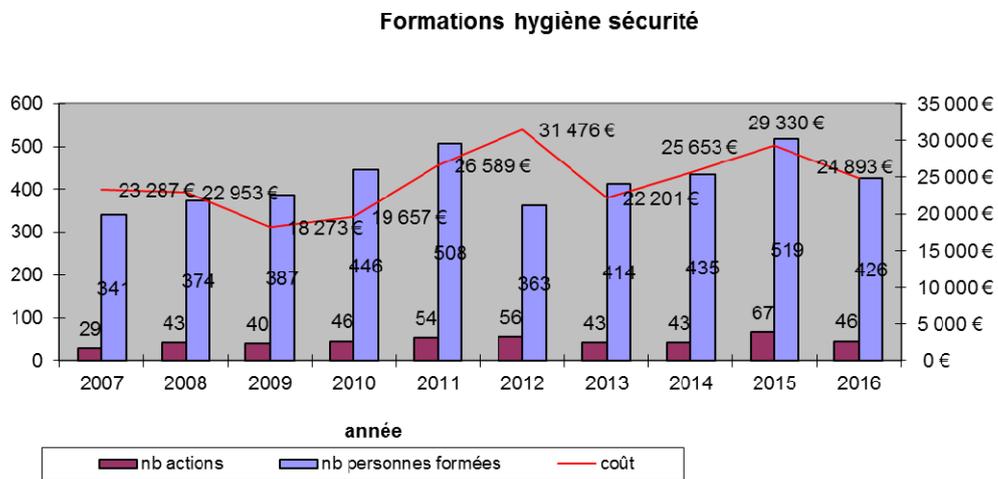
Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	<i>Nbr total de pers formées</i>	<i>Nbr de pers connues restant à formées</i>
Risques chimiques				22	135	<i>Au moins autant</i>
Personnels d'entretien	28/04/16	13	12	35	113*	<i>Enquête à refaire chaque année par FP</i>
	19/05/16	10	5			
Encadrants personnels entretien				0		2
Travail en hauteur (escabeau)	28/06/16	12	11	8	26	?
	28/06/16	9	7			
Travail en hauteur (échafaudage)	08/12/16	6	5	0	83	?
Conduite d'autoclave	À Dijon	1	1	0	46	?
	06/09/16	8	8			
	09/09/16	10	8			
Conduite de palan	09/12/16	6	5	0	16	?

Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	<i>Nbr total de pers formées</i>	<i>Nbr de pers connues restant à formées</i>
Gestes et postures	02/06/16	8	3	49	142	<i>Au moins autant</i>
	07/06/16	12	8			
	13/06/16	9	6			
Risque amiante				1	55	0
Conduite de chariots				1	10	0
Travail sur écran	19/05/16	10	7	34	181	<i>Au moins 500</i>
	03/10/16	16	11			
Risques biologiques				18	59	?
Organiser une manifestation exceptionnelle	05/12/16	20	13	0	13	<i>Au moins 30</i>

Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	Nbr total de pers formées	Nbr de pers connues restant à formées
Accueil des nouveaux	21/01/16	60	37	38	338	
Risques laser (3 j par CNRS) RSL				0	4	
Sensibilisation risque laser	21/01/16 14/12/16	Liste femto	17 12	0	29	?
Risques routiers				3	5	?
Conduite sur glace	?			0	1	?
Responsabilité civile et pénale	19/01/16	152	55	0	60	150
Membres du CHSCT	18/10/16 16/12/16	22 22	13 7	0		
Risques nano-matériaux (par CNRS)				8	8	?
Bruit				9	9	?
ERP	15/12/16	3	1	15	15	Au moins 50
Maintenance				9	9	Au moins 50

Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	Nbr total de pers formées	Nbr de pers connues restant à formées
Assistants de prévention	10/10/16	97	76	0		
Réunion d'information des assistants de prévention	28/01/16 11/10/16	103 97	53 56	73		
Pers. Compétente en Radioprotection				0	7	0
Animalier		1	1	0	13	30
ATEX				0	6	?
Certificat individuel prof d'utilisation à titre pro des produits phytosanitaires				0		
Journées handicap			2 infirmières sumpps			
Gestion des déchets radioactifs			1			

Evolution des dépenses en matière de formations hygiène-sécurité



- Toujours la difficulté à gérer les absences des collègues (report sur autre session, absences non excusées)

Formation	Date	Nb pers convoquées	Nb pers présentes	Nb de pers formées en 2015	Nbr total de pers formées	Nbr de pers connues restant à formées
Sensibilisation RPS	13/10/16	8	8	32	?	?
Prévention RPS					?	
Reconnaissance au travail / encadrés		10	8	9	?	?
Reconnaissance au travail / encadrants		7	7	9	?	?
Prévenir le mal-être étudiant				0	45	?
Organisateur de soirées (pour les étudiants)	07/04/16		9 ENSMM	13	?	?

+ opérations de formations d'accueil dans les composantes ou laboratoires. En particulier accueil des doctorants à l'UFR ST par le conseiller de prévention de cette composante et formation des guides-fiches et serres-fiches.

Documents Uniques

- * Mise en œuvre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
 - réalisation de 108 DU / 112 (108/112)
 - 55 à jour (61) - mise en ligne sur l'ENT de tous les DU
 - 85 unités de travail ont (au moins) un assistant de prévention

Liste des Documents Uniques Manquants :

UFR SMP : neurosciences

UPFR Sports : C3S

UFR SLHS : ELLIAD

SUNIP

+ IUT 90 Informatique et GEII (sans plan action) – idem 2015

- * Relances pour réalisation :
 - mail 19/07/16 par président du CHSCT à toutes les unités dont le DU a plus de 4 ans
 - mails 12/02/16 et 10/05/16 par Conseiller de Prévention pour les 4 manquants
 - courrier du 14/09/16 par président de l'UFC pour EA 4662

* Relances pour mise à jour : mail systématique au directeur de l'unité/copie à l'assistant de prévention dès qu'un DU est périmé ...

* Recherche de solutions pour avoir une base de donnée pour réaliser, mettre à jour et hiérarchiser les Documents Uniques (travail en commun avec la DSI).

- Finalisation du CCTP et transmission au service des marchés fin mars 2016
- Le service des marchés bloque n'ayant pas d'instruction, ni de ligne budgétaire.
- Poursuite des échanges avec les partenaires de la COMUE
 - réunion le 21/09/16 avec les dgs pour valider les parties prenantes et répartition budgétaire
 - validation des services HS du CCTP et DPGF
 - Validation du groupe qui analysera les appels d'offre
- Echanges avec le service des marchés pour trouver la forme de la consultation et mise en place d'une convention avec les partenaires

⇒ Attente de signature de la convention

⇒ Reste la consultation à organiser en 2017.

Visites des commissions de sécurité



* Visites systématiques des bâtiments avant chaque commission de sécurité par un conseiller de prévention et à mi-parcours entre deux commissions. Visites donnant lieu à rapport pour corrections à apporter avant le passage des pompiers. - 15 (6) sites visités / 10 (6) journées de visite

+1 site 5^{ème} catégorie visité par le Conseiller de Prévention pour faire le point sur les prescriptions édictées à l'ouverture

* Visites des commissions de sécurité

Bâtiment	Date	Avis	Nb de prescriptions (autres que permanentes)	Nb de prescriptions anciennes maintenues	Evolution
ESPE Belfort	07/01/16	F	8	0	+4
IUT Besançon	09/03/16	F	3	1	-9
CLA	10/03/16	F	3	0	+1
UFR ST Métrologie	15/03/16	F	6	4	-5
UFR ST Propédeutique	15/03/16	F	3	2	-12
UFR STGI Neel	08/06/16	F	9	2	+3
UFR STGI Roussel	09/06/16	F	8	1	+6
CST Griffon	11/07/16	F	3	Visite d'ouverture	
UFR SMP	11/07/15	F	4	0	0
ESPE Montjoux	04/10/16	F	5	0	+3
UFR SLHS N	14/10/16	(D proposé lors de la visite) F	11	0	+8

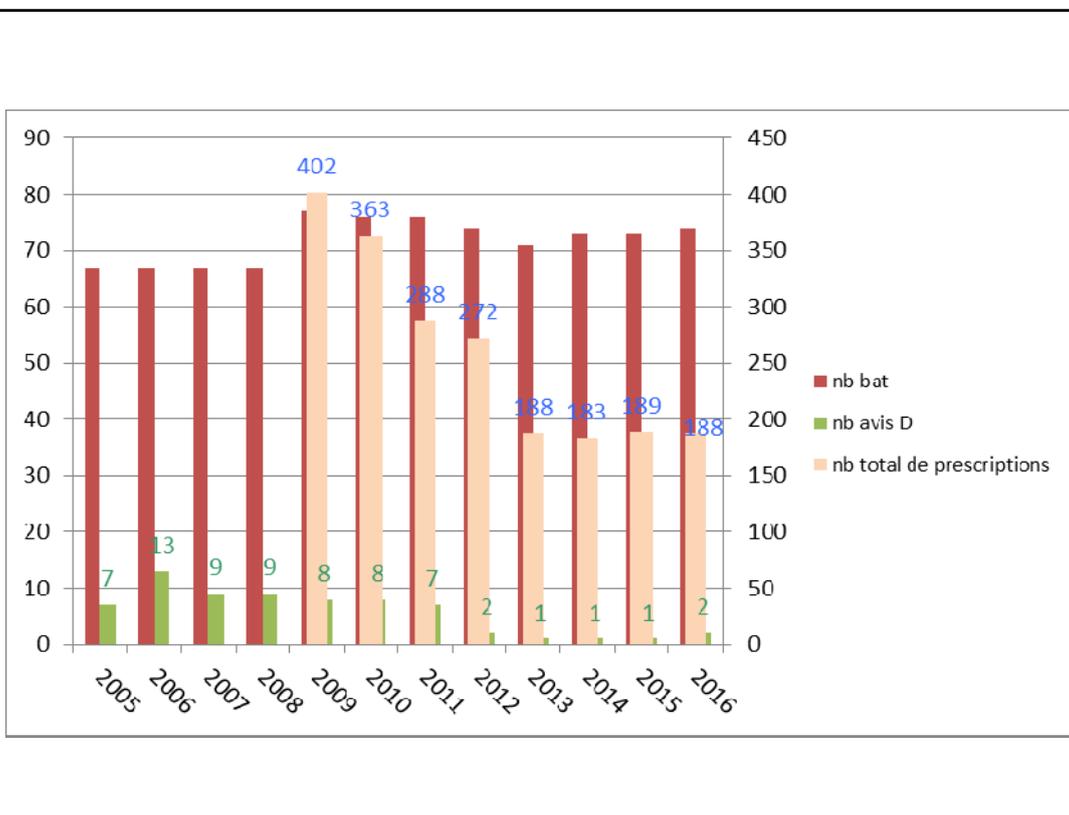
* Visites des commissions de sécurité

Bâtiment	Date	Avis	Nb de prescriptions (autres que permanentes)	Nb de prescriptions anciennes maintenues	Evolution
UFR SLHS A	17/11/16	F	8	0	+3
UFR ST Leclerc	02/12/16	D	8	2	+5
BU Sciences	02/12/16	D	11	7	+3
BU Montbéliard	13/12/16	F	0	0	-2
IUT90 MMI	13/12/16	F	0	0	-1
IUT90 MP	13/12/16	F	0	0	-1
UFR STGIA	13/12/16	F	0	0	0

* Bilan des avis défavorables à fin 2016 : 2 (Leclerc et BU Sciences)

Soit 4,4% (2,97%) des surfaces de bâtiments ERP (ils ne sont pas tous visités par les commissions de sécurité mais ont un avis).

Nb de bâtiments ERP = 75 (74)



- * Mises à jour de la délégation de pouvoirs du président pour l'assister dans le maintien de l'ordre et la protection contre le risque incendie dans les enceintes de tous les locaux de l'université (initiale 28/08/13)
- * Signature de direction unique pour le site de Louis Néel (occupation d'un local par le CROUS)
- * Validation par les pompiers sur plusieurs sites de la consigne d'évacuation des PMR => elle va pouvoir être diffusé à tous
- * Demandes d'enlèvement de RIA pour plusieurs bâtiments
- * Transmission à la direction en mai 2016 de la mise à jour de la liste exhaustive de toutes les remarques encore valides pour prise en compte pour le pilotage de ces actions dans les budgets

Les remarques récurrentes à traiter pour tous les bâtiments :

- * **Numérotation téléphonique** : S'assurer de l'identification automatique des n° de téléphone de l'établissement au Centre de Traitement des Alertes.
- * **Handicap** : Réaliser avant le 13 février 2015 les travaux qui peuvent être nécessaires, d'une part, à la perceptibilité de l'alarme incendie par les personnes handicapées (physiques, sensorielles...) pouvant se trouver isolées des autres (WC, chambres...) et, d'autre part, à la mise à l'abri préalable des occupants ne pouvant évacuer ou être évacués rapidement en cas d'incendie.
Avant leur réalisation, ces travaux s'ils s'avèrent nécessaires devront être impérativement autorisés par l'autorité de police compétente dans les conditions fixées aux articles L 111-8 et R 111-19-17 du CCH (notamment)
Tant que ces travaux n'auront pas été réalisés, ou reconnus inutiles par une commission de sécurité sur la base d'informations fiables, les exploitants devront se conformer aux restrictions d'accueil prévues dans l'ancien article GN 8 à moins que les "mesures spéciales de sécurité" prévues par ce même article n'aient été mis en œuvre dès l'origine.

Bilan des manifestations exceptionnelles 2016 déclarées

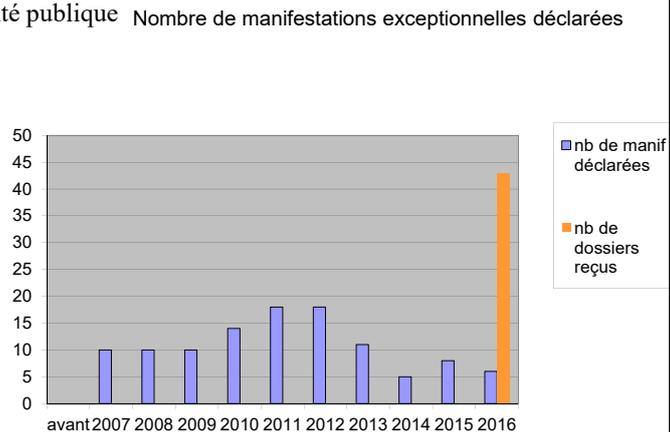
Diffusion de la procédure : « déclarer une manifestation exceptionnelle » en mars 2016.

43 dossiers ont été reçus au cours de l'année.

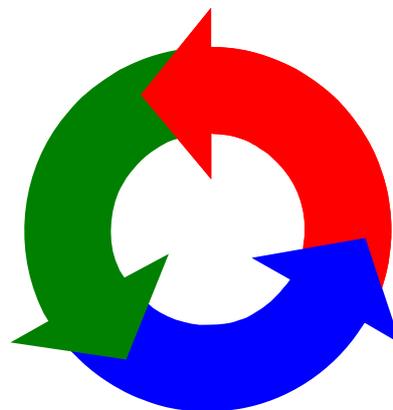
6 ont donné lieu à déclaration en mairie et/ou échange avec la préfecture (non compris échange du FSD) :

- * Université d'été du CLA
- * Université d'été des mouvements sociaux
- * Université d'été francophone en santé publique
- * Nuit des chercheurs
- * Fête de la science
- * JPO

Intervention conseil IUT BV pour
Présentation de la procédure



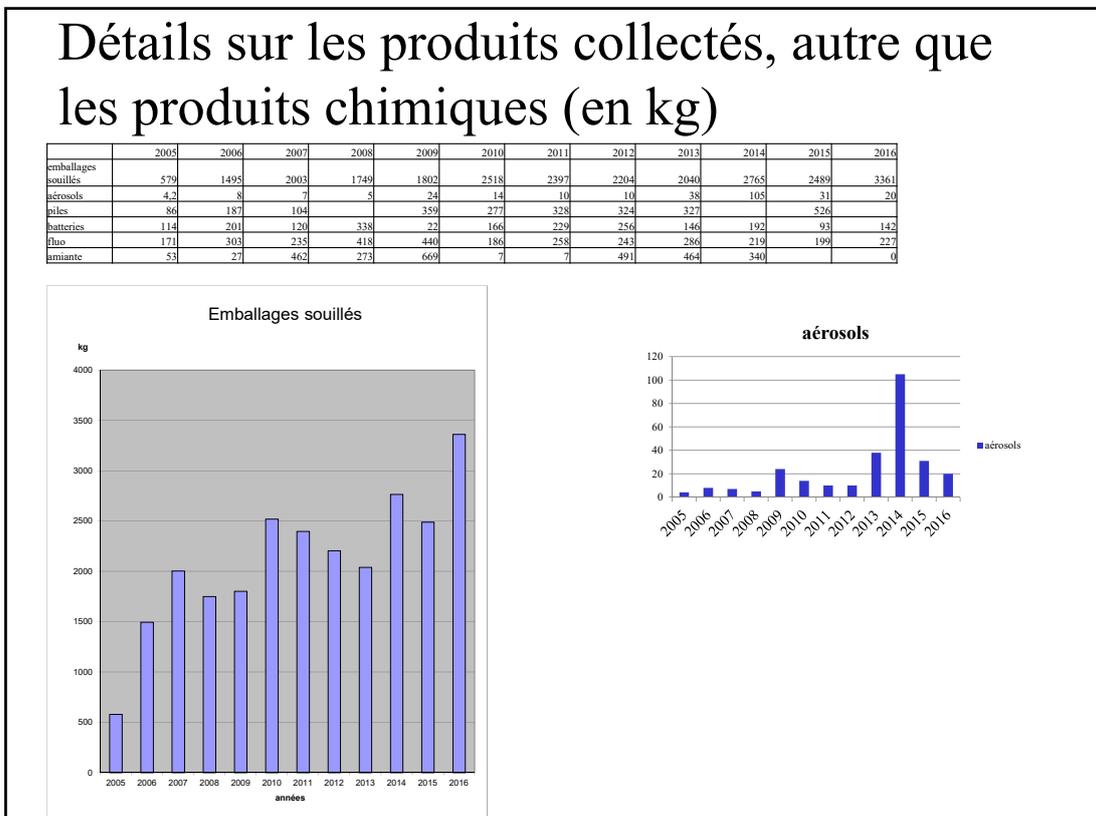
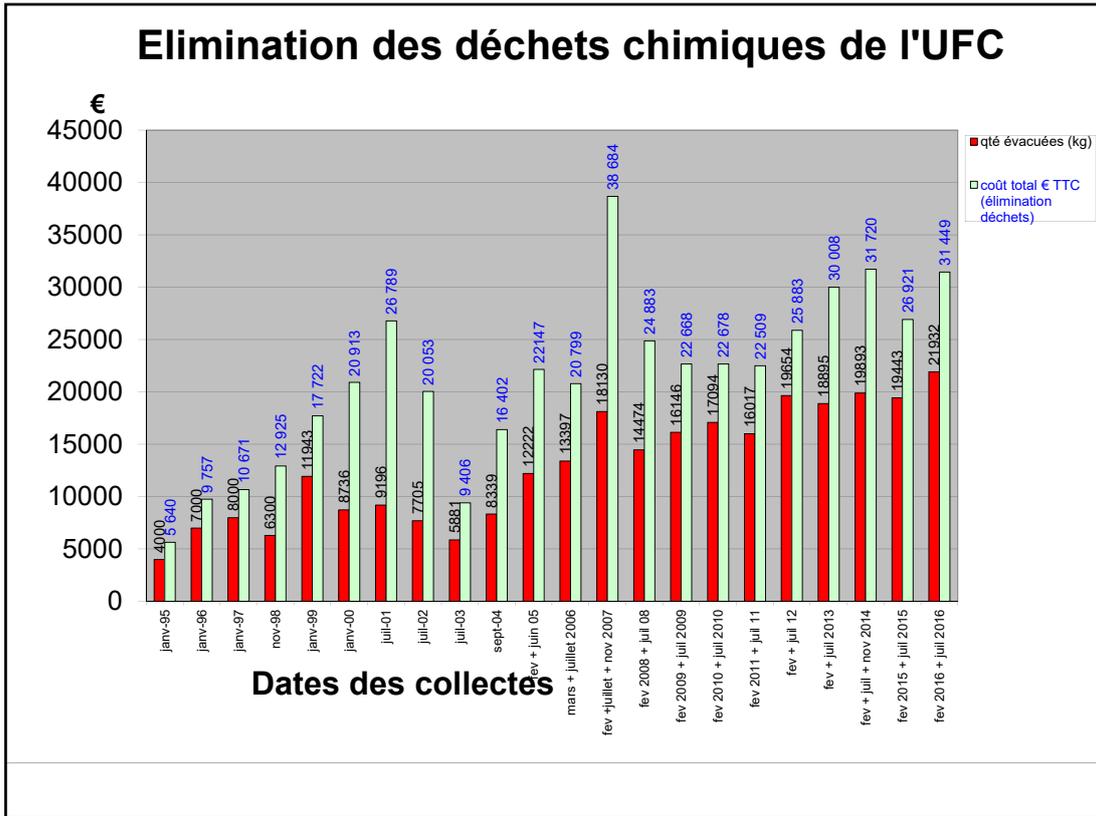
Collecte des déchets

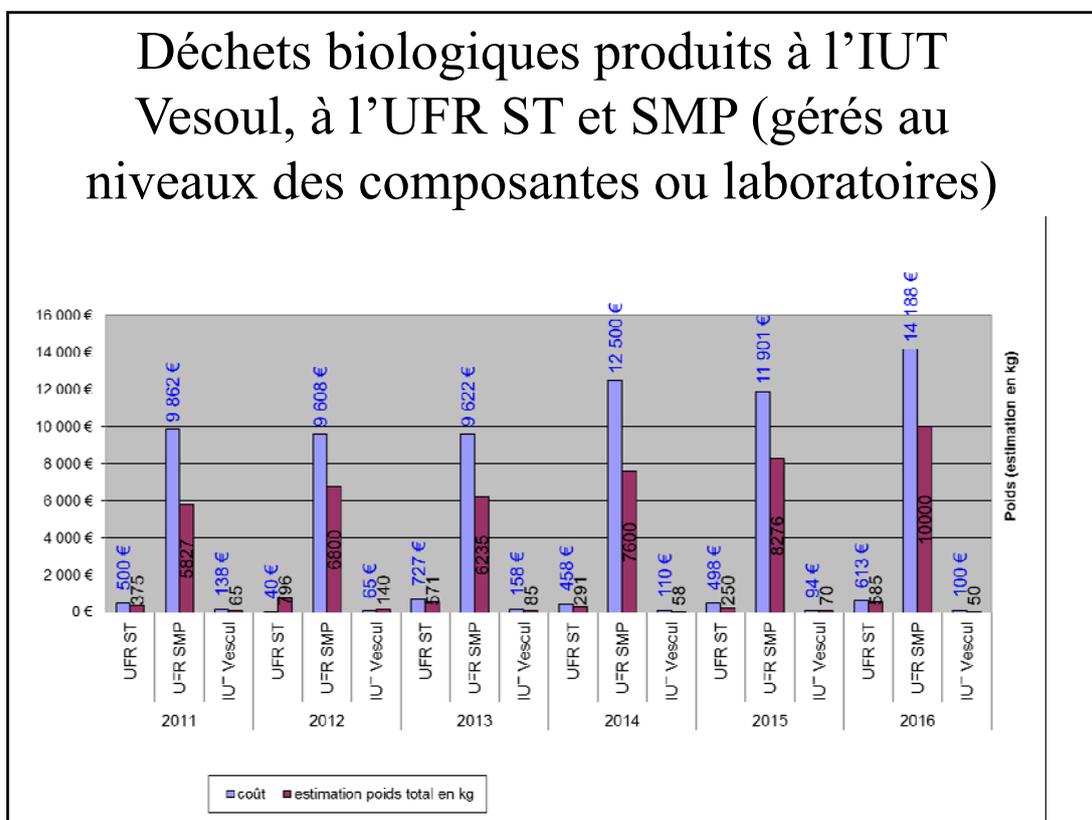
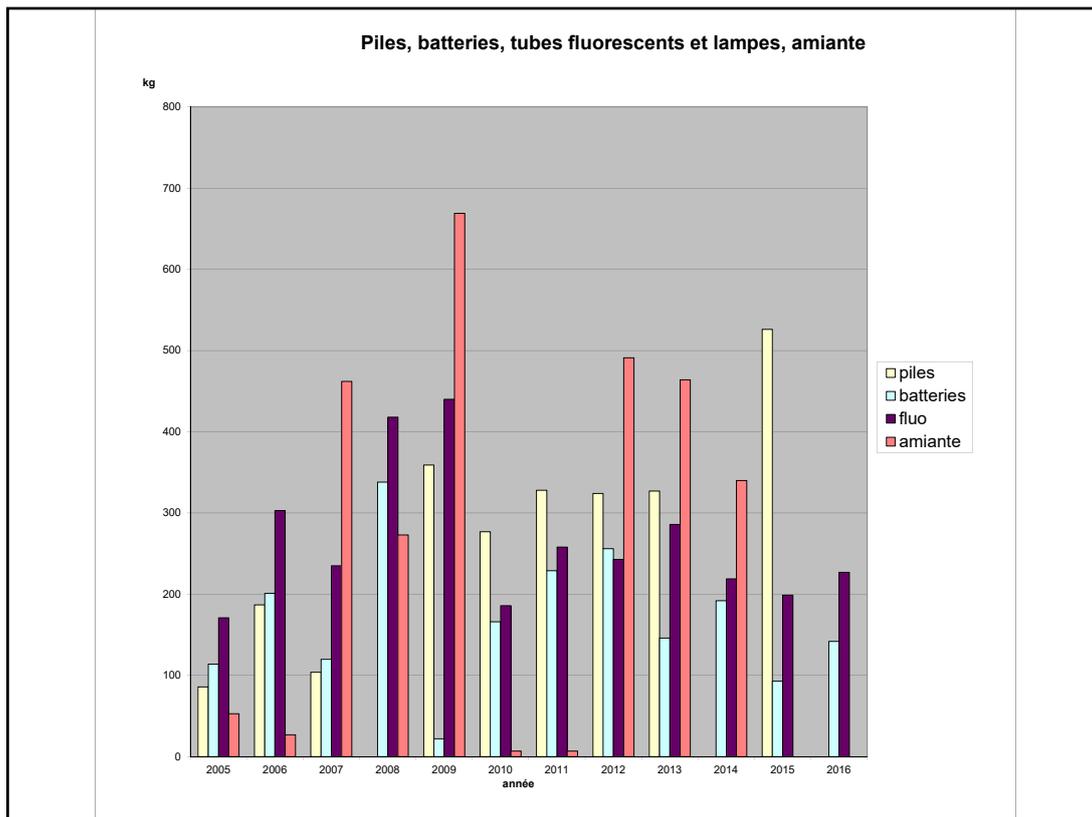


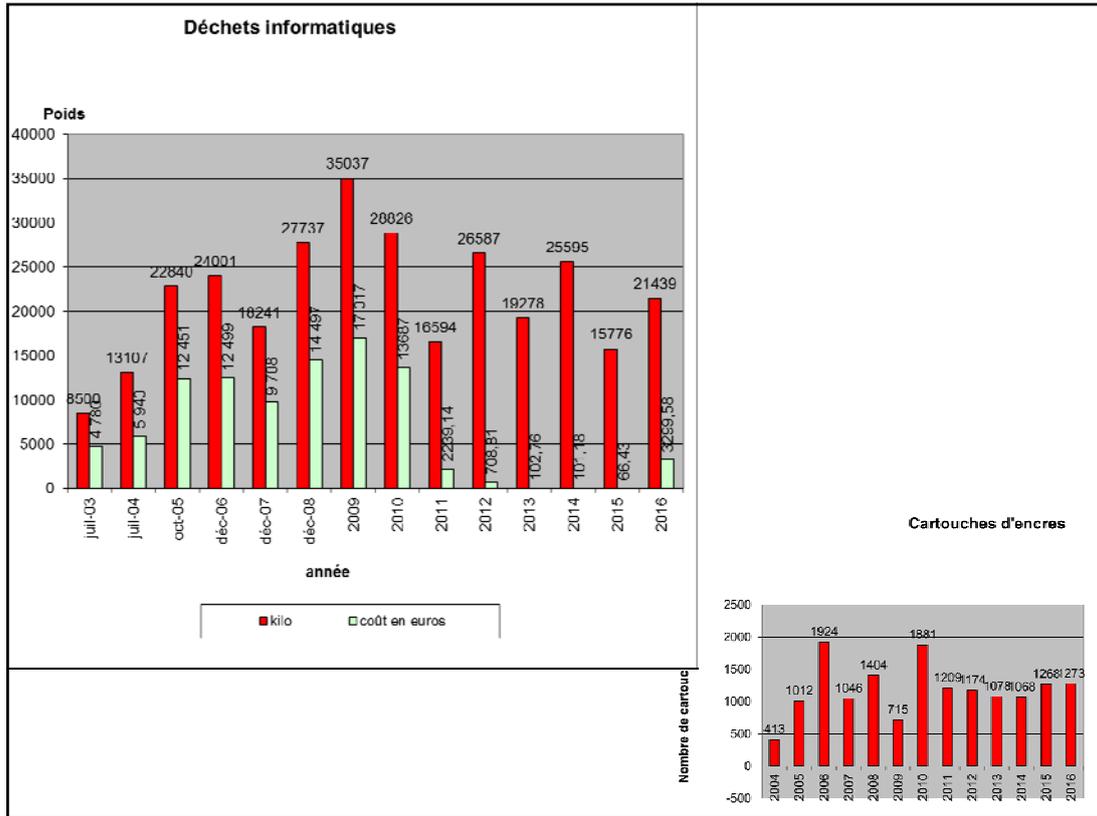
Gestion des locaux de stockages : bunker domaine universitaire et bunker UFR SMP par services Hygiène

Sécurité – stockages dans composantes ou laboratoires gérés par eux.

Fourniture de bonbonnes de récupération pour tous.







Soit un total pour 2016 de : 40 428€ (hors déchets biologiques)

(30 714 €) chiffres 2015

Accidents du travail – Maladies professionnelles – Handicap



ACCIDENTS de service et de trajet à l'Université de Franche-Comté Année 2016

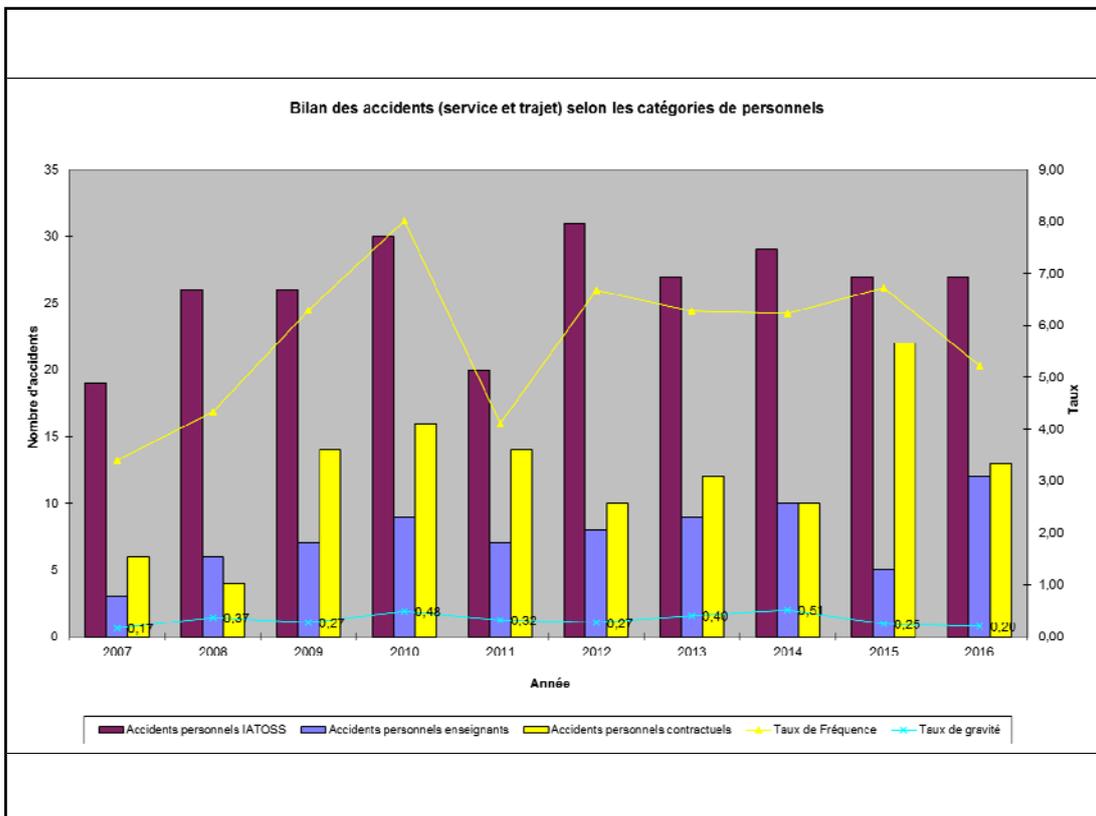
Date de l'accident	Heure de l'accident	Sexe	Type de personnel	Ens	BAP A à G + TOS	Bibliothèques, AENES, Personnels Sociaux	titulaire	non-titulaire	Age	affectation	lieu de l'accident	siège de la blessure	nature de la blessure	gravité	Nbre de jours d'arrêt	IPP et taux	description de l'accident
ven 08/01/2016	7h50	F	ADJAENES			1	1		55	CLA	escalier	membre sup	lésion muscu bras gauche		0		Est tombée dans les escaliers en allant chercher le courrier. S'est rattrapée en s'accrochant et s'est fait mal au bras gauche
jeu 07/01/2016	10h	M	ADT		1		1		55	IUT 90	salle	tete	5 point de suture sur le crane		0		S'est fait tombé un pulvérisateur, celui-ci étant accroché à l'escabeau qu'il déplaçait
mar 12/01/2016	17h25	F	ADJAENES			1	1		46	UFR SLHS	trajet	main	majeurs gauche, cervicales		0		Chute dans le bus
mer 13/01/2016	16h15	F	ADT		1		1		52	UFR SLHS	service technique	ped	entorse cheville gauche		0		Entorse sur une petite marche
ven 15/01/2016	14h20	M	mag			1	1		37	BU Lettres	salle de lecture	tete	arcade sourcilière ouverte		0		S'est cogné sur une porte vitrée en sortant de la salle de lecture de la bibliothèque. La porte généralement ouverte, était fermée. S'est ouvert l'arcade sourcilière
lun 18/01/2016	7h00	M	ADJENES			1	1		35	UFR SLHS	trajet		contusions hanche droite, trapèze, lombaires, cervicales		1		A glissé sur une plaque de verglas
lun 18/01/2016	21h50	M	ADT		1		1		63	UPFR Sports	extérieur bâtiment 5	tronc	contusions hanche		0		A glissé sur une plaque de verglas
lun 18/01/2016	11h45	M	Prof agr	1			1		45	IUT 25	labo plasturgie	tete	brûlure visage		0		En utilisant l'appareil Destop flashover/expérience back draft, la flamme est sortie par les ailettes en plus de la porte latérale. Cette flamme a teint le visage à gauche au niveau de l'œil
jeu 04/02/2016	13h30	M	ADT		1		1		37	UFR SMP	anatomie - salle de conservation	main	coupure index main gauche		0		En réparant une table de transport des pièces anatomiques, a coupé du scotch à l'aide d'un bistouri. Le bistouri a glissé et s'est planté dans l'index de la main gauche.
ven 05/02/2016	10h20	F	contract					1	28	UFR SLHS	rue	tronc	dos		1		Chute en vélo sur le trottoir mouillé en allant chercher le courrier à la MDU
lun 22/02/2016	16h30	F	contract					1	36	PUFC	bureau	cou, bras	?		11		Déplacement de cartons d'ouvrage d'une palette sur une table pour reconditionnement
mer 02/03/2016	10h	M	ADT		1		1		42	ESPE Montjoux	parc	avant bras	piqûre		21		A été piqué par une branche à travers ses gants. A ressenti une douleur causée par la piqûre.
mer 13/01/2016	12h10	F	contract					1	26	UFR SJEPG	salle de convivialité	tête	contusion		7		Heurt de la tête contre une fenêtre ouverte alors qu'elle s'était baissée pour ramasser un couvert au sol.
ven 19/02/2016		F	contract					1	26	ESPE Montjoux	couloir	cou	contracture		21		Passait la monobrosse. La répétition des vibrations de l'appareil lui ont provoqué des douleurs et un blocage de la nuque à l'épaule gauche
jeu 07/04/2016	12h42	M	PU	1			1		49	UFR SLHS	trajet	plaies multiples	plaies multiples		0		chute vélo
mar 05/04/2016	13h55	M	ing					1	31	FEMTO	trajet	tête, hanche, bassin			12		Refus de priorité
lun 25/01/2016	13h30	M	tech		1		1		43	Observatoire	couloir	dos	hernie discale		4		Douleur en bas du dos en soulevant un touret lors d'un passage de câble
jeu 17/03/2016	8h45	F	IGE		1		1		43	UFR SMP	trajet	rachis	radialgie dorsale osseuse et musculaire		15		Voiture percutée par un camion
jeu 12/05/2016	12h30	M	TCH		1		1		64	UFR ST	terrain	épaule, torse	contusions, entorse		0		Chute sur la roche glissante
jeu 02/06/2016	14h30	M	AAENES			1	1		33	DRI	couloir	ped	contusion		0		Chute d'un paquet de revêtement de sol déposé dans le couloir sur le pied de la personne lorsqu'elle est sortie de son bureau.
jeu 24/03/2016	7h30	F	contract ménage					1	35	UFR SJEPG	salle C5	bas du dos	contusion		7		Chute d'un écran de projection sur la bas du dos
mer 11/05/2016	16h45	M	IGE		1		1		40	UFR ST	trajet	tête contusion	contusion		0		Agression suite à accident de la route
mer 18/05/2016	8h30	F	ADT		1		1		62	UFR ST	escalier	genou droit	craquement		20		A vu une carte d'étudiant au sol dans escalier. S'est baissée pour la ramasser. A failli rater une marche. S'est retenue et a ressenti une douleur au genou droit (craquement).
mar 17/05/2016	14h30	M	PU/PH	1			1		57	UFR SMP	bureau	choc psychique	choc psychique		22		Prise de connaissance d'un email agressif de la direction générale du CHU : mensonger, harceleur, injustifié
ven 17/06/2016	7h45	F	doct					1	26	UFR ST	trajet	aucun	contrôle car personnel enceinte		0		Percuté par véhicule venant en sens inverse
lun 27/06/2016	15h20	F	bib			1	1		48	BU Droit	entré bat imprimerie	pomme droite	contusion, coupure		0		Heurt sur panneau solaire entrée imprimerie

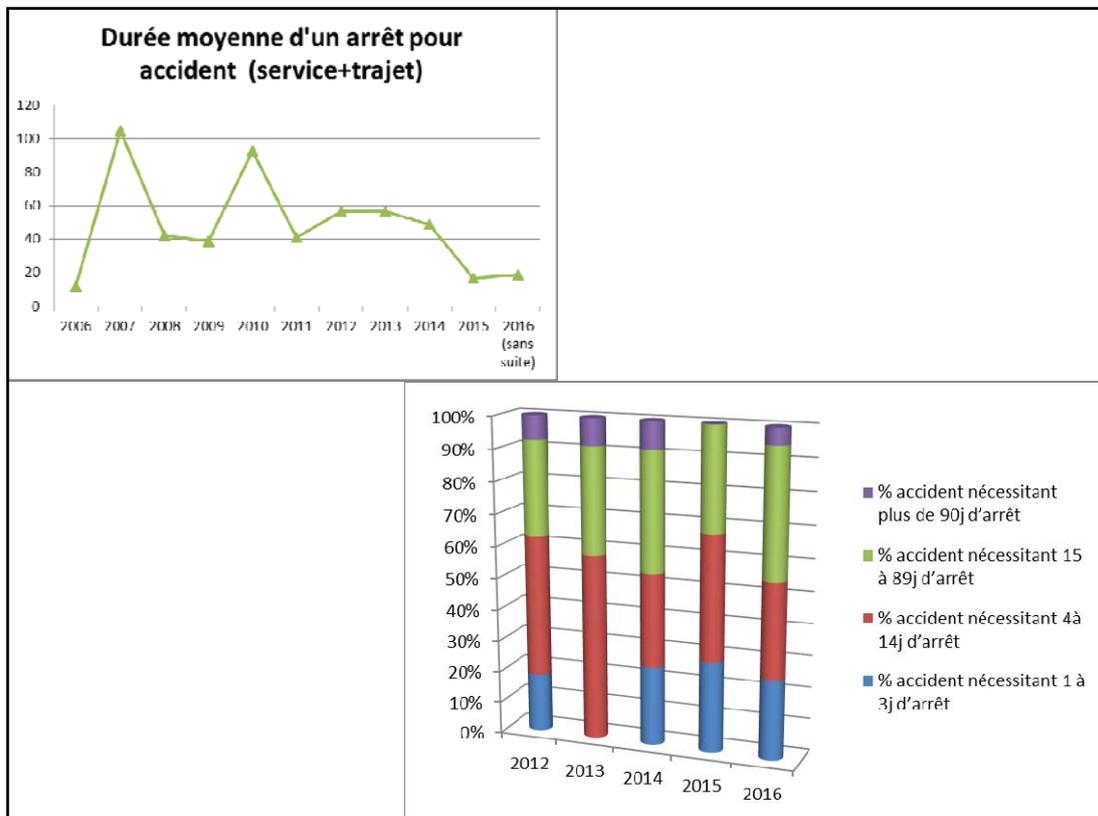
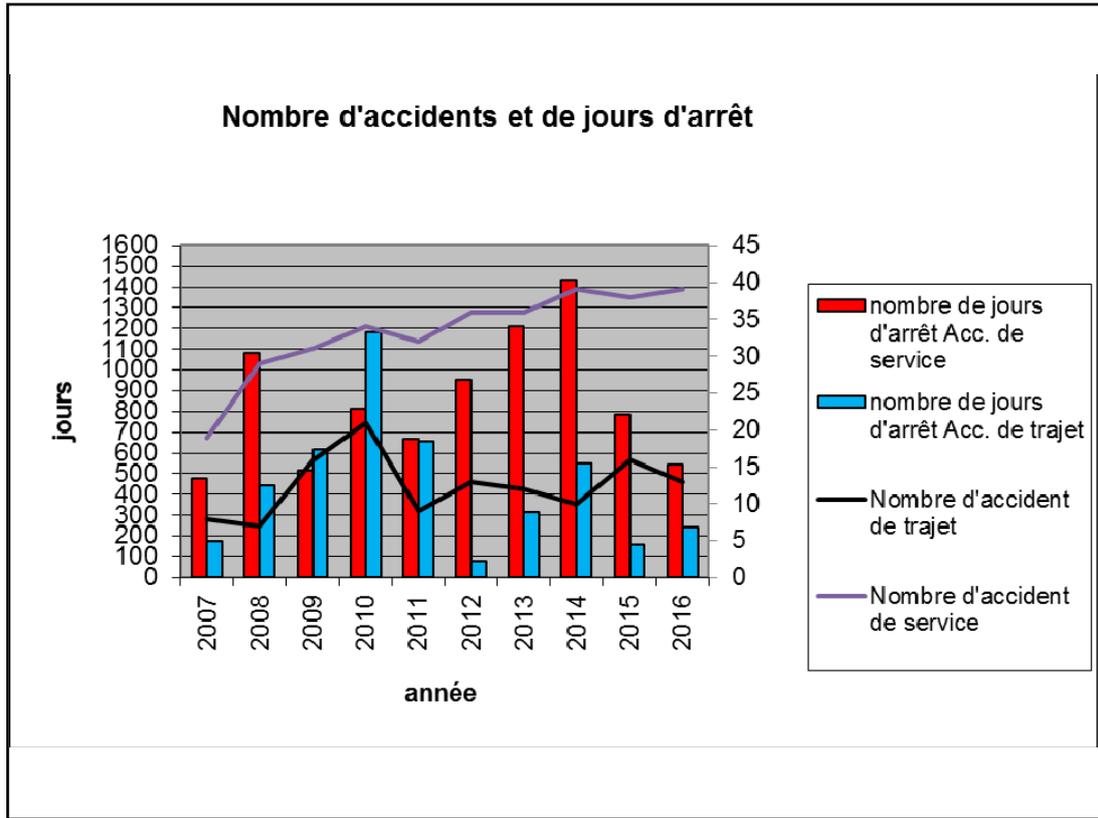
ACCIDENTS de service et de trajet à l'Université de Franche-Comté Année 2016

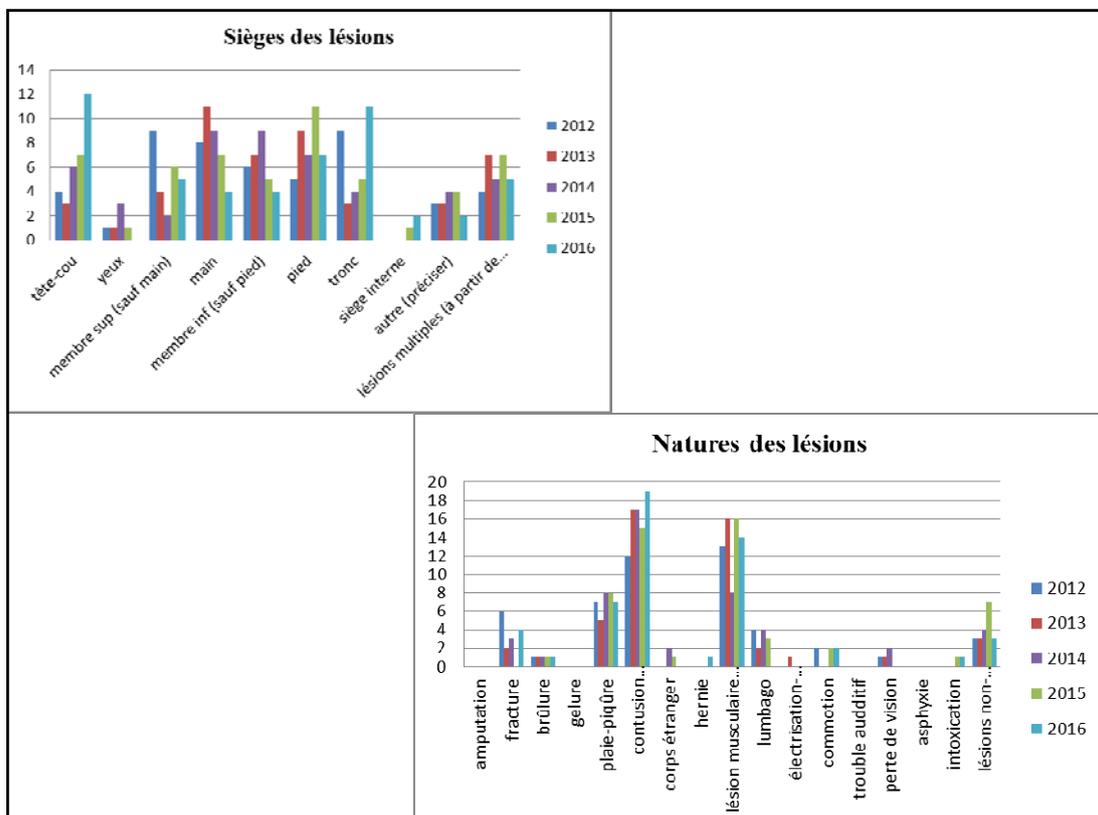
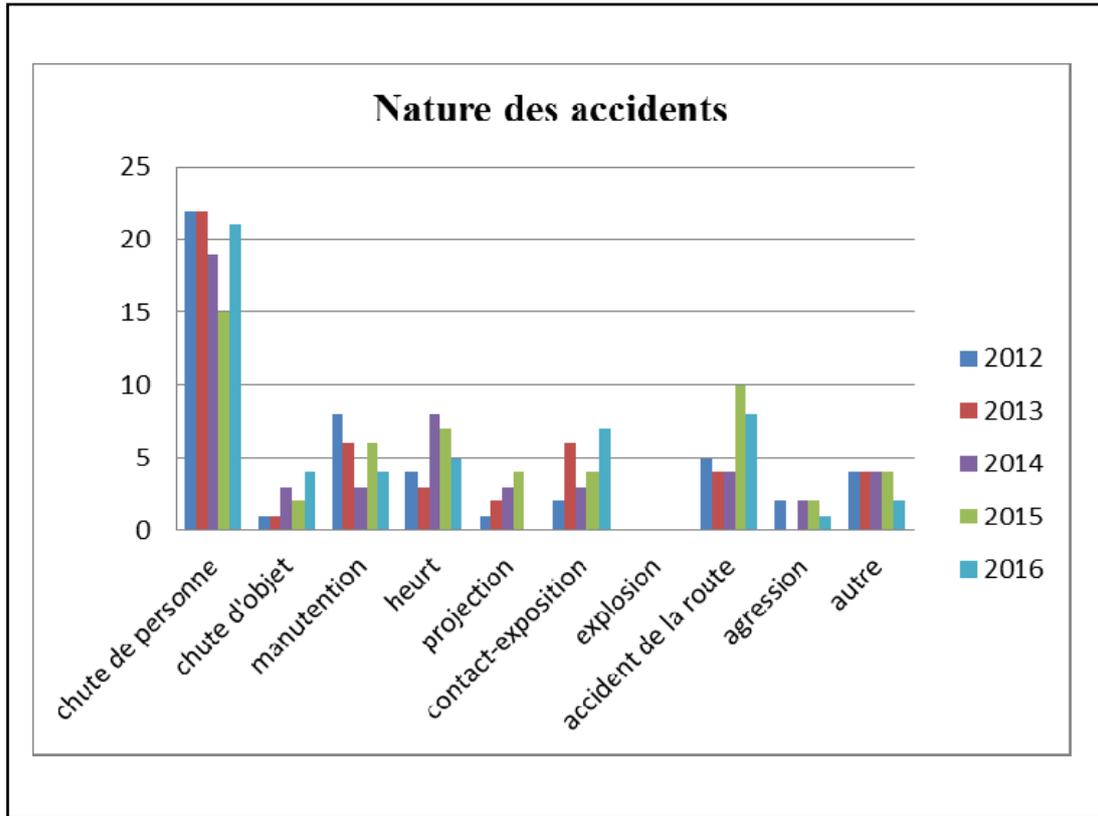
Date de l'accident	Heure de l'accident	Sexe	Type de personnel	Ens	BAP A à G + TOS	Bibliothèques, AENES, Personnels Sociaux	titulaire	non-titulaire	Age	affectation	lieu de l'accident	siège de la blessure	nature de la blessure	gravité	Nbre de jours d'arrêt	IPP et taux	description de l'accident
ven 01/07/2016	10h	F	contract ménage					1	41	Pole Vesoul	bat A	voies respiratoires	irritation		0		Inhalation du décapant de sol
lun 04/07/2016	7h50	F	PU/PH	1			1		57	UFR SMP	trajet	torse	contusion		2		véhicule percuté
ven 15/07/2016	9h45	F	MCF	1			1		56	UFR SJEPG	marches devant Bachelier	pied	fracture		0		Chute sur le trottoir devant Bachelier
mar 26/07/2016	9h15	F	contract tech					1	18	UFR SMP	plateforme ITAC (IBCT)	index droit	piqûre		0		Piqûre de l'index droit avec aiguille de prélèvement de sang d'une souris
jeu 01/09/2016	7h10	M	PU	1			1		29	UFR SJEPG	trajet	tête, poignet			122		accident de la route
jeu 08/09/2016	16h30	M	IGE		1		1		60	Presidence	vide sanitaire UFR SJEPG	côte	felure, contusion		0		Chute dans la fosse fondations dans zone mal éclairée
mar 06/09/2016	7h55	F	contract					1	56	UFR ST	trajet	torsse	sternum compressé		0		véhicule percuté
lun 12/09/2016	17h40	F	MCF	1			1		29	ESPE Montjoux	trajet	épaule, doigt, pied	contusion, fracture		12		Vélo percuté par l'ouverture d'une portière de voiture
lun 05/09/2016		F	doct					1	28	FEMTO	bureau		malaise		3		S'est senti mal
ven 23/09/2016	9h30	F	AST		1		1		57	UFR ST	bureau	nez	contusion		0		En prenant une cartouche d'encre sur le dernier rayon de son armoire, chute de cette cartouche sur son nez
mar 04/10/2016	15h20	M	TCH		1		1		44	UFR STGI	bat A sous-sol	pouce	coupure		0		Coupure avec une lame de cutter qui s'est cassé en remplaçant une prise électrique. Coupure au pouce
jeu 06/10/2016	15h00	F	MCF	1			1		52	UFR SMP	amphi G001	cheville	entorse cheville		0		chute d'une estrade
mar 18/10/2016	8h15	F	ASI		1		1		30	UFR SMP	trajet	dos			0		véhicule percuté par l'arrière à l'arrêt
lun 17/10/2016	17h30	M	doct					1	26	UFR ST	Temis salle RCM2S01	genou	contusion		0		S'est cogné sur bord métallique d'une table d'expérimentation
jeu 06/10/2016	19h20	F	PU	1			1		53	UFR ST	cage escalier sud aile L propédeutique	tête	contusion		0		Chute dans un escalier pas éclairé (lumière défaillante dans toute la cage d'escalier)
lun 07/11/2016	13h45	F	prag	1			1		56	CLA	trajet	cheville	fracture		52		chute à vélo
mar 08/11/2016	18h40	M	MCF	1			1		46	UFR ST	entre Propédeutique et Métrologie	genou gauche	entorse		0		En allant du bâtiment propédeutique au bâtiment Métrologie B alors qu'il n'y avait pas d'éclairage, son pied gauche a été pris dans un trou de la chaussée. Il a ressenti une gêne au niveau de l'articulation du genou gauche puis il a ressenti une douleur de plus en plus forte dans la soirée.
lun 14/11/2016	6h30	F	ADT		1		1		52	UFR ST	entre Propédeutique et Métrologie	main/ fesse	contusion		0		Chute sur les feuilles devant le bâtiment Propédeutique en allant ouvrir les portes
lun 21/11/2016	11h45	F	SAENES			1	1		43	IUT 25	bureau direction	tête	contusion		0		Rentière dans la porte vitrée du secrétariat de direction avec violence
ven 25/11/2016	15H	M	ASI		1		1		26	IUT 25		épaule	luxation		0		Chute dans un local informatique lors d'un passage de fibre optique. S'est rattrapé contre un mur
lun 05/12/2016	12h15	F	conservateur		1		1		51	BU Montbéliard	BU	épaule	luxation		26		Soulèvement d'un distributeur d'essuie-main cassé pour évacuation
ven 02/12/2016	11h30	F	contract					1	24	IUT 90	escalier tech de co	cheville gauche	entorse		0		en descendant l'escalier
ven 16/12/2016	9h15	F	ADT		1		1		56	IUT 90	accueil	commotion épaule	contusion		1		A trébuchée sur une goulotte électrique
mer 14/12/2016	9h30	M	ADT		1		1		47	ESPE Montjoux	escalier	entorse	cheville		18		A glissé dans les escaliers du bat A
lun 19/12/2016	15h	F	ADT		1		1		46	UFR ST	accueil	haut du dos	claquage		0		En distribuant le courrier dans les différentes boîtes aux lettres, j'ai levé le bras droit pour atteindre les boîtes les plus en hauteur. J'ai ressenti une vive douleur comme un claquage dans le haut du dos côté épaule droit
mer 21/12/2016	16h30	M	PU/PH	1			1		55	UFR SMP	CHU	mollet	déchirure musculaire		0		En courant après un collègue dans un couloir
				12	20	7	39	13							total	378	

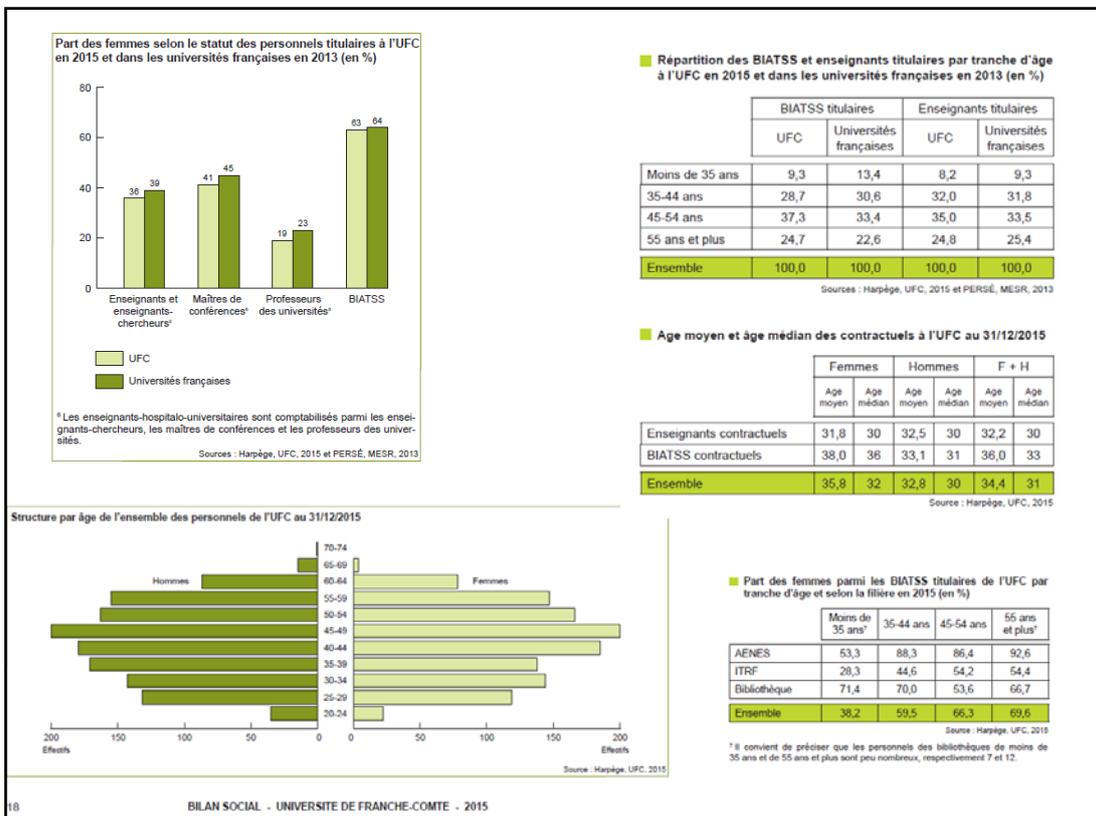
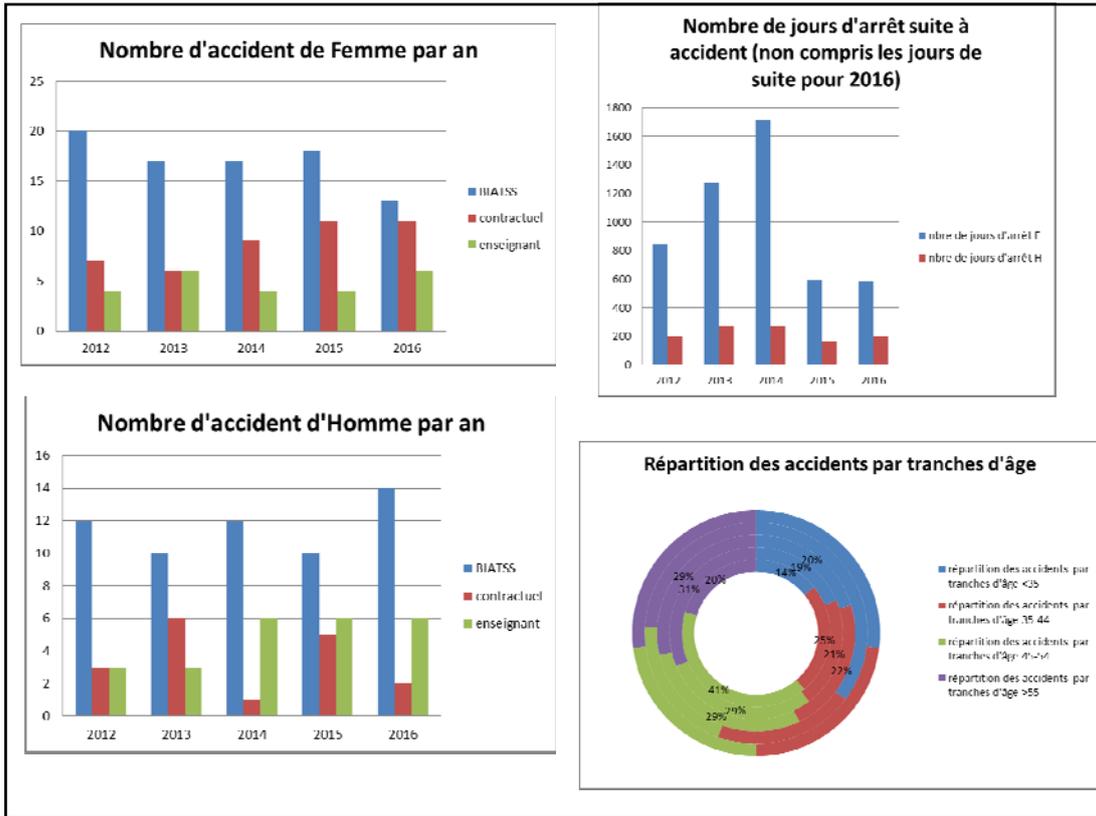
Ce relevé ne préjuge pas des suites données par l'administration à ces déclarations.

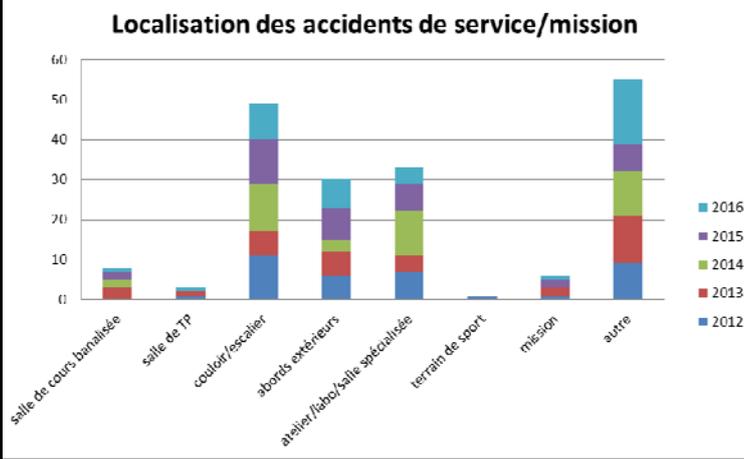
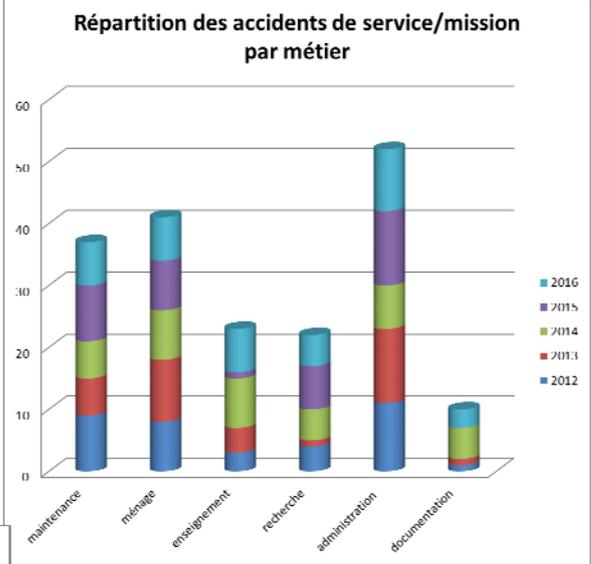
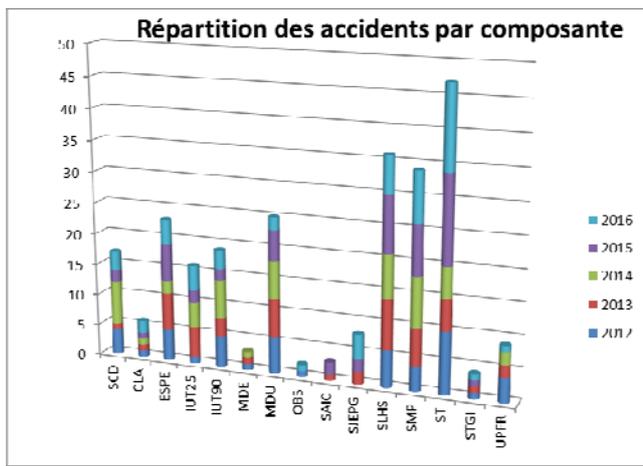
Pour info, il y a eu 1 accident de personnel CNRS travaillant dans nos locaux (accident de service sans arrêt) – heurt sur un RIA











Maladies professionnelles

- * Nombre de maladies reconnues : 0 en 2016 (2 en 2015) => total de 13 agents ayant une MP (21 MP au total)
- * Nombre de dossiers en cours : 2 (2 en 2015)
- * Nombre de maladies non reconnues : 1 (1 en 2015)
- * Aménagement mis en place en 2016 :
 - mi-temps thérapeutique : 1 pour 3 mois (1)
 - mutation : 0 (0)
 - mise en retraite anticipée : 2 (0)
 - autre aménagement de poste : 0 (0)
 - majoration tierce personne : 0 (0)
- * Allocation temporaire d'invalidité mise en place en 2016 : 0 – des dossiers en cours (4)
- * Nombre de jours d'arrêt liés aux maladies professionnelles : 1081 pour 5 agents (746 pour 3 agents)

Accidents des étudiants

- * Réunion avec le service scolarité et la CPAM pour modification de la procédure ACC 3
- * Absence de retour de fiches accident de la part des composantes au service
- * Seul bilan disponible = UPFR Sports : 36 accidents en 2016 (entorses, luxations, contusions, plaie, traumatisme crânien)
- * Analyse d'un accident d'un doctorant dans un laboratoire de chimie avec construction d'un arbre des causes

Handicap

- Effectif personnels handicapés : 93 RQTH + 9 ATI au 01/01/16 (87)
- Nombre total d'allocation temporaire d'activité : chiffre au 01/01/16 : 22

-Travaux d'accessibilité des bâtiments :

- ascenseur IUT Besançon Tertiaire + rampe d'accès
 - ascenseur UFR SLHS bâtiment N Arsenal
- coût global = 221 282 € (0 €) engagés

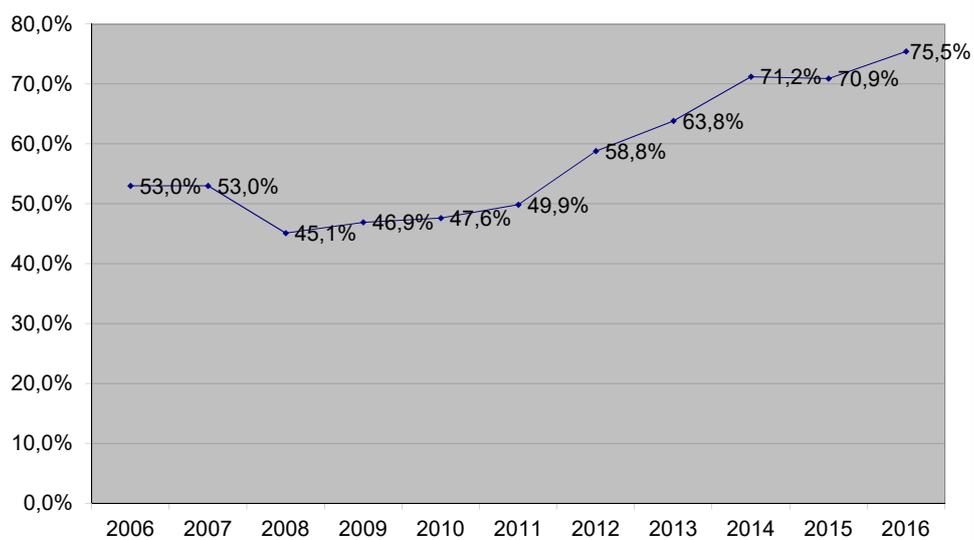
- Aménagements de poste : 6 : accompagnement sur lieu de travail, appareillage auditif (*2), bilan de compétences, fauteuil roulant électrique, bouchon d'oreille moulé (2 dossiers en cours)

- Action collective:

- campagne d'affichage nationale

coût global = 230 282 € (0 €)

Pourcentage de surface de bâtiment accessible aux PMR



Incendie

- * Suivi du marché moyens de secours : extincteurs, Robinets d'Incendie Armés.
Implantation des extincteurs à la MSHE
- * Changement d'alarme au CLA, migration de la centrale de SMP. Avis sur des devis.

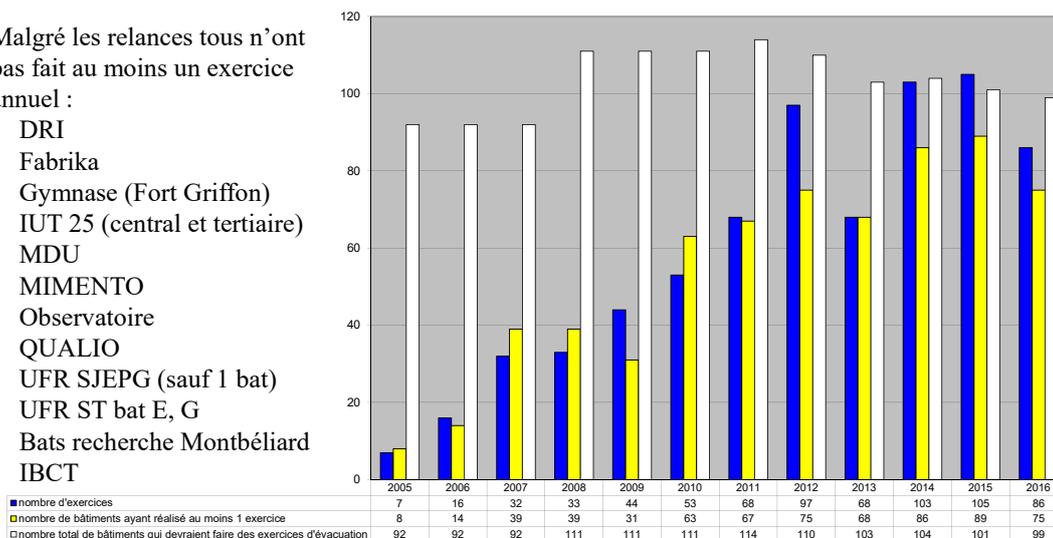
- * Information par mail de l'ensemble des composantes du contrôle journalier impératif à mettre en place pour vérifier le bon fonctionnement des SSI, suite à constat d'un système défaillant le jour d'une visite de commission de sécurité

- * Exercices d'évacuation
 - aide/critique pour la mise à jour des plans d'évacuation
 - suivi / critique des anomalies notées sur les comptes-rendus
 - 1 courrier pour refus de participation
 - relances pour réalisation des exercices
 - relances pour obtenir les comptes-rendus manquants et pousser à faire les exercices sur les derniers bâtiments où ils n'ont pas été faits.
 - Achats par des composantes non équipés de brassards ou gilets pour identifier les chargés d'évacuation
 - Poses de panneaux de point de rassemblement
 - Formation des serres-files : UFR SLHS et pôle santé par les conseillers de prévention

Bilan des exercices d'évacuation

Malgré les relances tous n'ont pas fait au moins un exercice annuel :

- DRI
- Fabrika
- Gymnase (Fort Griffon)
- IUT 25 (central et tertiaire)
- MDU
- MIMENTO
- Observatoire
- QUALIO
- UFR SJEPG (sauf 1 bat)
- UFR ST bat E, G
- Bats recherche Montbéliard
- IBCT

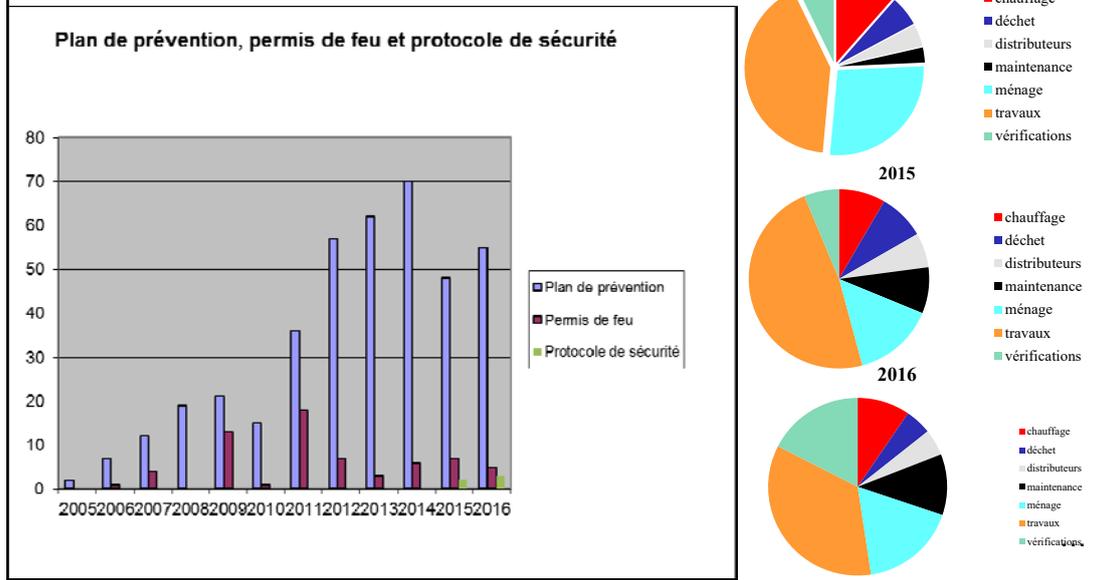


Jusqu'en 2007, chiffres hors ESPE.

Plans de prévention

* Rappel aux services techniques et service des marchés le 11/01/16 + lettre H&S n°13 publiée en juin 2016

* Conseils aux collègues des services techniques pour la rédaction



Communication SST

- Site intranet mis à jour régulièrement et refondu (travail encore en cours) + Document Unique et Fiche de Données de Sécurité sur l'ENT
- Lettres HS n°12 (procédures manifestations, canicule, travaux), 13 (plan de prévention et protocole de sécurité pour les livraisons), 14 (EPI, travaux sur l'amiante) et 15 (canicule)
 - Envoi sur listes de diffusion : personnels-enseignants@univ-fcomte.fr, personnels-iatos@univ-fcomte.fr, cnrs@univ-fcomte.fr et etudiants@univ-fcomte.fr
 - Passage dans le bulletin d'information interne de l'UFC
- Mails ciblés aux directeurs de composantes /services techniques / RSA / assistants de prévention sur les procédures votées en CHSCT et donc à mettre en œuvre (plans de prévention, protocole de sécurité pour les livraisons, permis de feu, travaux, manifestations, canicule, amiante, EPI, entretien des BAES, des portes CF, des VMC)
- Contributions aux bulletins d'information interne de l'UFC
 - Retour sur le CHSCT : 15/02/16, 29/03/16, 12/09/16, 25/10/16, 12/12/16
 - Nouvelle composition du CHSCT : 03/10/16
 - Lettre HS : 14/03/16, 13/06/16, 11/07/16, 05/10/16
 - Rappel au code de la route : 14/09/16
 - Travaux sur campus : 25/01/16, 29/02/16, 29/03/16, 13/06/16, 11/07/16, 19/09/16 (TCSP), 12/10/16, 25/10/16, 12/12/16 (arbres), 11/10/16 (éclairage)
 - Enquête conditions de travail : 15/02/16, 29/02/16, 14/03/16, 21/03/16, 30/05/16
 - Nouvelle assistante sociale : 18/04/16
- Plan des formations 2017 – transmission aux assistants de prévention.
- Contribution au bilan social
- Contribution au livret d'accueil

Autres actions HS 2016

* Amiante :

- Prélèvements pour analyse réalisés par la DPI – intégration au DTA
- Recherche de solution pour un local avec des dalles de sol amiantées touché par des travaux
- Travail de persuasion pour la mise en place d'une formation « opérateur amiante »
- Rencontre avec le Président de l'UFC le 24/11/16

* Visites de site (ou réunion) suite à demande :

Salle TP Louis Neel, rangement des archives UFR SLHS, MDE (gestion sécurité du bâtiment), L2 chrono-environnement, DMA (poinçon radioactif), CRESE (nouveau directeur), alerte SLHS sur déménagement bat Q, pose de bandes auto-collantes BU Lettres, RMN, BU Droit (BAES), conseil pour mission à Tchernobyl, CRI/DSI (local serveur), DMA (travaux), UFR SLHS (transformateur), Observatoire (travaux sur bâtiment mairie), Afuludine, UFR ST (bat E et C), DRX, moisissures SLHS, SUMPPS (local sous-sol), Fort Griffon (résidence d'artiste), ESPE (places handicapés), MIMENTO, FEMTO (relance suite à rapport de visite), Jardin botanique (odeurs, cuve), FEMTO Montbéliard (nouveau microscope), emplacements bouteilles de gaz, rupture canalisation eau surchauffée (UFR ST), explosion de batteries, alerte UPFR Sports sur ajouts d'éclairage non-conforme

* Réunion avec les nouveaux RSA en poste. ...

* Visites avec médecin de prévention : postes au service SAWE, BU Droit, BU Lettres, Observatoire

* Projets « bâtiment » et suivi de chantier : MSHE, permis pour Louis Neel, permis bâtiment E, antenne 4G et antennes Free-Mobile, IUT Besançon Tertiaire (ascenseur + alerte sur absence de coordinateur SPS), TCSP, abris UPFR Sports, eco-campus, contrôles d'accès, éclairage campus, transformateur UFR SLHS.

* Visite avec le SDIS et l'UTBM pour mise à jour du plan ETARE à Montbéliard

* Visite du campus avec les 3 équipes d'intervention des pompiers bisontins pour découverte du campus et faciliter les prochaines interventions

* Exercices cellule de crise : sur un scénario inondation de la MDU 15/01/16 et accidents d'un bus transportant des étudiants 29/06/16

* Suivi du marché « défibrillateur » (33 appareils installés + 1 à l'ENSMM)

* Matériels nucléaires et déchets radio-actifs :

- déclarations annuelles
- échanges avec le préposé à la garde des matières nucléaires
- levées des préconisations ASN pour mise en conformité du stockage des déchets
- récupération de boîtes CRAB pour évacuation
- gestion des dosimètres

* 1 réunion du CLSCHT d'UTINAM : 07/04/16

* Echanges avec FEMTO pour création d'une CSST

* Suite du diagnostic de l'état sanitaire des arbres pour l'ensemble des sites, poursuite des travaux sur le campus de la Bouloie.

- Echanges avec le laboratoire chrono-environnement pour valider les actions à mener
- Consultation pour 2 opérations : une aux vacances de la Toussaint et une à Noël
+ suivi des chantiers
- Lien avec le marché des espaces-verts sur le campus
- Echanges avec la ville pour des arbres en limite de propriété vers la BU Droit
- Consultation pour un état sanitaire des arbres du parc de Montjoux

* Rédaction de procédures pour le laboratoire L3, rédaction d'un règlement intérieur pour le labo L2 UFR ST

* Etudes de protocoles d'expérimentation animale

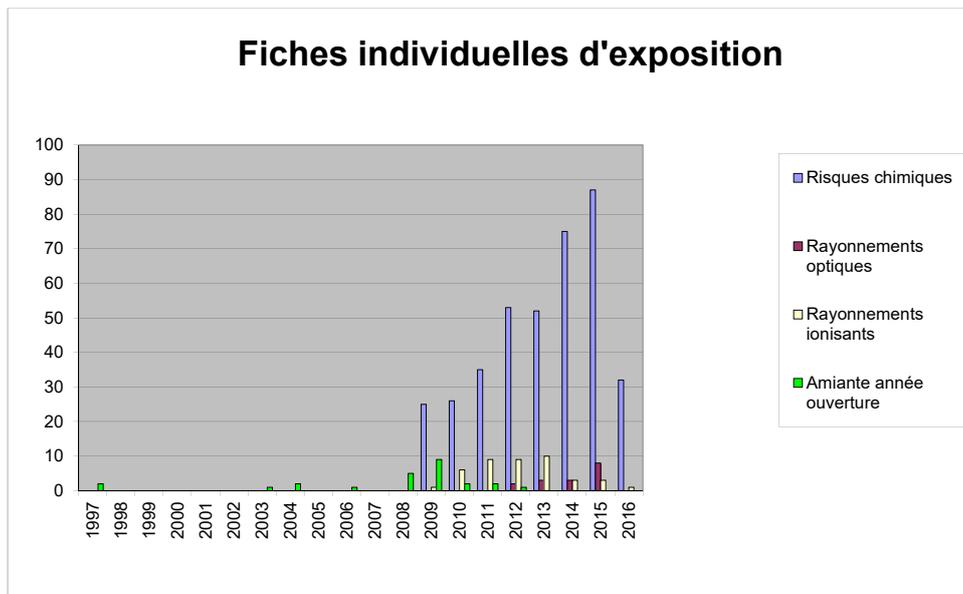
* Suite à la mise en place de la procédure avec le service des marchés pour la vente de machine-outil : 1 sollicitation

* Vigipirate : échanges avec le FSD, recensement des collègues d'accueil à former, échanges avec le CNRS sur les procédures

* Déclaration annuelle nano-matériaux

* Légionnelle : recherche sur sites de l'UPFR Sports et Montjoux, traitement suite à découverte de taux supérieurs aux seuils à l'UPFR, traitement, analyse de contrôle, recherche de solution pour stopper la contamination

* Fiches d'exposition : collecte et transmissions aux médecins de prévention



* Poursuite des actions de terrains pour les conseillers de prévention des composantes : fourniture blouses, entretien des sorbonnes, mise à jour des consignes, suivi des vérifications obligatoires

Réalisation des actions du programme annuel

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2016 - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Axe 1 : évaluer les dispositifs SST afin de mieux identifier les marges de progrès et les rendre plus performants :

- * Finir la visite de l'ensemble des postes « ménage » et préconiser les actions générales ainsi que l'ensemble des actions propres à chaque composante, afin de réduire les accidents et maladies professionnelles de cette catégorie d'agents. → 2 postes visités
- * Finaliser les documents uniques et l'achat d'un logiciel de suivi. Améliorer leur qualité et indiquer les RPS
- * Faire connaître les procédures mises en place et en assurer le suivi → 3 nouvelles procédures – suivi à parfaire
- * Réflexion d'un parcours médical d'accueil des personnels et de leur suivi en terme d'exposition (obtention de toutes les fiches d'exposition)

Axe 2 : renforcer les services de médecine prévention :

- * Finaliser le service médico-social.
- * Réflexion autour d'un référent handicap assurant le lien entre référent handicap personnels et référent handicap étudiants
- * Réflexion pour renforcer l'équipe de médecine de prévention

Axe 3 : prévenir les risques professionnels :

- * Mise en place du plan d'action sur les RPS → questionnaire administré, synthèse faite, plan élaboré
- * Réflexion autour d'un plan d'action des TMS
- * Réflexion autour du travail isolé

**PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2017 - UNIVERSITE DE
FRANCHE-COMTE**

Axe 1 : Améliorer le fonctionnement du CHSCT

- * Définir un planning de visite du CHSCT avec élaboration de compte-rendu présentés en séance plénière
- * Faire connaître les procédures mises en place et en assurer le suivi

Axe 2 : Dynamiser le réseau des acteurs de prévention

- * Finaliser le service médico-social par le recrutement d'un médecin.
- * Réflexion pour renforcer ce service par un psychologue.
- * Réflexion d'un parcours médical d'accueil des personnels et leur suivi en terme d'exposition (obtention de toutes les fiches d'exposition)
- * Nomination d'un référent handicap pour assurer le lien entre référents handicap personnels et référent handicap étudiants
- * Poursuivre la formations des Assistants de Prévention

Axe 3 : renforcer le pilotage en matière de SST

- * Le Conseiller de Prévention mettra en œuvre l'outil annoncé par le ministère dans les Orientations stratégique 2016/2017

Axe 4 : relancer la réalisation et la mise à jour des DU:

- * Finaliser les documents uniques et l'achat d'un logiciel de suivi.
Améliorer leur qualité et indiquer les RPS

Axe 5 : prévenir les risques professionnels :

- * Suivi du plan d'action sur les RPS
- * Finir la visite de l'ensemble des postes « ménage » et préconiser les actions générales ainsi que l'ensemble des actions propres à chaque composante, afin de réduire les accidents et maladie professionnelles de cette catégorie d'agents.
Compris la réflexion autour d'un plan d'action des TMS
- * Suivre l'impact des réorganisations annoncées

STATUTS DE L'UFR STGI

PREAMBULE

L'Unité de Formation et de Recherche Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie (UFR STGI) est une UFR pluridisciplinaire et polytechnique implantée dans le Nord Franche-Comté à Montbéliard et Belfort. Elle est régie, notamment, par les articles L. 713-1-1° et L. 713-3 du Code de l'Éducation.

Article 1

En conformité avec les objectifs fixés par les articles L. 123-2 à L. 123-4 du Code de l'Éducation, et dans le cadre des statuts de l'Université de Franche-Comté dont elle est une des composantes, l'UFR STGI accomplit les missions confiées à l'enseignement supérieur dans les disciplines relevant de son activité.

Elle participe, en collaboration avec d'autres UFR de l'Université de Franche-Comté ou d'une autre université, à toute action commune qui serait nécessaire au bon fonctionnement et au développement des activités de formation initiale et continue et des activités de recherche au plan national et international.

Elle assure le développement et la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique, ainsi que la valorisation et les transferts des résultats de recherche.

TITRE I – STRUCTURES DE L'UFR

Article 2

Conformément à l'article L. 713-3 précité du Code de l'Éducation, l'UFR STGI associe des départements de formation et des laboratoires, antennes de laboratoires ou départements de recherche. A ce titre, elle est centre de ressources humaines et de moyens financiers.

Le nombre et la dénomination des départements d'enseignement sont énumérés à l'article 3 des présents statuts. Ils peuvent être modifiés, notamment pour tenir compte de l'évolution des activités de formation et de recherche de l'UFR.

Article 3

L'UFR regroupe cinq départements de formation :

- le département Langues Etrangères Appliquées
- le département Sciences de la Vie et de l'Environnement
- le département Multimédia
- le département Sciences et Energies
- le département Administration Economique et Sociale – Droit – Management

TITRE II – ORGANISATION DE L'UFR

Article 4

L'UFR est administrée par un conseil de gestion composé de membres élus et de personnalités extérieures. Elle est dirigée par un(e) directeur(trice) élu(e) par ce conseil.

Chapitre 1er – Le conseil de gestion de l'UFR

Section 1 – Attributions

Article 5

Dans le cadre des actions engagées par l'Université, le conseil de gestion détermine la politique de l'UFR, notamment :

- il adopte les propositions de modification des statuts de l'UFR
- il élit le(la) directeur(trice)
- il vote le projet de budget
- il discute de la carte des formations et en propose l'adoption aux instances compétentes de l'université
- il donne son avis motivé lors de toute vacance ou de toute création de poste, afin d'assurer la cohérence de son projet éducatif et de recherche
- il est consulté sur l'élaboration des programmes de recherche et peut faire des propositions au conseil scientifique de l'Université, l'UFR étant partie prenante dans les activités de recherche
- il crée tout organe subsidiaire consultatif et toute commission interne permanente ou ad hoc nécessaire à l'exercice de ses compétences

Section 2 – Composition

Article 6

Le(La) directeur(trice) de l'UFR STGI préside le conseil de gestion.

Article 7

Le conseil de gestion de l'UFR est composé :

a) de vingt membres élus, répartis en quatre catégories :

- douze enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs (six représentants du collège « A » des « professeurs et personnels assimilés » et six du collège « B » des « autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés »)
- quatre représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service
- quatre représentants des « usagers »

b) de dix personnalités extérieures, désignées conformément aux dispositions des articles L. 719-3, D. 719-41 à D. 719-47, D. 719-47-1 à D. 719-47-6 du code de l'éducation.

c) d'invités permanents, sans voix délibérative, dont, s'ils ne sont pas élus à ce Conseil, l'assesseur (ou : l'adjoint au(à la) directeur(trice)), le responsable des services administratifs et le responsable des études et des scolarités de l'UFR STGI, les directeurs(trices) des départements de formation et les directeurs(trices) ou responsables des laboratoires, antennes de laboratoires ou départements de recherche de l'UFR STGI.

Article 8

Les 10 sièges des personnalités extérieures sont répartis de la manière suivante :

5 personnalités extérieures relevant de la catégorie définie à l'article L712-3 1° du code de l'éducation, représentant les collectivités territoriales, institutions et organismes suivants :

- 1 représentant de la Ville de Montbéliard
- 1 représentant de Pays de Montbéliard Agglomération
- 2 représentants de Grand Belfort
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort

5 personnalités extérieures relevant de la catégorie définie à l'article L712-3 2° du code de l'éducation désignées par le conseil à titre personnel sur proposition du(de la) directeur(trice) de l'UFR

Les collectivités territoriales, institutions et organismes désignent nommément la personne qui les représente ainsi que les suppléants appelés à les représenter en cas d'empêchement. Les représentants titulaires et suppléants des collectivités territoriales doivent être membres de leurs organes délibérants. Lorsque ces personnes perdent la qualité au titre de laquelle elles sont appelées à représenter ces institutions ou organismes, ceux-ci désignent de nouveaux représentants.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non-enseignants en fonction dans l'établissement, ainsi que les étudiants inscrits dans l'établissement, ne peuvent être désignés au titre des personnalités extérieures.

Section 3 – Désignation des membres du conseil de gestion

Article 9

Les élections sont organisées conformément aux dispositions des articles L. 719-1, L. 719-2, L. 952-24, L. 953-7 et D. 719-1 à D. 719-40 du Code de l'Education.

Lors de la première réunion du Conseil de gestion suivant un renouvellement complet de ses membres élus, les personnalités extérieures choisies à titre personnel sont désignées par le Conseil réduit à ses seuls membres élus et nommés.

Article 10

Le(La) directeur(trice) est responsable de l'organisation des élections, par délégation du président de l'université. À ce titre, il fixe la date du scrutin et prépare les listes électorales.

Article 11

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Il doit être effectué au plus tard dix jours francs avant la date du scrutin.

Article 12

Les membres du conseil de gestion, autres que les « usagers », sont élus ou désignés pour une durée de quatre ans. Les représentants des « usagers » sont élus pour une durée de deux ans. Leurs mandats sont renouvelables.

Section 4 – Fonctionnement du conseil de gestion

Article 13

Le conseil de gestion est réuni au moins trois fois par an en séance ordinaire. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à l'initiative du(de la) directeur(trice) ou à la demande écrite du tiers de ses membres en exercice. Le conseil de gestion est convoqué par le(la) directeur(trice) sept jours au moins avant la date de la réunion, sauf urgence ; la convocation comporte la mention de l'ordre du jour.

Le conseil de gestion est présidé par le(la) directeur(trice) de l'UFR STGI.

Les séances ne sont pas publiques ; toutefois le(la) directeur(trice) de l'UFR STGI peut inviter à une séance toute personne dont la présence pourrait être utile en fonction de l'ordre du jour.

Article 14

Le conseil de gestion ne délibère valablement que si la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Nul membre ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Si le quorum n'est pas atteint, le(la) directeur(trice) procède à une deuxième convocation sur le même ordre du jour ; la séance peut alors se tenir valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Cette seconde réunion ne peut avoir lieu moins de cinq jours ni plus d'un mois après la première.

Article 15

Les délibérations sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés des membres présents et représentés. Le scrutin secret est obligatoire à la demande du quart des membres présents et représentés et pour toute délibération du Conseil adoptée en formation restreinte, qui concerne des personnes nommément citées.

Article 16

Les séances du conseil en formation plénière font l'objet d'un compte-rendu qui est mis à disposition de l'ensemble des personnels et des étudiants de l'UFR dans un délai de quinze jours après son adoption définitive par le conseil lors de la séance suivante.

Le procès-verbal des séances du Conseil en formation restreinte consacrées à l'examen des questions individuelles ne fait l'objet d'aucune publicité. Un extrait de ce procès-verbal, peut, cependant, être communiqué aux agents dont la situation personnelle a été évoquée à l'occasion de ces réunions, sur demande écrite de leur part. Cet extrait de procès-verbal se limite, alors, aux seules informations qui les concernent.

Chapitre 2 – Le(la) directeur(trice) de l'UFR

Section 1 – Attributions

Article 17

Le(la) directeur(trice) dirige l'UFR. Il(elle) exerce les compétences qui lui sont attribuées par les lois et règlements en vigueur. Notamment :

- il(elle) préside le conseil de gestion de l'UFR
- il(elle) prépare et met en œuvre les décisions des différents conseils de l'UFR
- il(elle) prépare et exécute le budget
- il(elle) exerce les attributions qui lui sont confiées par le président de l'université ; notamment, il(elle) assiste le président de l'université dans l'exécution de ses obligations en matière de risques d'incendie et de panique dans les locaux de l'UFR STGI
- il(elle) a autorité sur l'ensemble des personnels de l'Université de Franche-Comté affectés à cette composante de l'établissement
- il(elle) est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des services de l'UFR
- il(elle) représente l'UFR vis-à-vis de ses partenaires extérieurs, mais pas en justice

Section 2 – Désignation et statut

Article 18

Le(La) directeur(trice) est élu(e) par le conseil de gestion pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

Sont éligibles les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs participant à l'enseignement, en fonction à l'UFR STGI.

Le dépôt de candidature se fait au plus tard sept jours avant l'élection, auprès du responsable des services administratifs.

Le(La) directeur(trice) est élu(e) au scrutin secret. La majorité absolue des membres en exercice présents ou représentés est requise, lors des deux premiers tours de scrutin ; au troisième tour, il(elle) est élu(e) à la majorité relative.

Article 19

Les fonctions de directeur(trice) de l'UFR sont incompatibles avec celles de directeur(trice) d'un département de formation, d'un laboratoire de recherche, d'un département de recherche ou d'une antenne de laboratoire.

Article 20

En cas de vacance de la direction, le président de l'université de Franche-Comté nomme un(e) directeur(trice) par intérim.

Le conseil doit alors élire un(e) nouveau(elle) directeur(trice) dans un délai maximum d'un mois.

Chapitre 3 – L'assesseur (ou : l'adjoint au directeur)

Article 21

Le(La) directeur(trice) de l'UFR peut solliciter les services d'un assesseur (ou adjoint au directeur(trice)) issu du corps enseignant de l'UFR.

L'assesseur (ou l'adjoint au(à la) directeur(trice)) est désigné(e) par le(la) directeur(trice) de l'UFR, qui définit ses attributions par lettre de mission. Le(La) directeur(trice) est tenu(e) d'informer le conseil de gestion de sa décision (nom de l'assesseur ou adjoint au(à la) directeur(trice) et fonctions qui lui sont confiées).

La fonction d'assesseur ou d'adjoint au(à la) directeur(trice) prend fin à tout moment, et au plus tard en même temps que celle du(de la) directeur(trice), sur décision de ce dernier.

Chapitre 4 – Le conseil de direction

Article 22

Le conseil de direction a un rôle de consultation et de proposition.

Il a pour mission notamment :

- l'élaboration d'une politique consensuelle de gestion de l'UFR STGI (gestion des personnels, gestion matérielle, administrative et financière) et l'élaboration d'indicateurs utiles à la prise de décision
- la coordination des actions des départements (pédagogie, communication,...)

Article 23

Ce conseil est composé :

- du(de la) directeur(trice) de l'UFR
- de l'assesseur (ou de l'adjoint au(à la) directeur(trice))
- du responsable des services administratifs
- du responsable des études et des scolarités
- des directeurs(trices) de départements de l'UFR

Le conseil de direction peut s'adjoindre toute personne dont la présence est utile à l'examen des affaires mises à l'ordre du jour d'une séance du conseil.

Le conseil de direction se réunit, à l'initiative du(de la) directeur(trice) de l'UFR STGI, au minimum trois fois par an.

Chapitre 5 – Les départements de formation

Article 24

Sous l'autorité du(de la) directeur(trice) de l'UFR, il(elle) est institué(e) dans chaque département de formation un conseil de département encadré par un(e) directeur(trice) de département.

Article 25

Le conseil de département a un rôle de consultation et de proposition pour tout ce qui a trait au fonctionnement du département, notamment :

- l'organisation des enseignements dans le respect des dossiers d'habilitation ou d'accréditation
- l'organisation des examens dans le respect des modalités de contrôle de connaissances applicables à l'UFR STGI
- l'organisation des stages
- les contacts à prendre avec les acteurs extérieurs qui participent, à leur niveau, à la vie universitaire

Article 26

Le(La) directeur(trice) de département gère au quotidien l'équipe pédagogique et les moyens matériels mis à sa disposition.

Il gère les crédits alloués à son département, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire fixée par le conseil de gestion.

Article 27

Le conseil de département est composé :

- du(de la) directeur(trice) de département
- de tous les enseignants, titulaires ou contractuels, affectés à l'UFR STGI et dans le département considéré
- des enseignants, titulaires ou contractuels affectés à un autre département de l'UFR ou une autre composante de l'université de Franche-Comté et chargés, au sein du département considéré, d'une responsabilité pédagogique et/ou administrative ouvrant au versement d'une prime de responsabilités pédagogiques ou d'une prime de charges administratives

- des personnels administratifs et techniques affectés à l'UFR STGI et dans le département considéré

Le(La) directeur(trice) de département peut, en outre, inviter à une séance toute personne dont la présence pourrait être utile, en fonction de l'ordre du jour de la réunion.

Le(La) directeur(trice) de l'UFR ou son représentant peut assister de plein droit aux réunions du conseil de département.

Article 28

Le conseil de département se réunit, à l'initiative du(de la) directeur(trice) de département, au minimum une fois par semestre.

Le(La) directeur(trice) de département préside le conseil de département.

Article 29

Le(La) directeur(trice) de département est élu(e) par le conseil de département.

Le(La) directeur(trice) de l'UFR STGI procède à l'appel à candidature dès que le poste devient vacant quelle qu'en soit la cause. Le dépôt de candidature se fait au plus tard sept jours avant l'élection, auprès du directeur de l'UFR.

Le(La) directeur(trice) de département est choisi(e) parmi les enseignants permanents du département.

Sont considérés comme tels les enseignants titulaires de l'UFR STGI effectuant la majeure partie de leur service statutaire dans le département en question et /ou chargés, au sein du département considéré, d'une responsabilité pédagogique et/ou administrative ouvrant droit au versement d'une prime de responsabilités pédagogiques ou d'une prime de charges administratives.

Le(La) directeur(trice) de département est élu(e) au scrutin secret. La majorité absolue des membres en exercice présents ou représentés est requise, lors des deux premiers tours de scrutin ; au troisième tour, il(elle) est élu(e) à la majorité relative.

Son mandat est de quatre ans et il(elle) ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Nul membre du conseil de département participant au scrutin ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Chapitre 6 – Les laboratoires, antennes de laboratoire ou départements de recherche

Article 30

Le rôle et les modalités d'élection des directeurs(trices) des laboratoires, antennes de laboratoire ou départements de recherche, ainsi que la composition et les modalités de fonctionnement de leurs conseils respectifs sont précisés dans les statuts et le règlement intérieur des unités de recherche concernées.

Le(La) directeur(trice) de l'UFR ou son représentant peut assister de plein droit aux réunions du conseil de laboratoire.

TITRE III – Droits et obligations des personnels et usagers

Article 31

Le règlement intérieur de l'université de Franche-Comté s'applique de plein droit à l'UFR STGI. Il est, éventuellement, complété par un règlement intérieur propre à l'UFR, adopté par le conseil de gestion l'UFR.

TITRE IV – Révision des statuts

Article 32

Les présents statuts sont révisés dans les conditions suivantes :

Une réunion du conseil de gestion de l'UFR est convoquée à la demande du(de la) directeur(trice) de l'UFR STGI, du président de l'université ou du tiers des membres en exercice du Conseil de gestion avec, pour ordre du jour, la révision des statuts. Cet ordre du jour doit être accompagné des modifications proposées.

L'adoption des modifications se fait à la majorité absolue des membres en exercice du conseil.

La révision des statuts n'est effective qu'après approbation par le Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté et n'est déclarée exécutoire qu'après réception de la délibération correspondante de ce Conseil par le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, conformément aux articles L. 713-1, dernier alinéa et L. 719-7 du code de l'éducation.



Statuts de l'UFR STGI approuvés par le Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté le 12 juin 1991 ;

Modifiés par le conseil de gestion de l'UFR STGI le 4 avril 2013. ***Modifications assorties de nouvelles corrections aux articles 7, 8, 9, et 25, approuvées par délibération du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 30 avril 2013, rendue exécutoire par M. le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, le 27 mai 2013.***

Modifiés par le conseil de gestion de l'UFR STGI le 25 octobre 2016 (article 3, suppression de l'article 4, renumérotation des articles suivants, modification des articles 8 (ex 9), 27 (ex 28) et 29 (ex 30). ***Modifications approuvées par délibération du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 29 mars 2017, rendues exécutoires par M. le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, le 4 avril 2017.***

Le Président de l'université,

Jacques BAHJ.



COLLEGIUM SCIENCES FONDAMENTALES ET SCIENCES POUR L'INGENIEUR

STATUTS

ARTICLE 1. CRÉATION

Par délibération de son conseil d'administration du 15 décembre 2015, l'université de Franche-Comté (UFC) a décidé de créer le collegium Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sous le statut de composante d'établissement au sens de l'article [L713-1](#) du code de l'éducation.

Composé des unités de formation et de recherche (UFR) et des instituts universitaires de technologie (IUT) concernés par le domaine, de l'Institut Supérieur d'Ingénieur de Franche-Comté (ISIFC) et de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), le rôle du collegium Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur est envisagé comme une confédération adressant des avis et des propositions aux conseils centraux de l'établissement dans la double logique -et la liaison- d'une part de la politique d'établissement, d'autre part de la spécificité du domaine considéré.

ARTICLE 2. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du collegium Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur est défini par :

Les composantes (par ordre alphabétique) :

- ÉSPÉ
- ISIFC
- IUT Besançon-Vesoul
- IUT Belfort-Montbéliard
- UFR Sciences et Techniques (ST)
- UFR Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie (STGI)

Les sections CNU suivantes (par ordre de numéro de section croissant) :

- Mathématiques (25)
- Mathématiques appliquées (26)
- Informatique (27)
- Milieux denses et matériaux (28)
- Constituants élémentaires (29)
- Milieux dilués et optique (30)
- Chimie théorique, physique, analytique (31)
- Chimie organique, minérale, industrielle (32)
- Chimie des matériaux (33)
- Astronomie, astrophysique (34)
- Mécanique, génie mécanique, génie civil (60)
- Génie informatique, automatique et traitement du signal (61)
- Énergétique, génie des procédés (62)
- Génie électrique, électronique, photonique et systèmes (63)

Les unités de recherche (par ordre alphabétique) :

- Institut FEMTO-ST - UMR 6174
- Institut UTINAM - UMR 6213
- Laboratoire de mathématiques de Besançon (LM^B) - UMR CNRS 6623

Les structures fédératives de recherche (par ordre alphabétique) :

- Fédération de recherche EDUC (FR-EDUC)
- Fuel cell lab (FC-LAB) – Fédération de Recherche CNRS FR 3539
- Observatoire des sciences de l'univers - Terre, homme, environnement, temps, astronomie de Franche-Comté Bourgogne – UMS 3245

Les écoles doctorales :

- Ecole doctorale Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques (SPIM)
- Ecole doctorale Carnot Pasteur

Les formations du périmètre du collegium Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont données en Annexe 1.

ARTICLE 3. RÔLE

Le rôle du collegium Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur est de participer à la réflexion sur la stratégie de l'établissement pour ce domaine, ainsi qu'à sa mise en œuvre suivant une feuille de route fixée par le (la) président(e) de l'université.

Les avis et propositions du collegium peuvent concerner le positionnement de l'établissement à l'échelle régionale, nationale et internationale, ainsi que la coordination du site Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté (ComUE UBFC), la mobilité internationale, l'ouverture au monde socio-économique et la professionnalisation des formations, l'assurance qualité des programmes de formation, la mise en cohérence des politiques de recherche et de formation et des moyens qu'elle appelle, ou encore la valorisation, le transfert et le développement des écosystèmes territoriaux d'innovation.

ARTICLE 4. COMPÉTENCES

Le collegium Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur :

- participe à l'**élaboration de la stratégie de l'établissement** ;
- participe à la **définition des critères d'évaluation** des activités académiques, de valorisation et de transfert du domaine, ainsi qu'à leur suivi ;
- propose des **cadrages** pour répondre, le cas échéant, aux **appels à projets de l'établissement, de la ComUE UBFC et de la Région Bourgogne Franche-Comté** ;
- **favorise la transversalité** entre les activités des différentes unités de recherche afin de répondre aux enjeux sociétaux que le domaine adresse.

Par ailleurs, le collegium **élabore des avis et des propositions** à destination des conseils centraux de l'établissement sur :

- l'offre de formation ;
- la campagne d'emplois des enseignants et enseignants chercheurs ;
- la campagne d'emploi des personnels ingénieurs et techniciens affectés à la recherche et à la formation ;
- le classement des projets de recherche en réponse, le cas échéant, aux appels à projets de l'établissement, de la ComUE UBFC et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Suivant les délibérations du conseil d'administration de l'UFC du 15 décembre 2015, les campagnes d'emplois sont lancées auprès du collegium qui élabore, en collaboration avec les directeurs des composantes membres, des propositions à destination des conseils de gestion de ces composantes et des conseils centraux de l'établissement. Ces propositions

tiennent compte notamment des contrats d'objectifs et de moyens des IUT conformément à l'article [L713-9](#) du code de l'éducation. Ces avis sont transmis aux conseils centraux de l'établissement.

Les membres du collegium conservent la gestion de l'ensemble des ressources mises à leur disposition par l'établissement.

ARTICLE 5. GOUVERNANCE ET STRUCTURATION

Le collegium Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur est gouverné par un(e) directeur(trice) qui prend le titre de président(e), appuyé(e) par un bureau exécutif et un conseil de collegium. Les attributions, les compositions et les modalités de fonctionnement sont fixées par les articles suivants.

ARTICLE 6. PRÉSIDENT(E)

a) Désignation

Le(La) président(e) du collegium est élu(e) par le conseil de collegium pour une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Sont éligibles les enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches et possédant une expérience en matière de responsabilité pédagogique, rattachés à l'une des composantes membres du collegium, dans l'une des sections disciplinaires de ce dernier et membres d'une unité de recherche de l'UFC relevant du domaine considéré. Le mandat du(de la) président(e) du collegium n'est pas cumulable avec un mandat donnant titre à participer au bureau exécutif ou au conseil de collegium (art. 7.a et 8.a des présents statuts), ni avec un mandat de vice-président(e) ou de président de l'UFC ou de la ComUE UBFC.

Le dépôt de candidature se fait au plus tard sept jours avant l'élection, auprès d'un membre du conseil de collegium désigné par ses membres pour organiser l'élection.

Le(La) président(e) est élue par un vote à bulletin secret. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise lors du premier tour de scrutin ; au second tour, il(elle) est élu(e) à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le(La) président(e) du collegium prend ses fonctions après nomination par le président de l'UFC, qui consulte le conseil académique et le conseil d'administration. En cas d'avis défavorable motivé exprimé par le(la) président(e) de l'UFC, le conseil de collegium procède à une nouvelle élection.

En cas de vacance de la présidence du collegium, quelle que soit sa cause, le(la) président(e)

de l'UFC nomme un(e) président(e) par intérim. Le conseil de collegium doit alors proposer un(e) nouveau(elle) président(e) dans un délais d'un mois, selon la procédure décrite au présent article.

b) Attributions

Les attributions du(de la) président(e) sont les suivantes :

- il(elle) **prépare un plan d'action annuel**, élaboré en cohérence avec le projet stratégique de l'établissement et la feuille de route de son président ;
- il(elle) **pilote le plan d'action annuel** en s'appuyant sur les organes du collegium et en sollicitant les services des composantes membres et les instances compétentes de l'établissement ;
- il(elle) **prépare le bilan des actions** conduites durant l'année ;
- il(elle) **anime le bureau exécutif** du collegium ;
- il(elle) **représente le collegium** au sein du conseil des directeurs de composante de l'établissement ;
- il(elle) **participe au dialogue de gestion** des composantes membres ;
- il(elle) peut être invité(e) aux conseils de gestion des composantes membres en fonction des sujets mis à l'ordre du jour ;
- il(elle) représente l'UFC au niveau de la ComUE UBFC pour ce qui concerne le domaine considéré.

ARTICLE 7. BUREAU EXÉCUTIF

a) Composition

Le bureau exécutif du collegium est composé :

- du(de la) président(e) du collegium ;
- des directeurs(trices) des composantes membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s ;
- de membres désignés par le(la) président(e) du collegium.

La désignation de membres par le(la) président(e) du collegium est destinée à assurer une représentation identique, au sein du bureau exécutif, de chaque composante membre. Le bureau exécutif compte au plus 12 membres.

b) Attributions

Les attributions du bureau exécutif sont les suivantes :

- il **élabore le plan d'action annuel**, préparé par le(la) président(e) du collegium ;
- il **coordonne et suit les actions** engagées par le collegium aux différents niveaux de l'établissement ;
- il assiste le(la) président(e) et **met en application les décisions** du conseil de collegium.

c) Fonctionnement

Le bureau se réunit autant de fois que de besoin, à la demande du(de la) président(e) du collegium ou des deux tiers de ses membres.

Il est coordonné par le(la) président(e) du collegium.

ARTICLE 8. CONSEIL DE COLLEGIUM

a) Composition

Le conseil de collegium est composé des membres suivants :

- le(la) président(e) du collegium, sans voix délibérative ;
- les directeurs(trices) des unités de recherche telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s, soit 3 membres ;
- les assesseur(e)s aux études des composantes membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s, soit 6 membres ;
- deux directeurs(trices) (responsables) de département, d'équipe ou de thème issu(e)s des unités de recherche telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s ;
- les directeurs(trices) des structures fédératives de recherche telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts, soit 3 membres ou leurs représentant(e)s ;
- les directeurs(trices) des écoles doctorales de la ComUE UBFC telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s à l'UFC, soit 2 membres.

Ont par ailleurs la qualité d'invités permanents sans voix délibératives :

- les directeurs(trices) des composantes membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s ;
- les responsables des services administratifs des composantes membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s ;
- un représentant des formations CMI ;
- trois représentant(e)s d'étudiants élu(e)s¹: un de licence, un de master et un de doctorat ;
- des membres invités permanents², leur nombre étant fixé par le conseil de collegium.

La composition du conseil de collegium respecte l'égalité stricte des voix entre les représentants de la recherche et les représentants de la formation. Sont représentant(e)s de la recherche les directeurs(trices) des unités de recherche, deux directeurs(trices) (responsables) de département, d'équipe ou de thème issu(e)s de ces unités de recherche, et les directeurs(trices) et des structures fédératives de recherche. Sont représentant(e)s de la formation les assesseur(e)s aux études ou leurs représentant(e)s, et les directeurs(trices) des écoles doctorales de la ComUE UBFC ou leurs représentants à l'UFC.

Les directeurs(trices) (responsables) de département, d'équipe ou de thème appartiennent à l'une des sections disciplinaires du collegium telles qu'identifiées à l'article 2 des présents

¹ Parmi les étudiants élus aux conseils de gestion des composantes du collegium

² Le collegium doit être ouvert aux partenaires de la ComUE UBFC. Il y a donc là la possibilité de les associer à la dynamique du collegium dans la perspective de la construction de la ComUE.

statuts et leur présence dans le conseil de collegium a pour objectif de proposer une meilleure représentativité des unités de recherche en fonction de leur taille et de la diversité de leur périmètre disciplinaire. Ils(elles) sont élu(e)s par les responsables de département, d'équipe ou de thème respectant les conditions de rattachement des candidats. Ils(elles) permettent d'équilibrer le nombre de voix des représentants de la formation et celles des représentants de la recherche.

b) Attributions

Les attributions du conseil de collegium sont les suivantes :

- il élit le(la) président(e) du collegium ;
- il fixe le nombre des membres invités permanents sans voix délibérative et les désigne ;
- il décide éventuellement de l'élargissement du collegium à de nouveaux membres ;
- il **valide et suit l'exécution du plan d'action** annuel du collegium ;
- il **émet un avis sur l'ensemble des compétences** figurant à l'article 4 des présents statuts.

c) Fonctionnement

Le conseil de collegium se réunit autant que de besoin, à l'initiative de son(sa) président(e) ou à la demande du tiers de ses membres en exercice. Il est convoqué par le(la) président(e) sept jours au moins avant la date de la réunion ; la convocation comporte l'ordre du jour de la réunion.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, le(la) président(e) peut inviter à une séance, sans voix délibérative, toute personne dont la présence serait utile compte tenu de l'ordre du jour.

Le conseil de collegium n'exprime valablement un avis que si la majorité de ses membres en exercice est présente. Un membre du conseil empêché de siéger à une séance peut donner procuration à un autre membre du conseil. Nul membre ne peut être porteur de plus de deux procurations. Si le quorum n'est pas atteint, le président procède à une deuxième convocation sur le même ordre du jour ; la séance peut alors se tenir valablement quel que soit le nombre de membres présents. Cette seconde réunion ne peut avoir lieu moins de cinq jours ni plus d'un mois après la première. Les délibérations sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés des membres présents. Le scrutin secret est obligatoire lorsque le vote porte sur des personnes nommément désignées ou identifiables.

Les séances du conseil de collegium font l'objet d'un compte rendu qui est publié à l'intention des personnels des composantes membres dans un délai de quinze jours après son adoption définitive par le conseil de collegium lors de la séance suivante.

ARTICLE 9. RÉVISION DES STATUTS

La révision des présents statuts peut être proposée par le(la) président(e) de l'UFC ou par le tiers au moins des membres du conseil d'administration de l'établissement.

ANNEXE 1

Liste des formations rattachées au collegium SFPI à la date du 1er septembre 2016

Sont listées les mentions de licence (L) et master (M) ainsi que les dénominations complètes des licences professionnelles (LP) habilitées à l'UFC

- DUT Chimie – Chimie analytique et de synthèse
- DUT Chimie – Chimie des matériaux
- DUT Génie civil
- DUT Génie électrique et informatique industrielle (GE2I)
- DUT Génie industriel et maintenance (GIM)
- DUT Génie mécanique et productique (GMP)
- DUT Génie thermique et énergie (GTE)
- DUT Informatique
- DUT Mesures physiques (MP)
- DUT Métiers du multimédia et de l'Internet
- DUT Réseaux et télécommunications (RT)
- L Informatique
- L Mathématiques
- L Physique, chimie (PC)
- L Sciences pour l'ingénieur (SPI)
- LP Automatique et informatique industrielle – Automatique et robotique industrielle pour l'assemblage (ARIA)
- LP Bâtiment et construction – Performance énergétique des bâtiments
- LP Electricité et électronique – Véhicules : électronique et gestion des automatismes (VEGA)
- LP Gestion de la production industrielle – Capteurs, instrumentation et métrologie (CIM)
- LP Gestion de la production industrielle – Conception et création avancées pour les micro-produits
- LP Gestion de la production industrielle – Gestion de production intégrée (GPI)
- LP Gestion de la production industrielle – Plasturgie maintenance et éco plasturgie
- LP Gestion de la production industrielle – Qualité sécurité environnement (QSE)
- LP Industries chimiques et pharmaceutiques – Analyse chimique
- LP Maintenance des systèmes pluri-techniques – Maintenance et énergétique
- LP Production industrielle – Micro-procédés – Process numérique
- LP Réseaux et télécommunications – Chargé d'affaires en réseaux et télécommunications (CART)
- LP Systèmes informatiques et logiciels – Administration / maintenance de systèmes et d'applications réparties (SIL)

- LP Systèmes informatiques et logiciels – Conception et développement orientés objet d’applications multi-tiers (SIL)
- LP Techniques et activités de l'image et du son – Webdesign
- LP Transformations industrielles – Traitement de surface et gestion environnementale (TSGE)
- Cursus Master en Ingénierie H3E
- Cursus Master en Ingénierie Informatique
- Cursus Master en Ingénierie PICS
- Cursus Master en Ingénierie SCUBE
- Diplôme d’ingénieur génie biomédical
- M Ecosystèmes et environnement
- M Energie
- M Informatique
- M Mathématiques et applications
- M Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 2nd degré
- M Sciences de la matière
- M Sciences des aliments
- M Sciences pour l’ingénieur (SPI)



COLLEGIUM SCIENCES DE LA NATURE, ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

STATUTS

ARTICLE 1. CRÉATION

Par délibération de son conseil d'administration du 15 décembre 2015, l'université de Franche-Comté (UFC) a décidé de créer le collegium Sciences de la nature, environnement et territoire sous le statut de composante d'établissement au sens de l'article L713-1 du code de l'éducation.

Composé des unités de formation et de recherche (UFR) et des instituts universitaires de technologie (IUT) concernés par le domaine, et de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), le rôle du collegium Sciences de la nature, environnement et territoire est envisagé comme une confédération adressant des avis et des propositions aux conseils centraux de l'établissement dans la double logique -et la liaison- d'une part de la politique d'établissement, d'autre part de la spécificité du domaine considéré.

ARTICLE 2. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du collegium Sciences de la nature, environnement et territoire est défini par :

Les composantes :

- UFR Sciences et techniques (ST)
- UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS)
- UFR Sciences, techniques et gestion de l'industrie (STGI)
- IUT Besançon-Vesoul
- IUT Belfort-Montbéliard
- ÉSPÉ

Les sections CNU¹ suivantes² :

- Géographie physique, humaine, économique et régionale (23)
- Aménagement de l'espace, urbanisme (24)
- Structure et évolution de la terre et des autres planètes (35)
- Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère (36)
- Physiologie (66)
- Biologie des populations et écologie (67)
- Biologie des organismes (68)

Les unités de recherche :

- Chrono-Environnement - UMR CNRS 6249
- Théoriser et modéliser pour aménager (Théma) - UMR CNRS 6049

Les structures fédératives de recherche :

- Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux – USR-CNRS 3124
- Observatoire des sciences de l'univers - Terre, homme, environnement, temps, astronomie de Franche-Comté Bourgogne – UMS 3245
- Fédération de recherche EDUC (FR-EDUC)

Les écoles doctorales³ :

- Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)
- Environnement - Santé
- Carnot Pasteur

Les formations :

Sont listées les mentions de licence (L) et master (M) ainsi que les dénominations complètes des licences professionnelles (LP) habilitées à l'UFC à la date du 1er septembre 2016.

- L Histoire de l'art et archéologie
- L Géographie et aménagement
- L Sciences de la Vie

¹ Les sections CNU ont été identifiées sur la base des données « personnel » arrêtées en 2014.

² Les sections CNU impliquées à titre secondaire dans le collegium sont listées en annexe 1.

³ À compter de janvier 2017, les écoles doctorales relèveront de la Comue UBFC.

- L Sciences de la Terre
- DUT Hygiène sécurité environnement (HSE)
- LP Espaces naturels spécialité Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels (MINA)
- LP Protection de l'environnement spécialité Gestion et traitement des déchets (GTD)
- LP Industries agro-alimentaires, alimentation spécialité Responsable d'atelier de productions fromagères de terroir
- LP Sécurité des biens et des personnes spécialité Prévention des risques professionnels et environnementaux
- M Géographie, aménagement, environnement
- M Ecosystèmes et environnement
- M Géologie appliquée
- M Mondes anciens et médiévaux, territoires et environnement du passé
- M Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) 2nd degré
- CMI Environnement et territoires
- CMI Géologie appliquée
- CMI Science de l'information géographique pour l'innovation territoriale

ARTICLE 3. RÔLE

Le rôle du collegium Sciences de la nature, environnement et territoire est de participer à la réflexion sur la stratégie de l'établissement pour ce domaine, ainsi qu'à sa mise en œuvre suivant une feuille de route fixée par le (la) président(e) de l'université.

Les avis et propositions du collegium peuvent concerner le positionnement de l'établissement à l'échelle régionale, nationale et internationale, ainsi que la coordination du site Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté (Comue UBFC), la mobilité internationale, l'ouverture au monde socio-économique et la professionnalisation des formations, l'assurance qualité des programmes de formation, la mise en cohérence des politiques de recherche et de formation et des moyens qu'elle appelle, ou encore la valorisation, le transfert et le développement des écosystèmes territoriaux d'innovation.

ARTICLE 4. COMPÉTENCES

Le collegium Sciences de la nature, environnement et territoire :

- participe à l'élaboration de la stratégie de l'établissement ;

- participe à la définition des critères d'évaluation des activités académiques, de valorisation et de transfert du domaine, ainsi qu'à leur suivi ;
- propose des cadrages pour répondre, le cas échéant, aux appels à projets de l'établissement, de la Comue UBFC et de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
- favorise la transversalité entre les activités des différentes unités de recherche afin de répondre aux enjeux sociétaux que le domaine adresse.

Par ailleurs, le collegium élabore des avis et des propositions à destination des conseils centraux de l'établissement sur :

- l'offre de formation ;
- la campagne d'emplois des enseignants et enseignants chercheurs ;
- la campagne d'emploi des personnels ingénieurs et techniciens affectés à la recherche et à la formation ;
- le classement des projets de recherche en réponse, le cas échéant, aux appels à projets de l'établissement, de la Comue UBFC et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Suivant les délibérations du conseil d'administration de l'UFC du 15 décembre 2015, les campagnes d'emplois sont lancées auprès du collegium qui élabore, en collaboration avec les directeurs des composantes membres, des propositions à destination des conseils de gestion de ces composantes et des conseils centraux de l'établissement. Ces propositions tiennent compte notamment des contrats d'objectifs et de moyens des IUT. Les conseils de gestion peuvent s'opposer aux propositions du collegium. Ces avis sont transmis aux conseils centraux de l'établissement.

Les membres du collegium conservent la gestion de l'ensemble des ressources mises à leur disposition par l'établissement.

ARTICLE 5. GOUVERNANCE ET STRUCTURATION

Le collegium Sciences de la nature, environnement et territoire est gouverné par un(e) directeur(trice) qui prend le titre de président(e), appuyé(e) par un bureau exécutif et un conseil de collegium. Les attributions, les compositions et les modalités de fonctionnement sont fixées par les articles suivants.

ARTICLE 6. PRÉSIDENT(E)

a) Désignation

Le(La) président(e) du collegium est élu(e) par le conseil de collegium pour une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Sont éligibles les enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches et possédant une expérience en matière de responsabilité pédagogique, rattachés à l'une des composantes membres du collegium, dans l'une des sections disciplinaires de ce dernier et membres d'une unité de recherche de l'UFC relevant du domaine considéré. Le mandat du(de la) président(e) du collegium n'est pas cumulable avec un mandat donnant titre à participer au bureau exécutif ou au conseil de collegium (art. 7.a et 8.a des présents statuts), ni avec un mandat de vice-président(e) ou de président de l'UFC ou de la Comue UBFC.

Le dépôt de candidature se fait au plus tard sept jours avant l'élection, auprès d'un membre du conseil de collegium désigné par ses membres pour organiser l'élection.

Le(La) président(e) est élue par un vote à bulletin secret. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise lors du premier tour de scrutin ; au second tour, il(elle) est élu(e) à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le(La) président(e) du collegium prend ses fonctions après nomination par le président de l'UFC, qui consulte le conseil académique et le conseil d'administration. En cas d'avis défavorable motivé exprimé par le(la) président(e) de l'UFC, le conseil de collegium procède à une nouvelle élection.

En cas de vacance de la présidence du collegium, quelle que soit sa cause, le(la) président(e) de l'UFC nomme un(e) président(e) par intérim. Le conseil de collegium doit alors proposer un(e) nouveau(elle) président(e) dans un délais d'un mois, selon la procédure décrite au présent article.

b) Attributions

Les attributions du(de la) président(e) sont les suivantes :

- il(elle) prépare un plan d'action annuel, élaboré en cohérence avec le projet stratégique de l'établissement et la feuille de route de son président ;
- il(elle) pilote le plan d'action annuel en s'appuyant sur les organes du collegium et en sollicitant les services des composantes membres et les instances compétentes de l'établissement ;
- il(elle) prépare le bilan des actions conduites durant l'année ;
- il(elle) anime le bureau exécutif du collegium ;
- il(elle) représente le collegium au sein du conseil des directeurs de composante de l'établissement ;
- il(elle) participe au dialogue de gestion des composantes membres ;
- il(elle) peut être invité aux conseils de gestion des composantes membres en fonction des sujets mis à l'ordre du jour ;
- il(elle) représente l'UFC au niveau de la Comue UBFC pour ce qui concerne le domaine considéré.

ARTICLE 7. BUREAU EXÉCUTIF

a) Composition

Le bureau exécutif du collegium est composé :

- du(de la) président(e) du collegium ;
- des 6 directeurs(trices) des composantes membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s.

b) Attributions

Les attributions du bureau exécutif sont les suivantes :

- il élabore le plan d'action annuel, préparé par le(la) président(e) du collegium ;
- il coordonne et suit les actions engagées par le collegium aux différents niveaux de l'établissement ;
- il assiste le(la) président(e) et met en application les décisions du conseil de collegium.

c) Fonctionnement

Le bureau se réunit autant de fois que de besoin, à la demande du(de la) président(e) du collegium ou des deux tiers de ses membres.

Il est coordonné par le(la) président(e) du collegium.

ARTICLE 8. CONSEIL DE COLLEGIUM

a) Composition

Le conseil de collegium est composé des membres suivants :

- le(la) président(e) du collegium, sans voix délibérative ;
- les directeurs(trices) des unités de recherche telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s, soit 2 membres ;
- les assesseur(e)s aux études des composantes principales membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s, soit 6 membres ;
- Deux responsables de département d'enseignement ou de diplôme représentant respectivement les sensibilités « écologie » et « géographie » du collegium, soit 2 membres;
- les directeurs(trices) des structures fédératives de recherche telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s, soit 3 membres ;
- les directeurs(trices) des écoles doctorales de la Comue UBFC telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s à l'UFC ou leurs représentants, soit 3 membres ;
- 4 membres de l'unité de recherche Chrono-environnement, élus en son sein ;
- 2 membres de l'unité de recherche ThéMA, élus en son sein.

Ont par ailleurs la qualité d'invités permanents sans voix délibérative :

- les directeurs(trices) des composantes membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s ;
- les responsables des services administratifs des composantes membres telles qu'identifiées à l'article 2 des présents statuts ou leurs représentant(e)s ;
- trois représentant(e)s d'étudiants élu(e)s : un de licence, un de master et un de doctorat⁴;
- des membres invités permanents⁵, leur nombre étant fixé par le conseil de collegium.

La composition du conseil de collegium respecte l'égalité stricte des voix entre les représentants de la recherche et les représentants de la formation. Sont représentant(e)s de la recherche les directeurs(trices) des unités de recherche et des structures fédératives de recherche ainsi que les membres élus par les unités de recherche en leur sein. Ils sont élus par les responsables des équipes/pôles/thèmes/plates-formes, compte tenu de l'organisation interne des unités de recherche.

Sont représentant(e)s de la formation les assesseur(e)s aux études ou leurs représentant(e)s, les responsables de département d'enseignement ou de diplôme représentant respectivement les sensibilités « écologie » et « géographie » du collegium et les directeurs(trices) des écoles doctorales de la Comue UBFC ou leurs représentants à l'UFC.

Les responsables de département d'enseignement ou de diplôme représentant respectivement les branches « écologie » et « géographie » du collegium sont rattachés à l'une des composantes membres du collegium, dans l'une des sections disciplinaires de ce dernier ou les sections partenaires comme indiqué dans l'Annexe 1 des présents statuts. Ils sont élus par les responsables de département et/ou de diplôme respectant les conditions de rattachement des candidats. Ils permettent d'équilibrer le nombre de voix des représentants de la formation et celles des représentants de la recherche.

b) Attributions

Les attributions du conseil de collegium sont les suivantes :

- il élit le(la) président(e) du collegium ;
- il fixe le nombre des membres invités permanents sans voix délibérative et les désigne ;
- il décide éventuellement de l'élargissement du collegium à de nouveaux membres ;
- il valide et suit l'exécution du plan d'action annuel du collegium ;
- il émet un avis sur l'ensemble des compétences figurant à l'article 4 des présents statuts.

c) Fonctionnement

⁴ Parmi les étudiants élus aux conseils de gestion des composantes du collegium.

⁵ Le collegium peut être ouvert aux partenaires de la Comue UBFC. Il y a donc là la possibilité de les associer à la dynamique du collegium dans la perspective de la construction de la Comue.

Le conseil de collegium se réunit autant que de besoin, à l'initiative de son(sa) président(e) ou à la demande du tiers de ses membres en exercice. Il est convoqué par le(la) président(e) sept jours au moins avant la date de la réunion ; la convocation comporte l'ordre du jour de la réunion.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, le(la) président(e) peut inviter à une séance, sans voix délibérative, toute personne dont la présence serait utile compte tenu de l'ordre du jour.

Le conseil de collegium n'exprime valablement un avis que si la majorité de ses membres en exercice est présente. Un membre du conseil empêché de siéger à une séance peut donner procuration à un autre membre du conseil. Nul membre ne peut être porteur de plus de deux procurations. Si le quorum n'est pas atteint, le président procède à une deuxième convocation sur le même ordre du jour ; la séance peut alors se tenir valablement quel que soit le nombre de membres présents. Cette seconde réunion ne peut avoir lieu moins de cinq jours ni plus d'un mois après la première. Les délibérations sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés des membres présents. Le scrutin secret est obligatoire lorsque le vote porte sur des personnes nommément désignées ou identifiables.

Les séances du conseil de collegium font l'objet d'un compte rendu qui est publié à l'intention des personnels des composantes membres dans un délai de quinze jours après son adoption définitive par le conseil de collegium lors de la séance suivante.

ARTICLE 9. RÉVISION DES STATUTS

La révision des présents statuts peut être proposée par le(la) président(e) de l'UFC ou par le tiers au moins des membres du conseil d'administration de l'établissement.

Annexe 1 : Sections CNU impliquées dans le collegium pour les actions pluri-ou interdisciplinaires

- Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique (20)
- Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux (21)
- Histoire et civilisations (22)
- Mathématiques appliquées et applications des mathématiques (26)
- Constituants élémentaires (29)
- Milieux dilués et optique (30)
- Chimie théorique, physique, analytique (31)
- Chimie organique, minérale, industrielle (32)
- Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène (45)
- Santé publique, environnement et société (46)
- Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique (48)
- Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire (51)
- Maladies des appareils digestif et urina (52)

Accord de consortium

Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), située à Besançon (25), représentée par Nicolas CHAILLET, en qualité de Président,

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «UBFC »

ET :

L'Université de Bourgogne, située à Dijon (21), représentée par Alain BONNIN, en qualité de Président,

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «uB»

- **pour l'ISAT (Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports), situé à Nevers (58), représenté par Luis LE MOYNE, en qualité de Directeur,**

CI-DESSOUS DENOMMÉ : «ISAT »

- **pour l'ESIREM (École Supérieure d'Ingénieurs en Matériaux et en Informatique-Electronique), située à Dijon (21), représentée par Albert DIPANDA, en qualité de Directeur,**

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «ESIREM »

- **pour l'IAE Dijon (Institut d'Administration des Entreprises), situé à Dijon (21), représenté par Fabrice HERVÉ, en qualité de Directeur,**

CI-DESSOUS DENOMMÉ : «IAE Dijon »

ET :

L'Université de Franche-Comté, située à Besançon (25), représentée par Jacques BAHU, en qualité de Président,

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «UFC »

- **pour l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), situé à Besançon (25), représenté par Vincent ARMBRUSTER, en qualité de Directeur,**

CI-DESSOUS DENOMMÉ : «ISIFC »

- **pour l'IAE de Franche-Comté (Institut d'Administration des Entreprises), situé à Besançon (25), département de l'Université de Franche-Comté, représenté par Pascal FABRE, en qualité de Directeur,**

CI-DESSOUS DENOMMÉ : «IAE Besançon »

ET :

L'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, située à Sévenans (90), représentée par **Ghislain MONTAVON**, en qualité de **Directeur**,

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «UTBM »

ET :

L'Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Alimentation et de l'Environnement, situé à Dijon (21), représenté par **François ROCHE-BRUYN**, en qualité de **Directeur**,

CI-DESSOUS DENOMMÉ : «AgroSup Dijon »

ET :

L'École Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne, située à Dijon (21), représentée par **Stéphan BOURCIEU**, en qualité de **Directeur**,

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «ESC Dijon-Bourgogne »

ET :

L'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers ParisTech, dont l'un des campus est situé à Cluny/Chalon-sur-Saône, représentée par **Laurent CARRARO**, en qualité de **Directeur Général**,

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «ENSAM»

ET :

L'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, située à Besançon (25), représentée par **Bernard CRETIN**, en qualité de **Directeur**,

CI-DESSOUS DENOMMÉE : «ENSMM »

Ci-après dénommés individuellement « **le Membre** » et ensemble « **les Membres** »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Vu le décret N°2015-280 du 11 mars 2015 et annexe, portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts,

Vu, l'article 2 desdits statuts, relatif à la Composition du regroupement :

Les membres fondateurs d'UBFC sont :

- l'Université de Bourgogne (uB) ;
- l'Université de Franche-Comté (UFC) ;
- l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) ;
- l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) de Besançon ;
- l'Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Alimentation et de l'Environnement (AgroSup Dijon) ;
- l'École Supérieure de Commerce de Dijon (Groupe ESC Dijon Bourgogne) ;
- l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers ParisTech (ENSAM), Campus de Cluny).

Vu le préambule desdits statuts disposant notamment : « *Se constitueront au sein d'UBFC des pôles thématiques desquels émergeront, par la force de proposition des enseignants-chercheurs et des chercheurs, non seulement des projets scientifiques mais aussi des projets pédagogiques qui leur seront étroitement liés. (...) Un premier pôle, dans le domaine de l'ingénierie et du management, est d'ores et déjà prêt à fonctionner, rassemblant dans une même dynamique les forces des deux universités pluridisciplinaires, de l'université de technologie et des écoles d'ingénieurs et de management membres d'UBFC.* »

Le pôle dans le domaine de l'ingénierie et du management a vocation à établir des synergies avec les universités pluridisciplinaires au sein d'UBFC, en lien avec tous les membres et composantes, ainsi qu'à développer des projets spécifiques entre ses **Membres**.

Depuis 2008, les écoles supérieures, les instituts et l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard se sont regroupés en association intitulée Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté (BFC). C'est pourquoi, après plus de 30 projets communs accomplis en moins de trois ans, les écoles membres de ce regroupement ont vocation à rester liées et poursuivent désormais leurs collaborations au sein de la Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE) appelée Université Bourgogne Franche-

Comté (UBFC) en constituant le **Pôle d'Ingénierie et de Management d'Université Bourgogne Franche-Comté** (ci-après dénommé le « **Pôle** »).

Composé d'entités délivrant notamment des diplômes reconnus par la CTI et la CEFDG ou délivrant des diplômes nationaux de master dans le domaine du management, ce **Pôle** s'inscrit pleinement dans la démarche d'UBFC et a pour ambition de développer en son sein un nouveau projet commun, en synergie avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et du monde socio-économique.

Sur la base scientifique, le **Pôle** répondra aux enjeux sociétaux d'actualité et sera un des moteurs de la dynamique de la COMUE UBFC.

La formation en lien avec les entreprises sera un des axes importants car il s'agit d'un réel enjeu pour l'enseignement supérieur. En effet, cette problématique s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne qui a fixé pour objectif de développer en Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive. Cet enjeu est aujourd'hui partagé par le monde professionnel et les établissements d'enseignement supérieur qui en sont des acteurs majeurs. Mais il s'agit également de développer la formation tout au long de la vie qui reste encore à dynamiser. Dans le même cadre, les entreprises doivent se renforcer en qualifications de haut niveau pour affronter avec succès la concurrence internationale dans un monde multilingue, multiculturel et en constante évolution. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent pour les entreprises une ressource essentielle. Le **Pôle** contribuera, compte tenu des liens forts existant entre Écoles et Entreprises, à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à la création de nouveaux produits/services et d'emplois. L'orientation, la formation et l'insertion professionnelle, l'ouverture internationale sont des priorités communes et il souhaite soutenir les étudiants dans leur choix d'orientation, leur parcours de formation, jusqu'à leur insertion professionnelle en lien avec les autres composantes des universités.

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du présent Accord

Le présent **Accord** a pour objet de préciser les points constitutifs du pôle d'Ingénierie et de Management. Il forme l'espace au sein duquel les établissements signataires, tout en respectant leur autonomie, se concertent et cherchent à dégager les synergies et les coopérations permettant de répondre ensemble aux objectifs fondateurs énoncés ci-après, puis mettent en place les projets communs qui en découlent et en assurent le suivi.

L'Accord a pour objet d'organiser les relations entre les **Membres**, et entre les **Membres** et les **Associés**, dans le cadre du **Pôle**, et notamment de :

- déterminer leurs droits et leurs obligations ;
- lister les axes de projets et missions du **Pôle** ;
- organiser la gouvernance du **Pôle** ;
- fixer l'organisation opérationnelle du **Pôle**.

ARTICLE 2 : Périmètre du consortium

Peuvent devenir **Membre** du pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC les établissements d'enseignement supérieur et les composantes des universités qui :

- sont membres de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »
et
- dispensent une formation d'ingénieur habilitée par la CTI ou une formation de management labélisée CEFDG (grade de master) ou des diplômes nationaux de master dans le domaine du management
et
- pratiquent leurs activités en s'appuyant sur le triptyque : Formation, Recherche, Valorisation-Transfert
et
- présentent une dimension « entreprise » et possèdent des liens étroits avec le monde socio-économique, opérés entre autres par des personnels dédiés et s'appuyant sur des associations de diplômés.

Peuvent devenir **Associé** du pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC des organismes ou établissements, ou leurs composantes faisant partie du territoire Bourgogne Franche-Comté, associés ou intégrés à la COMUE UBFC et en lien avec les thématiques du **Pôle**, après accord du comité de pilotage. Ceci peut notamment concerner les IUT.

ARTICLE 3 : Nature de l'Accord

Les parties s'engagent à développer entre elles une coopération transparente et non-exclusive. Aucune disposition du présent **Accord** ne peut être interprétée comme obligeant l'un des **Membres** ou **Associés** à se lier contractuellement avec l'un ou l'autre des autres **Membres** ou **Associés** dans l'avenir.

L'Accord reconnaît l'indépendance des **Membres** ou **Associés**, chacun d'entre eux reste seul responsable de l'exécution de ses propres obligations.

ARTICLE 4 : Objectifs partagés par les Membres ou Associés

Les **Membres** ou **Associés** décident de mettre en commun leurs compétences, à la fois différentes et complémentaires, des ressources et des moyens en vue de la réalisation d'un projet et/ou d'actions communes dans le cadre du **Pôle** afin de :

- donner à tous leurs futurs diplômés un socle de connaissances et de compétences scientifiques, techniques et managériales leur permettant de jouer un rôle déterminant pour répondre aux enjeux de notre société, de s'adapter et de contribuer aux évolutions technologiques et aux transitions scientifiques et sociétales ;
- leur permettre de contribuer au développement économique des territoires et aux performances des entreprises ;
- leur donner la capacité à assumer des responsabilités de management, de gestion de projet et d'équipe, par le sens de l'engagement et des relations humaines dans un contexte international ;
- les accompagner dans la définition de leur projet professionnel individuel, notamment par la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

ARTICLE 5 : Description du projet

Conformément aux missions d'UBFC, décrite dans du Décret n°2015-280 du 11 mars 2015, le pôle d'Ingénierie et de Management a pour mission de structurer et de renforcer les liens entre recherche, formation et valorisation et de développer les synergies entre écoles et universités.

Les domaines concernés par le projet de coopération sont :

- les formations (notamment croisées) ;
- l'orientation professionnelle ;
- la formation tout au long de la vie ;
- l'international ;
- la communication ;
- le transfert, la valorisation et les liens aux entreprises ;
- la recherche.

Pour ce faire, les **Membres** et **Associés** du pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC s'engagent à bâtir un programme de collaboration visant à :

- rendre l'offre de formation cohérente et plus lisible pour les étudiants et employeurs ;

- diversifier le recrutement des étudiants vers ces formations ;
- développer l'innovation pédagogique, les doubles diplômes, les diplômes croisés et les masters internationaux ;
- développer la formation en alternance ;
- suivre l'insertion de leurs jeunes diplômés, assurer la prospective et mettre en place les formations appropriées ;
- développer la formation tout au long de la vie en concevant une offre de formations courtes en cohérence avec les besoins des entreprises et les institutions ;
- développer la culture entrepreneuriale et des formations dédiées à l'entrepreneuriat et au développement de l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement supérieur ;
- favoriser l'adaptabilité des étudiants aux enjeux de la mondialisation en favorisant la mobilité dans leur parcours de formation ;
- développer les actions de coopération internationale ;
- organiser des actions communes de promotion des différents métiers et de leurs évolutions, informer les étudiants sur l'employabilité dans les différents secteurs ;
- apporter des compétences spécifiques et des outils de haute technologie aux entreprises et institutions (notamment plateformes technologiques) ;
- promouvoir le doctorat et augmenter le recrutement de doctorants, notamment en lien avec l'entreprise et les institutions ;
- répondre collégialement à des appels à projets (dont projets transverses) ;
- faciliter la mutualisation des moyens et dynamiser la recherche de crédits fléchés ;
- développer une démarche qualité commune.

ARTICLE 6 - Organisation

6.1 Gouvernance

Le vice-président de la COMUE UBFC, membre du bureau d'UBFC, en charge du pôle d'Ingénierie et de Management, articule les liens avec le **Pôle** et rend compte de ses actions.

La gouvernance du **Pôle** est structurée autour des organes suivants :

- un comité d'orientation stratégique (COS) ;
- un comité de pilotage.

La composition, les compétences et les règles de fonctionnement de ces organes sont précisées en annexe 1 du présent **Accord**.

6.2 : Organisation opérationnelle

Les **Membres** s'engagent à mobiliser leurs ressources pour la réalisation des projets du **Pôle** (support administratif, logistique, communication, études statistiques, etc.).

Seront constitués des **groupes de travail ou groupes projet** par le comité de pilotage et ce autant que nécessaire en fonction des projets à mener.

Un **coordonnateur**, attaché aux services d'UBFC, a pour mission de veiller à la cohérence générale, en liaison avec les équipes de gouvernance et les responsables des autres fonctions notamment les chefs des groupes projet.

ARTICLE 7 - Financement

Les ressources peuvent provenir :

- de budgets fléchés provenant de subventions des collectivités territoriales et du mécénat (entreprises, banques, etc.) ;
- d'une dotation sur le budget de la COMUE UBFC ;
- de la participation des **Membres** et des **Associés** ;
- du projet I-Site sur des actions spécifiques ;
- de ressources propres.

ARTICLE 8 - Droits et devoirs des Membres et Associés du consortium

Les droits :

Tout établissement **Membre** ou **Associé** du pôle d'Ingénierie et de Management bénéficie de :

- l'information échangée au sein de toutes les instances du **Pôle** (comité de pilotage, COS) et la production issue des groupes de travail ou groupes projet ;
- la mutualisation et le partage des bonnes pratiques ;
- l'accès à tout dispositif créé ou à venir par le **Pôle** ;
- l'accès aux appels à projets portés par le **Pôle**.

Les devoirs :

Tout établissement **Membre** du pôle d'Ingénierie et de Management a le devoir de :

- participer de manière assidue aux réunions et à l'animation des instances du **Pôle** (Comité de pilotage, COS) ;

- contribuer au fonctionnement du **Pôle** en participant, dans la mesure de ses moyens, aux groupes projets et en distribuant de manière équilibrée le pilotage ou l'animation des projets ;

Tout établissement **Membre** ou **Associé** du pôle d'Ingénierie et de Management a le devoir de :

- contribuer à promouvoir la dynamique collective par la mise en œuvre d'un esprit de transparence et de collégialité ;
- mentionner dans sa communication (interne et externe) son implication dans le **Pôle** ;
- faire référence au **Pôle** pour toute action ayant reçu son soutien, sous quelque forme que ce soit (ressources financières et/ou moyens humains).

ARTICLE 9 - Durée de la convention

Cet **Accord** est conclu pour une durée de deux ans à partir de la date de signature, et renouvelable tacitement par période de deux ans au-delà de cette date, pour une durée maximale de six ans.

ARTICLE 10 - Adhésion et exclusion

Adhésion :

L'adhésion est possible pour tout établissement ou organisme situé dans le périmètre d'UBFC et selon les conditions définies dans l'article 2 du présent **Accord**.

Tout organisme ou établissement souhaitant devenir **Membre** ou **Associé** au pôle d'Ingénierie et de Management devra en faire la demande écrite auprès du président d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Les candidatures seront examinées par le comité de pilotage du pôle d'Ingénierie et de Management. La décision sera prise par vote à la majorité qualifiée des 2/3.

Elles seront ensuite visées par le bureau d'UBFC et devront être validées par le conseil d'administration d'UBFC.

L'intégration d'un nouveau **Membre** ou **Associé** est formalisée par un avenant au présent **Accord**.

Exclusion :

En cas de changements conduisant au non-respect des critères définis dans l'article 2 du présent **Accord**,

ou

En cas de défaillance avérée par rapport aux engagements décrits dans l'article 8 du présent **Accord**, la décision d'exclusion d'un établissement **Membre** ou **Associé** pourra être prononcée par le comité pilotage du **Pôle**. La décision sera prise par vote à la majorité qualifiée des 2/3.

Cette décision devra ensuite être validée par le conseil d'administration d'UBFC.

Cependant, cette décision d'exclusion sera prononcée en cas de persistance de la défaillance, après que le **Membre** ou l'**Associé** visé ait été auparavant alerté pour lui laisser l'opportunité d'engager des actions correctives.

Désengagement :

Tout **Membre** ou **Associé** souhaitant se désengager de l'Accord de consortium devra en faire la demande écrite auprès du président d'UBFC. La sortie du dit **Membre** ou **Associé** sera validée par le conseil d'administration d'UBFC qui se réserve le droit de soumettre des conditions à ce désengagement.

Signataires de l'Accord de consortium :

Pour la COMUE UBFC,
Nicolas CHAILLET, Président

Pour l'ESIREM, l'IAE de Dijon et l'ISAT
Alain BONNIN, Président de l'Université de Bourgogne

Albert DIPANDA,
Directeur de l'ESIREM

Fabrice HERVÉ,
Directeur de l'IAE Dijon

Luis LE MOYNE,
Directeur de l'ISAT

Pour l'ISIFC et l'IAE de Besançon,
Jacques BAHI, Président de l'Université de Franche-Comté

Vincent ARMBRUSTER,
Directeur de l'ISIFC

Pascal FABRE,
Directeur de l'IAE Besançon

Pour l'UTBM
Ghislain MONTAVON, Directeur

Pour AgroSup Dijon,
François ROCHE-BRUYN, Directeur

Pour Les Arts et Métiers Paris Tech
Laurent CARRARO,
Directeur Général

Laurent ARNAUD,
Directeur de l'ENSAM Campus de CLUNY

Pour le Groupe ESC Dijon-Bourgogne
Stéphan BOURCIEU, Directeur

Pour L'ENSMM
Bernard CRETIN, Directeur

Annexe 1 : Détail de l'organisation opérationnelle et de la gouvernance

1. Le vice-président de la COMUE UBFC en charge du pôle d'Ingénierie et de Management

Le vice-président en charge du pôle d'Ingénierie et de Management représente politiquement le **Pôle** auprès des instances et établissements extérieurs. Il travaille au sein de l'équipe de gouvernance d'UBFC et rapporte régulièrement quant à l'activité du **Pôle**.

2. Le Comité d'Orientation Stratégique (COS)

Le COS a pour mission de définir la stratégie et les objectifs : il est composé du comité de pilotage et de partenaires extérieurs, sélectionnés par le comité de pilotage, dont la liste suit :

- ✓ 3 représentants d'entreprises, dont une Grande Entreprise ;
- ✓ un représentant d'une collectivité territoriale (La Région Bourgogne Franche-Comté) ;
- ✓ un représentant du MEDEF ou de l'UIMM ;
- ✓ un scientifique ayant une vision globale, d'envergure internationale.

Le COS se réunit au moins une fois par an.

3. Le comité de pilotage

Il est composé :

- du président d'UBFC ;
- du vice-président d'UBFC en charge du **Pôle** ;
- des directeurs des écoles membres du **Pôle** ou leur représentant ;
- du coordinateur du **Pôle**.

Il se réunit une fois par mois en visio-conférence et deux fois par an minimum en présentiel. L'animation sera assurée par un membre du comité de pilotage et sera tournante avec une périodicité de deux ans.

4. L'organisation opérationnelle

Seront constitués des groupes de travail / groupes projet par le comité de pilotage et ce autant que nécessaire en fonction des projets à mener.

La mise en commun, sur les projets, des ressources des établissements sera organisée sous la forme d'une structure matricielle. Cette organisation regroupe des entités indépendantes hiérarchiquement mais interdépendantes pour la réalisation des projets et uniquement dans ce cas.

Ce mode opératoire permet aux composantes fonctionnelles de maintenir leur existence propre et de poursuivre, s'il y a lieu, leurs activités courantes tout en fournissant les ressources spécialisées nécessaires à la réalisation des projets.

Les personnels demeurent en permanence rattachés hiérarchiquement à leur direction fonctionnelle, mais leurs services sont temporairement mis à disposition pour un projet suivant les besoins.

L'ensemble sera coordonné par le coordinateur du **Pôle**.

Dons d'ouvrages issus du désherbage de la Bibliothèque Universitaire Sciences Sport

Le désherbage

Les critères du désherbage

Le devenir des ouvrages désherbés

Procédures légales à suivre

Les destinataires du désherbage de 2015 - 2016

Les collections à donner en décembre 2016

L'organisation pratique des dons d'ouvrages désherbés

Le désherbage

Dans une bibliothèque, le « désherbage » (ou élagage, révision des collections, évaluation critique, désélection, etc.) est l'opération qui consiste à éliminer des documents pour renouveler les collections.

Concrètement, le désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents qui ne correspondent plus aux programmes universitaires ni aux publics visés par les bibliothèques. C'est une fonction traditionnelle des bibliothèques qui s'insère dans leur politique documentaire. Signalons que **nous conservons toujours un exemplaire de chaque titre « désherbé » dans nos magasins.**

Les critères du désherbage

Ils sont fonction des programmes et publics cibles, variables selon les disciplines. Ainsi pour la BU Sciences Sport du SCD de l'Université de Franche-Comté, les critères définis sont les suivants :

- L'obsolescence de l'information contenue dans l'ouvrage (de 5 à 10 ans en fonction des domaines de la connaissance) ;
- Le fait que l'ouvrage n'a pas été emprunté depuis plus de trois ans ;
- L'état physique du document.

Si ces trois critères ne sont pas réunis, on ne retire pas les ouvrages de la salle de libre-accès.

Le devenir des ouvrages désherbés

- La relégation en magasin : nous conservons systématiquement un exemplaire de chaque titre qui quitte alors les salles de libre-accès pour le magasin (stockage en accès indirect). L'ouvrage reste prêtétable.

- Le pilon : les autres exemplaires sont sortis des collections du SCD.

Trois possibilités s'offrent pour les ouvrages qui sortent des collections :

- Le pilon physique qui s'effectue à la déchetterie. C'était le cas pour tous les ouvrages pilonnés, jusqu'à la première opération de dons d'ouvrages désherbés en avril 2010.
- Le don.
- La vente.

La BU Science Sport souhaite continuer à donner ses ouvrages désherbés. C'est une opération très appréciée par les étudiants.

Procédures légales à suivre

Suite à la publication du Code général de la propriété des personnes publiques (ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006), seuls les documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques font désormais partie du domaine public¹. Les collections courantes relèvent ainsi du domaine privé et sont aliénables.

Les documents anciens sont définis à la BU Sciences Sport comme ayant plus de 100 ans (recommandation du Conseil supérieur des bibliothèques en 1991).

Les documents rares et précieux sont définis comme existant dans moins de 3 bibliothèques en France en dehors de la BU Sciences Sport (Cf. catalogue SUDOC) ou présentant des caractères physiques (Ex : livre d'artiste) ou de contenu exceptionnels.

Toutes les autres collections sont considérées comme des collections courantes.

Les documents du pilon de la BU Sciences Sport sont issus uniquement des collections courantes.

L'Etat demeure propriétaire des collections constituées avant l'adoption du statut d'établissement public (loi du 12 novembre 1968). **Les universités sont propriétaires des collections acquises après l'adoption du statut d'établissement public.** Ainsi seuls les ouvrages achetés sur le budget des universités après 1968 sont propriété des universités, **ce qui est le cas des ouvrages que la BU Sciences Sport souhaite proposer en dons.**

La liste des ouvrages à donner doit donc être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'établissement.

Les destinataires du désherbage de 2013 à 2015

Pour le prochain don qui se déroulerait avant les vacances de printemps, la **liste est à soumettre au CA**. La BU Sciences Sport souhaite proposer les ouvrages désherbés **aux étudiants, enseignant-chercheurs et chercheurs de l'Université de Franche-Comté, comme lors des campagnes de don des années précédentes.**

Il n'y aura pas de priorité ou de réservation d'ouvrage possible. Ils seront mis à disposition des usagers dans les locaux de la BU Sciences Sport.

Les premiers arrivés seront les premiers servis. Le don sera limité à 5 ouvrages par personne.

Les collections à donner en décembre 2016

¹ Cf. Article L 2112-1 (chapitre II, Domaine public mobilier)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000456141&dateTexte=>

818 ouvrages seront préparés (tampon sur la page de titre : « Sorti des collections le... » + la date) :

- 55 ouvrages en Mathématiques
- 1 ouvrage en Physique
- 23 ouvrages en Chimie
- 107 ouvrages en Géologie
- 181 ouvrages en Biologie
- 162 ouvrages en Techniques
- 14 ouvrages en Informatique
- 265 ouvrages en Sport
- 10 ouvrages en Culture générale

L'organisation pratique des dons d'ouvrages désherbés

Comme pour les opérations de dons des années précédentes, **les dons aux usagers** de la bibliothèque se feront, à l'instar de nombreuses bibliothèques, sur le lieu même de la bibliothèque. Les ouvrages à donner sont disposés pendant plusieurs jours sur des tables en vis-à-vis de la banque de prêt.

La publicité en serait faite par les voies classiques de communication : site web de l'UFC et du SCD, lettre d'information de l'UFC, page facebook, annonces sur place à la BU Sciences Sport, courriels aux enseignants-chercheurs des deux UFR particulièrement concernées : UFR ST et UPFR Sports.

Dons d'ouvrages issus du désherbage de la Bibliothèque Universitaire Lettres et sciences humaines

Le désherbage

Les critères du désherbage

Le devenir des ouvrages désherbés

Procédures légales à suivre

Les destinataires du désherbage de mars 2017

Les collections à donner en mars 2017

L'organisation pratique des dons d'ouvrages désherbés

Le désherbage

Dans une bibliothèque, le « désherbage » (ou élagage, révision des collections, évaluation critique, désélection, etc.) est l'opération qui consiste à éliminer des documents pour renouveler les collections.

Concrètement, le désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents qui ne correspondent plus aux programmes universitaires ni aux publics visés par les bibliothèques. C'est une fonction traditionnelle des bibliothèques qui s'insère dans leur politique documentaire.

Les critères du désherbage

Ils sont fonction des programmes et publics cibles qui sont variables selon les disciplines. Ainsi pour la BU Lettres et sciences humaines du SCD de l'Université de Franche-Comté, les critères définis sont les suivants :

- L'obsolescence de l'information contenue dans l'ouvrage
- Une nouvelle édition de ce dernier
- L'état physique du document.

Si ces trois critères ne sont pas réunis, les ouvrages ne sont pas désherbés.

Le devenir des ouvrages désherbés

- La relégation en magasin : l'ouvrage passe des salles de libre-accès en magasin (stockage en accès indirect). Il reste prêtable.
- Le pilon : l'ouvrage est sorti des collections du SCD.

Trois possibilités s'offrent pour les ouvrages qui sortent des collections

- Le pilon physique qui s'effectue à la déchetterie.
- Le don.
- La vente.

La BU Lettres et Sciences humaines souhaite donner ses ouvrages désherbés.

Procédures légales à suivre

Suite à la publication du Code général de la propriété des personnes publiques (ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006), seuls les documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques font désormais partie du domaine public¹. Les collections courantes relèvent ainsi du domaine privé et sont aliénables.

Les documents anciens sont définis à la BU Lettres et sciences humaines comme ayant plus de 100 ans (recommandation du Conseil supérieur des bibliothèques en 1991).

Les documents rares et précieux sont définis comme existant dans moins de 3 bibliothèques en France en dehors de la BU Lettres (Cf. catalogue SUDOC) ou présentant des caractères physiques (Ex : livre d'artiste) ou de contenu exceptionnels.

Toutes les autres collections sont considérées comme des collections courantes.

Les documents du pilon de la BU lettres et sciences humaines sont issus uniquement des collections courantes et il s'agit principalement de manuels et de dictionnaires.

L'Etat demeure propriétaire des collections constituées avant l'adoption du statut d'établissement public (loi du 12 novembre 1968). **Les universités sont propriétaires des collections acquises après l'adoption du statut d'établissement public.** Ainsi seuls les ouvrages achetés sur le budget des universités après 1968 sont propriété des universités, **ce qui est le cas des ouvrages que la BU Lettres et Sciences humaines souhaite proposer en dons.**

La liste des ouvrages à donner doit donc être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'établissement.

Les destinataires du désherbage de mars 2017

Les **listes sont à soumettre au CA**. La BU Lettres Sciences humaines souhaite proposer les ouvrages désherbés **aux étudiants de l'Université de Franche-Comté.**

Il n'y aura pas de priorité ou de réservation d'ouvrage possible. Ils seront mis à disposition des usagers dans les locaux de la BU lettres et Sciences humaines.

Les premiers arrivés seront les premiers servis. Le don sera limité à 4 ouvrages par personne.

Les collections à donner en mars 2017

284 ouvrages seront préparés (tampon sur la page de titre : « Sorti des collections le... » + la date), cf liste ci-jointe.

L'organisation pratique des dons d'ouvrages désherbés

Les **dons aux usagers** de la bibliothèque se feront, à l'instar de nombreuses bibliothèques, sur le lieu même de la bibliothèque. Les ouvrages à donner seront disposés pendant plusieurs jours sur des tables et rangés par disciplines, en vis-à-vis de la banque de prêt.

La publicité en sera faite par voie d'affichage à l'UFR SLHS et sur place à la BU, sur la page Facebook de la Bibliothèque de Lettres et Sciences humaines, via Affluences et les courriels des étudiants.

¹ Cf. Article L 2112-1 (chapitre II, Domaine public mobilier)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000456141&dateTexte=>

Explications données par le comptable

Quelques éléments sur chaque dossier :

* créance de 218.40€

Chèque rejeté et resté impayé : Le CTU a l'habitude de conserver les chèques plusieurs mois avant de les adresser à l'agence comptable. Dans ces conditions, il m'est difficile d'accepter la remarque de la Cour comme quoi je n'ai pas respecté le délai de 8 jours pour présenter le chèque à l'encaissement.

L'étudiant n'a pas suivi les cours du CTU ni ne s'est présenté à l'examen.

Le CA a accepté à l'époque l'admission en non-valeur.

* créance de 740.90€

Université islamique au Liban.

Le CLA a émis et envoyé la facture après le retour de l'étudiante au Liban (La Cour me fait le reproche d'avoir tardé pour envoyer la facture...).

Qui plus est, je n'apporte pas à leurs yeux la preuve de l'insolvabilité de l'université au Liban. Pour recouvrer une somme à l'étranger, la seule solution existante étant d'engager une procédure d'exequature (c'est à dire obtenir un jugement en France (frais d'avocat), obtenir un jugement dans le pays tiers concerné (frais d'avocat) et engager des poursuites dans ce pays pour recouvrer la somme (frais d'huissier). Eu égard au montant de notre créance une telle démarche aurait coûté beaucoup plus chère (avec un risque fort de non recouvrement).

Le CA a accepté à l'époque l'admission en non-valeur.

* créance de 500€

Etudiante irlandaise

Même cas que le précédent: le CLA émet et envoie la facture postérieurement à la venue de la personne. Créance trop faible pour engager une procédure d'exequature.

Le CA a accepté à l'époque l'admission en non-valeur.

* créance de 325.01€

Etudiant n'ayant pas rendu des livres empruntés à la bibliothèque. Une lettre de rappel lui a été adressée et elle est revenue "NPAI" (n'habite pas à l'adresser indiquée"). Faute d'élément supplémentaire pour engager d'autres poursuites, j'ai présenté cette créance en non-valeur.

Le CA a accepté à l'époque l'admission en non-valeur.

* créance de 140.25€

Lettre de rappel adressée à un intervenant extérieur (et non un agent de l'UFC comme l'indique à tort la Cour) revenue "NPAI".

Considérant la modicité de la somme et l'absence d'information transmise à l'agence comptable, aucune autre poursuite n'a été engagée. Pour avoir pratiqué pendant 20 ans le recouvrement pour le compte de l'Etat, je sais que lorsqu'un contribuable part en région parisienne, il n'existe aucune chance qu'un huissier de justice engage des poursuites pour un montant aussi faible. Cela n'aurait fait qu'augmenter le montant de notre créance sans perspective de recouvrement.

Le CA a accepté à l'époque l'admission en non-valeur.

* créance de 404.80€

Etudiante étrangère partie sans laissée d'adresse et vraisemblablement repartie dans son pays (le Nigéria).

Même constat que pour l'université au Liban et pour l'étudiante irlandaise.

Le CA a accepté à l'époque l'admission en non-valeur.